

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 novembre 2021**

SOMMAIRE

RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	3
<i>Monsieur le Maire</i> :	14
<i>Elsa FORTAGE</i> :	14
<i>Monsieur le Maire</i> :	15
<i>Elsa FORTAGE</i> :	15
<i>Monsieur le Maire</i> :	15
<i>Elsa FORTAGE</i> :	15
<i>Monsieur le Maire</i> :	15
<i>Dominique SIX</i> :	15
<i>Monsieur le Maire</i> :	16
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021	17
<i>Monsieur le Maire</i> :	18
FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS - MODIFICATION	19
<i>Monsieur le Maire</i> :	20
CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - INDEMNITÉS DES ELUS - MISE À JOUR DU TABLEAU DES BÉNÉFICIAIRES.....	21
COMMISSIONS MUNICIPALES - DÉSIGNATIONS DES MEMBRES - MODIFICATION.....	22
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - DÉSIGNATION DES MEMBRES - MODIFICATION.....	24
<i>Monsieur le Maire</i> :	25
<i>Elsa FORTAGE</i> :	25
<i>Monsieur le Maire</i> :	25
PRÉSENTATION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2021	26
<i>Thibault HÉBRARD</i> :	27
<i>Monsieur le Maire</i> :	27
<i>François GIBERT</i> :	27
<i>Monsieur le Maire</i> :	28
<i>Yann JÉZÉQUEL</i> :	29
<i>Monsieur le Maire</i> :	29
<i>Cathy GIRARDIN</i> :	29
<i>Monsieur le Maire</i> :	30
<i>Thibault HÉBRARD</i> :	30
<i>Monsieur le Maire</i> :	31
RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020.....	32
<i>Anne-Lydie LARRIBAU</i> :	34
<i>Monsieur le Maire</i> :	34
<i>Cathy GIRARDIN</i> :	34
<i>Monsieur le Maire</i> :	35
<i>François GIBERT</i> :	35
<i>Yann JÉZÉQUEL</i> :	36
<i>Monsieur le Maire</i> :	36
<i>Anne-Lydie LARRIBAU</i> :	36
<i>Monsieur le Maire</i> :	36
<i>François GIBERT</i> :	36
<i>Monsieur le Maire</i> :	37
<i>Valérie BÉLY-VOLLAND</i> :	37
<i>Monsieur le Maire</i> :	37
<i>Yann JÉZÉQUEL</i> :	37
<i>Monsieur le Maire</i> :	37
<i>François GIBERT</i> :	38
<i>Monsieur le Maire</i> :	38
<i>Christelle CHASSAGNE</i> :	38
<i>Rose-Marie NIETO</i> :	38
<i>Monsieur le Maire</i> :	39
RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - ANNÉE 2021	40
<i>Yvonne VACKER</i> :	41

<i>Monsieur le Maire</i> :	41
<i>Elsa FORTAGE</i> :	41
<i>Monsieur le Maire</i> :	41
<i>Cathy GIRARDIN</i> :	41
<i>Monsieur le Maire</i> :	42
<i>Yvonne VACKER</i> :	42
<i>Monsieur le Maire</i> :	42
<i>Romain DUPEYROU</i> :	42
<i>Monsieur le Maire</i> :	43
<i>Philippe TERRASSIN</i> :	43
<i>Monsieur le Maire</i> :	43
<i>Cathy GIRARDIN</i> :	43
<i>Monsieur le Maire</i> :	43
DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - ANNÉE 2022	44
<i>Gérard LEFÈVRE</i> :	45
<i>Monsieur le Maire</i> :	45
<i>François GIBERT</i> :	46
<i>Monsieur le Maire</i> :	47
<i>François GIBERT</i> :	47
<i>Monsieur le Maire</i> :	47
<i>François GIBERT</i> :	47
<i>Monsieur le Maire</i> :	48
DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE ENERGIES RENOUVELABLES - ANNÉE 2022	49
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES PARC DE NORON ET POMPES FUNÈBRES - EXERCICE 2021 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1	50
BUDGET PRINCIPAL - CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES	51
BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT - ANNÉE 2021 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	52
BUDGET ANNEXE PARC DE NORON - ANNÉE 2021 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	53
<i>Gérard LEFÈVRE</i> :	54
<i>Monsieur le Maire</i> :	54
<i>François GIBERT</i> :	54
<i>Monsieur le Maire</i> :	54
AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - PORT-BOINOT - AJUSTEMENTS ..	56
AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - EGLISE NOTRE DAME - AJUSTEMENTS	58
AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - SECTEUR HÔTEL DE VILLE - AJUSTEMENTS	60
AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - CENTRE TECHNIQUE ESPACES VERTS NATURELS - AJUSTEMENTS	62
AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (ADAP) - AJUSTEMENTS	64
AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN PONTREAU COLLINE SAINT ANDRÉ - AJUSTEMENTS	66
TARIFS MUNICIPAUX - ANNÉE 2022 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À CARACTÈRE COMMERCIAL	68
INTERCOMMUNALITÉ - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - EXERCICE 2020	69
<i>Elmano MARTINS</i> :	70
<i>Monsieur le Maire</i> :	70
<i>François GIBERT</i> :	71
<i>Monsieur le Maire</i> :	71
<i>Yann JÉZÉQUEL</i> :	71
<i>Elmano MARTINS</i> :	72
<i>Monsieur le Maire</i> :	72

<i>Florent SIMMONET</i> :	72
<i>Monsieur le Maire</i> :	72
INTERCOMMUNALITÉ - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - EXERCICE 2020	73
DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTERNES - ECOLES, COLLÈGES, LYCÉES	74
CONVENTION D'ADHÉSION AU SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE MUTUALISÉ AMADEO - AVENANT N°2	78
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR UN PROJET DE BÂTIMENT MUTUALISÉ D'ARCHIVES - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES - AVENANT N°1	79
CONVENTION DE CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - AVENANT N°1	80
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	81
PERSONNEL CONTRACTUEL - CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DE 3 ANS - RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN BÂTIMENT AU SEIN DE LA DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS	83
PERSONNEL CONTRACTUEL - CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION	84
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE À LA VILLE DE NIORT - EXPÉRIMENTATION "SPORT AU TRAVAIL"	85
CONVENTION AVEC LE FONDS D'INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA FONCTION PUBLIQUE - AVENANT N°1	86
ACCORD-CADRE - FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ - APPROBATION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT N° 2 - ANNÉES 2022-2023	87
ACCORD-CADRE - GESTION DES ABONNEMENTS DES PÉRIODIQUES IMPRIMÉS ET ÉLECTRONIQUES	89
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF - PÉRIODE 2022-2025 - SERVICE AUX FAMILLES ..	90
<i>Rose-Marie NIETO</i> :	91
<i>Monsieur le Maire</i> :	91
<i>Cathy GIRARDIN</i> :	91
<i>Rose-Marie NIETO</i> :	91
<i>Monsieur le Maire</i> :	91
CONVENTIONS DE SUIVI VÉTÉRINAIRE, SANITAIRE ET MÉDICAL - POULES INSTALLÉES DANS LES ÉCOLES MUNICIPALES	92
SUBVENTIONS - APPELS À PROJETS JEUNESSE - CSC DE PART ET D'AUTRE - CSC CHAMPOMMIER/CHAMPCLAIROT - CSC LES CHEMINS BLANCS - ASSOCIATION DES ETUDIANTS NIORTAIS (ADEN)	93
SUBVENTIONS - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ANNÉE 2021 - CENTRES SOCIOCULTURELS	95
SUBVENTION - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - CCAS - ANNÉE 2021	98
SUBVENTION - ASSOCIATION CIRQUE EN SCÈNE - FESTIVAL LE P'TIT GIVRÉ 2021	100
SUBVENTION - FESTIVAL DU POLAR REGARDS NOIRS 2022 - PRIX CLOUZOT	101
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT - L'ESCALE LA COLLINE	102
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT - LES RESTAURANTS DU COEUR	104
SUBVENTION INDIRECTE - PARC DES EXPOSITIONS - MISE À DISPOSITION DU DÔME DE NORON - ASSOCIATION APPUI ET VOUS SUD DEUX-SÈVRES - FORUM BIEN VIEILLIR AVEC LE NUMÉRIQUE	106
PARC DES EXPOSITIONS - GRATUITÉ AU PROFIT DU COLLECTIF INTER COMITÉ D'ENTREPRISES DU BASSIN NIORTAIS (CICEBEN)	107
<i>Jeanine BARBOTIN</i> :	108

<i>Monsieur le Maire</i> :	108
<i>Elsa FORTAGE</i> :	108
<i>Jeanine BARBOTIN</i> :	108
<i>Monsieur le Maire</i> :	108
CONVENTION DE PARTENARIAT - ANIOS - SAISON SPORTIVE 2021-2022 - CONVENTION TYPE AVEC L'ASSOCIATION OU LE PARTENAIRE SPORTIF	109
<i>Christine HYPEAU</i> :	112
<i>Monsieur le Maire</i> :	112
<i>Yann JÉZÉQUEL</i> :	112
<i>Monsieur le Maire</i> :	112
<i>Christine HYPEAU</i> :	113
<i>Elsa FORTAGE</i> :	113
<i>Christine HYPEAU</i> :	113
<i>Monsieur le Maire</i> :	113
SUBVENTION INDIRECTE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX - BOULODROME DE NORON ET SALLE ANNEXE - ASSOCIATION DES UTILISATEURS DU BOULODROME DE NORON	114
RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC - HALLES DE NIORT - SAEM POUR LA GESTION DES HALLES DE NIORT - ANNÉE 2020	115
SAEM POUR LA GESTION DES HALLES DE NIORT - RAPPORT DES MANDATAIRES DE LA COLLECTIVITÉ - ANNÉE 2020	116
ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION (OPC) - ÎLOT DENFERT-ROCHEREAU ET INTER-CHANTIERS POUR LES OPÉRATIONS DE TRAVAUX DU QUARTIER PONTREAU - COLLINE SAINT-ANDRÉ	117
CONVENTION DE PARTENARIAT - MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRÉS - DEUX-SÈVRES HABITAT - 37 ET 45 RUE LAURENT BONNEVAY	119
CONVENTION DE PARTENARIAT - PÔLE GARE NIORT ATLANTIQUE - AVANT-PROJET (AVP-PRO) AVEC LES PARTENAIRES	121
<i>Dominique SIX</i> :	123
<i>Monsieur le Maire</i> :	123
<i>Yann JÉZÉQUEL</i> :	123
<i>Monsieur le Maire</i> :	123
<i>Dominique SIX</i> :	123
<i>Monsieur le Maire</i> :	124
CONVENTION DE PARTENARIAT - UNIS CITÉ ET VENT D'OUEST - ANIMATIONS AVEC DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	125
COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ - RAPPORT ANNUEL 2020	127
INDEMNITÉ SUBROGATOIRE - SALLE BARRA - ETANCHÉITÉ DE LA TOITURE	128
MARCHÉ DE TRAVAUX - ADAP - 4 GROUPES SCOLAIRES - LOT 3 "ETANCHÉITÉ - COUVERTURE - BARDAGE"	129
MARCHÉS DE TRAVAUX - GROUPE SCOLAIRE GEORGE SAND - OPÉRATION DE RÉNOVATION	130
MARCHÉS DE TRAVAUX - VILLA PÉROCHON - CRÉATION D'UNE ARTOTHÈQUE - LOTS 2, 3, 9 ET 11 - AVENANTS N°1	132
MARCHÉS DE TRAVAUX - MOULIN DU ROC - RÉNOVATION DE LA SALLE AVRON - LOT 5 - AVENANT N°1	134
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX - ESPACE DU LAMBON 2 RUE DE LA PASSERELLE - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS	135
SUBVENTION INDIRECTE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX - ESPACE DU LAMBON 2 RUE DE LA PASSERELLE - ASSOCIATION PETITE ENFANCE ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ	136
SUBVENTION INDIRECTE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX - VILLA PÉROCHON - ASSOCIATION POUR L'INSTANT - AVENANT N°1	137
SUBVENTION INDIRECTE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX - CENTRE DU GUESCLIN - BÂTIMENT A - 2ÈME ÉTAGE - ASSOCIATION DE GESTION DE L'ÉCOLE DE LA 2ÈME CHANCE VIENNE ET	

DEUX-SÈVRES - AVENANT N°4	139
SUBVENTIONS - AMÉLIORATION DE L'HABITAT - OPAH COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMÉRATION NIORTAISE 2018-2022	141
SUBVENTIONS - AMÉLIORATION DE L'HABITAT - OPAH RU NIORT	143
CONVENTION OPÉRATIONNELLE D'ACTION FONCIÈRE - REQUALIFICATION DE LA GALERIE VICTOR HUGO AU CENTRE VILLE DE NIORT - AVENANT N°3	144
<i>Bastien MARCHIVE</i> :	145
<i>Monsieur le Maire</i> :	145
<i>Bastien MARCHIVE</i> :	145
<i>Monsieur le Maire</i> :	145
CONVENTION OPÉRATIONNELLE D'ACTION FONCIÈRE - ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE - REQUALIFICATION DE L'ÎLOT DENFERT-ROCHEREAU - AVENANT N°3.....	146
<i>Bastien MARCHIVE</i> :	147
<i>Monsieur le Maire</i> :	147
<i>François GIBERT</i> :	147
<i>Monsieur le Maire</i> :	147
AUTORISATION PROMESSE DE VENTE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE (EPF-NA) ET IMMOBILIÈRE ATLANTIQUE AMÉNAGEMENT (IAA) - OPÉRATION COMMERCIALE ET RÉSIDENTIELLE GALERIE VICTOR HUGO.....	148
PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION (PPGDLSI) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS	150
<i>Bastien MARCHIVE</i> :	152
<i>Monsieur le Maire</i> :	153
<i>François GIBERT</i> :	153
<i>Monsieur le Maire</i> :	153
CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE ÉVALUATION DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE SUR LE TERRITOIRE DE NIORT.....	154
AÉRODROME DE NIORT-MARAIS POITEVIN - CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS ET MODALITÉS DE CALCUL ET DE PERCEPTION DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT, D'ATTERRISSAGE ET DE BALISAGE DES AÉRONEFS D'ETAT	155
DÉNOMINATION DE VOIES.....	156
<i>Bastien MARCHIVE</i> :	157
<i>Monsieur le Maire</i> :	157
<i>Elsa FORTAGE</i> :	157
<i>Monsieur le Maire</i> :	157
<i>Bastien MARCHIVE</i> :	157
<i>Monsieur le Maire</i> :	157
CONSTITUTION DE SERVITUDE - LIEU-DIT "LA GAINERIE" - CI N°211 ET 213 ET KA N°164.....	158
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC - RUE DU DOCTEUR CALMETTE - ESPACE VERT	160
CESSION DE PARCELLE - RUE SAINTE CLAIRE DEVILLE - EI N°15	161
ACQUISITION DE PARCELLE - LIEUDIT TERDOUX - XA N°25	162
<i>Bastien MARCHIVE</i> :	163
<i>Monsieur le Maire</i> :	163
<i>Elsa FORTAGE</i> :	163
<i>Monsieur le Maire</i> :	163
<i>Bastien MARCHIVE</i> :	163
<i>Monsieur le Maire</i> :	163
<i>Bastien MARCHIVE</i> :	163
<i>Monsieur le Maire</i> :	163
ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER - 134 RUE SAINT GELAIS - BY N° 149 ET 150.....	164
DÉLIMITATION DES ZONES DE RISQUE DE PRÉSENCE DE MÉRULE - 47 QUAI MAURICE MÉTAYER	165
CONVENTION DE PARTENARIAT ET FINANCIÈRE - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF SEQUOIA	167

Thibault HÉBRARD :	169
Monsieur le Maire :	169
François GIBERT :	169
Thibault HÉBRARD :	169
Monsieur le Maire :	169

**CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE CLASSIQUES - INFORMATION SUR LA VENTE - ANNÉE 2021 - ACT
COMMODITIES**..... 170

**CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE - TRAVAUX EFFECTUÉS SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ANNÉE 2019 -
INFORMATION SUR LA VENTE - VERTIGO/DIRECT ENERGIE** 171

QUESTION ORALE COLLECTIF "SOLIDAIRES PAR NATURE !" 172

Monsieur le Maire :	173
Elsa FORTAGE :	173
Monsieur le Maire :	173
Dominique SIX :	174
Monsieur le Maire :	174

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 novembre 2021

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Philippe TERRASSIN, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Anne-Lydie LARRIBAU.

Secrétaire de séance : Karl BRETEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Cathy GIRARDIN, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

Excusés :

Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Aline DI MEGLIO.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Recueil-décisions n° Rc-2021-6

Direction du Secrétariat Général**Recueil des Décisions L.2122.22 du Code général
des collectivités territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Date de l'acte	Numéro d'ordre	Titre de la décision	Incidence financière
30/08/2021	1.	L-2021-372 DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Centres de loisirs été 2021 - Animations - Association En contre danse - Atelier découverte de la musique dans l'histoire	480,00 € net
30/08/2021	2.	L-2021-397 DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Centres de loisirs été 2021 - Animations ALSH - Association USEP - Atelier Multisports	240,00 € net
30/08/2021	3.	L-2021-414 DIRECTION DES FINANCES EXECUTION BUDGETAIRE ET PATRIMONIALE Modification relative à la régie de recettes du refuge pour animaux - Changement de dénomination	/
30/08/2021	4.	L-2021-431 DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES Formation du personnel - Convention passée avec TPMA Formation - Participation de deux agents du CCAS	1 500,00 € net
30/08/2021	5.	L-2021-435 DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Accord-cadre - Extension et maintenance du dispositif de vidéoprotection - Marché subséquent n°9 - Etude d'exécution sur le quartier du Clou-Bouchet	7 054,60 € HT soit 8 465,52 € TTC
30/08/2021	6.	L-2021-436 DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES Formation du personnel - Convention passée avec COPES - Participation d'un agent du CCAS	1 060,00 € net
30/08/2021	7.	L-2021-437 DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES Formation du personnel - Convention passée avec FORSYFA - Participation de deux agents du CCAS	1 280,00 € net
30/08/2021	8.	L-2021-438 DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Accord-cadre - Fournitures pièces et système de fermeture - Approbation du marché subséquent N°3 à bons de commande	Montant maximum du marché : 28 000,00 € TTC

30/08/2021	9.	L-2021-439	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Accord-cadre - Fourniture de mobiliers de bureau - Aménagement de l'espace de travail et acquisition de mobilier - Approbation du marché subséquent	9 427,24 € HT soit 11 312,69 € TTC
31/08/2021	10.	L-2021-409	RESSOURCES PCVAU Marchés pour l'acquisition et l'aménagement d'une remorque deux essieux - Avenant n° 1 - Transfert	39 600,00 € TTC
31/08/2021	11.	L-2021-425	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE Salle omnisport rue Barra à Niort - Travaux de reprise de la couverture au niveau des translucides - Remplacement des tôles sablières	21 989,33 € HT soit 26 387,20 € TTC
31/08/2021	12.	L-2021-428	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE Temple de Niort - Mise en conformité accessibilité	5 811,73 € HT soit 6 974,08 € TTC
31/08/2021	13.	L-2021-442	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ATRIUM ASSOCIES - Participation de 6 agents du CCAS	960,00 € net
02/09/2021	14.	L-2021-426	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE Salle de sport de Pissardant - Remise aux normes - Travaux de carrelage faïence	2 2 887,20 € soit 27 464,64 € TTC
07/09/2021	15.	L-2021-173	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention de mise à disposition de la Ferme Giraud au profit de la Commune du Val-du-Mignon	A titre gratuit
07/09/2021	16.	L-2021-301	DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE L'ATTRACTIVITÉ URBAINE ACTION FONCIÈRE Convention d'occupation précaire avec l'Association DES JARDINS OUVIERS DES ETABLISSEMENTS « LES FILS DE T. BOINOT » - BE 299	Recettes : Redevance d'occupation annuelle 592,77 €
07/09/2021	17.	L-2021-429	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES Formation du personnel - Convention passée avec le Centre Hospitalier de Niort - Participation d'un groupe d'agents du CCAS et de la Direction de l'Education	4 272,00 € net
07/09/2021	18.	L-2021-443	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Restructuration du Centre Technique Municipal Voirie - Mission d'Assistance Maîtrise d'Ouvrage Programmiste	34 900,00 HT soit 41 880,00 € TTC
07/09/2021	19.	L-2021-445	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE Moulin du roc - Signalétique placette	4 989,83 € HT soit 5 987,80 € TTC €
07/09/2021	20.	L-2021-447	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Equipements de protection individuelle - Acquisition de masques tissus UNS 1	12 740,00 € HT soit 13 440,70 € TTC

07/09/2021	21.	L-2021-448	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Prestations d'entretien et de nettoyage des locaux - Bureaux Espaces Verts 14 E avenue Léo Lagrange - Approbation du marché subséquent	Montant maximum du marché 4 000,00 € TTC
07/09/2021	22.	L-2021-453	DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE L'ATTRACTIVITÉ URBAINE ACTION FONCIÈRE Préemption d'un bien sis 73 rue Alsace Lorraine – BY n° 289-290-301	209 000,00 € dont 9 000,00 € de frais d'agence
08/09/2021	23.	L-2021-411	DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ORGANISATION DU DOMAINE PUBLIC Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du règlement de la voirie communale	22 300,00 € HT soit 26 760,00 € TTC
10/09/2021	24.	L-2021-395	CULTURE Concerts classiques été 2021 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec uNopia	2 921,80 € net
10/09/2021	25.	L-2021-407	CULTURE Festival de Cirque d'été 2021 - Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine	Recettes : Demande de subvention 5 000,00 €
10/09/2021	26.	L-2021-420	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ PARC DES EXPOSITIONS Parc des expositions - Achat de séparateurs de voie en béton	5 310,72 € HT soit 6 372,86 € TTC
14/09/2021	27.	L-2021-451	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Marché subséquent "Extension du dispositif de vidéoprotection pour le site de l'Hôtel de Ville et la rue Basse" - Contrat d'accord-cadre Extension du dispositif de vidéoprotection et maintenance	Montant maximum du marché : 45 833,00 € HT soit 55 000,00 € TTC
14/09/2021	28.	L-2021-455	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ASSOCIATION DECIBEL'PC - Participation de soixante-dix agents au Parcours Accueil Accessibilité	520,00 € net
14/09/2021	29.	L-2021-456	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'Association ALEPA - Participation d'un groupe d'agents	1 620,00 € net
14/09/2021	30.	L-2021-457	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec NCO FORMATIONS GLOBALES - Participation de six agents	4 000,00 € net

14/09/2021	31.	L-2021-464	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Accord-cadre - Collecte et traitement des déchets municipaux - Lot 6 : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Montant maximum du marché : 80 000,00 € HT soit 96 000,00 € TTC pour 4 ans
14/09/2021	32.	L-2021-466	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'ECOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE (ENAC) - Participation de cinq agents du Service Aérodrome à la formation « Global Reporting Format »	675,00 € net
21/09/2021	33.	L-2021-421	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Marchés publics - Location de matériel d'essuyage des mains et tapis d'entrée	Montant maximum du marché : 22 000,00 € HT soit 26 400,00 € TTC sur la durée maximale de 2 ans
21/09/2021	34.	L-2021-430	DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE L'ATTRACTIVITÉ URBAINE ACTION FONCIÈRE Convention d'occupation précaire - Parcelles HI 44, 128 et 129 - EARL RICHARD	Recettes : Loyer annuel : 399,70 €
21/09/2021	35.	L-2021-440	DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE L'ATTRACTIVITÉ URBAINE ACTION FONCIÈRE Convention d'occupation précaire - Parcelle XC 12 - SCEA LES VIOCHES	Recettes : Loyer annuel : 58,99 €
21/09/2021	36.	L-2021-441	DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE L'ATTRACTIVITÉ URBAINE ACTION FONCIÈRE Convention d'occupation précaire - Parcelle ZT 19 - Monsieur Hervé POUVREAU, exploitant agricole - Avenant n°1	/
21/09/2021	37.	L-2021-449	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE ET MOYENS Marchés publics - Aménagement d'un véhicule Peugeot Boxer - Centre Technique Municipal équipe Voirie	6 804,00 € HT soit 8 164,80 € TTC
21/09/2021	38.	L-2021-450	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE ET MOYENS Marchés publics - Aménagement d'un véhicule Peugeot Boxer - Centre Technique Municipal équipe Electricité	7 378,00 € HT soit 8 853,60 € TTC
21/09/2021	39.	L-2021-459	DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE L'ATTRACTIVITÉ URBAINE STATIONNEMENT - ASSURANCES Protocole d'accord transactionnel - Rue des Champs des Vignes - Propriétaire parcelle EC 182	1 611,17 € HT soit 1 933,40 € TTC
21/09/2021	40.	L-2021-468	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE Marchés publics - Groupe scolaire Emile Zola - Bâtiment périscolaire - Accord-cadre travaux de désamiantage - Marché subséquent	27 285,00 € HT soit 32 742,00 € TTC

21/09/2021	41.	L-2021-475	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Location - 15 rue Berthet - Garage n°7	Recettes : Loyer mensuel : 57,34 €
21/09/2021	42.	L-2021-479	UNITÉ TRANSITION ENERGÉTIQUE Marchés publics - Accompagnement à la démarche en coût global - Unité de Transition Energétique et Climatique	7 600,00 € HT soit 9 120,00 € TTC
23/09/2021	43.	L-2021-452	CULTURE Demande de subvention - Festival Cirque d'été 2021 - Communauté d'Agglomération du Niortais dans le cadre du contrat de ville	Recettes : Demande de subvention 2 000,00 € net
23/09/2021	44.	L-2021-465	CULTURE Marchés Publics - Chorale cérémonies officielles - Ensemble vocal ORIANA	800,00 € net
23/09/2021	45.	L-2021-470	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Marchés publics - Acquisition de matériel de gymnastique - Gymnase du Pontreau	7 088,70 € HT soit 8 506,44 € TTC
23/09/2021	46.	L-2021-474	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marchés publics - Festivités de Noël 2021 - Spectacle "le traîneau du Père Noël et ses lutins"	6 998,63 € HT soit 7 383,55 € TTC
27/09/2021	47.	L-2021-483	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation à temps et espaces partagés - Salle associative Edmond Proust - Association LE CORPS ET L'ESPRIT	Recettes : Redevance d'occupation conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
27/09/2021	48.	L-2021-485	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation à temps et espaces partagés - Salle polyvalente du Clou Bouchet - Association Centre Socio Culturel DE PART ET D'AUTRE - Avenant n°1	Recettes : Redevance d'occupation conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
27/09/2021	49.	L-2021-486	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation à temps et espaces partagés - Salle polyvalente du Clou Bouchet - Association SOUFFLE D'ART	Recettes : Redevance d'occupation conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
27/09/2021	50.	L-2021-487	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation à temps et espaces partagés - Salle associative Saint Liguair - CSC DE PART ET D'AUTRE - Avenant n°1	/

27/09/2021	51.	L-2021-488	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation à temps et espaces partagés - Salle associative 5 rue du Presbytère - Association 9 MOIS ET PLUS YOGA	Recettes : Redevance d'occupation conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
27/09/2021	52.	L-2021-489	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation à temps et espaces partagés - Espace associatif Langevin Wallon - Association CHAPI CHAPO - Avenant n°1	/
27/09/2021	53.	L-2021-490	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE Marchés publics - Accord-cadre "Travaux de désamiantage" - Marché subséquent - Presbytère Saint- Hilaire - Réseau eaux usées	4 828,00 € HT soit 5 310,80 € TTC
27/09/2021	54.	L-2021-492	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE Marchés publics - Parc Naturel Urbain - Elargissement de la rampe d'accès à la passerelle située entre le Jardin des plantes et la piscine Pré Leroy	6 611,19 € HT soit 7 933,43 € TTC
28/09/2021	55.	L-2021-382	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marchés publics - Festivités de Noël 2021 - Spectacles "Mirage" et "Les Voyageurs"	5 363,98 € HT soit 5 659,00 € TTC
28/09/2021	56.	L-2021-398	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Convention de mise à disposition de chalets - Festivités de Noël 2021 - Artisans et producteurs	Recettes : Redevance d'occupation 25 535,22 € TTC
28/09/2021	57.	L-2021-467	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Marchés publics – Places et supports de communication – Association ASN Basket – Match du 16 octobre 2021	2 500,00 € net
29/09/2021	58.	L-2021-458	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation - Centre Du Guesclin - Bâtiment A - Institut Régional du Travail Social Poitou-Charentes (IRTS) - Avenant n°2	Recettes : Redevance d'occupation annuelle 3 786,24 €
29/09/2021	59.	L-2021-476	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE ET MOYENS Marchés publics - Aménagement d'un véhicule Fourgon L2H2 - Centre Technique Municipal équipe Plomberie	5 831,80 € HT soit 6 998,16 € TTC
29/09/2021	60.	L-2021-477	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE ET MOYENS Marchés publics - Aménagement d'un véhicule Fourgon L2H2 - Centre Technique Municipal équipe Plomberie	5 831,80 € HT soit 6 998,16 € TTC
29/09/2021	61.	L-2021-478	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE ET MOYENS Marchés publics - Aménagement d'un véhicule Fourgon L2H2 - Centre Technique Municipal équipe Plomberie	5 831,80 € HT soit 6 998,16 € TTC

07/10/2021	62.	L-2021-376	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marchés publics - Festivités de Noël 2021 - Spectacle "Revue de rue"	11 343,00 € HT soit 11 966,87 € TTC
07/10/2021	63.	L-2021-484	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marchés publics - Festivités de Noël 2021 - Spectacle "Les Polis Sont Acoustiques"	880,00 € net
07/10/2021	64.	L-2021-493	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Convention de mise à disposition d'un chalet - Festivités de Noël 2021 - Place de la Brèche - Monsieur David BOQUERET	Recettes : redevance d'occupation 567,45 € TTC
07/10/2021	65.	L-2021-497	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - Association Les ateliers du Baluchon - Atelier Expressions Ludiques & théâtrales	630,00 € net
07/10/2021	66.	L-2021-498	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - Madame FARHANEHELAS Odile - Atelier Shiatsu du samouraï	180,00 € net
07/10/2021	67.	L-2021-499	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - Madame CADIOU Nathalie - Atelier Philo	210,00 € net
07/10/2021	68.	L-2021-500	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - Madame DE CARVALHO Tomomi - Atelier Danse flamenca et sevillanas	210,00 € net
07/10/2021	69.	L-2021-501	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - Association L'atelier Nnomade d'Ann Mo - Atelier arts plastiques	210,00 € net
07/10/2021	70.	L-2021-502	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - Association Noélie & Compagnie - Atelier musical le B. A. BA. du Jazz	210,00 € net
07/10/2021	71.	L-2021-503	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - JMENEZ CORDOVA Maria Gabriela - Atelier Art autour du recyclage et/ou yoga, qi gong et danse	1 230,00 € net
07/10/2021	72.	L-2021-504	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS/ALSH - Année 2021- 2022 - 1er trimestre - Association Niort Handball Souhéen - Atelier Handball	420,00 € net

07/10/2021	73.	L-2021-505	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - Association Le Poing de Rencontre Niortais - Atelier boxe éducative	390,00 € net
07/10/2021	74.	L-2021-507	DIRECTION DE L'EDUCATION RESTAURATION Demande de subvention - Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports - "Petits déjeuners" dans les écoles publiques niortaises du contrat de Ville	Recettes : Demande de subvention 6 047,60 € net
07/10/2021	75.	L-2021-508	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marchés publics - Festivités de Noël 2021 - Spectacles "les Tribulations d'Alice" et "Supplément chantilly"	6 600,00 € HT soit 6 963,00 € TTC
07/10/2021	76.	L-2021-510	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - MAINOT Evelyne - Atelier conte	180,00 € net
07/10/2021	77.	L-2021-511	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - T.S.A. TéO SEGUINARD - Atelier découverte sports co et alternatifs	180,00 € net
07/10/2021	78.	L-2021-512	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS/ALSH - Année 2021-2022 - 1er trimestre - Association Amicale Sportive Niortaise - Atelier Basket - Basket adapté - Tous jeux de ballons	210,00 € net
07/10/2021	79.	L-2021-513	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - CLEON Marie-Eugénie - Atelier Pitchou yoga et relaxation	210,00 € net
07/10/2021	80.	L-2021-514	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - Madame SARGSYAN Silva - Atelier réemploi du textile	600,00 € net
07/10/2021	81.	L-2021-515	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - Karine PIGEAU - Atelier massage bien-être	210,00 € net
07/10/2021	82.	L-2021-517	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - Association Centre d'Etudes Musicales - Atelier Eveil musical/guitare/chorale	990,00 € net
07/10/2021	83.	L-2021-518	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - Association SA Souché Niort & Marais - Atelier gymnastique japonaise	210,00 € net

07/10/2021	84.	L-2021-519	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - Association ECHIQUIER NIORTAIS - Atelier Echecs	210,00 € net
07/10/2021	85.	L-2021-520	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - Madame BOUGLE Céline - Atelier Aventures en herbe	390,00 € net
07/10/2021	86.	L-2021-521	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - Association TAEKWONDO CLUB NIORTAIS - Atelier Taekwondo	210,00 € net
07/10/2021	87.	L-2021-522	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Marchés publics - Animations APS - Année 2021-2022 - 1er trimestre - Association Danse Modern' Jazz - Atelier Modern' Jazz	210,00 € net
07/10/2021	88.	L-2021-525	CULTURE Marchés publics - Contrat d'exposition au Piloni - Winterlong Galerie - Exposition "Style libre" de Julien COLOMBIER	1 700,00 € net
11/10/2021	89.	L-2021-340	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation - Local sis 80 rue Saint Jean à Niort - Artiste DJAM'B	Recettes: Redevance d'occupation annuelle 1 800,00 €
11/10/2021	90.	L-2021-481	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation à temps et espaces partagés - Salle associative Edmond Proust - Association 2 FOPEN- JS 79	Recettes : Redevance d'occupation conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
11/10/2021	91.	L-2021-482	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupations à temps et espaces partagés - Salle associative Edmond Proust - Association ESSENTIEL	Recettes : Redevance d'occupation conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
11/10/2021	92.	L-2021-494	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence - Appartement rez-de-chaussée - 8 rue du Mûrier - Avenant n°3	Recettes : loyer 350,00 € TTC pour un mois
11/10/2021	93.	L-2021-496	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE ET MOYENS Marchés publics - Aménagement d'un véhicule - Equipe peinture voirie	10 550,00 € HT soit 12 660,00 € TTC

11/10/2021	94.	L-2021-523	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE Marchés publics - Ravalement façade - 6 rue Fontanes à Niort - Bâtiment occupé par le Secours Populaire	11 914,91 € HT soit 14 297,89 € TTC
11/10/2021	95.	L-2021-524	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation à titre précaire et révocable - Kiosque 5 place de la Brèche- Monsieur Gino CORMIER - Avenant n°1	/
11/10/2021	96.	L-2021-526	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Marchés publics - Formation du personnel - Convention passée avec H2L Conseil - Participation d'un groupe d'agents	1 090,00 € net
14/10/2021	97.	L-2021-491	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ENTRETIEN - CONCIERGERIE Marchés publics - Prestation d'entretien et de nettoyage de la salle d'exposition du séchoir de Port Boinot - Modification décision n°2021-416	/
14/10/2021	98.	L-2021-527	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Marchés publics - Formation du personnel - Convention passée avec ORIENT'ACTION - Participation d'un agent	1 700,00 € net
14/10/2021	99.	L-2021-528	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Marchés publics - Formation du personnel - Convention passée avec ACTIFORCES - Participation d'un agent	1 250,00 € HT soit 1 500,00 € TTC
14/10/2021	100.	L-2021-530	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE Marchés publics - Groupe scolaire Ferdinand Buisson - Travaux pour changement de tarif électricité	12 388,80 € HT soit 14 866,56 € TTC
14/10/2021	101.	L-2021-531	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention de mise à disposition - 41 boulevard Main - IIBSN - Stationnement provisoire véhicules de service	A titre gratuit
18/10/2021	102.	L-2021-480	DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC VOIRIE SIGNALISATION ECLAIRAGE Marchés publics – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – Réalisation et mise en place d'un marché de performance énergétique	8 050,00 € HT soit 9 660,00 € TTC
20/10/2021	103.	L-2021-543	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Marchés publics - Formation du personnel - Convention passée avec l'organisme de formation GIP FCIP - Participation d'un agent	1 476,00 € net

20/10/2021	104.	L-2021-544	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Marchés publics - Formation du personnel - Convention passée avec l'association Moniteurs Police de la Fonction Publique Territoriale - Participation d'un groupe d'agents de la Police Municipale	1 920,00 € net
21/10/2021	105.	L-2021-542	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE Marchés publics - Bureaux 10 bis rue Jules Siegfried - Réaménagement du local associatif	5 684,78 € HT soit 6 821,74 € TTC
21/10/2021	106.	L-2021-547	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE ET MOYENS Marchés publics - Achat d'un véhicule ZOE E-TECH	22 307,33 € HT soit 26 768,80 € TTC
25/10/2021	107.	L-2021-559	DIRECTION DE PROJET PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS ET SANITAIRES Marchés publics - Etudes du sol des jardins quai de Belle Ile	6 593,00 € HT soit 7 911,60 € TTC

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire :**

Mesdames, Messieurs, bonsoir et bienvenue.

Avant d'ouvrir le Conseil municipal, je souhaiterais que nous ayons une minute de silence pour deux anciens élus qui viennent de nous quitter à savoir Jacques LAMARQUE et Joël RENOUX qui ont été l'un et l'autre adjoint au Maire sous le mandat de Bernard BELLEC et à ce titre je pense que nous leur devons cet hommage. Si vous le voulez bien, levez-vous.

Minute de silence.

J'ai besoin d'un secrétaire ou d'une secrétaire de séance. Merci Karl BRETEAU.

J'ai à vous donner lecture des pouvoirs que j'ai reçu : de Sébastien MATHIEU à Cathy GIRARDIN, de Lydia ZANATTA à Aurore NADAL, de Mélina TACHÉ à Nicolas VIDEAU, de Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, de David MICHAUT à Christine HYPEAU, de Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, de Madame BONNET-LECLERC à Monsieur GIBERT. En plus de la séance du Conseil municipal, nous aurons à la fin de notre ordre du jour, une question orale qui est posée par le Collectif "Solidaires par Nature !"

Je vous invite à nous faire part de vos remarques sur le Recueil de Décisions ou vos questions ?
Madame FORTAGE.

Elsa FORTAGE :

Nous voulions revenir sur deux décisions. La première a le numéro d'ordre L.2021-414, dénommée "changement de dénomination à propos de la régie des recettes du refuge pour animaux". Il n'y a pas plus de précision. C'était simplement pour savoir de quoi il s'agit.

La deuxième est la L.2021-544, à propos de la formation d'agents de la police municipale avec l'association des moniteurs police de la fonction publique. Selon le site de cet organisme, le but de cette formation est la mise en œuvre d'actions de formation d'entraînement au maniement des armes et des techniques professionnelles d'intervention. Nous regrettons encore une fois qu'ils soient cantonnés à un rôle répressif.

RETOUR SOMMAIRE

À quand une formation en lien avec l'accueil et la médiation des habitants et notamment des personnes victimes de violences et à quand également une formation de notre police municipale en lien avec l'écologie sur les espaces verts municipaux par exemple, ce qui était une partie de toute la diversité de leurs missions d'origine, pour des objectifs à plus moyen et long terme.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il d'autres questions sur le Recueil des Décisions ? Non.

Pour la première, la modification pour la régie de recettes c'est purement technique à ma connaissance.

Oui, Madame FORTAGE.

Elsa FORTAGE :

C'est simplement la dénomination refuge pour animaux alors que ce n'est plus un refuge depuis 2018.

Pourquoi le faire maintenant ?

Monsieur le Maire :

Vous avez raison de le faire observer. Pour le coup, la dénomination est mauvaise, il y a des habitudes qui perdurent, alors que c'est une fourrière animale.

Elsa FORTAGE :

Le terme est important.

Monsieur le Maire :

J'entends bien. C'est l'objet d'un changement de dénomination.

Dominique SIX :

C'est les recettes pour la fourrière pour animaux.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire :

La régie est changée. Ce n'est plus une régie de refuge mais c'est une régie de la fourrière. C'est l'objet de la décision, donc c'est pour modifier. Dès l'article 1 c'est même précisé. Je ne peux pas vous en dire plus cela me semble assez clair.

Pour le 2, écoutez chacun son point de vue, mais sachez que la Police municipale exerce l'ensemble des compétences qui lui sont données donc elle ne renonce à aucune mission et quant aux armements, le but n'est pas répressif qui plus est dans le cadre d'une Police municipale, il est plutôt dissuasif. Je ne crois pas qu'une seule fois les armes aient été utilisées, donc il y a en plus la preuve par l'exemple. Merci. Nous prenons acte du Recueil des décisions.

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021

Procès-verbal n° Pv-2021-7

Direction du Secrétariat Général

**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du 28 juin 2021**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil municipal prend acte du procès-verbal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire :

Nous passons au procès-verbal que je dois soumettre à votre vote, celui du 28 juin 2021.

Y a-t-il des questions préalablement ? Non

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-320

Direction du Secrétariat Général**Fonctionnement des assemblées - Détermination
du nombre d'Adjoints - Modification**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.2122-1 du Code général des collectivités territoriales selon lequel « *il y a dans chaque commune, un et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal* » ;

Vu l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales disposant que « *Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal* » ;

Vu l'article L.2122-2-1 permettant aux communes de 80 000 habitants et plus, de dépasser la limite prévu à l'article L.2122-2 « *en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10% de l'effectif légal du conseil municipal* » ;

Vu l'article L.2143-1 offrant dans son dernier alinéa la possibilité « *aux communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants* » d'appliquer les mêmes dispositions, pour le cas où elles créeraient des conseils de quartiers ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 mars 2002 instituant à Niort 9 Conseils de quartiers ;

Les dispositions précitées permettant d'instaurer en plus des treize postes d'Adjoints, quatre postes d'Adjoints supplémentaires compte-tenu de la présence de neuf Conseils de quartiers. La Ville de Niort peut ainsi désigner jusqu'à dix-sept Adjoints.

Lors de la séance du 26 mai 2020, par délibération n°2020-78, le Conseil municipal a approuvé la proposition de Monsieur le Maire et à fixer à 15 le nombre d'Adjoints.

Considérant la démission de ses fonctions d'Adjoint au Maire de Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE ;

Il est proposé de fixer à 14 le nombre d'Adjoints.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer à 14 le nombre d'Adjoints.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire :**

Je suis amené, suite à la décision de Lucien-Jean LAHOUSSE de rester dans l'assemblée municipale mais de ne plus exercer ses fonctions d'Adjoint, pour des raisons évidemment personnelles qui en plus liées à sa santé, pour qu'il n'y est pas de doute sur sa motivation, de revoir le nombre d'Adjoints, celui-ci passe donc de 15 à 14.

Y a-t-il des questions ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

Je précise que les délégations ne font pas l'objet d'une délibération mais d'un arrêté municipal. Elles ont été réparties pour ce qui concerne les Marchés Publics à Gérard LEFÈVRE, ici présent, et pour ce qui concerne les Ressources Humaines à Anne-Lydie LARRIBAU, ici présente également, qui rapportera les délibérations compte tenu des modifications de l'arrêté qui a été pris en ce sens.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-321

Direction Ressources Humaines**Conditions d'exercice des mandats locaux -
Indemnités des Elus - Mise à jour du tableau des
bénéficiaires**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux articles L2123-20 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal en date du 8 juin 2020 a approuvé, par délibération n°2020-107, le montant de l'indemnité de fonction des élus ainsi que la majoration de ces indemnités, par délibération n°2020-108.

Par délibération n°2021-91, en date du 3 mai 2021, le Conseil municipal a approuvé la mise à jour du tableau des bénéficiaires d'une indemnité de fonction.

Considérant que Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE a présenté sa démission de ses fonctions d'adjoint le 26 octobre 2021 et que Monsieur le Préfet l'a acceptée par courrier du 9 novembre 2021 avec effet immédiat.

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des bénéficiaires des indemnités de fonction et d'attribuer à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE une indemnité de Conseiller municipal à compter du 9 novembre 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- mettre à jour le tableau des élus du Conseil municipal bénéficiaires d'indemnités ainsi que les taux et montants de ces dernières suite à la démission de ses fonctions d'Adjoint au Maire de Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Conseiller municipal, qui percevra une indemnité de 155,58 € correspondant à 4% du taux voté (montant calculé sur la base de IB 1027/IM 830).

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGÉ**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-322

Direction du Secrétariat Général**Commissions municipales - Désignations des membres - Modification**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la création des commissions municipales ;

Vu la délibération D2021-228 en date du 21 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a créé les Commissions municipales, en a fixé la composition et désigné les membres ;

Considérant qu'il convient de modifier la composition des commissions concernant la participation de Madame Anne-Lydie LARRIBAU qui avait été désignée membre de commission municipale n°3 Environnement et aménagement et qui siègera désormais à la commission municipale n°1 Ressources.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner Madame Anne-Lydie LARRIBAU en qualité de membre de la commission municipale n°1 ;
- modifier en conséquence la délibération D2020-228 du 21 septembre 2020.

Les commissions municipales se composent désormais comme suit :

Commissions municipales	Composition
1 Commission Ressources Affaires financières Ressources Humaines Contractualisation/Relations internationales Coopération/ jumelages Informatique Moyens généraux Commerce Partenariats économiques et économie mixte Economie sociale et solidaire	- Jeanine BARBOTIN - Anne-Lydie LARRIBAU - Lucien-Jean LAHOUSSE - Romain DUPEYROU - Gérard LEFEVRE - Eric PERSAIS - François GUYON - Ségolène BARDET - David MICHAUT - Fatima PEREIRA - François GIBERT - Sébastien MATHIEU - Elsa FORTAGE - Yann JEZEQUEL

<p>2 Commission Vie quotidienne</p> <p>Vie scolaire et affaires périscolaires Petite enfance Jeunesse Animation socio-culturelle et vie associative Loisirs et sports Culture Sujets non liés au CCAS dans le champ de la solidarité <i>(affaires sociales, de l'aide alimentaire, aux affaires familiales, logement d'urgence, personnes âgées, égalité hommes/femmes)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rose-Marie NIETO - Christelle CHASSAGNE - Nicolas VIDEAU - Christine HYPEAU - Florence VILLES - Yamina BOUDAHMANI - Sophie BOUTRIT - Aurore NADAL - Guillaume JUIN - Yvonne VACKER - Lydia ZANATTA - Nicolas ROBIN - Méline TACHÉ - Noélie FERREIRA - Aline DI MÉGLIO - Karl BRETEAU - Baptiste DAVID - Véronique BONNET-LECLERC - Cathy GIRARDIN - Elsa FORTAGE - Yann JEZEQUEL
<p>3 Commission Environnement et aménagement</p> <p>Espaces publics et cadre de vie Patrimoine (bâtiments, immobilier communal, patrimoine historique) Handicap et accessibilité Aménagement, mobilité, voirie Urbanisme Habitat/logement Renouvellement urbain Action Cœur de Ville Politique de la ville Risques majeurs Développement durable Médiation/quartiers Espaces verts et biodiversité Prévention/sécurité Vie participative Animaux/refuge</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dominique SIX - Michel PAILLEY - Elmano MARTINS - Bastien MARCHIVE - Philippe TERRASSIN - Valérie BÉLY-VOLLAND - Thibault HÉBRARD - Marie-Paule MILLASSEAU - Florent SIMMONET - Stéphanie ANTIGNY - Hervé GÉRARD - François GIBERT - Sébastien MATHIEU - Elsa FORTAGE - Yann JEZEQUEL

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-323

Direction du Secrétariat Général**Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Désignation
des membres - Modification**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit l'institution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 qui a approuvé le principe de la création d'une Commission d'Appel d'Offres et a fixé les conditions de dépôt des listes de candidatures pour l'élection des membres de ladite commission ;

Vu la délibération en date du 8 juin 2020, par laquelle le Conseil municipal a désigné les membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre acte de la démission de Monsieur Gérard LEFÈVRE, en date du 21 octobre 2021, en vue de sa nomination en qualité de Président de cette commission.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres.

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Dominique SIX	Marie-Paule MILLASSEAU
Elmano MARTINS	Anne-Lydie LARRIBAU
Rose-Marie NIETO	David MICHAUT
François GIBERT	
Michel PAILLEY	

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 2
Non participé : 0
Excusé : 1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire :**

Suite à ce que j'ai pu dire, il en découle cette délibération qui désigne les membres de la CAO (Commission d'Appel d'Offres) et donc il y a quelques modifications pour permettre une démission de Gérard LEFÈVRE puisqu'il va être nommé président de cette commission par arrêté, ça ne relève pas d'une délibération et donc des modifications suivantes.

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame FORTAGE.

Elsa FORTAGE :

Nous regrettons que les deux groupes d'opposition ne puissent pas être présents à cette commission dans un souci démocratique.

Monsieur le Maire :

Ils y sont et sont représentés par François GIBERT. On a fait une répartition par groupes en début de mandature et c'est ainsi que les choses avaient été convenues. Le but d'une commission de cette nature n'est pas qu'il y ait une majorité de minoritaires.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-324

**Mission Participation interne -
Accessibilité - Développement durable****Présentation du Rapport Développement Durable -
Année 2021**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-1-1-1 et D 2311-15 du Code général des collectivités territoriales qui imposent aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de présenter chaque année un « Rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales » préalablement au débat d'orientation budgétaire ;

La Ville présente le Rapport de Développement Durable 2021 qui constitue un état d'avancement de l'action municipale conduite sur le territoire et dans le fonctionnement de la collectivité. Sans exhaustivité, il fait également état des orientations et des programmes de nature à faire évoluer cette situation. Le rapport annuel est un support au débat sur les orientations de développement durable dans un contexte où les enjeux climatiques et environnementaux exigent une mobilisation de tous les acteurs.

La Ville de Niort porte une attention particulière à ces enjeux. Le Conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 25 novembre 2019, la Feuille de Route Niort Durable 2030. Ce programme d'actions co construit et partagé est composé de 8 défis déclinés en 140 actions, dont les 34 premières ont été lancées en 2021. Il s'est agi de saisir l'opportunité offerte par l'Agenda 2030 et ses 17 ODD, adoptés par les Etats membres des Nations Unies en 2015, pour donner de nouvelles perspectives à l'action et continuer à mettre en œuvre concrètement la Feuille de route Niortaise.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte :

- de la présentation du Rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Ville de Niort pour l'année 2021.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Thibault HEBRARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Thibault HÉBRARD :**

Ce rapport, on devait le travailler déjà l'année dernière, comme vous l'avez vu, il est en annexe. C'est un rapport qui fait plus de 76 pages c'est un rapport assez conséquent, avant d'en prendre acte, puisque vous l'avez en annexe, je voulais surtout faire un petit focus sur certaines actions menées cette année pour souligner le travail collectif des élus et des services dans cette démarche qui grandit constamment.

Présentation d'un PowerPoint. Annexe 1

Monsieur le Maire :

C'est bien. Y a-t-il des questions ? Monsieur GIBERT, Monsieur JÉZÉQUEL, Madame GIRARDIN.

François GIBERT :

Je vais essayer de faire court. C'est vrai qu'un rapport de ce type, qui est central dans notre évolution sociétale, mériterait que l'on puisse faire des réunions de commission particulière là-dessus parce qu'il y a beaucoup de choses. On est à mi-parcours, on a un projet 2020-2024, les grands engagements ont été pris en 2019 et donc on est à mi-parcours par rapport à des objectifs que l'on s'était donnés.

C'est très bien, il y a plein de choses qui ont été lancées qui sont très bien d'ailleurs. La question est que l'on ne se leurre pas par rapport à l'enjeu de Développement Durable. Il y a des objectifs qui ont été chiffrés, qui sont très ambitieux, ils sont très difficiles et ils n'ont pas été évoqués. On a évoqué un peu les économies d'énergie mais il faut resituer l'équivalent de 170 foyers dans le cadre d'une baisse de consommation d'énergie de l'ordre de 20 ou 30 % sur l'ensemble de l'Agglo ou de la Ville. Ce n'est pas grand-chose. Les led, c'est bien mais il faut les resituer dans la consommation globale. Ça serait bien qu'il y ait une évaluation de l'étape où nous en sommes aujourd'hui. Étape 2022, étape 2024, étape 2030, pour que l'on voit vraiment si on a avancé ou pas. Il y a des actions qui sont importantes pour la végétalisation mais qui en terme d'action pour la réduction des gaz à effet de serre ou pour la consommation d'énergie n'apportent pas grand-chose. Ce n'est pas que je les critique, je dis simplement « il ne faut pas s'illusionner », on a des enjeux énormes.

Je voudrais rappeler quand même parce que ce serait bien qu'on réfléchisse à la façon de les introduire :

- Dans l'objectif « Défi 2 » qui n'a pas été rappelé. C'est la diminution par deux des émissions de gaz à effet de serre liées à l'usage de la voiture. Vous savez que si on décline ça, et je me souviens dans les ODD en 2019 avec tout le travail qui avait été lancé, il y a eu beaucoup de groupes de travail où il se trouve que dans le cadre de « la Marche pour le Climat » j'avais participé avec pleins d'autres gens.

RETOUR SOMMAIRE

C'est un enjeu énorme et les chemins pour y parvenir en 2024, ne sont pas encore décrits et je n'ai pas vu de diminution de la circulation de voitures pour l'instant sur Niort même si il y a des progrès sur la circulation intra-ville.

- Deuxième objectif - Doubler la part modale des transports en commun et les modes doux. En ce qui concerne cette évolution-là, le doublement c'est de passer de trois plus trois, c'est trois pour le vélo et trois pour le bus donc de passer à douze. Il y a un enjeu énorme et vous le savez très bien, ce qui serait bien c'est que dans un bilan annuel on puisse se dire « on a fait ça, on a pu faire que ça », mais qu'on se situe par rapport à cet objectif-là.

On a aussi parlé de réduire de 40 % la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Il y a des choses qui ont été engagées, notamment sur les contrôles énergétiques des bâtiments municipaux, mais 40 % c'est sur l'ensemble des bâtiments tertiaires, c'est un enjeu énorme et ce serait bien qu'on se donne des indicateurs pour pouvoir savoir où on en est en 2022, en 2024 et en 2030.

Enfin, le dernier objectif qui était de porter à 32 % la part des énergies renouvelables, là aussi, c'est un objectif très ambitieux. Il y a des choses qui ont été faites, il y a des projets d'autoconsommation, il y a des projets qui sont prévus, mais regardons globalement d'où on part et où on va aller. On n'est pas sur la bonne trajectoire. C'est un peu comme la COP 24, on s'aperçoit qu'on a déclaré beaucoup d'intentions mais qu'on n'est pas sur la bonne trajectoire. Je ne dis pas que c'est facile, je pense qu'il y a beaucoup d'intentions louables dans cette assemblée mais il faudrait avoir des bilans chiffrés et se donner des repères pour que l'on soit objectif sur notre degré d'avancement.

C'était la principale chose que je voulais dire, surtout que j'ai vu à la fin que, Thibault, tu faisais référence au fait que vous alliez projeter des indicateurs pour évaluer. Je te rappelle que c'était en septembre 2019 dans l'assemblée où c'était Bruno PAULMIER qui animait. Ah, tu n'étais pas là, eh bien à ce sujet-là des indicateurs avaient été évoqués avec Bruno PAULMIER et puis d'autres. C'est important de donner des indicateurs d'objectifs extérieurs. Je trouve ça un peu dommage que l'on attende 2022 pour se poser la question de savoir comment on va les mettre en place. Voilà, j'ai terminé pour cette première phase.

Monsieur le Maire :

Il va falloir synthétiser les questions parce que chacun ne fait pas un exposé non plus. Thibault, il faudra que tu dises tout à l'heure si tu fais marche arrière ou pas et puis quant à Monsieur PAULMIER je vous invite à le rencontrer pour pouvoir discuter critères, objectifs, ça me fera plaisir aussi. Monsieur JÉZÉQUEL.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Yann JÉZÉQUEL :**

Tout d'abord, deux petites précisions. D'abord sur la zone 30, on trouve que c'est dommage de ne pas avoir fait preuve d'un peu plus de pédagogie avant, pour faire comprendre cette mesure, entre des panneaux peu lisibles et le petit coup de peinture à l'entrée des zones. Ça ressemble un peu à « un coup d'épée dans l'eau ». Dans un premier temps, nous proposons que des agents de la Police municipale puissent se mettre aux points stratégiques, contrôler la vitesse mais évidemment dans un premier temps surtout expliquer la mesure pour la faire accepter. Donc pas d'amende tout de suite mais de la pédagogie, beaucoup de pédagogie.

Ensuite sur les rues non éclairées, c'est le point 2.3.4, des rues sombres ça peut être dangereux, notamment dans ces périodes, pour circuler à vélo par exemple. Mais il faut bien prendre en compte les économies d'énergie et le bienfait de la nuit totale sur les animaux nocturnes et puis pour voir les étoiles c'est pas mal. Nous proposons des éclairages qui se déclenchent uniquement quand quelqu'un passe, par exemple, Lille dans le Nord l'a fait sur le pont Léon Jouhaux. Il y a une petite commune à côté de Bourges qui s'appelle Aubigné qui l'a fait sur toute la commune donc pourquoi pas Niort. En conclusion, ce rapport nous donne l'impression d'un catalogue avec des actions très intéressantes mais sans réelle cohérence. Finalement, nous disons mention : « doit mieux faire ».

Monsieur le Maire :

Moi, je pensais qu'il ne fallait pas que la Police soit répressive mais finalement si dans certains cas. Madame GIRARDIN.

Cathy GIRARDIN :

Je voulais intervenir sur le défi 7 qui concerne le social avec des ODD qui vont concerner plusieurs choix qui ont été faits par la municipalité. Je voulais intervenir sur le « pas de pauvreté. » Une action a été menée dans un quartier solidaire pour la distribution de 27 500 sacs recyclés. On sait que c'est une action qui est importante mais malgré tout elle n'est pas suffisante. Elle reste une action qui est faite à un moment donné, on sait, bien sûr, qu'il y a des associations qui viennent en soutien ou par exemple le CCAS.

RETOUR SOMMAIRE

Malgré tout, on se pose la question de comment aller plus loin puisqu'on sait très bien que même si les demandes n'ont pas augmenté, je parle au niveau du CCAS, on sait que les montants attribués ont été beaucoup plus importants et malgré tout on sait que la pauvreté aussi augmente notamment chez les travailleurs pauvres. La question, c'est de savoir comment aller plus loin en dehors de ses actions ponctuelles.

Monsieur le Maire :

Merci. D'autres interventions ? Alors Thibault, qu'est-ce qui se passe là ? Je ne sais pas si tu vas pouvoir répondre.

Thibault HÉBRARD :

Bon, j'ai remarqué comme me l'a précisé Valérie, j'ai une mention quand même, déjà ce n'est pas mal. François, pour commencer on n'est pas à mi-parcours, on est en 2021, 2021-2024 on n'est pas encore à mi-parcours.

Ensuite, en effet le travail sur les cibles chiffrées c'est un long travail puisqu'on ne part pas de zéro donc c'est de savoir exactement quelle action, quelle pertinence elle va avoir sur tous les domaines. Ces plantations, quels effets vont-elles avoir sur les gaz à effet de serre, sur la part cyclable, sur les voitures, sur l'énergie ? Tout ça, c'est un long travail, on le fait justement avec le cabinet Interactions Durables qui nous accompagne et c'est avec eux que justement cette fin d'année on aura ciblé ces chiffres, pour que justement on puisse après avoir des repères et avancer en fonction avec. Je l'espère, c'était un souhait déjà de ma part l'année dernière de l'avoir et puis de la part aussi de Monsieur le Maire de l'avoir cette année. On n'a pas pu être dans les clous, mea-culpa, parce qu'on n'a vraiment pas pu vis-à-vis de nos services, c'était déjà un gros travail de lancer ces 34 premières actions, de bouleverser aussi nos services pour qu'on puisse travailler tous ensemble avec les élus sur cette feuille de route. Mais ça va venir et c'est très important, on les aura très prochainement, donc là-dessus, ça c'est très clair, c'est très attendu pour nous tous.

Pour ce qui est des énergies vertes, là tu le sais aussi, il y a un travail qui est en cours avec l'Agglo pour que justement nos deux petites structures que l'on avait, la régie Agglo, la régie Ville, se transforment en une SEM d'investissements qui soit beaucoup plus intéressante et beaucoup plus vertueuse, pour que l'on puisse mener aussi des projets beaucoup plus importants rapidement.

RETOUR SOMMAIRE

Ça ne se fait pas en quelques mois, mais c'est un travail qui est en train de se faire en collaboration avec le SIEDS et d'autres partenaires qui sont justement dans les tuyaux. On a rencontré, d'ailleurs, 1, 2, 3 Soleil avec qui on a discuté aussi, comme tu nous avais fait remarquer, on les a rencontrés et ça fait aussi partie des partenaires qu'on a de côté, donc c'est en train d'avancer.

Pour la diminution des gaz à effet de serre, les 30 Km/h c'est une première chose, alors on peut critiquer la communication, je pense que Dominique pourra compléter, mais c'est déjà une première étape. Et diminuer la part de voitures en Ville ça ne se fait pas comme ça, à par mettre des barrières. Il y a, en effet, un travail sur les mobilités douces qui a bien avancé et qui doit encore se développer. Comme toutes les actions qui sont citées, ce sont des actions parmi d'autres, qui ne sont pas suffisantes, c'est simplement qu'elles permettent de mener notre politique et ces actions en permettent d'autres. C'est aussi un état d'avancement, c'est le but de ce rapport, un état d'avancement.

Je crois que j'ai fait le tour mais je ne suis pas sûr, j'ai peut-être oublié des choses.

Pour la partie sociale, c'est exactement le même réflexe. C'est de se dire qu'aujourd'hui, en effet, ce n'est sûrement pas assez, comme beaucoup. On doit planter 60 000 arbres, on n'en est pas encore à 60 000 mais c'est un début et le but c'est qu'on multiplie justement avec les élus et leurs délégations et leurs services, qu'on multiplie ces différentes actions pour avancer. Alors, on sait que pour tout le monde ça ne va pas assez vite mais il y a déjà un très gros travail de fait et je félicite vraiment tout le monde par rapport à ça.

Monsieur le Maire :

Merci Thibault. D'autres remarques ? Non.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

Direction Ressources Humaines**Rapport Social Unique 2020**

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article 9 bis A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 créé par l'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (LTFP) ;

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 précisant le contenu, les conditions et les modalités d'élaboration du Rapport Social Unique (RSU) et de la Base de Données Sociales (BDS) par les administrations des trois versants de la fonction publique ;

Il ressort des textes susvisés que l'autorité territoriale doit :

- présenter annuellement devant l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial (CST), un Rapport Social Unique se substituant aux rapports sur l'état de la collectivité (« bilan social »), l'égalité professionnelle, les mises à disposition, le handicap et sur la santé, la sécurité et les conditions de travail (« bilan hygiène et sécurité ») ;

- mettre en place une Base de Données Sociales contenant les données nécessaires à l'établissement des Rapports Sociaux Uniques et la rendre accessible aux membres du Comité Social Territorial.

C'est à partir des éléments et données rassemblés dans le Rapport Social Unique que sont élaborées les lignes directrices de gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité territoriale et établissement public.

Le Rapport Social Unique est établi annuellement au titre de l'année civile écoulée mais il doit comporter également les informations se rapportant au moins aux 2 années précédentes et, lorsque c'est possible, aux 3 années suivantes.

Le décret est **entré en vigueur le 1er janvier 2021**. Toutefois, des dispositions transitoires sont prévues pour la période 2021-2022.

La Base de Données Sociales est mise en place au plus tard le 31 décembre 2022.

En conséquence, le Rapport Social Unique portant sur les années 2020, 2021 et 2022 sera « élaboré à partir des données disponibles ».

De plus, dans la mesure où le Comité Social Territorial ne sera mis en place qu'à l'issue des prochaines élections professionnelles (fin 2022), les membres du Comité Technique seront informés des conditions et du calendrier d'élaboration ainsi que des modalités d'accessibilité de la Base de Données Sociales en période transitoire. De même, le Rapport Social Unique portant sur l'année 2020 et celui portant sur l'année 2021 seront présentés aux membres du Comité Technique.

Les membres de l'assemblée délibérante sont donc informés de l'avis du Comité Technique du 9 novembre 2021 :

« Les principaux indicateurs avec les évolutions des dernières années ont été présentés aux membres du Comité Technique le 9/11/2021.

Les membres du Comité Technique constatent une augmentation du taux de travailleurs handicapés.

Ils questionnent les outils de prévention de l'usure professionnelle sur certains postes dans le cadre de leur parcours professionnels à la Ville de Niort et demandent que les chiffres issus du RSU puissent être exploités pour améliorer les conditions de travail des agents.

Trois thématiques de travail sont identifiées : l'absentéisme, l'emploi précaire et la prévention.

Différents dispositifs de prévention existent déjà au sein de la collectivité, auxquels les représentants du personnel sont associés.

Il est demandé de faire un lien entre les chiffres du RSU et les actions concrètes mises en œuvre, ce qui est le cas avec le bilan annuel du CHSCT.

Chacun convient que l'objectif, au-delà des chiffres, et de réussir à dialoguer, sur ce qui est fait par exemple à travers les Lignes Directrices de Gestion. »

Le Comité Technique a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre connaissance du Rapport Social Unique pour l'année 2020 et de l'avis du Comité Technique.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Anne-Lydie LARRIBAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Anne-Lydie LARRIBAU :**

Suite à la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique, on a une obligation d'élaborer un Rapport Social Unique. C'est tout nouveau, il doit être présenté annuellement devant l'organe délibérant. Ce sera à la place du bilan social et du bilan hygiène et sécurité.

Présentation d'un PowerPoint. Annexe 2

Monsieur le Maire :

Merci Anne-Lydie. Y a-t-il des questions ? Oui Madame GIRARDIN.

Cathy GIRARDIN :

On voulait se féliciter de la part de l'emploi des personnes en situation de handicap, parce qu'on est bien supérieur aux 6 % d'obligation légale puisqu'on est à 9,62 % donc c'est plutôt très positif. Je n'avais pas prévu d'intervenir là-dessus mais vous parliez des personnes qui partent en formation, sur les femmes, et notamment par rapport à la pyramide des âges, à l'âge de 50 ans. Là je m'étonne beaucoup parce que les femmes d'aujourd'hui recomposent des familles à 43-45 ans, donc elles n'ont plus le souci de se relancer dans une nouvelle vie et même à 50 ans, aujourd'hui, les femmes changent de carrière et elles envisagent de faire autre chose. Je comprends bien que là par rapport à la catégorie socio-professionnelle, on est sur d'autres façons d'appréhender son avenir mais malgré tout, par rapport à cet âge 50 ans, je suis dubitative.

Par contre, dans le rapport, ce qui est dit concernant les formations, les femmes qui n'y vont pas et c'est souvent ce qui est avancé, c'est qu'elles ne peuvent pas faire des avances de frais, notamment de déplacements et que la solution qui est proposée c'est faire du webinaire ou de faire de la formation en intra. Souvent à ce qui est dit pour la formation en intra c'est qu'il y a une forme de confidentialité, enfin il y a la peur de se livrer dans ses pratiques professionnelles et du coup souvent la formation en intra ne fonctionne pas très bien. Ensuite en webinaire, peut être que sur leur type de travail, c'est un peu plus compliqué d'être devant un écran. Pour moi, les deux solutions ne sont pas de vraies solutions finalement à proposer à ces femmes. Je me demandais si il n'y avait pas une possibilité, je ne sais pas si ça existe et si c'est faisable, mais de faire une forme de fonds où il y aurait de l'argent, comme faire une avance pour qu'elles puissent partir effectivement en formation et commencer à régler les frais de déplacement mais en ayant eu déjà un versement par la municipalité, par exemple.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Moi ce sur quoi je voulais juste faire une réflexion, c'est qu'il n'est pas fait mention de la procédure disciplinaire. On en avait déjà parlé au Conseil municipal en juin 2021 sur un des agents, on nous avait proposé de nous en parler en aparté donc il n'est pas fait mention. Il est fait mention des personnes qui ont des sanctions disciplinaires mais pas celles qui sont en procédure. On nous avait dit qu'on nous en parlerait en off, ce qu'on on a très bien entendu, mais on voulait savoir où est-ce qu'on en était.

Monsieur le Maire :

On ne va pas faire une liste des gens qui sont punis. Monsieur GIBERT, Monsieur JÉZÉQUEL.

François GIBERT :

Sur ce rapport, j'ai deux questions. Une concernant les effectifs, je reviens sur une demande qu'on a fait à Lucien-Jean LAHOUSSE en commission, une demande qu'on vous a faite il y a 15 jours sur les effectifs. On nous a dit « Vous trouverez tout ça dans le RSU ». J'ai regardé, mais en fait, on a des effectifs administratifs de 126 personnes techniques. Notre demande était bien plus précise, d'avoir une vision, tout simplement pour comprendre entre les différents services. Il y a des services où il y a beaucoup d'emplois : la voirie, les écoles, etc. Donc, cette demande-là, je vous la reformule, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE nous avait dit : « on va vous donner quelque chose ». Pour l'instant, ça fait presque un an qu'on en parle et la réponse elle date du mois de mai, je crois. On voudrait l'avoir. Si la demande n'est pas assez précise, je peux vous faire un mail précis sur ce qu'on souhaiterait.

La deuxième question c'est à propos de l'absentéisme. J'ai été très surpris en regardant les chiffres d'absentéisme de voir qu'il y a quand même 30 000 jours d'absentéisme et sur 930 personnes, c'est à peu près 210 000 jours ouvrables. Ça veut dire qu'on n'est pas loin de 15 %. Je me dis ce n'est pas possible, je me suis trompé dans les chiffres et j'ai regardé dans vos annexes et on s'aperçoit que si on enlève l'absentéisme non compressif (c'est à dire la longue maladie et les autres raisons familiales, les jours pour les enfants) on arrive tout de même à 19 000 jours. Ça veut dire qu'on est quand même à 9,5 %. J'avoue que je ne comprends pas, en général quand on a 9,5 % d'absentéisme c'est le signe d'un certain malaise. Je parle d'absentéisme de courte durée et pas simplement des maladies. Donc je voulais savoir si ces chiffres étaient faux ou si je faisais une mauvaise interprétation. Merci.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Yann JÉZÉQUEL :**

Quelques chiffres dans ce rapport nous ont marqués. Les emplois non permanents qui augmentent de 20% entre 2015 et 2020, les contractuels occasionnels ou saisonniers 3 en 2015 et 36 en 2020 donc plus 120%. Ensuite par filière, la Police municipale qui on le répète est essentielle pour nous, mais pas forcément équipée en flash-ball, qui passe de 14 à 21 donc plus 50%, quand l'animation passe de 25 à 27. Sans surprise, la part toujours croissante des non titulaires n'est pas un bon signe pour nous. Vous avez précisé en commission que Niort avait des difficultés de recrutement comme les autres collectivités locales mais accentuée par le contexte local, comment comptez-vous y remédier ou au moins essayer ? Merci.

Monsieur le Maire :

Merci d'autres remarques ? Tu as dit que cela était accentué par le contexte local ? Ah oui par rapport à la concurrence des postes parce qu'on a un gros marché d'emploi attractif, ah de ce point de vue-là peut-être.

Tu veux répondre Anne-Lydie ?

Anne-Lydie LARRIBAU :

Concernant la procédure disciplinaire c'est sur 2021, là on est sur un rapport 2020. Donc là on travaille vraiment sur l'année 2020, la question pourra se reposer l'année prochaine.

Au niveau des effectifs, par rapport à votre demande, je veux bien un mail mais là déjà ce qu'on vous donne au niveau de ce rapport, c'est quand même très intéressant et c'est une partie de votre demande voire une grosse partie.

Au niveau de l'absentéisme, c'est aussi sur l'année 2020 et sur cette année 2020, je vous l'ai dit aussi tout à l'heure, on est sur une année très particulière. On verra sur l'année 2021 au niveau de l'absentéisme où est-ce qu'on en est mais c'est à prendre aussi en compte.

Monsieur le Maire :

Monsieur GIBERT.

François GIBERT :

Mais si on regarde les chiffres, les 30 000 que je citais en 2020, c'était à 28 500 en 2019 et 32 000 en 2017 et 31 000 en 2015 donc je pense que ce n'est pas conjoncturel. Votre réponse ne correspond pas.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Si, il y a un problème conjoncturel, quand j'en parle avec mes collègues Maire, on fait tous le même constat. Chaque collectivité à son niveau d'absentéisme, mais bien sûr qu'il y a une évolution de l'absentéisme dans beaucoup d'entreprises aussi, mais dans les collectivités en particulier et c'est un vrai problème. On le verra tout à l'heure, c'est même un problème financier et ça ne va pas pouvoir durer longtemps comme ça, c'est un vrai sujet et Lucien-Jean LAHOUSSE, qui n'est pas là ce soir, aurait pu vous dire à quel point il y a eu du travail sur les troubles musculo-squelettiques dans les services techniques avec des investissements importants dans les machines, parce qu'il y a encore quelques années c'était au balai, la plupart du temps. Au CCAS aussi où il y a eu des préparations matinales des équipes, etc. Ce n'est pas la seule raison et puis surtout parfois on a un profil un peu plus jeune qu'ancien donc ce n'est pas forcément la lassitude donc ce sont d'autres sujets. Un sujet d'époque et le COVID n'y est peut-être pas pour rien parce qu'étrangement ça se passe à ce moment-là et après.

Valérie, tu voulais dire quelque chose là-dessus.

Valérie BÉLY-VOLLAND :

Je voulais juste donner le taux national d'absentéisme dans la fonction publique, il est à 9,20%.

Monsieur le Maire :

Merci. D'autres remarques ? Monsieur JÉZÉQUEL.

Yann JÉZÉQUEL :

Oui je reviens sur la dernière question sur les difficultés de recrutement et si vous aviez pensé à des actions pour essayer d'y remédier du mieux possible ou si c'était en réflexion ? Où vous en étiez sur cette problématique ?

Monsieur le Maire :

Où l'on a des problèmes de recrutement c'est notamment, et on l'a vécu, sur des postes techniques, là où même les entreprises n'arrivent pas à recruter un certain nombre de personnes. Alors on va se le dire, il y a un problème de marché d'emploi et donc d'attractivité de l'emploi. Est-ce que c'est une question salariale, est-ce que c'est une question liée à d'autres sujets, ça se pose. Nous, nous sommes tenus par les règles indiciaires, les grilles indiciaires, les statuts de la fonction publique.

RETOUR SOMMAIRE

C'est clair que par les temps qui courent on est moins attractif qu'une entreprise privée, à Niort comme ailleurs. Là ce n'est pas la concurrence des mutuelles qui est en cause, loin s'en faut, mais c'est une vraie difficulté que l'on rencontre partout. La France ferait bien de s'interroger sur un certain nombre de sujets, c'est l'année en plus pour le faire. Oui, Monsieur GIBERT.

François GIBERT :

Excusez-moi, j'ai pris la parole sans l'avoir demandée mais le chiffre que vous citez, d'après ce que je sais, c'est un chiffre global tous arrêts confondus. Là, ce que j'ai rapporté, c'est uniquement les arrêts de courte durée. On est à 15% alors peut être que j'interprète mal les chiffres mais j'aimerais bien que l'on approfondisse. Ceci étant, je suis bien d'accord qu'il y a des maladies professionnelles, des problèmes de poste de travail qui peuvent être pénalisants quand ils sont mal équipés et cela peut être grave. Mais je suis surpris car l'explication COVID ne peut pas tenir puisque c'est sur une grande durée. Je ne dis pas qu'il y a un faux, je dis simplement que je m'interroge sur ce niveau très élevé et peut-être que vous savez si dans d'autres collectivités à côté, on est aussi à 15%.

Monsieur le Maire :

Christelle CHASSAGNE et ensuite Rose-Marie NIETO.

Christelle CHASSAGNE :

Oui, c'est un débat qui peut durer longtemps. On peut s'étonner d'un chiffre, il est bien réel, ce qui est réel aussi c'est que partout en France dans toutes les entreprises, dans la restauration, dans l'hôtellerie, dans d'autres domaines, c'est une vraie pénurie on n'arrive pas à trouver des gens, ils ne restent pas. C'est un fait, il y a effectivement certainement eu un effet COVID ou pas, je n'en sais rien. Mais en tout cas, cet été, il y avait des établissements qui n'ont pas ouverts, faute de main d'œuvre. Alors la question qu'il faut se poser, elle est peut-être plus en amont, sur le sens qu'on donne au travail, la glorification du travail, l'éducation avant, et tout cela vous vous imaginez bien qu'à notre niveau, on y réfléchit, mais on n'a pas encore tous les moyens. Mais je crois que la seule chose, c'est donner l'envie d'aller travailler et c'est bien ça la question et elle est nationale, voire internationale.

Rose-Marie NIETO :

Juste pour dire qu'au Département nous connaissons le même taux, la même problématique pour tous les services.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

À l'éducation, ce sont des métiers où on a beaucoup de troubles musculo-squelettiques, du fait que ce sont des métiers physiques, que ce soit ATSEM, que ce soit personnel d'entretien ou dans la restauration. On a beau mettre en place, depuis déjà quelques années, des formations de sensibilisation pour avoir de bonnes attitudes, acheter du matériel effectivement performant pour éviter, l'âge fait aussi que malheureusement le taux d'absentéisme augmente. Et je vous le dis c'est pareil au Département, dans d'autres collectivités locales c'est la même chose, on connaît tous le même problème.

Monsieur le Maire :

D'autres interventions ? En tout cas, j'ai moi aussi des questions sur ce sujet-là donc j'interroge les services en conséquence. On le verra dans le budget, cela a également un coût et comme je disais tout à l'heure, ce n'est pas durable et ce n'est pas normal. Donc c'est vrai que ce sera un sujet qui n'est pas singulier à la ville que l'on retrouve ailleurs mais qui est un vrai problème pour nos finances publiques parce que un travailleur qui est malade dans une collectivité il ne passe pas à la Sécu, ce n'est pas une économie pour la collectivité, c'est une double charge. Notamment quelqu'un qui ne travaille pas puisqu'il est en arrêt maladie et quelqu'un qui doit être remplacé la plupart du temps, pas loin de 100 %, 80% dans certains cas et donc c'est deux fois plus cher, et c'est un vrai problème et ça ne pourra pas durer.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? C'est un rapport, donc c'est la réalité mais on peut s'opposer sur tout.

Adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-326

Pôle Vie de la Cité**Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2021**

Madame Yvonne VACKER, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales prescrit aux collectivités territoriales et aux Établissements Publics de Coopération Inter Communale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter annuellement un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport 2021 de la Ville de Niort intègre depuis 2019 un volet d'actions liées aux politiques publiques déployées par la collectivité intéressant l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est ainsi que les actions déjà déployées seront renforcées et mieux suivies en terme d'effet, et que les propositions formulées par les directions ont été intégrées au plan d'actions.

Par ailleurs, le rapport intègre également les modifications réglementaires intervenues suite à l'application de la loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Elles concernent principalement le volet interne des actions.

La Ville de Niort produit pour la sixième année ce document, qui a vocation à être enrichi au fil des années. Il prend en compte les données chiffrées de l'année 2020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Yvonne VACKER :**

C'est un rapport qu'on est obligé de présenter depuis la loi du 6 août 2019. Le rapport intègre les données du CCAS et comprend depuis 2 ans un volet relatif aux politiques publiques menées par la collectivité.

Présentation d'un PowerPoint. Annexe 3

Monsieur le Maire :

Merci Yvonne. Y a-t-il des questions ? Oui Madame FORTAGE et Madame GIRARDIN.

Elsa FORTAGE :

Page 20, vous parlez de la féminisation des filières masculines et inversement donc la masculinisation des filières féminines. Quelles actions sont prévues en lien avec cela ?

Page 26, c'est l'articulation entre la vie professionnelle et personnelle que vous voulez améliorer, y a-t-il des choses simples à faire, comme ne pas faire de réunion le mercredi ou le soir, qui pourraient être mises en place. Que comptez-vous faire sur ce sujet également ?

Page 36, l'action prévue est de décroïsonner les pratiques stéréotypées dans les écoles notamment, après les Brizeaux quelles écoles sont concernées ?

En attendant que vos vœux deviennent des actes, nous nous abstenons.

Monsieur le Maire :

Très bien, ensuite Madame GIRARDIN.

Cathy GIRARDIN :

Sur les différences de salaires, il est mentionné un écart de 1%. Aujourd'hui, quand il y a une revalorisation du SMIC ou en entreprise des salaires, c'est vrai que le peu de pourcentage qu'on nous présente, c'est important, même si on sait que c'est une petite somme, ça compte. Ce que je voulais dire, c'est que l'effort est à faire sur la nivélisation des salaires et notamment sur la catégorie A, qui a un pourcentage de 12 % et je crois que l'on est sur des différences de salaires allant de 10 à 400 €, si on voit cette catégorie-là. On sait qu'aujourd'hui les différences de salaires au niveau national entre les hommes et les femmes sont au moins entre 22 et 25 %, donc là on est sur des taux beaucoup moins importants mais pour que la fonction publique soit exemplaire, allons vers ce nivellement.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Je voulais également intervenir sur ce que disait ma collègue Madame FORTAGE, comment on déféminise certains travaux et comment on peut faire l'inverse sur les postes où les hommes vont le plus, quels moyens mettre en place ?

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? Yvonne, tu veux répondre.

Yvonne VACKER :

Quand on fait des appels à candidatures, par exemple, pour les services techniques, pour un poste homme ou femme, il n'y a pas de discrimination. Maintenant, ce sera certainement plus souvent un homme qui va répondre tout simplement, parce que c'est un travail qui se fait dès la maternelle, dès que l'enfant est petit. On ne donne pas l'idée à une femme qu'elle ne peut pas faire le jardin. L'orientation, elle se trouve dès l'école et nous, dans le périscolaire, Rose-Marie le dira, on travaille sur le fait que les enfants, filles ou garçons, ils peuvent faire ou du jardin, ou du football, enfin diverses activités où ce n'est ni masculin, ni féminin. Ils sont ensemble à égalité et c'est à partir de là, que plus tard, on arrivera à ce que nos enfants se retrouvent à travailler dans des services techniques ou à préférer être aide à domicile.

En même temps, il faudra revaloriser certains métiers parce que je ne suis pas persuadée que des hommes voudront y travailler. Mais ça ce n'est pas la mairie de Niort qui va le faire, c'est nationalement qu'on peut revaloriser certains métiers tel qu'aide à domicile, aide-soignante, infirmière. Nous, à notre niveau, au CCAS on travaille pour qu'elles puissent travailler plus décemment, avec moins de coupure, après c'est un travail très long et qui part dès la maternelle, je dirais même dès la crèche. Toi aussi, tu pourrais le dire Mélina au niveau de la crèche.

C'est une réponse collective et une éducation collective et c'est que comme ça qu'on y arrivera.

Monsieur le Maire :

Merci Yvonne. Romain DUPEYROU.

Romain DUPEYROU :

Une des actions, par exemple, que l'on mène dans le cadre des conseils de quartiers, en tout cas une réflexion que l'on porte parce qu'on l'a remarqué lorsque le COVID était à plein, le régime de vidéo conférence, finalement, permettait à chacun de pouvoir participer.

RETOUR SOMMAIRE

Une des réflexions que l'on mène avec le service, c'est la possibilité de continuer les visios, de sorte à ce que tous les publics puissent au moins profiter de la séance, si ce n'est interagir. Ça fait partie des pistes de réflexion pour les réunions tardives du mercredi soir ou autres.

Monsieur le Maire :

Merci Romain, d'autres interventions ? Oui Philippe et je vous rappelle que l'on n'a quand même pas mal de délibérations mais on peut y aller.

Philippe TERRASSIN :

Très court pour confirmer ce que dit Romain. Pour le moment, c'est parce que les services de la Vie Participative ne sont pas au complet qu'on n'a pas pu mettre ça en place. C'est évident que pour les jeunes familles, il y a une vraie demande d'avoir papa ou maman, d'avoir des visios et on fera des modèles hybrides à partir de l'année prochaine quand j'aurais récupéré toute mon équipe.

Monsieur le Maire :

Merci, Madame GIRARDIN à nouveau, c'est ça. Puis, ce sera la dernière question, si vous le voulez bien, merci.

Cathy GIRARDIN :

Oui, je rebondis sur le fait de communiquer avec de la visioconférence. Alors je reviens sur le Rapport Social Unique où justement on parlait plus du télétravail et par exemple pour les femmes enceintes on sait que le télétravail peut leur être proposé quelques mois, ce n'est pas précisé quand, sous prescription médicale évidemment. Je me disais qu'avec la période que l'on avait connue, pourquoi ne pas proposer aux personnels qui le souhaitent et notamment aux femmes enceintes de pouvoir avoir ce télétravail, pourquoi pas et entre autres étaient concernés les agents touchés par un événement de vie ou pour les absences longues durées. Je profitais juste de cette pratique qui pourrait être mise en place, pourquoi elle ne pourrait pas concerner ces autres personnes.

Monsieur le Maire :

Merci.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Ah, deux quand même, c'est en progrès. Attention vous allez terminer par voter pour la prochaine fois.

Adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-327

Direction des Finances**Débat et rapport d'orientations budgétaires -
Budget principal et Budgets annexes - Année 2022**

Monsieur Gérard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, l'article D. 2312-3 du CGCT précise que pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Ce rapport est également transmis par la commune au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai avant l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'assemblée délibérante qui prend acte du débat ainsi que de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2022 du budget principal et de ses budgets annexes ;
- de la présentation du rapport d'orientations budgétaires accompagnant la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Gérard LEFÈVRE :**

Je vais essayer de faire vite étant donné que vous avez déjà eu ce Rapport d'Orientation Budgétaire dans les documents qui vous ont été distribués. Les objectifs du ROB, c'est de présenter rapidement les incertitudes du contexte économique et budgétaire national qui pèsent sur l'environnement local, les grandes orientations budgétaires de la Ville de Niort pour 2022, les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2022, les budgets annexes, la situation de la dette et enfin les perspectives en Ressources Humaines, la masse salariale et les effectifs.

Présentation d'un PowerPoint. Annexe 4

Présentation d'un PowerPoint. Annexe 5.

Monsieur le Maire :

Bien, chers collègues, merci Gérard. Ces Orientations Budgétaires sont un peu à l'image du temps qu'il fait dehors, c'est à dire un peu « frisquet » et il y a des bises, et non des brises, qui soufflent avec un contexte national qui est incertain, politique mais évidemment économique. Des enjeux qui dépassent l'échelle du pays et même l'Europe elle-même avec des augmentations, la réapparition de l'inflation, suite au COVID, l'importance colossale des dettes publiques, bien des perspectives qui, du coup, sont singulières, des réductions de croissance très fortes, des augmentations de croissance subies, en retour, certainement un point d'arrivée entre deux eaux. Tout ça, ne peut que nous mettre en grande vigilance quant à l'écriture du budget 2022 et qui plus est en grande responsabilité quant à l'exécution qui en découlera à l'issue du délibéré de décembre prochain, notamment sur des sujets de dépenses de fonctionnement, pour s'assurer de dégager une capacité d'autofinancement qui soit à la hauteur du besoin d'investissement et également du remboursement d'annuités d'une dette ancienne mais d'une dette qui continue à peser, certes non risquée mais lourde, très lourde, toujours trop lourde. Ça c'est un enjeu important, elle continue de reculer, on va arriver sur un point plat de l'endettement parce qu'à un moment c'est ça, mais depuis 7 ans, elle a sensiblement reculé de 90 millions, je n'ai plus le chiffre sous les yeux, nous sommes arrivés à des taux inférieurs 67,5 millions, donc plus de 22,5 millions € de réduction du volume de la dette. Mais on voit bien les difficultés dans lesquelles les collectivités locales sont, sans parler de la perte de l'autonomie fiscale qui est un levier en moins sur les recettes, bien que nous ayons fait le choix, pour notre part dès 2014, de ne pas l'utiliser compte tenu de l'effort fiscal qui était déjà demandé.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Donc c'est bien, dans ces perspectives budgétaires et ces orientations budgétaires que le budget 2022 va être construit et proposé en décembre prochain et de vigilance mais également de responsabilité, de maintien des taux, notamment, je ne refais pas la diapo que Gérard nous a présenté mais c'est en ces termes que le débat peut s'ouvrir, en tout cas dans ces termes que les orientations vous sont rapportées.

Y a-t-il quelques questions ou interventions ? Oui Monsieur GIBERT.

François GIBERT :

Oui, j'ai deux questions, une concernant le fonctionnement et les recettes et l'autre concernant les investissements.

Il y a une relative bonne surprise dans la perspective de croissance des recettes puisqu'on bénéficie d'une part, comme vous l'avez dit, d'une base de taxe foncière qui augmente de 2 % ce qui fait qu'à taux fixe on augmente les recettes. Et puis, il y a les dotations importantes de droits de mutation qui sont là aussi. J'avais une question précise, dans ce cadre-là. Quelle est la compensation de la CAN, je crois qu'elle était de l'ordre de 11 millions l'an dernier, elle est à combien cette année ?

Je voulais faire une réflexion sur cette augmentation de base. Il ne faut pas oublier que quand la base augmente, que ce soit du fait de l'inflation ou pas, il y a des gens qui paient et donc c'est l'ensemble des Niortais qui paient. La taxe foncière va augmenter de 2 %, peut-être pas sur la Ville de Niort, mais l'ensemble des salariés, ou même les retraités qui ne sont pas dans des perspectives d'augmentation de leurs revenus de 2%. Il faut bien avoir en tête que cette relative éclaircie sur les recettes, elle est bien payée par des gens qui eux, vont supporter l'écart entre cette croissance ou cette inflation de base locative et les revenus qui auront du mal à augmenter de 2 %. Ce que j'espère, c'est que les négociations concernant la Ville prendront en compte ça. Je pense qu'il faut l'avoir tous en tête, car l'évolution des bases locatives, c'est quelqu'un qui paie.

La deuxième remarque, ça concerne l'investissement. J'ai bien compris les tendances de l'investissement et les priorités. On déplore, et je souhaite que ce soit marqué dans le compte-rendu, qu'à la fois l'éducation et le sport soient les parents pauvres de cet investissement puisqu'on va tourner autour de 4 millions sur les 27 millions 5 et donc là-dessus, on est en désaccord sur ces priorités. Ce n'est pas qu'on conteste les aménagements urbains, mais là, je pense qu'on aurait pu faire un peu plus en maintenant l'investissement sur ces postes écoles et sport.

Voilà mes deux remarques et si vous pouvez répondre à la question sur la compensation CAN.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire :**

Écoutez Monsieur GIBERT, deux choses avant que j'oublie. Un, les bases, c'est la loi de finances qui les votent, merci de le noter, c'est la raison pour laquelle nous proposons de ne pas augmenter les taux d'imposition, ce que vous voterez certainement avec beaucoup de volonté à nos côtés, du coup.

L'autre chose, les écoles, on en fait quasiment une par an. On était sur Prévert, on est sur George Sand. J'aurais bien aimé qu'il y ait le même effort auparavant, j'aurais bien aimé. J'ai plus vu des écoles fermées que réhabilitées avant 2014. On ne va pas réécrire le passé, mais il y a un moment, il faut rattraper beaucoup de choses, c'est comme la voirie. Donc, il y a un moment, ce qui n'a pas été fait, il faut le faire mais ça devient de plus en plus important, donc on ne peut pas toujours. Et puis une gare c'est important, là aussi c'est resté dans un état comme ça depuis 30 ans et c'est crucial. Si je mettais tout sur les écoles, vous diriez mais pourquoi vous ne végétalisez pas la Ville, On renature la Ville, c'est ça l'espace public donc c'est important aussi. Maintenant, j'entends que vous ne soyez pas d'accord sur les orientations budgétaires, mais ce sont des choix qui s'inscrivent concrètement dans les conclusions que nous tirons de notre politique de développement durable.

François GIBERT :

Sur la compensation ?

Monsieur le Maire :

Sur la compensation, ça doit être dans les chiffres, c'est autour de 11 millions de mémoire, elle n'a pas changé, il n'y a pas eu de variations. Il n'y a pas eu de CLECT depuis l'an passé.

Oui, Monsieur GIBERT.

François GIBERT :

C'est toujours dommage de discuter en quelques minutes simplement d'un budget. C'est très important, c'est l'axe principal de notre assemblée et j'émets un souhait, je ne sais pas si cela sera possible maintenant. C'est que dans les commissions qui sont en principe faites pour ça, on puisse avoir du temps pour expliciter les choix, en détail, parce qu'il y a beaucoup de choses dans un budget comme ça, et c'est ça la discussion d'une commission normalement ressources. Donc j'émets un souhait que vous trouviez les moyens et le temps pour que dans les commissions, que ce ne soient plus que des répétitions du Conseil municipal, que nous ayons des discussions transversales notamment avec les budgets.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Je ne sais pas si vous aurez le temps de le faire mais, peut-être, pourquoi pas, d'ici le Conseil municipal de décembre. C'est un souhait que je formule.

Monsieur le Maire :

On a un débat d'orientation budgétaire, c'est ce que nous sommes en train de faire, même s'il inspire moins que les autres rapports, c'est dommage, mais c'est important.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Bon, on prend acte ou on vote. Donc on prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires. Il faut le voter pour prendre acte.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

La délibération suivante, c'est les Énergies Renouvelables donc on prend acte aussi.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-328

Direction des Finances**Débat et rapport d'orientations budgétaires - Régie à autonomie financière Energies Renouvelables - Année 2022**

Monsieur Gérard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, l'article D. 2312-3 du CGCT précise que pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Ce rapport est également transmis par la commune au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai avant l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'assemblée délibérante qui prend acte du débat ainsi que de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2022 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables ;
- de la présentation du rapport d'orientations budgétaires accompagnant la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-329

Direction des Finances**Budget principal et budgets annexes Parc de
Noron et Pompes Funèbres - Exercice 2021 -
Décision Modificative n°1**

Monsieur Gérard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2021, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes Parc de Noron et Pompes Funèbres.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2021, la décision modificative n°1 pour le budget principal et les budgets annexes Parc de Noron et Pompes Funèbres.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGÉ**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-330

Direction des Finances**Budget principal - Créances irrécouvrables -
Créances admises en non-valeur et créances
éteintes**

Monsieur Gérard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Certains montants de recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le budget principal de la Ville de Niort.

Par délibération du 28 juin 2021, le Conseil municipal s'était prononcé sur l'admission en créances irrécouvrables de certaines recettes pour un montant global de 27 510,19 €.

De nouveaux états sont présentés par le comptable public concernant la période de 2004 à 2021 et correspondant essentiellement à :

- des redevables qui ont fait l'objet de procédures de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire, les jugements rendus par un tribunal d'instance leur accordant l'effacement de leur dette ;
- des redevables qui ont fait l'objet de procédures de liquidation judiciaire avec insuffisance d'actif prononcées par un tribunal de commerce ;
- des créances dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Ces nouveaux montants présentés récemment par le comptable public s'élèvent pour le budget principal, à un montant de 23 911,36 € correspondant pour l'essentiel à des recettes irrécouvrables relatives à la restauration scolaire et garderie, aux centres de loisirs, et dans une moindre mesure à l'ANIOS, l'occupation du domaine public, la fourrière automobile, la fourrière animale.

En conséquence, le comptable public sollicite l'inscription de ces sommes irrécouvrables en dépenses.

Les crédits sont prévus au budget 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non-valeur ou en créances éteintes et inscrire en dépenses les sommes proposées par le comptable public, pour un montant global de 23 911,36 € TTC selon la répartition suivante :

- 4 154,25 € TTC au titre des créances admises en non-valeur (compte 6541) ;
- 19 757,11 € TTC au titre des créances éteintes (compte 6542).

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-331

Direction des Finances**Budget annexe Stationnement - Année 2021 -
Subvention exceptionnelle**

Monsieur Gérard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2224-1 et L 2224-2 ;

Vu la délibération n°D20090115 du 30 mars 2009 créant le budget annexe Stationnement ;

Vu la délibération n°D-2015-396 en date du 23 novembre 2015 relative au transfert de la gestion des parkings aménagés et des parkings en concession vers ce budget,

Le niveau des tarifs ne permet pas de générer des recettes suffisantes pour équilibrer l'exploitation des parkings en ouvrage, ceux-ci ayant engendré un investissement important pour leur construction.

Ces contraintes sont de nature à entraîner un déficit prévisible du budget annexe Stationnement qui nécessite le versement d'une subvention exceptionnelle.

Dans le budget primitif 2021, voté par l'assemblée municipale, le 15 décembre 2020, il a été procédé à l'inscription d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 000,00 € au profit du budget annexe Stationnement.

Considérant que tout transfert de crédits du budget principal à un budget annexe lié à un service public industriel et commercial doit être précédé d'une délibération spécifique et motivée, et en l'absence de propositions d'ajustements budgétaires à présenter lors de la décision modificative du 22 novembre 2021, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder le versement de la subvention exceptionnelle telle que prévue au budget principal, au profit du budget annexe Stationnement pour un montant de 1 000 000 € au titre de l'année 2021.

Cette contribution est fixée au niveau strictement nécessaire notamment afin que les exigences tarifaires et qualitatives imposées par la collectivité puissent être respectées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- verser une subvention exceptionnelle attribuée au budget annexe Stationnement d'un montant de 1 000 000 € au titre de l'année 2021.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-332

Direction des Finances**Budget annexe Parc de Noron - Année 2021 -
Subvention exceptionnelle**

Monsieur Gérard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°D20040489 du 17 décembre 2004 créant le budget annexe Parc de Noron ;

Le niveau des tarifs ne permet pas de générer des recettes suffisantes pour équilibrer l'exploitation du Parc des Expositions.

Ces contraintes sont de nature à entraîner un déficit prévisible du budget annexe Parc de Noron qui nécessite sa prise en charge par le budget principal à travers une subvention d'équilibre.

Dans le budget primitif 2021, voté par l'assemblée municipale le 15 décembre 2020, il a été procédé à l'inscription d'une subvention au titre de la prise en charge du déficit d'un montant de 905 000 € au profit du budget annexe Parc de Noron. Le montant de cette subvention d'équilibre a été modifié lors du budget supplémentaire pour être ramenée à 759 000 €.

Considérant que tout versement de subvention du budget principal à un budget annexe lié à un service public administratif doit être précédé d'une délibération, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder le versement d'une subvention au titre de la prise en charge du déficit telle que prévue au budget principal, au profit du budget annexe Parc de Noron pour un montant de 759 000 € pour l'exercice 2021.

Cette contribution est fixée au niveau strictement nécessaire notamment afin que les exigences tarifaires et qualitatives imposées par la collectivité puissent être respectées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir ;

- verser une subvention du budget principal dans le cadre de la prise en charge du déficit du budget annexe Parc de Noron d'un montant de 759 000 € au titre de l'année 2021.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGÉ**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Gérard LEFÈVRE :**

Même principe pour le Parc de Noron avec l'inscription d'une subvention d'équilibre qui a été revue à la baisse, comme on le disait tout à l'heure, pour être ramenée à 759 000 €

Monsieur le Maire :

Merci Gérard. Des questions ? Oui, Monsieur GIBERT.

François GIBERT :

J'ai une question qui n'a rien à voir avec la subvention parce qu'elle existe déjà depuis plusieurs années, mais quand même qui pose le problème de l'avenir de Noron. On a un parc des expositions qui y est assez peu occupé, à par le Dôme et qui se trouve éventuellement en concurrence avec l'Acclameur pour certaines manifestations et chaque structure a ses difficultés. Est-ce qu'il ne serait pas judicieux de réfléchir à un avenir de ce parc des expositions pour lui donner une perspective. On a un lieu qui est, quand même, assez important dans la Ville. Est-ce que vous avez des choses dans la tête, est-ce que vous avez préparé des choses et est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?

Monsieur le Maire :

Je ne sais pas s'il y a des choses dans ma tête, on en a déjà parlé, c'est un débat celui que l'on a déjà eu. Il y a des intentions qui ont été marquées avant le COVID et certaines qui méritent d'être corrigées après le COVID. En tout cas, la question des foires et salons est un sujet qui pour le moment mérite de se poser un peu pour voir ce qui se passe. On n'est pas complètement sorti du COVID, on ne sait pas trop comment sont les comportements, on a eu de bonnes surprises sur certains événements, mais très récemment depuis octobre, on n'a pas forcément trouvé les jauges sur les salons qui ont eu lieu, donc c'est un vrai sujet. Par contre, on a également de très bonnes nouvelles, qui ne vous auront pas échappées. Atlantica, qui est un très grand salon national, suite à la fermeture annoncée du centre expo de La Rochelle et de son non-renouvellement, va sur Niort dès l'an prochain. Donc il y a aussi des nouveaux sujets, notre parc montre tout son intérêt donc je pense qu'il est urgent de continuer à réfléchir sur le sujet. Alors peut-être que dans un an je dirais, ça y est on peut passer à autre chose, mais il serait peut-être imprudent d'avoir un avis certain et de manquer d'humilité sur ce que va devenir le sujet des foires et salons partout ailleurs dans le monde, et notamment chez nous.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Donc on va temporiser un peu le sujet, s'appliquer avec un équipement qui fonctionne encore très bien, qui montre qu'il est encore attractif et puis envisager l'avenir évidemment mais dès-lors qu'on sera un peu plus stable et posé pour pouvoir le faire, ça me semble plus sage, Voilà pour vous répondre.

Sur la délibération page 83,

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021

Délibération n° D-2021-333

Direction des Finances

**Autorisation de programme et crédits de paiement
(AP/CP) - Port-Boinot - Ajustements**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D-2015-447 en date du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Port-Boinot ;

Vu les délibérations D-2017-98 en date du 3 avril 2017, la D-2018-169 en date du 4 juin 2018, la D-2019-2017 en date du 17 juin 2019, la D-2019-413 du 25 novembre 2019, D-2020-170 du 6 juillet 2020 et la D -2021-540 du 28 juin 2021 portant ajustement de l'AP/CP Port-Boinot ;

Le site Port-Boinot, idéalement placé, augure d'une vision dynamique du processus de renouvellement urbain au service du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire.

A la faveur d'une emprise foncière importante, la mutation de ce site majeur, recèle un fort potentiel de reconquête urbaine, de mise en valeur paysagère.

Dans ce contexte, une AP/CP pour le suivi financier de l'opération sur le site Port-Boinot a été mise en place recouvrant :

- les démolitions préalables à la phase de requalification du site ;
- la reconquête du site qui s'effectue dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre urbaine architecturale et paysagère, désormais engagé, comprenant l'aménagement des espaces publics et paysagers du site (20 000 m²) et la réhabilitation de deux patrimoines, le séchoir et les hangars, permettant l'installation de phases pré-figuratives.

Depuis 2017, l'autorisation de programme a évolué avec un élargissement de son périmètre intégrant des travaux d'aménagement et de réhabilitation de la Maison Patronale et de la Fabrique.

A la suite de la réalisation d'un jardin permettant l'implantation d'animations culturelles en 2017, les démolitions se sont terminées en 2018. Les premiers aménagements des espaces publics ont été réalisés ainsi que des études pour la Maison Patronale et la Fabrique.

Au cours des années 2017 et 2018, le projet s'est affiné en termes de contenu. Ainsi, des travaux complémentaires ont été validés (isolation des hangars, désamiantage, lots techniques de rafraîchissement, reprise de maçonnerie, remplacement du garde-corps du bief, vidéo protection, etc.), impactant, dans le même temps la maîtrise d'œuvre.

Après l'achèvement des démolitions et de la dépollution des sols, la Ville de Niort a procédé en 2019 à l'engagement des travaux relatifs à l'ensemble des patrimoines (séchoir, hangars, et château d'eau), à l'aménagement des espaces publics paysagers comme l'installation des passerelles et du Boulevard Main ainsi qu'à la réalisation du jardin de la Maison Patronale et des berges de la Sèvre naturelle.

Les projets pour la Maison Patronale et la Fabrique se sont affinés. Des financements ont par ailleurs été octroyés pour la Maison Patronale, et d'autres ont été sollicités.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

En 2020, les travaux menés sur les espaces publics et les bâtiments (Hangars et Séchoirs) se sont achevés. Les opérations de réception ont eu lieu le 7 août 2020 pour les lots « bâtiments » et « espaces publics » assorties de quelques réserves qui ont été levées au fur et à mesure. Certains Décomptes Globaux Définitifs (DGD) n'ayant pu être traités en 2020, une reprogrammation des crédits sur l'exercice suivant a été actée par délibération du 23 novembre 2020.

En 2021, les projets et les échéances de réalisation des travaux pour la Maison Patronale et la Fabrique se sont précisés, avec la finalisation de la phase étude par la maîtrise d'œuvre sur les deux chantiers. L'attribution des différents lots du marché devrait intervenir aux mois de mai ou juin 2022 avec un démarrage des travaux à compter de l'été 2022.

La réception des travaux, envisagée durant l'été 2023, pour la Maison Patronale et la Fabrique, conjuguée à des travaux de finition complémentaires autour des bâtiments livrés au cours de l'automne 2023, implique un décalage dans la mise en œuvre de ces opérations sur les années suivantes.

Au vu de l'avancement des travaux, le séquençage des recettes est également revu même si les financements sont connus et fléchés.

Compte tenu de ces éléments et du glissement de la programmation financière sur le projet de la Maison Patronale et la Fabrique, l'autorisation de programme est allongée de deux années sans modification des montants maintenus à 16 666 566,94 € HT soit 19 999 880,33 € TTC en dépenses et de 5 404 079,84 € TTC en recettes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'évolution et la durée de l'autorisation de programme « Port-Boinot » ;
- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

TYPE D'AP	AP DE PLAN		Crédits de paiement (en € TTC)									
	En € HT	En € TTC	2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES	16 666 566,94	19 999 880,33	710 588,43	501 852,87	1 429 965,55	7 211 189,44	4 246 316,04	450 604,00	1 304 705,00	3 643 920,00	252 013,00	248 726,00
Bâtiments et espaces publics	12 294 262,26	14 753 114,71	710 588,43	501 852,87	1 356 894,46	7 114 949,16	4 191 377,79	330 000,00	50 000,00	0,00	248 726,00	248 726,00
Etude modes de gestion	63 000,00	75 600,00			24 528,00	23 340,00	7 128,00	20 604,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fabrique et Maison Patronale	4 309 304,68	5 171 165,62	-	-	48 543,09	72 900,28	47 810,25	100 000,00	1 254 705,00	3 643 920,00	3 287,00	
RECETTES	5 404 079,84	5 404 079,84	-	738 707,00	449 000,00	1 590 483,00	1 763 149,03	82 740,81	234 000,00	374 400,00	171 600,00	0,00
Bâtiments et espaces publics	4 624 079,84	4 624 079,84	-	738 707,00	449 000,00	1 590 483,00	1 763 149,03	82 740,81	-	-	-	0,00
Maison Patronale	780 000,00	780 000,00	-	-	-	-	-	-	234 000,00	374 400,00	171 600,00	0,00

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

Direction des Finances**Autorisation de programme et crédits de paiement
(AP/CP) - Eglise Notre Dame - Ajustements**

Monsieur Gérard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D-2015-448 du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Eglise Notre Dame ;

Vu les délibérations D-2017-97 du 3 avril 2017, D-2018-170 du 4 juin 2018, D-2019-216 du 17 juin 2019, D-2020-428 du 23 novembre 2020 et D-2021-536 du 28 juin 2021 portant ajustement de l'AP/CP Eglise Notre Dame ;

Par délibération du 18 décembre 2015, l'assemblée municipale a voté la mise en place d'une AP/CP pour le suivi financier de l'opération sur l'église Notre Dame.

Portant sur un montant global de 3 900 000 € HT soit 4 680 000 € TTC, l'autorisation de programme « Eglise Notre Dame » est prévue pour une durée de 9 ans.

L'année 2017 a permis d'affiner l'ensemble de l'opération et de lancer le marché de maîtrise d'œuvre qui a été attribué au Conseil municipal du 04 juin 2018.

En 2018, l'ensemble des études de diagnostic des maçonneries, couvertures et ouvrages annexes, rendant nécessaires et prioritaires les opérations de restauration spécifique sur le clocher, la flèche et le beffroi, ont été restituées.

Les études d'avant-projet sommaire (AVS) ont été effectuées en 2019. Les montants de crédits de paiement pour cet exercice budgétaire correspondent au versement des premiers acomptes sur l'étude de diagnostic et au financement perçu en provenance de la DRAC.

Sur l'exercice 2020, des études et investigations complémentaires relatives aux risques de menaces de ruine et à la mise en sécurité pour risques d'incendie ont été ajoutées à la programmation initiale. Ces prestations ont été facturées en 2021, ce qui explique l'absence de mouvements budgétaires en 2020. L'Avant-Projet Sommaire (APS) a été validé définitivement au mois de septembre 2020.

Les crédits prévus et ajustés en 2021 concernent les frais de maîtrise d'œuvre et les frais d'installation de chantier (mise en place de la zone de cantonnement, montage de l'échafaudage extérieur de la flèche, mise en place d'une paroi de protection aux poussières entre le massif de clocher et la nef...), justifiant un réajustement à la baisse du montant des crédits de paiement sur cet exercice.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'attribution des marchés devrait intervenir au cours du mois de janvier 2022, des évolutions du programme financier s'avèrent nécessaires. L'année 2022 (phase 1 des travaux) devrait être consacrée à la décontamination et à la restauration intérieure et extérieure de la flèche, au remplacement des planchers intérieurs de la flèche, à l'éclairage et à la mise en sécurité des lieux. La phase 2 des travaux (2023) sera plutôt axée sur la décontamination et la restauration intérieure et extérieure du massif du haut du clocher et à la restauration de la charpente du beffroi avec descente des cloches.

Au vu de l'avancement des travaux, le séquençage des recettes est également revu même si les financements sont connus et fléchés (DRAC, DSIL notamment).

Aussi, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il convient de procéder à un ajustement du provisionnel initial des crédits de paiement, avec un glissement et rééchelonnement sur les années suivantes sans que la durée de l'AP ne soit modifiée.

Le montant estimatif de l'autorisation de programme est maintenu à 3 900 000 € HT soit 4 680 000 € TTC pour une durée de 9 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de projet		Crédits de paiement (en € TTC)								
	En € HT	En € TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES	3 900 000	4 680 000	10 200,00	0	37 621,90	13 753,89	0	102 000,00	1 000 000,00	800 000,00	2 716 424,21
RECETTES	1 564 228	1 564 228	0	5 737,50	0	5 451,90	0	239 100,00	317 477,00	175 000,00	821 461,60

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

Direction des Finances**Autorisation de programme et crédits de paiement
(AP/CP) - Secteur Hôtel de Ville - Ajustements**

Monsieur Gérard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération D-2019-473 du 17 décembre 2019 portant création de l'AP/CP Place et rue de l'Hôtel de Ville ;

Par délibération du 17 décembre 2019, l'assemblée municipale a voté la mise en place d'une AP/CP pour le suivi financier de l'opération de la place et la rue de l'Hôtel de Ville ;

Vu la délibération n°D-2020-321 du 23 novembre 2020 portant ajustement de l'AP/CP de la Place et de la rue de l'Hôtel de Ville et approuvant la nouvelle dénomination de l'autorisation de programme par « Secteur Hôtel de Ville » ;

Vu la délibération n°D-2021-168 du 28 juin 2021 portant ajustement de l'AP/CP « Secteur Hôtel de Ville » ;

Au pied de l'Hôtel de Ville, la Place Martin Bastard est un espace aux dimensions réduites qui remplit de nombreuses fonctions et qui fait l'objet d'usages multiples qui peuvent parfois se confronter (piétons, vélos, automobiles, etc.).

D'un caractère et d'un traitement très « routier » faisant la part belle à l'automobile, cet espace peu qualifié dessert de nombreux équipements publics (Hôtel de Ville, Commissariat, Préfecture, école primaire, crèche, etc.). Il se situe à l'interface entre le secteur piétonnier, dans le prolongement de la rue de l'Hôtel de Ville, et la Colline Saint André, à laquelle il est adossé, et qui constitue la zone d'accès depuis le Sud à l'hyper centre.

En outre, la requalification de la place Martin Bastard et de la rue de l'Hôtel de Ville vient prolonger tout le travail de recomposition qui s'est opéré dans l'hypercentre.

Dans le prolongement du travail initial de composition du Schéma Directeur Urbain et Paysager de la Place, il convient de poursuivre la mise en œuvre de la phase opérationnelle de cet aménagement.

Dans un souci de cohérence de traitement à une échelle élargie du quartier et notamment sur les questions liées aux enjeux de mobilité et en lien avec la Sèvre, le programme intègre :

- un périmètre rapproché composé de la Place Martin Bastard, la rue de l'Hôtel de Ville, la rue Emile Bèche, la rue de la Préfecture et de la place des tribunaux ;
- un périmètre éloigné composé de la rue de l'Abreuvoir et de la rue du Palais et figure au programme de Maîtrise d'œuvre au titre d'une tranche optionnelle pour sa phase opérationnelle (travaux).

Prévue initialement pour une durée de 3 ans, l'autorisation de programme a vu sa durée allongée d'une année.

Au cours de l'année 2021, le projet d'aménagement s'est affiné et intègre l'enveloppe prévisionnelle du périmètre éloigné composé des rues de l'Abreuvoir et du Palais ainsi que le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre. Le montant global de l'AP est maintenant estimé à 2 666 666,67 € HT soit 3 200 000 € TTC. Pour l'année 2022, sont prévus la fin des crédits phases études liés à la maîtrise d'œuvre, le début des crédits étude phase travaux, ainsi que les travaux en eux-mêmes qui devraient commencer au 4ème trimestre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- ajuster la programmation des crédits de paiement ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- engager les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (TTC)			
	en €HT	En €TTC	2020	2021	2022	2023
Dépenses totales	2 666 666,67	3 200 000,07	5 016,07	150 000,00	1 130 000,00	1 914 984,00
Place Martin Bastard et rue de l'Hôtel de Ville	2 666 666,67	3 200 000,07	5 016,07	150 000,00	1 130 000,00	1 914 984,00

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021

Délibération n° D-2021-336

Direction des Finances

**Autorisation de programme et crédits de paiement
(AP/CP) - Centre Technique Espaces Verts Naturels
- Ajustements**

Monsieur Gérard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération D-2019-475 du 17 décembre 2019 portant création de l'AP/CP Centre Technique Espaces Verts et Naturels (CTEVN) ;

Vu les délibérations n°D-2020-320 du 23 novembre 2020 et n°D-2021-166 du 28 juin 2021 portant ajustement de l'AP/CP Centre Technique Espaces Verts et Naturels (CTEVN) ;

Par délibération du 17 décembre 2019, l'assemblée municipale a voté la mise en place d'une AP/CP pour le suivi financier de l'opération du centre technique espaces verts et naturels.

Le service Jardins Espaces Naturels de la Ville de Niort est composé de 4 régies :

- Espaces Verts ;
- Production horticole ;
- Espaces Sportifs et Ludiques ESL ;
- Espaces Naturels.

Ces régies sont implantées actuellement sur 7 sites distincts dont 4 sont regroupés dans un même secteur géographique à l'Ouest de la ville.

L'objectif à terme est de regrouper les équipes afin de mutualiser les équipements ainsi que les surfaces bâties.

En raison de la crise sanitaire, les études n'ont pu être réalisées en 2020, le programme affiné cette année est actuellement retravaillé pour un échelonnement des travaux. Dans l'attente du programme définitif, le séquençage des crédits est revu à la baisse sur 2022 avec un report sur 2023.

Portant sur un montant global de 1 850 000 € HT soit 2 220 000 € TTC de dépenses, l'autorisation de programme est prévue pour une durée de 4 ans. Il est précisé que ce montant sera nécessairement actualisé à l'issue des études de maîtrise d'œuvre et la durée de l'AP.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- ajuster la programmation des crédits de paiement ;

- d'engager les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (TTC)			2023
	en €HT	En €TTC	2020	2021	2022	
Dépenses totales	1 850 000	2 220 000	0	70 000	200 000	1 950 000
Centre technique Espaces Verts Naturels	1 850 000	2 220 000	0	70 000	200 000	1 950 000

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021

Délibération n° D-2021-337

Direction des Finances

**Autorisation de programme et crédits de paiement
(AP/CP) - Agenda d'Accessibilité Programmée
(ADAP) - Ajustements**

Monsieur Gérard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D-2015-283 du 14 septembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Niort ;

Vu la délibération D-2015-446 du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ;

Vu la délibération D-2016-451 du 5 décembre 2016 présentant le premier rapport annuel de l'Ad'AP de la Ville de Niort ;

Vu la délibération D-2018-494 du 17 décembre 2018 portant modification du patrimoine de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Vu les délibérations D-2017-3 du 16 janvier 2017, D-2018-171 du 4 juin 2018, D-2019-215 du 17 juin 2019, D-2019-414 du 25 novembre 2019, D-2020-171 du 6 juillet 2020 et D-2020-319 du 23 novembre 2020 et D-2021-165 du 28 juin 2021 portant ajustement de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée ;

Prévue pour une durée de 9 ans, l'autorisation de programme porte sur un montant global de 7 924 379,17 € HT soit 9 509 255 € TTC en dépenses et de 108 501 € en recettes. L'objectif poursuivi est de permettre la réalisation des différents travaux en vue de rendre accessibles des bâtiments recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Niort.

Depuis 2016, les phases d'études et de travaux se succèdent. Après les travaux réalisés en 2017 et 2018 tels que prévus dans le calendrier préétabli, l'année 2019 a confirmé cette progression des chantiers. Ils concernent notamment les groupes scolaires (Louis Aragon, Jules Ferry, Emile Zola et Marcel Proust), les équipements sportifs (le boulodrome de Galuchet et le golf), et enfin d'autres bâtiments (Petit théâtre Jean Richard et la Mairie de quartier du Clou Bouchet).

Par ailleurs, des financements PACT 2018-2020 ont été sollicités auprès de la CAN pour les opérations de mises aux normes dans les groupes scolaires.

En 2020, de nouveaux équipements ont été rendus accessibles (au centre équestre, dans les Groupes Scolaires (GS) les Brizeaux, Ferdinand Buisson et Jean Jaurès, au patronage laïc,...). Néanmoins, en raison de la crise sanitaire, certains marchés n'ont pu être attribués en 2020, les travaux ont débuté en 2021.

Au cours de l'année 2021, divers travaux d'accessibilité ont été menés notamment sur les équipements sportifs et scolaires.

En 2022, sont prévus l'installation d'ascenseurs dans 4 groupes scolaires pour 800 000 € ainsi qu'une enveloppe de 200 000 € pour des travaux d'accessibilité multi sites.

Aussi, il convient de procéder à un ajustement du prévisionnel des crédits de paiement sur les deux prochaines années, avec un glissement sur la dernière année. Plusieurs ventes de bâtiments ciblés dans le diagnostic initial de mise aux normes sont envisagées, expliquant un tassement des crédits en 2024 dans l'attente d'une formalisation. Une baisse de l'AP sera à prévoir quand la sortie de l'actif de la Ville de ces bâtiments sera effective.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (TTC)								
	en €HT	En €TTC	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales	7 924 379,17	9 509 255,00	144 124,60	316 522,70	327 606,83	313 300,88	176 185,82	648 814,18	1 019 000	619 000	5 944 699,99
Accessibilité des ERP	7 688 545,83	9 226 255,00	132 175,49	258 253,70	309 645,02	230 143,62	176 185,82	628 814,18	1 000 000	600 000	5 896 037,17
Accessibilité des IOP	235 833,33	283 000,00	11 949,11	58 269	17 961,81	83 157,26	0	20 000,00	19 000	19 000	48 662,82
Recettes totales	108 501,00	/	0	0	0	32 550,00	0	75 951,00	0	0	0
PACT CAN II	108 501,00	/	0	0	0	32 550,00	0	75 951,00	0	0	0

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021

Délibération n° D-2021-338

Direction des Finances

**Autorisation de programme et crédits de paiement
(AP/CP) - Convention de renouvellement urbain
Pontreau Colline Saint André - Ajustements**

Monsieur Gérard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les délibérations D-2019-474 du 17 décembre 2019, D-2020-169 du 6 juillet 2020, D-2021-264 du 28 juin 2021 portant ajustement de l'AP/CP Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline St André ;

Le quartier du Pontreau / Colline Saint André est éligible aux dispositifs de la politique de la Ville depuis la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Une convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le 15 novembre 2019 entre l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU), la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et les partenaires a acté le projet urbain et le programme d'actions à conduire pour améliorer la cohésion sociale et renforcer l'attractivité du quartier prioritaire de la politique de la ville sur la période 2019 / 2025.

Le quartier du Pontreau / Colline Saint André est également intégré au périmètre de l'OPAH-RU communautaire (2018-2022) et dans celui de la convention cadre « Action Cœur de Ville » signée le 16 juillet 2018.

Dans ce contexte, une AP/CP pour le suivi financier de l'opération de renouvellement urbain du quartier Pontreau / Colline St André a été mise en place.

La maîtrise d'ouvrage de la Ville de Niort est engagée pour les opérations d'aménagement de voiries, d'espaces publics et de requalification des équipements publics municipaux.

Depuis le vote de cette autorisation de programme, la programmation financière a évolué pour prendre en compte les ajustements pris dans l'exécution des études, notamment avec le report de la réalisation des fouilles archéologiques sur le secteur Denfert Rochereau et le report des travaux d'effacement des réseaux de la rue Maréchal Leclerc (marché infructueux).

Le coût de l'aménagement du secteur Denfert Rochereau a par ailleurs été réévalué au regard des ajustements apportés sur les travaux d'infrastructure suite aux modifications de programmes (rue Chabot, élargissement de périmètre place Strasbourg, choix des matériaux) et des modifications sur les travaux des bâtiments et des travaux d'aménagement du nouveau lieu France Services.

Le périmètre opérationnel du projet urbain a été revu avec l'intégration de la rue Vieille Rose et l'aménagement des rues Jules Ferry et Brémaudière en sus du secteur Denfert Rochereau. Les coûts d'effacement des réseaux de la rue du Maréchal Leclerc impactent également la programmation financière initiale de ces opérations.

Prévue pour une durée initiale de 5 ans avec une proposition d'allongement d'une année supplémentaire (jusqu'en 2025), cette autorisation de programme portera désormais sur un montant global de 13 312 108,71 € HT (contre 10 853 472,50 € initialement programmés) soit 15 974 530,45 € TTC en dépenses (13 024 167 € dans la programmation initiale) et de 2 395 536 € en recettes (provenant de l'ANRU pour un montant de 820 536 € et de Niort Agglo au titre du PACT 2 et 3).

Ces ajustements ont donc pour conséquence une adaptation de l'autorisation de programme avec l'augmentation du volume global des dépenses porté à 2 458 636,21 € HT soit 2 950 363,45 € TTC.

Aussi, il convient de procéder à un ajustement du prévisionnel initial des crédits de paiement avec un glissement et rééchelonnement jusqu'en 2025.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'évolution de l'autorisation de programme pour la convention de renouvellement urbain du quartier Pontreau / Colline St André ;

- engager et séquencer les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (en € TTC)					
	en €HT	En €TTC	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses totales	13 312 108,71	15 974 530,45	154 614,49	461 293,34	3 292 779,12	6 425 763,00	5 305 080,50	335 000,00
Requalification des pieds d'immeubles Pontreau	1 416 666,67	1 700 000,00	0,00	15 000,00	162 000,00	1 093 000,00	430 000,00	0,00
Rue Guy Guilloteau	770 833,33	925 000,00		5 878,00	44 122,00	355 000	520 000,00	0,00
Rue du Maréchal Leclerc	915 101,42	1 098 121,70	25 408,70	8 000,00	679 143,00	385 570	0,00	0,00
Rue St Gelais – Vieille Rose	1 394 253,33	1 673 104,00	5 846,38	43 940,00	689 621,62	933 696	0,00	0,00
Rue Jules Ferry	426 470,83	511 765,00	0,00	4 200,00	4 562,00	3 424	499 579,00	0,00
Secteur Denfert Rochereau	8 177 333,13	9 812 799,75	123 359,41	383 275,34	1 710 665	3 653 100	3 607 400	335 000,00
Rue Brémaudière	211 450,00	253 740,00	0,00	1 000,00	2 665,50	1 973	248 101,50	0,00
Recettes totales	2 395 536,00	/	0,00	0,00	375 000,00	1 000 000,00	1 020 536,00	0,00
Requalification des pieds d'immeubles Pontreau	210 307,00	/	0,00	0,00	0,00	100 000,00	110 307,00	0,00
Rue du Maréchal Leclerc	200 000,00	/	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
Secteur Denfert Rochereau	1 985 229,00	/			175 000,00	900 000,00	910 229,00	0,00

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-339

Direction des Finances**Tarifs municipaux - Année 2022 - Redevance
d'occupation du domaine public à caractère
commercial**

Monsieur Gérard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il est proposé d'adopter les tarifs des occupations du domaine public à caractère commercial pour l'année 2022, à l'identique de ceux de 2021.

Ces tarifs sont proposés à cette date afin que les commerces puissent être informés à l'avance des montants dont ils seront redevables lorsqu'ils recevront leur arrêté d'occupation du domaine public.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'ensemble des tarifs des droits d'occupation du domaine public des commerces et divers présentés en annexe applicables au 1er janvier 2022.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021

Délibération n° D-2021-340

Direction du Secrétariat Général

Intercommunalité - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - Communauté d'Agglomération du Niortais - Exercice 2020

Monsieur Gérard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 16 novembre 2021 ;

Conformément à l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Lorsque la commune a transféré ses compétences en matière d'assainissement à un établissement public de coopération intercommunale, le maire présente au Conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement.

Il indique, dans une note liminaire la nature exacte du service assuré par cet établissement public de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – Exercice 2020 – communiqué par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Elmano MARTINS :**

Merci Monsieur le Maire. Je vous ai distribué sur table les chiffres clés de l'assainissement et de l'eau potable. Très rapidement puisque dans les grandes masses les choses évoluent assez peu d'une année sur l'autre, 5 500 000 m³ prélevés dans l'environnement, 4 799 000 m³ facturés. Nous avons un bassin d'alimentation de captage de 160 Km² dans lequel il y a 12 000 hectares de surface agricole utile. Nous desservons 73 000 habitants, 37 600 compteurs. Un rendement qui est en légère baisse mais qui est tout à fait correct de 88,7 %, rendement des réseaux. C'est un service qui comporte 62 agents, c'est assez stable également. Nous avons, au niveau du financier, une CAF nette qui est en augmentation parce qu'en 2020, compte tenu de la COVID, on a pu faire moins d'investissements donc on a plus de réserves, de 2 886 000 €, nous avons néanmoins consacré 2,5 millions d'euros aux travaux de canalisation. Concernant les tarifs, pas d'augmentation depuis 2014, nous sommes pour 120 m³ à 2,38 € TTC et la dette de ce service se monte à 14,13 millions € avec un ratio d'extinction de dette tout à fait correct puisque nous sommes à 5,5 années. J'en ai fini pour l'eau, ce sont des rapports que l'on a fait à la CAN, qu'on fait régulièrement, vous commencez à connaître aussi bien que moi ce service d'eau potable.

J'aurais dû commencer par l'assainissement, je suis désolé, je vais continuer avec l'assainissement.

C'est un service un peu plus important sur la Communauté d'Agglomération évidemment sur le Niortais également. 49 534 abonnés, 23 stations d'épuration, 220 postes de relevage, 8 millions M³ d'eaux usées traitées, ce qui est un record par rapport aux 5,2 millions de facturés. On a été obligé de traiter beaucoup plus que ce qu'on a facturé. Tout simplement, je vous rappelle en 2020, trois périodes d'inondations. Des eaux parasites, extrêmement importantes, ce qui a fait augmenter nos frais en traitement et en énergie. Un point important aussi puisqu'on voit qu'on n'a que de l'eau mais cela crée beaucoup de boues, 1 932 tonnes de boues, ça fait 5,3 tonnes par jour. Nous avons néanmoins, malgré la COVID, pu réaliser 3 600 000 € de réseaux et d'équipements concernant Niort : rue de Pied de Fond, Sainte Claire Deville et rue du Maréchal Leclerc, renouvellement de réseaux. Redevance d'assainissement, on est pour 120 m³ à 2,21 € le m³. L'épargne nette est fixée à 3,17 millions € et la dette est quand même conséquente sur ce service public, elle est de 38,7 millions €. J'en ai fini pour ces chiffres et ces commentaires.

Monsieur le Maire :

Merci Elmano. Y a-t-il des questions sur l'un ou l'autre de ces rapports ? Oui Monsieur GIBERT.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**François GIBERT :**

Juste une observation sur l'eau. Autant la qualité de l'eau, en sortie de l'usine du Vivier est correcte et tout à fait conforme aux normes. Autant les problèmes demeurent sur l'entrée. Je ne sais pas si tout le monde est au courant, mais on a un programme de réduction des nitrates sur le bassin du Lambon et pour Courance de la même façon. Ce programme a du mal à porter ses fruits donc il y a toute une discussion pour ça actuellement, mais qui nous montre que l'on n'a pas trouvé les leviers actuellement encore, mais on les recherche, Elmano pourra s'exprimer là-dessus. Aujourd'hui, en entrée, on est toujours à la limite, sur les nitrates mais surtout on a des dépassements sur les pesticides et malgré les mesures qui ont été prises. Donc là-dessus, ça va être dans le plan 2022-2026, la clé ça va être comment arriver à faire et on sait très bien que le problème est lié à une agriculture intensive, une agriculture avec beaucoup d'intrants. Aujourd'hui, le constat, il y avait beaucoup de personnes très spécialisées et très compétentes dans la salle, c'est que l'on cherche les leviers pour agir. Pour l'instant, j'ai l'impression qu'on ne les a pas trouvés. Il faut savoir que de toutes façons ça pèse dans le coût de l'eau, le coût des traitements dépend beaucoup des nitrates entrants et des pesticides. On ne progresse pas beaucoup et on est à la limite des normes actuelles. C'est un sujet toujours très sensible, je voulais simplement que toute l'assemblée en soit bien consciente.

Monsieur le Maire :

Merci. Monsieur JÉZÉQUEL.

Yann JÉZÉQUEL :

À la lecture de ces rapports, assainissement et eau potable, on se rend compte que c'est un service public de qualité qui est proposé aux Niortais, aux Niortaises, pourtant avec des recrutements privés qui se multiplient et la future SPL (Société Publique Locale) qu'il ne faut pas oublier, même si elle est reportée, elle est toujours prévue. Nous avons l'impression que tout est fait pour que le service public ne soit plus qu'un souvenir. Nous réclamons toujours un service public de qualité avec des agents publics pour un seul but : gérer la ressource de l'eau pour le bien commun et la tenir la plus éloignée possible de l'économie de marché.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Elmano MARTINS :**

Non mais rassurez-vous, on restera public. Ce n'est pas nous qui faisons les lois et dès lors qu'on est en SPIC (Service Public Industriel et Commercial), dorénavant on est obligé d'embaucher en privé. Très clairement, c'est la loi, on est obligé de s'y conformer et on va le faire. Mais ce n'est pas parce qu'on embauche en privé et qu'on est obligé d'embaucher en privé que le service devient privé. Le service reste public, c'est un service d'eau public, je le souligne bien.

Monsieur le Maire :

Florent SIMMONET.

Florent SIMMONET :

Je voudrais juste donner une autre lecture du programme Re-Sources. En effet, on a vu ça aujourd'hui en comité de pilotage. On voit plutôt un progrès de la qualité des eaux brutes à l'arrivée. En effet, on fait de notre mieux, sur le programme Re-Sources, Monsieur GIBERT disait qu'on ne sait pas quoi faire, ce n'est pas tout à fait ça. On a justement déroulé la feuille de route aujourd'hui avec les fiches actions, on sait plutôt sur quoi travailler. Sur la qualité, à l'arrivée, elle est en progrès, ce n'est pas suffisant, je suis bien d'accord, il faut continuer à progresser mais en fait on a quand même une série d'actions à mettre en œuvre et assez précise, par exemple, sous les couverts ou autres.

Monsieur le Maire :

Merci. On prend acte ou on vote les Rapports.

On prend acte du rapport assainissement.

On prend acte du rapport eau potable. Merci à vous.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021

Délibération n° D-2021-341

Direction du Secrétariat Général

Intercommunalité - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Communauté d'Agglomération du Niortais - Exercice 2020

Monsieur Gérard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 16 novembre 2021 ;

Conformément à l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Lorsque la commune a transféré ses compétences en matière d'eau potable à un établissement public de coopération intercommunale, le maire présente au Conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement.

Il indique, dans une note liminaire, la nature exacte du service assuré par cet établissement public de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée ainsi que le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2020 – communiqué par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-342

Direction du Secrétariat Général**Désignation dans les organismes externes -
Ecoles, Collèges, Lycées**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance du 08 juin 2020, par délibération n°2020-93, le Conseil municipal a désigné ses représentants au sein des écoles collèges et lycées.

Aujourd'hui il est nécessaire de procéder à des modifications des désignations.

Il est proposé de remplacer :

- Monsieur Eric PERSAIS par Monsieur David MICHAUT en le désignant pour siéger au Conseil d'école Pierre de Coubertin ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- modifier en conséquence la délibération D2020-93 du 8 juin 2020.

Les représentants de la Ville de Niort au sein des écoles collèges et lycées sont désormais :

ECOLES (Conseil d'école : CE)

organisme	NOM de l'organisme	orga ne	Désignation
ECOLE	Jules Ferry	CE	<i>Dominique SIX</i>
ECOLE	La Mirandelle	CE	<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>
ECOLE	Pierre de Coubertin	CE	<i>David MICHAUT</i>
ECOLE	Les Brizeaux	CE	<i>Aline DI MEGLIO</i>
ECOLE	Jean Zay	CE	<i>Baptiste DAVID</i>
ECOLE	Agrippa d'Aubigné	CE	<i>Guillaume JUIN</i>
ECOLE	Emile Zola	CE	<i>Noélie FERREIRA</i>
ECOLE	Louis Pasteur	CE	<i>Nicolas ROBIN</i>
ECOLE	Georges Sand	CE	<i>Marie-Paule MILLASSEAU</i>

[RETOUR SOMMAIRE](#)

ECOLE	Ferdinand Buisson	CE	Yvonne VACKER
ECOLE	Paul Bert	CE	Mélina TACHE
ECOLE	Jules Michelet	CE	Christelle CHASSAGNE
ECOLE	Jean Jaurès	CE	Sophie BOUTRIT
ECOLE	Edmond Proust	CE	David MICHAUT
ECOLE	Jean Mermoz	CE	Yamina BOUDAHMANI
ECOLE	Jean Macé	CE	Romain DUPEYROU
ECOLE	Ernest Pérochon	CE	Valérie BELY-VOLLAND
ECOLE	Jacques Prévert	CE	Elmano MARTINS
ECOLE	Louis Aragon	CE	Florent SIMMONET

COLLEGES (Conseil d'administration : CA)

organisme	NOM de l'organisme	organe	Désignation
COLLEGE	Pierre et Marie Curie	CA (t)	Anne-Lydie LARRIBAU
		CA (t)	Michel PAILLEY
		CA (s)	Nicolas VIDEAU
		CA (s)	Mélina TACHE
COLLEGE	Rabelais	CA (t)	Elmano MARTINS
		CA (t)	Lydia ZANATTA
		CA (s)	Florent SIMMONET
		CA (s)	François GUYON
COLLEGE	Jean Zay	CA (t)	Valérie BELY-VOLLAND
		CA (s)	Baptiste DAVID
COLLEGE	Fontanes	CA (t)	Christelle CHASSAGNE
		CA (s)	Hervé GERARD

COLLEGE	Philippe de Commynes	CA (t)	Marie-Paule MILLASSEAU
		CA (s)	Yvonne VACKER
COLLEGE	Gérard Philippe	CA (t)	Sophie BOUTRIT
		CA (s)	Yamina BOUDAHMANI

LYCEES (Conseil d'administration : CA)

organisme	NOM de l'organisme	org ane	Désignation
LYCEE	Jean Macé	CA (t)	Hervé GERARD
		CA (t)	Romain DUPEYROU
		CA (s)	François GUYON
		CA (s)	Aurore NADAL
LYCEE	Paul Guérin (Professionnel)	CA (t)	Eric PERSAIS
		CA (t)	Yvonne VACKER
		CA (s)	Christine HYPEAU
	Paul Guérin (Général)	CA (s)	Aurore NADAL
		CA (t)	Christine HYPEAU
		CA (s)	Baptise DAVID
LYCEE	Venise Verte	CA (s)	Sophie BOUTRIT
		CA (t)	Lydia ZANATTA
		CA (t)	Florence VILLES
		CA (s)	Karl BRETEAU
		CA (s)	Guillaume JUIN

LYCEE	Gaston Barré	CA (t)	Marie-Paule MILLASSEAU
		CA (t)	Christelle CHASSAGNE
		CA (s)	Fatima PEREIRA
		CA (s)	Eric PERSAIS
LYCEE	Thomas Jean Main	CA (t)	Baptiste DAVID
		CA (s)	Nicolas ROBIN

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-343

Direction de la Commande Publique et Logistique**Convention d'adhésion au système d'archivage électronique mutualisé AMADEO - Avenant n°2**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La convention d'adhésion au système d'archivage électronique mutualisé AMADEO a été approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 11 mars 2019.

Il convient aujourd'hui de passer un avenant n°2 à cette convention.

Cet avenant n°2 a pour objet :

- d'apporter une modification mineure à la clause relative à la protection des données personnelles, portant sur la terminologie ;
- de modifier la grille tarifaire (annexe 1) en faveur d'une réduction du coût unitaire du gigaoctet hébergé. Cette diminution est consécutive à l'optimisation des infrastructures de stockage.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au système d'archivage électronique mutualisé AMADEO ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-344

Direction de la Commande Publique et Logistique**Convention de groupement de commandes -
Réalisation d'une étude de faisabilité sur un projet
de bâtiment mutualisé d'archives - Communauté
d'Agglomération du Niortais et Département des
Deux-Sèvres - Avenant n°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Département des Deux-Sèvres se sont associés en groupement de commandes afin de lancer une étude de faisabilité mutualisée sur un bâtiment d'archives.

Le ministère de la Culture a accordé une subvention de 20 000 € au Département des Deux-Sèvres pour la réalisation de cette étude commune.

L'avenant n°1 a pour objet de fixer les modalités de répartition de cette subvention entre les membres du groupement.

Il est proposé que le reversement de la subvention se fasse selon la clé de répartition des coûts prévue dans la convention de groupement, soit 60 % pour le Département des Deux-Sèvres, 30 % pour la Ville de Niort et 10 % pour la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la convention de groupement de commande entre la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Conseil Départemental des Deux-Sèvres stipulant les modalités de répartition de la subvention accordée par ministère de la Culture ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-345

Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications**Convention de création d'un service commun de la Direction des Systèmes d'information avec la Communauté d'Agglomération du Niortais - Avenant n°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les systèmes d'information de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais sont mutualisés. Les modes de fonctionnement de cette mutualisation sont définis dans la Convention de création d'un service commun de la Direction des Systèmes d'information de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la Ville de Niort.

L'article 251 de la Loi de finances pour 2021 a posé les principes de modification de la gestion du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). Cette réforme est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

La liste des comptes éligibles à la procédure de traitement automatisé relative à l'attribution du FCTVA mentionnée à l'article L. 1615-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a évolué.

Les dépenses relatives au système d'information régulièrement imputées sur le compte 2051 permettant l'achat de licences logiciel n'est plus éligible au FCTVA et fait maintenant l'objet d'un remboursement toutes taxes comprises.

Le remboursement de la Ville de Niort au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Niortais doit se faire sur cette nouvelle base dès l'exercice budgétaire 2021. Pour prendre en compte ces changements, il est nécessaire de modifier la convention de création d'un service commun de la Direction des Systèmes d'information de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la Ville de Niort par avenant n°1, pour les articles 5 et 10 de la convention.

Les autres articles de la convention restant en vigueur tel que rédigés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de création d'un service commun de la Direction des Systèmes d'information de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toutes pièces y afférentes.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021

Délibération n° D-2021-346

Direction Ressources Humaines

Mise à jour du tableau des effectifs

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'avis du comité technique du 18 octobre 2021

POLE PILOTAGE GENERAL

POLE RESSOURCES ET SECURITE CIVILE

Direction Finances

Ouverture de poste :

- 1 poste au cadre d'emplois d'attaché

Fermeture de poste :

- 1 poste au cadre d'emplois de Rédacteur

Ouverture de poste :

- 1 poste au cadre d'emplois d'adjoint administratif

Fermeture de poste :

- 1 poste au cadre d'emplois de Rédacteur

Direction des Ressources humaines

Ouverture de poste :

- 1 poste au cadre d'emplois d'adjoint administratif

POLE CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN

Direction patrimoine et moyens

Ouverture de poste :

- 1 poste au cadre d'emplois de Technicien

Fermeture de poste :

- 1 poste au cadre d'emplois d'agent de Maitrise

Direction de l'espace public

Ouverture de poste :

- 1 poste au cadre d'emplois d'adjoint technique

Fermeture de poste :

- 1 poste au cadre d'emplois d'agent de Maitrise

Ouverture de poste :

- 1 poste au cadre d'emplois d'adjoint technique

Fermeture de poste :

- 1 poste au cadre d'emplois d'agent de Maitrise

Ouverture de poste :

1 poste au cadre d'emplois d'agent de maitrise

Fermeture de poste :

- 1 poste au cadre d'emplois de Technicien

Ouverture de poste :

- 1 poste au cadre d'emplois de Technicien

POLE VIE DE LA CITE**Direction de l'Education**Ouverture de poste :

- 1 poste au cadre d'emplois d'ATSEM

Fermeture de poste :

- 1 poste au cadre d'emplois d'adjoint technique

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Anne-Lydie LARRIBAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-347

Direction Ressources Humaines**Personnel contractuel - Contrat à Durée
Déterminée de 3 ans - Recrutement d'un technicien
bâtiment au sein de la Direction Patrimoine et
Moyens**

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Suite à la vacance du poste de technicien bâtiment au sein de la Direction Patrimoine et Moyens, la Ville de Niort a lancé une procédure de recrutement afin de pourvoir cet emploi devenu vacant, ouvert au cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

En application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi permanent de catégorie B peut être pourvu par un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

Suite à l'appel à candidatures publié par la Ville de Niort le 30 septembre 2021 et aux entretiens de recrutement qui ont suivi, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire, via un contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu de la spécificité des fonctions et des besoins du service.

Il est précisé que le contrat de l'agent sera renouvelé par décision expresse, sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, la reconduction éventuelle prendra la forme d'un contrat à durée indéterminée.

Par ailleurs, l'agent devra justifier des conditions de diplômes exigées pour l'entrée dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux et sa rémunération sera indexée sur la grille indiciaire de ce même cadre d'emploi.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur l'emploi de technicien bâtiment, ouvert sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux (catégorie B), selon les modalités susvisées.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Anne-Lydie LARRIBAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-348

Direction Ressources Humaines**Personnel contractuel - Création d'emplois
temporaires pour le recensement de la population**

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les opérations de recensement de la population se dérouleront en début d'année 2022 et nécessiteront le recrutement de personnels pour accroissement saisonnier d'activité composés de 14 agents recenseurs (maximum) et de 1 coordonnateur chargé de leur encadrement.

La Ville de Niort prend en charge la rémunération des agents recrutés et reçoit de la part de l'Etat une dotation forfaitaire destinée à compenser partiellement les coûts qu'elle doit supporter.

Dans ce cadre, il est proposé de créer pour une durée de trois mois maximum, les postes ci-dessus mentionnés, sur la base de l'article 3-1-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (accroissement saisonnier d'activité).

Le poste de coordonnateur sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux et les 14 postes d'agents recenseurs, sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 14 emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agents recenseurs et d'un emploi temporaire de contrôleur, pour une durée de trois mois, selon les modalités susvisées.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Anne-Lydie LARRIBAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-349

Direction Ressources Humaines**Convention de mise à disposition d'un agent du
Centre Communal d'Action Sociale à la Ville de
Niort - Expérimentation "Sport au travail"**

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans la perspective de développer la qualité de vie au travail et de contribuer aux démarches de lutte contre l'absentéisme que mène la Direction des Ressources Humaines (DRH), il est proposé de mettre en œuvre une action expérimentale de prévention par le sport à l'échelle du Pôle Vie de la Cité, y compris le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Un agent du CCAS ayant le diplôme d'éducateur sportif (formation BPJEPS spécialité "Educateur Sportif" mention "Activités Physiques pour Tous") ayant été formé en 2021 aux enjeux du développement du sport en entreprise, il est proposé de mettre en œuvre une expérimentation. Il est ainsi proposé de tester plus spécifiquement auprès des agents du Pôle Vie de la Cité qui présentent une grande variété de métiers et dont certains sont pourvoyeurs de maladies professionnelles.

Le temps de travail de cet agent sera réparti à raison de 70% pour la Ville et 30% pour le CCAS.

Ainsi, afin de permettre cette expérimentation, il est proposé la mise à disposition partielle de cet agent à raison de 70%, à titre gracieux pour une période de neuf mois à compter de décembre 2021.

Ces dispositions sont incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention relative à la mise à disposition à titre gracieux d'un agent du CCAS à raison de 70 % de son temps de travail pour action expérimentale de prévention par le sport à l'échelle du Pôle Vie de la Cité ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Anne-Lydie LARRIBAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-350

Direction Ressources Humaines**Convention avec le Fonds d'Insertion des
Personnes en situation de Handicap dans la
Fonction Publique - Avenant n°1**

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), sont actuellement engagés dans une convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique (FIHFP), d'une durée de 3 ans à compter de janvier 2019 à décembre 2021 pour un montant de 388 620 €.

Du fait de la pandémie mondiale qui sévit notamment en France depuis 2020, certaines actions de formation (tutorat, participation à des salons de recrutement d'apprenti en situation de handicap, ...) ont été difficiles à mener.

Aussi, il est proposé de prolonger la durée de ce conventionnement entre les trois entités et le FIPHFP d'une année et ainsi de permettre de préparer une nouvelle convention durant l'année 2022 dans les meilleures conditions possibles.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention entre le FIPHFP et la Ville de Niort, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais prolongeant la durée d'une année ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer ainsi que tous les documents y afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Anne-Lydie LARRIBAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-351

Direction de la Commande Publique et Logistique**Accord-cadre - Fourniture et acheminement d'électricité - Approbation du marché subséquent N° 2 - Années 2022-2023**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Pour réaliser leur approvisionnement en électricité du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, la Ville de Niort, son CCAS, la Communauté d'Agglomération du Niortais et son service des eaux du Vivier ont constitué un groupement de commande. La ville de Niort est le coordonnateur.

Le contrat est passé sous la forme d'un accord-cadre multi attributaire alloti en 5 lots par gestionnaire de réseau et typologie des sites de livraison.

Le marché subséquent n°2 fixe les tarifs pour le groupement pour les années de livraison 2022 et 2023.

Après déroulement de la consultation, chaque lot a été attribué comme suit :

N° lot	Intitulé	Volume estimé sur 2 ans (MWh)	Candidat	Montant estimé sur 2 ans (en € avec TVA hors TURPE et contributions)
Lot 1	Fourniture et acheminement d'électricité et services associés – Bâtiments et équipements desservis par ENEDIS inférieurs ou égaux à 36 kVA	137 points de livraison et 2 062 MWh	SELIA SAS 79026 NIORT CEDEX	234 827,34
Lot 2	Fourniture et acheminement d'électricité et services associés – Bâtiments, équipements et éclairages publics desservis par ENEDIS supérieurs à 36 kVA	45 points de livraison et 18 754 MWh	SELIA SAS 79026 NIORT CEDEX	1 932 854,31
Lot 3	Fourniture et acheminement d'électricité et services associés – Eclairages publics desservis par ENEDIS inférieurs ou égaux à 36 kVA	227 points de livraison et 4 803 MWh	SELIA SAS 79026 NIORT CEDEX	313 302,08
Lot 4	Fourniture et acheminement d'électricité et services associés – Bâtiments, équipements et éclairages publics desservis par GEREDIS inférieurs ou égaux à 36 kVA	486 points de livraison et 8 701 MWh	SELIA SAS 79026 NIORT CEDEX	782 634,98
Lot 5	Fourniture et acheminement d'électricité et services associés – Bâtiments, équipements et éclairages publics desservis par GEREDIS supérieurs à 36 kVA	47 points de livraison et 19 593 MWh	SELIA SAS 79026 NIORT CEDEX	2 013 195,35

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés ci-dessous :

N° lot	Attributaire	Montant estimé sur 2 ans (en € avec TVA hors TURPE et contributions)
Lot 1	SELIA SAS 336 avenue de Paris 79026 NIORT CEDEX	234 827,34
Lot 2	SELIA SAS 336 avenue de Paris, 79026 NIORT CEDEX	1 932 854,31
Lot 3	SELIA SAS 336 avenue de Paris, 79026 NIORT CEDEX	313 302,08
Lot 4	SELIA SAS 336 avenue de Paris, 79026 NIORT CEDEX	782 634,98
Lot 5	SELIA SAS 336 avenue de Paris, 79026 NIORT CEDEX	2 013 195,35

- autoriser l'Adjoint délégué à signer les marchés.

Messieurs Jérôme BALOGÉ, Maire, Michel PAILLEY et Elmano MARTINS, Adjoint au Maire, n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 3
Excusé : 0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-352

Direction de la Commande Publique et Logistique**Accord-cadre - Gestion des abonnements des périodiques imprimés et électroniques**

Monsieur Gérard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Pour leur information, les agents et les élus de la Ville doivent disposer d'un accès à une documentation généraliste et spécialisée.

A cette fin, une consultation a été lancée pour confier la gestion des abonnements imprimés et électroniques à un prestataire spécialisé.

La prestation recouvre l'achat des abonnements eux-mêmes, les frais de gestion du prestataire et l'ensemble des services associés (facturation globalisée, plateforme de gestion, gestion des incidents de livraison...). Le contrat prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans

Le montant maximum du marché est de 300 000 € TTC sur 4 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre à bons de commande attribué à FRANCE PUBLICATIONS - 40/42 rue Bardès - 92 120 MONTRouGE ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-353

Direction Animation de la Cité**Convention Territoriale Globale avec la CAF -
Période 2022-2025 - Service aux familles**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les communes ou regroupements de communes possédant un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

La CTG vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle s'appuie sur une démarche de diagnostic partagé à l'échelle de l'agglomération niortaise avec les partenaires et met en évidence les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Les plus-values d'une CTG pour les territoires sont les suivantes :

- avoir une vision globale et décloisonnée ;
- adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace ;
- clarifier les interventions ;
- faciliter la prise de décision ;
- valoriser les actions ;
- réduire les inégalités territoriales.

Cette convention formalise le projet global pour le territoire en matière de service aux familles.

Elle permet de partager et d'harmoniser la gouvernance locale des politiques petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité et vie sociale du territoire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la Convention Territoriale Globale avec la CAF pour la période 2022-2025 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou ou l'Adjointe déléguée à la signer ainsi que tous documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO :

La Caisse d'Allocations Familiales propose de transformer le Contrat Enfance Jeunesse que nous avons avec elle et avec les centres-socio culturels, sous format de Convention Territoriale Globale qui englobe les Villes aussi de l'Agglomération. C'est une répartition territoriale et vous avez un tableau qui est joint dans la convention qui précise justement l'organisation.

Monsieur le Maire :

Merci Rose-Marie. Y a-t-il des questions ? Oui Madame GIRARDIN.

Cathy GIRARDIN :

Sur le document qui est joint, qui est très complet, on voudrait savoir s'il n'est pas possible dans le cadre de la commission 2 de pouvoir nous apporter des éléments de compréhension. C'est à dire organiser une réunion pour qu'on puisse discuter de ce qu'il y a dans ce rapport.

Rose-Marie NIETO :

Lors de la prochaine commission, on pourra le prévoir.

Monsieur le Maire :

Mais la commission qui a eu lieu aurait pu servir à poser les questions et à y répondre.

Qui s'impose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-354

Direction de l'Education**Conventions de suivi vétérinaire, sanitaire et médical - Poules installées dans les écoles municipales**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre des projets menés par le Conseil municipal des Enfants (CME), des poulaillers sont installés dans plusieurs écoles municipales depuis 2014.

Ils permettent de traiter les déchets organiques produits par les restaurants scolaires, combattre le gaspillage alimentaire par des actions de sensibilisation des enfants et mettre à disposition des équipes enseignantes un outil pédagogique sur le vivant.

S'agissant d'animaux vivants en contact avec des enfants, un suivi vétérinaire, sanitaire et médical est indispensable. Une convention de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée, pour chacun de ces suivis est proposée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les organismes suivants :
 - SCP CRINIÈRE DESORT FRAYSSE STAS, pour le suivi vétérinaire ;
 - Société d'aviculture des Deux-Sèvres, pour le suivi sanitaire ;
 - Syndicat mixte QUALYSE, pour le suivi médical.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

Direction Animation de la Cité**Subventions - Appels à projets Jeunesse - CSC De Part et d'Autre - CSC Champommier/Champclairot - CSC Les Chemins Blancs - Association des Etudiants Niortais (ADEN)**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, les actions éducatives qui visent à favoriser l'autonomie, l'émancipation et l'implication des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes et qui constituent le cadre de l'appel à projets jeunesse :

- favoriser l'épanouissement personnel des jeunes et leur expression en développant des actions inclusives où la singularité de chacun est prise en compte ;
- développer la citoyenneté par l'implication des jeunes dans la cité en favorisant la connaissance de leur territoire et leur ouverture vers l'extérieur ;
- favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'agir pour leur bien-être tout en valorisant les actions de solidarité ;
- favoriser les espaces de rencontres et de débats, qu'ils soient entre pairs ou intergénérationnels.

Ces objectifs s'inscrivent dans les défis et les objectifs stratégiques exposés dans le document cadre « Niort durable 2030 », feuille de route locale vers les objectifs de développement durable adoptés par les Nations-Unies.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- Centre Socioculturel Champclairot-Champommier dans le cadre de son projet « Stage artistique Toussaint », du 2 au 5 novembre ;
- Centre Socioculturel Champclairot-Champommier dans le cadre de son projet « Les 2 Champs en lumière », le 30 octobre 2021 ;
- Centre Socioculturel De Part et d'Autre dans le cadre de son projet « Ateliers Hip-Hop, tout au long de l'année scolaire 2021-2022 ;
- Centre Socioculturel Les Chemins Blancs dans le cadre de son projet « Week-end mystère », du 10 au 12 décembre ;
- l'Association Des Etudiants Niortais (ADEN) dans le cadre du projet Color PUN. La Color PUN est une course de 5 km ouverte aux étudiants Post bac, aux personnels des établissements participants et aux niortais, avec un final en apothéose : un lancer de poudres collectif sur une arrivée en musique. Ce parcours est adapté aux étudiants en situation de handicap.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

CSC Champclairot-Champommier – Stage artistique Toussaint	500,00 €
CSC Champclairot-Champommier – les 2 Champs en lumière	1 000,00 €
CSC De Part et d'Autre – Ateliers hip-hop	1 600,00 €
CSC Les Chemins Blancs – Week-end mystère	2 000,00 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser aux associations concernées les subventions afférentes.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à l'Association des Etudiants Niortais (ADEN) une subvention de 800,00 € dans le cadre du projet Color PUN.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-356

Direction Animation de la Cité**Subventions - Contrat Enfance Jeunesse - Année 2021 - Centres Socioculturels**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'autorisation de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019-2022, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Ville de Niort a été approuvée lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2019.

Le Contrat Enfance Jeunesse s'inscrit dans la continuité des CEJ précédents pour la période 2019-2022. Il prend en compte l'évolution des structures et des offres gérées par le CCAS de Niort.

La finalité de ce contrat d'objectifs et de co-financement est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des publics enfants et jeunes pour les moins de 17 ans révolus.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage. Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- accueil collectif 0-4 ans (crèches, halte-garderie, Relais Assistantes Maternelles, accueil parents-enfants) ;
- centres de Loisirs Sans Hébergement 2-16 ans, accueil périscolaire.

La Ville de Niort fait appel à des opérateurs afin de mettre en œuvre les actions conformément aux engagements figurant au CEJ. Une convention est établie entre la Ville et chaque opérateur. Celle-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle versée en deux fois : un acompte de 70 % l'année N et le solde de 30 % l'année N+1.

La prestation de service versée par la CAF est calculée sur la base d'un montant annuel forfaitaire et réajustée en fonction de la réalisation des actions inscrites et du respect des conditions prévues dans le contrat enfance jeunesse (taux d'occupation/taux de fréquentation réel, prix plafond, etc...).

La prestation étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Au regard des actions menées par les Centres Socioculturels, la CAF attribue la somme prévisionnelle de 73 353 €

Association	2021 en euros
Centre Socioculturel Champclairot-Champommier :	5 075,00
- ALSH vacances scolaires	
- ALSH des mercredis	
- Atelier parents/bébés	

Centre Socioculturel Centre-Ville : - ALSH vacances scolaires - ALSH des mercredis - ALSH ados - Atelier parents/bébés	4 929,00
Centre Socioculturel De Part et d'Autre : - ALSH vacances scolaires - ALSH des mercredis - ALSH ados - Accueil jeunes - Atelier parents/bébés	18 778,00
Centre Socioculturel Grand Nord : - ALSH vacances scolaires - ALSH mercredis - ALSH ados - Accueil de jeunes - Atelier parents/bébés	12 090,00
Centre Socioculturel du Parc : - ALSH vacances scolaires - ALSH mercredis - ALSH ados - Accueil de jeunes - Atelier parents/bébés	7 547,00
Centre Socioculturel Les Chemins Blancs : - ALSH vacances scolaires - ALSH mercredis - ALSH ados - Atelier parents/bébés - Séjour CSC St Florent Goise	9 953,00
Centre Socioculturel de Sainte-Pezenne : - ALSH vacances scolaires - ALSH des mercredis - ALSH ados - Atelier parents/bébés	7 365,00
Centre Socioculturel de Souché : - ALSH vacances scolaires - ALSH mercredis - ALSH ados	7 616,00
Total CEJ 2021 pour les CSC	73 353,00

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention type à souscrire avec les centres socioculturels au titre de Contrat Enfance Jeunesse – Année 2021 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer les conventions à venir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

Direction Animation de la Cité**Subvention - Contrat Enfance Jeunesse - CCAS -
Année 2021**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'autorisation de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019-2022, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Deux-Sèvres et la Ville de Niort a été approuvée lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2019.

Le Contrat Enfance Jeunesse s'inscrit dans la continuité des CEJ précédents pour la période 2019-2022. Il prend en compte l'évolution des structures et des offres gérées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Niort.

La finalité de ce contrat d'objectifs et de co-financement est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des publics enfants et jeunes pour les moins de 17 ans révolus.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage. Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- accueil collectif 0-4 ans (crèches, halte-garderie, Relais Assistantes Maternelles, accueil parents enfants) ;
- centres de Loisirs Sans Hébergement 2-16 ans, accueil périscolaire.

La Ville de Niort fait appel à des opérateurs afin de mettre en œuvre les actions conformément aux engagements figurant au CEJ. Une convention est établie entre la Ville et chaque opérateur. Celle-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle versée en deux fois : un acompte de 70 % l'année N et le solde de 30 % l'année N+1.

La prestation de service versée par la CAF est calculée sur la base d'un montant annuel forfaitaire et réajustée en fonction de la réalisation des actions inscrites et du respect des conditions prévues dans le contrat enfance jeunesse (taux d'occupation/taux de fréquentation réel, prix plafond, etc...).

La prestation étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Au regard des actions menées par le Centre Communal d'Action Sociale, la CAF attribue la somme prévisionnelle de 625 602 €

Il est proposé de verser au CCAS une subvention au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2021 pour un montant de 625 602 € qui correspond à la somme totale prévue par la CAF.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir:

- approuver la convention au titre du Contrat Enfance Jeunesse avec le CCAS pour l'année 2021;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser au CCAS la subvention afférente d'un montant de 625 602 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-358

Pôle Vie de la Cité**Subvention - Association Cirque en Scène -
Festival Le P'tit Givré 2021**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort encourage les différentes formes d'expression artistique à travers la création, la diffusion et la pratique artistique. A cet effet, elle apporte une aide financière et/ou en nature aux différentes structures qui œuvrent dans ces domaines.

En application du « Dispositif d'aide », approuvé en Conseil municipal du 15 décembre 2020, les demandes d'aide sont instruites au regard des cinq volets suivants :

- 1 - Aide à la structuration ;
- 2 - Aide au projet de création ;
- 3 - Aide à la diffusion ;
- 4 - Aide au projet d'action culturelle ;
- 5 - Aide à l'organisation d'événements artistiques.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

La Ville de Niort décide d'apporter un soutien financier à l'association Cirque en Scène qui organise la 2ème édition de son Festival Le P'tit Givré. Ce festival, qui s'adresse aux jeunes et très jeunes publics, se déroulera à Niort du 13 au 23 décembre 2021.

La Ville de Niort a accompagné financièrement la 1ère édition de ce festival. Le budget prévisionnel en 2021 s'établit à 73 947 €.

Il vous est proposé de verser une subvention, en 2021, d'un montant de 4 697 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'association Cirque en Scène pour le versement d'une subvention d'un montant de 4 697 euros dans le cadre de la 2ème édition du Festival Le P'tit Givré ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association Cirque en Scène la subvention afférente conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-359

Pôle Vie de la Cité**Subvention - Festival du Polar Regards Noirs 2022
- Prix Clouzot**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville de Niort organise un festival intitulé « Regards Noirs ».

La prochaine édition de la manifestation se déroulera du 10 au 13 février 2022 à Niort.

Dans la continuité de l'édition 2021, la Ville de Niort remettra en 2022 le Prix Clouzot d'adaptation d'un roman noir ou policier en bande dessinée.

Ce prix rend hommage au cinéaste français Henri-Georges Clouzot, né à Niort en 1907, dont plusieurs films sont des adaptations de romans.

Ce prix récompense un(e) auteur(e) - dessinateur (trice) pour un album adapté d'un roman policier ou polar.

Cinq albums, inspirés d'une œuvre littéraire de genre thriller, policier ou polar ont été retenus pour constituer la liste de pré-sélection pour le Prix 2022.

Le lauréat du prix Clouzot pour l'année 2022 recevra un chèque de 1 500,00 € net dans le cadre du festival Regards Noirs 2022.

Dans le cas où l'auteur(e) et le(a) dessinateur (trice) de l'album sélectionnés seraient deux personnes différentes, la somme de 1 500 € sera divisée en deux et versée à part égale à chacun des artistes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver dans le cadre du Festival Regards Noirs 2022, le versement du Prix Clouzot de la bande dessinée d'un montant de 1 500,00 € au(x) lauréat(s) du prix 2022, qui aura été choisi par le jury le 18 novembre 2021.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-360

Direction Animation de la Cité**Subvention d'investissement - L'Escale la Colline**

Monsieur Nicolas VIDEAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'association l'Escale la Colline gère des établissements et services destinés à recevoir, héberger, aider et accompagner toute personne en difficulté morale et/ou matérielle, physique et/ou psychologique afin de faciliter son insertion sociale, socioprofessionnelle et son autonomie. Elle favorise une action sanitaire et sociale, préventive et éducative à tous les âges de la vie.

Dans ce cadre, l'association l'Escale la Colline gère depuis 1997 un accueil de jour situé au 105 avenue Saint Jean d'Angély. Elle souhaite réaliser un projet d'investissement en vue d'agrandir la surface dédiée à l'accueil de jour et ainsi, la renforcer.

La réalisation de ces travaux lui permettra :

- d'améliorer les prestations à destination des usagers ;
- d'élargir les heures d'ouverture ;
- de développer les actions collectives.

Le projet est estimé à 379 588 €. Le plan de financement prévisionnel pour l'agrandissement de l'accueil de jour est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant
Etat	265 711 €
CHRS 79 (reprise provision pour travaux)	95 977 €
Ville de Niort	17 900 €
Total	379 588€

La Ville de Niort souhaite apporter son soutien à ce projet à travers une subvention d'investissement d'un montant de 17 900 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 17 900 euros à l'association l'Escale la Colline ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la verser.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Nicolas VIDEAU

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-361

Direction Animation de la Cité**Subvention d'investissement - Les Restaurants du cœur**

Monsieur Nicolas VIDEAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'association les Restaurants du cœur œuvre en faveur de l'aide alimentaire destinée aux personnes en situation de précarité. Elle est signataire de la Charte alimentaire niortaise qui permet de définir un socle partagé de règles de fonctionnement et d'accompagner une démarche de qualité lors de la distribution alimentaire.

Afin de répondre au plus près des besoins des personnes nécessitant le recours à l'aide alimentaire, l'association les Restaurants du cœur souhaite augmenter ses capacités de stockage de denrées en agrandissant l'entrepôt situé rue des Herbillaux et en créant une nouvelle chambre froide sur ce même site.

Le projet est estimé à 100 576 €. Le plan de financement prévisionnel pour le projet d'agrandissement est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant
Région Nouvelle-Aquitaine	50 000 €
Département 79	10 000 €
Ville de Niort	8 000 €
Financements privés	20 000 €
Auto-financement	12 576 €
Total	100 576 €

La Ville de Niort souhaite apporter son soutien à ce projet, à travers une subvention d'investissement d'un montant de 8 000 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 8 000 euros à l'association les Restaurants du cœur ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la verser.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Nicolas VIDEAU

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-362

Pôle Vie de la Cité**Subvention indirecte - Parc des expositions - Mise à disposition du Dôme de Noron - Association Appui Et Vous Sud Deux-Sèvres - Forum Bien Vieillir avec le numérique**

Monsieur Nicolas VIDEAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'association Appui & vous, via le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Bassin de Vie Niortais, et ses partenaires organisent le mercredi 8 décembre 2021 de 10h30 à 18h au Dôme de Noron, un forum santé gratuit en direction des séniors sur le thème Bien vieillir avec le numérique.

Afin de sensibiliser les seniors aux pratiques numériques, et leur permettre de prendre conscience des bénéfices du numérique sur la santé et favoriser l'orientation de ces personnes vers des ressources locales, cette rencontre débutera par un débat théâtralisé et sera suivie par un forum partenaires.

Considérant l'intérêt de la manifestation, il est proposé d'accorder à titre exceptionnel, la gratuité d'usage du Dôme de Noron ainsi que de la main-d'œuvre dans la limite du devis établi.

Cette aide est estimée à 885,00 € HT maximum se répartissant comme suit :

- 755,00 € pour la location ;
- 130,00 € pour la main-d'œuvre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la gratuité d'usage du Dôme de Noron, des matériels afférents ainsi que de la main-d'œuvre pour le forum ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Jeanine BARBOTIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-363

Direction Animation de la Cité**Parc des Expositions - Gratuité au profit du
Collectif Inter Comité d'Entreprises du Bassin
Niortais (CICEBEN)**

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Collectif Inter Comité d'Entreprises du Bassin Niortais (CICEBEN) sis à la Maison des Associations, 12 rue Joseph Cugnot à Niort, organise un spectacle de Noël, les 11 et 12 décembre 2021.

A cette occasion, un emplacement sur le parking extérieur du Parc des Expositions sera mis à la disposition d'un cirque, sur une surface de 800 m², eau et électricité comprises, du 6 au 14 décembre 2021 inclus.

Considérant l'intérêt de la manifestation, il est proposé d'accorder, à titre exceptionnel, la gratuité d'usage de cet espace.

Cette aide est estimée à 4 658,72 € HT se répartissant comme suit : 4 544 € pour la surface et 114,72 € pour le forfait eau et électricité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la gratuité d'usage du parking extérieur du Parc des Expositions ainsi que les fluides afférents pour le spectacle de Noël, organisé par le CICEBEN ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Jeanine BARBOTIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Jeanine BARBOTIN :**

Il s'agit de la gratuité au profit du CICEBEN. Le CICEBEN organise un spectacle de Noël le 11 et le 12 décembre 2021. Considérant l'intérêt de la manifestation, il est proposé d'accorder à titre exceptionnel la gratuité d'usage de cet espace. Cette aide est estimée à 4 658 € HT se répartissant comme suit 4 544 € pour la surface et 114 € pour le forfait eau et électricité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder la gratuité d'usage du parking extérieur du Parc des expositions ainsi que les fluides afférents.

Monsieur le Maire :

Merci Jeanine. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame FORTAGE.

Elsa FORTAGE :

Cette délibération concerne l'installation d'un cirque, nous aimerions savoir s'il comporte des animaux sauvages ?

Jeanine BARBOTIN :

Il n'y a pas d'animaux sauvages.

Monsieur le Maire :

Après vous pouvez voir avec la CICEBEN, c'est le CASC et quelques autres Comités d'entreprises.

Vous avez certainement quelques personnes de connaissances.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-364

Direction Animation de la Cité**Convention de partenariat - ANIOS - Saison sportive 2021-2022 - Convention type avec l'association ou le partenaire sportif**

Madame Christine HYPEAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort développe une politique sportive dont elle entend faire profiter le plus largement possible les Niortais. Pour faciliter l'accès aux activités sportives, la Ville de Niort met en place chaque saison sportive le dispositif ANIOS (Activités Niortaises d'Initiation et d'Orientation Sportive). Celui-ci a pour but de permettre aux jeunes niortais de s'initier à la pratique d'un sport dans les meilleures conditions matérielles et d'encadrement.

Dans ce contexte, la Ville de Niort sollicite des associations sportives et partenaires sportifs pour la mise en place d'un partenariat. Une convention est ainsi établie pour chaque association ou partenaire participant au dispositif et définit les conditions d'encadrement, de suivi administratif et de participation financière.

Ainsi, pour la saison ANIOS 2021/2022, une participation financière sera accordée aux associations et partenaires suivant les critères définis ci-après :

- association ou partenaire sportif proposant de 1 à 7 places : une somme de 150,00 € sera allouée ;
- association ou partenaire sportif proposant de 8 à 15 places : une somme de 300,00 € sera allouée ;
- association ou partenaire sportif proposant 16 places ou plus : une somme de 500,00 € sera allouée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention type entre la Ville de Niort et l'association ou partenaire sportif pour la saison ANIOS 2021/2022 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer ladite convention et à verser les sommes ainsi définies ;

Nom Association/Partenaire Sportif	Nombre de places proposées	Participation 2021/2022 (en euros)
Aïkido Club Niortais	8	300,00
Stade Niortais Athlétisme	22	500,00
Baseball Club Niortais	12	300,00
Amicale Sportive Niortaise Section Basket	100	500,00
BMX Club Niortais	12	300,00
Le Poing de Rencontre Niortais	10	300,00
Pédale Saint Florentaise - Niort	5	150,00
Compagnie E.GO	40	500,00

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Echiquier Niortais	12	300,00
Club Hippique Niortais	32	500,00
Club Alpin Français	4	150,00
La Verticale	4	150,00
Cercle d'Escrime Duguesclin	20	500,00
ASPTT Niort Bessines	20	500,00
Olympique Léodgarien	30	500,00
SA Souché Section Football	30	500,00
UA Niort St Florent	36	500,00
Chamois Niortais F.C.	20	500,00
Niort Gaels	10	300,00
Golf de Niort-Romagné	9	300,00
UGN	5	150,00
ANGR NIORT	5	150,00
Niort Hand Ball Souchéen	40	500,00
Niort Hockey Club	35	500,00
Judo Club Niortais	72	500,00
SA Souché Niort et Marais	24	500,00
Sporting Karaté Club Benet Niort	50	500,00
Kung fu Niort	31	500,00
Niortglace	10	300,00
Mille Bulles	3	150,00
Roller Club Niortais	5	150,00
Stade Niortais Rugby	42	500,00
Niort Squash Club	10	300,00
Taekwondo Club Niortais	40	500,00
Ecole de Tennis de Niort	16	500,00
Stade Niortais Tennis	8	300,00
Niort Tennis de Table	16	500,00
Compagnie des Archers Niortais	15	300,00
Club de Voile Niortais	10	300,00
Niort Volley Ball	8	300,00

Volley Ball Pexinois Niort	54	500,00
TOTAL	935	15 450,00

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christine HYPEAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Christine HYPEAU :**

Cette délibération concerne une convention de partenariat avec les associations sportives qui aident à la mise en place de l'ANIOS pour la saison 2021-2022. La Ville de Niort met en place, depuis un certain temps maintenant, un dispositif qui s'appelle l'ANIOS (Activités Niortaises d'Initiation et d'Orientation Sportives). Celle-ci a pour but de permettre aux jeunes Niortais de s'initier à la pratique d'un sport dans les meilleures conditions matérielles et d'encadrement puisque ça correspond aussi à un quotient familial. Pour la saison 2021- 2022, on va faire une participation financière aux associations qui sont présentes sur ce dispositif.

Le partenariat est pour les associations qui mettent en place :

- 1 à 7 places - une somme attribuée de 150 € ;
- 8 à 15 places - la somme de 300 € ;
- 16 places et plus - 500 € ;

qui sont alloués aux associations.

Vous avez dans le tableau joint la liste des associations partenaires du dispositif, le nombre de places proposées, ainsi que la participation pour la saison 2021- 2022.

Il vous est demandé d'approuver la convention avec les associations pour ce type de partenariat pour cette saison.

Monsieur le Maire :

Merci Christine. Y a-t-il des questions ? Oui Monsieur JÉZÉQUEL.

Yann JÉZÉQUEL :

On s'étonne des trois tranches et surtout la dernière 16 places et plus. Ça veut dire que la somme de 500 € sera la même pour une association qui propose 16 places ou par exemple l'Amicale Sportive Niortaise Section Basket qui en propose 100. Ça crée une différence ramenée à la place, on s'étonne de cette grande disparité et on se demande s'il ne pourrait pas y avoir plus de tranches pour essayer d'égaliser un peu le coût par place.

Monsieur le Maire :

D'autres questions ?

Christine si tu veux bien.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Christine HYPEAU :**

Ce dispositif, effectivement, concerne des initiations et le but de l'association c'est de faire de la promotion et rien n'empêche après l'association de faire licencier les enfants et de récupérer les enfants par ce dispositif. Ce n'est pas pour faire du profit, c'est juste pour faire de l'initiation. Si on veut que le coût reste très modique pour les enfants. Mais il n'y a pas de compétition c'est juste de l'initiation et pas de licence.

Elsa FORTAGE :

En gardant cette enveloppe globale une solution qui serait éventuellement envisageable ça pourrait être une somme forfaitaire. C'est à la place, donc l'enveloppe de la mairie ne change pas mais ça permet de limiter un peu ces disparités, parce qu'effectivement il y a des clubs qui proposent 100 places d'autres qui en proposent 16 et ils ont la même somme.

Christine HYPEAU :

Bon après le tarif est connu, ce sont les associations qui proposent le nombre de places. Si, effectivement, ils considéraient que ce n'était pas assez, ils diminueraient leur nombre de places et ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire :

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-365

Direction Animation de la Cité**Subvention indirecte - Convention de mise à disposition de locaux - Boulodrome de Noron et salle annexe - Association des Utilisateurs du Boulodrome de Noron**

Madame Christine HYPEAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a souhaité mettre à disposition gracieusement à « l'Association des utilisateurs du Boulodrome de Noron » un boulodrome de deux milles mètres carrés et un espace buvette installés au Parc des Expositions de Noron à Niort.

Cette association nouvellement créée, suite à la dissolution de l'Entente Niortaise des Clubs de Pétanque assurera la gestion de cet équipement et notamment le déroulement des entraînements et des rencontres sportives.

Dans ce cadre, il est proposé de définir les conditions de mise à disposition notamment pour les clubs ou structures hors Niort qui utiliseront l'équipement, lors de tournois non officiels ou rencontres conviviales.

Il est proposé d'établir une convention de mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2024.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition du boulodrome et d'un espace buvette à l'Association des utilisateurs du Boulodrome de Noron jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christine HYPEAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-366

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**Rapport du délégataire du Service public - Halles de Niort - SAEM pour la gestion des Halles de Niort - Année 2020**

Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Société Anonyme d'Economie Mixte des Halles assure la gestion des Halles de Niort.

L'article 3131-5 du code de la commande publique, dispose que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou de services.

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dès la communication du rapport son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 16 novembre 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la SAEM des Halles, délégataire du service public des Halles de Niort, pour l'année 2020.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-367

Direction du Secrétariat Général**SAEM pour la gestion des Halles de Niort -
Rapport des mandataires de la collectivité - Année
2020**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort est actionnaire de la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) pour la gestion des Halles de Niort.

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales, actionnaires d'une SEM, se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration de la SEM.

Les représentants de la Ville de Niort au Conseil d'administration de la SAEM pour la gestion des Halles de Niort sont :

Romain DUPEYROU, Jeanine BARBOTIN, Elmano MARTINS, Florent SIMMONET, Aurore NADAL et Thibault HEBRARD.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur le rapport soumis par les représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la SAEM pour la gestion des Halles de Niort, pour l'année 2020.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-368

Direction Patrimoine et Moyens**Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) -
îlot Denfert-Rochereau et inter-chantiers pour les
opérations de travaux du quartier Pontreau -
Colline Saint-André**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au titre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier prioritaire du Pontreau - Colline Saint-André, le Conseil municipal a approuvé, en date du 29 novembre 2018, le programme de requalification et de réaménagement de l'îlot Denfert-Rochereau ainsi que l'enveloppe financière affectée aux travaux.

Les études d'avant-projet de l'opération arrivant à leur terme, il est à présent nécessaire de réaliser un marché pour la mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) qui aura vocation à accompagner le maître d'ouvrage pour ordonnancer, planifier, coordonner la mise en œuvre des opérations réalisées par la Ville de Niort.

Cette mission portera sur le quartier en renouvellement urbain sur la période 2022-2025 et concernera :

- la requalification de l'îlot Denfert-Rochereau ;
- la requalification des rues Saint Gelais et Vieille Rose, avec reprise du réseau d'éclairage, déploiement de la fibre optique ;
- l'embellissement des réseaux aériens rue Saint Gelais et rue Vieille Rose par effacement et enfouissement ;
- l'effacement des réseaux Enedis et Télécom de la rue Maréchal Leclerc ;
- la requalification des rues Maréchal Leclerc, Brémaudière et Ferry ;
- la requalification des espaces publics des Tours du Pontreau et de la rue Guilloteau ;
- les travaux de renouvellement et de déplacement des réseaux qui sont liés et induits par ces projets de requalification.

Après déroulement de la consultation, il est proposé d'approuver le marché attribué à ACERTA de Paris.

Le montant du marché s'élève à 89 980,00 € HT soit 107 976,00 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) pour l'îlot Denfert-Rochereau et inter-chantiers pour les opérations de travaux du quartier Pontreau – Colline Saint-André, comme indiqué ci-dessus ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que tout acte afférent.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-369

Direction de l'Espace Public**Convention de partenariat - Mise en place de conteneurs enterrés - Deux-Sèvres Habitat - 37 et 45 rue Laurent Bonnevey**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa compétence, la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite développer de nouveaux dispositifs de collecte sur certains secteurs par la mise en place de nouvelles solutions de gestion collective des déchets en remplacement de la collecte en porte à porte.

En raison de la situation actuelle de la résidence située 37-45 rue Laurent Bonnevey à Niort, bâtiment géré par Deux-Sèvres Habitat (DSH), avec notamment une recrudescence d'incivilités et d'incendies de bacs de collecte, il est envisagé de remplacer les bacs de collecte par l'implantation de 2 colonnes enterrées destinées à la collecte des ordures ménagères résiduelles. L'objectif est d'améliorer la sécurité des habitants en limitant les feux de poubelles.

L'installation de ces colonnes enterrées est également l'occasion d'expérimenter de nouveaux dispositifs de pré-collecte sur ce secteur. Les riverains concernés pourront ainsi déposer leurs déchets en apport volontaire 24h/24 et 7j/7.

Les déchets déposés dans ces colonnes enterrées sont désormais invisibles depuis la rue ce qui permet également de limiter les nuisances visuelles et olfactives liées au stockage des bacs.

Pour la mise en œuvre de ces travaux d'aménagement réalisés sur des voiries ou espaces de son domaine, la Ville de Niort doit donner son accord à l'Agglomération.

Selon les préconisations de la Communauté d'Agglomération, la Ville assurera toutes les tâches liées aux études, aux diverses autorisations, à la coordination des concessionnaires en cas de dévoiement de réseaux enterrés et/ou aériens, à la réalisation des travaux (en interne et/ou par des entreprises) et à leur réception en tant que maître d'ouvrage unique.

Selon les termes de la délibération et de la convention entre l'Agglomération et DSH, approuvée lors du Conseil d'agglomération en date du 29 juin 2021, la Communauté d'Agglomération du Niortais prendra à sa charge l'acquisition, la livraison et la pose de colonnes enterrées, Deux-Sèvres Habitat remboursera à la Communauté d'Agglomération le coût du cuvelage béton et à la Ville le coût réel des études et travaux dont l'estimation s'élève, à ce jour, à 13 200 €, comme détaillé dans la convention jointe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention de participation financière entre Deux-Sèvres Habitat et la Ville de Niort ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que toute pièce afférente.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-370

Direction de l'Espace Public**Convention de partenariat - Pôle gare Niort Atlantique - Avant-projet (AVP-PRO) avec les partenaires**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 23 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) concernant le Pole Gare Niort Atlantique.

Dans la continuité du protocole de cadrage général relatif aux modalités de partenariat pour les intentions de réalisation du Pôle Gare Niort Atlantique, approuvé par le Conseil municipal du 3 mai 2021, la CAN) maître d'ouvrage du projet, poursuit son avancement sur le réaménagement des sites Est et Ouest de la gare. La phase d'études d'avant-projet et d'études de projet (AVP-PRO) qui s'engage permettra de préciser les Maitres d'ouvrage du projet comprenant plusieurs intervenants (SNCF, Ville de Niort, CAN, Conseil départemental 79) et de poser le cadre pour cette étape opérationnelle qui précise le projet.

Une phase de concertation est engagée, elle contribuera à la construction collective du projet en bonne intelligence avec l'élaboration technique et politique de l'opération.

Le travail collaboratif de cette convention AVP-PRO, vise également à inscrire les montants des dépenses envisagées et les participations des partenaires, principalement l'Etat à travers le plan de relance, la Région Nouvelle-Aquitaine et sa politique de soutien à la mobilité et aux Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) et l'Europe-FEDER qui soutient également le développement de projets favorisant les mobilités et l'accès au PEM des gares. Pour un montant global estimatif de dépenses de près de 507 000 € HT pour cette phase (frais d'études diverses et de maîtrise d'œuvre), le tableau ci-dessous, précise les participations inscrites à la convention :

Financeurs	Montant (en €)	% du montant total phase AVP-PRO
Europe-FEDER **	170 640,00	34 %
Région Nouvelle-Aquitaine	101 380,00	20 %
Etat (avance de 5 %)	133 500,00	26 %
Communauté d'Agglomération du Niortais	101 380,00	20 %
TOTAL	506 900,00	100 %

Les partenaires signataires de cette convention sont les suivants :

- Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- Ville de Niort ;
- Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ;
- Etat – Plan de relance ;
- Conseil départemental des Deux-Sèvres ;
- SNCF Gares et Connexions.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

A noter que la participation de la Ville, à travers le transfert de maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'Agglomération du Niortais, sera définie plus précisément ultérieurement.

Pour mémoire, le projet du Pôle Gare Niort Atlantique comprend deux séquences :

Séquence 1 (Est de la gare)

- création d'une voie de contournement de la gare comprenant une offre de dépose minute, des accès facilités et améliorés pour le stationnement longue durée et un quai complémentaire pour les cars pour accéder à cette nouvelle entrée ;
- le parking longue et moyenne durée fera l'objet d'un aménagement global qualitatif avec une intégration paysagère. L'extension à plat du parking se fera de façon qualitative mais avec des investissements maîtrisés au regard du caractère transitoire de cette occupation, afin de ne pas bloquer le développement futur de la halle.

Séquence 2 (Ouest de la gare – Place de la gare, Pôle d'Echange Multimodal (PEM))

Réalisation d'un PEM paysager et qualitatif comprenant une place devant le bâtiment « voyageurs ». L'offre de transports en commun sera située à proximité de l'entrée de gare. Les accès et les circulations pour les cars des liaisons régionales (Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire) seront reconfigurés avec la création d'une gare routière (six quais). Les bus du réseau urbain et les cars de l'agglomération seront intégrés le long de la RD 740. Les aménagements des espaces réservés aux taxis, dépose minute et reprise ¼ d'heure, stationnement PMR, cheminements pour vélos et piétons seront créés, la concertation en cours permettra de concevoir un projet qui répond aux attentes des futurs utilisateurs, tout en respectant les équilibres du projet.

Ainsi, afin de préciser pour la phase AVP-PRO les attentes de Niort Agglo et de la Ville de Niort de prendre en compte les objectifs des partenaires du projet, une convention AVP-PRO (en annexe) a été rédigée conformément au protocole partenarial adopté le 3 mai 2021, elle permettra ainsi de :

- préciser le projet en amont de la phase AVP-PRO et de cadrer le contenu opérationnel de cette phase ;
- adapter les plans de financements, les conditions de versement et le calendrier pour que chaque financeur puisse afficher ses participations pour la phase AVP-PRO ;
- identifier et préciser les maîtrises d'ouvrage.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention AVP-PRO jointe en annexe ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Dominique SIX :**

Donc il concerne le projet Pôle Gare Niort Atlantique. Une deuxième convention de partenariat qui fait suite à celle signée il y a déjà quelques mois mais qui dans le cadre de la maîtrise d'œuvre permet de fixer les participations de chacun des partenaires, que ce soit l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération notamment, mais aussi le Conseil Départemental qui pour l'instant n'est pas forcément concerné sur ce périmètre-là. On peut voir que les financements extérieurs sont quand même à hauteur de près de 80%, puisque l'État participe à hauteur de 26%, la Région Nouvelle-Aquitaine 20% l'Europe via le FEDER près de 34% et donc la Communauté d'Agglomération pour près de 20%.

Monsieur le Maire :

Merci pour ce rappel. Y a-t-il des questions ? Oui Monsieur JÉZÉQUEL.

Yann JÉZÉQUEL :

Dans le prolongement de nos interventions au Conseil communautaire, c'est la rue de la Gare qui nous intéresse. J'avais déjà posé la question au Conseil communautaire et vous m'aviez logiquement dit que c'était le Conseil municipal. La rue de la Gare, c'est un axe essentiel entre la gare et le centre-ville. Elle est, aujourd'hui, saturée de voitures et peu attractive. Notre question : quand va-t-elle être concernée par la requalification, pour être plus moderne, donner plus de place aux bus, aux vélos, aux piétons. Ne pas l'intégrer dans le projet serait un manque flagrant d'ambition.

Monsieur le Maire :

Merci pour cette chute. Dominique.

Dominique SIX :

Non, en fait, la réponse a déjà été apportée en réunion publique, je ne sais pas si vous y participez. La rue de la Gare n'est pas intégrée dans le projet gare tel qu'il est proposé aujourd'hui en maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération. Par contre, on le voit bien quand on traite de la mobilité, elle ne peut pas être déconnectée du projet donc effectivement on travaille sur le projet mais elle ne fait pas partie du projet gare Niort Atlantique.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire :

Disons que le maître d'œuvre faut qu'il travaille quand même, c'est une tranche optionnelle, on va appeler ça comme ça et ce n'est pas impossible qu'on l'y rattache. Il y avait un périmètre qui était un périmètre sous maîtrise d'ouvrage Agglo et donc on ne peut pas non plus demander à l'Agglo de faire les rues de la Ville. C'est un sujet qui se pose et très probablement que le tronçon Paul-François Proust - gare sera le dernier tronçon qui sera réhabilité. Il va être étudié en parallèle, en tout cas concomitamment.

Y a-t-il des questions ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021

Délibération n° D-2021-371

**Mission Participation interne -
Accessibilité - Développement durable**

**Convention de partenariat - Unis cité et Vent
d'Ouest - Animations avec des personnes en
situation de handicap**

Monsieur Nicolas VIDEAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la Feuille de route Niortaise vers les Objectifs de Développement Durable, adoptée à l'unanimité du Conseil municipal du 25 novembre 2019 :

- défi 7 : « Une ville solidaire aux pratiques inclusives qui donne les mêmes chances à tous et renforce les biens pour ne laisser personne de côté » :

- objectif 7.1 : Permettre l'inclusion de tous ;

- sous objectif 7.1.1 : Changer le regard sur les différences ;

- action 7.1.1.1 : Education et actions de sensibilisation en partenariat avec les acteurs locaux autour des valeurs de respect et de solidarité.

Vu la charte Handicaps de la Ville de Niort et du Centre Communal d'Action Sociale :

Axe 2 : « Pour une ville favorisant la participation des personnes en situation de handicap » ;

- objectif 2 : « Favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap » ;

- objectif 3 : « Favoriser l'accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs pour tous ».

Considérant que Unis Cité, association chargée d'animer et de développer des programmes de Service Civique pour les jeunes de 16 à 25 ans, porte le programme Famille en Harmonie sur le territoire Niortais, visant à soutenir les personnes en situation de handicap et leurs familles.

Considérant que l'association Vent d'Ouest porteuse du projet « Jardins solidaires et pluriels » a développé l'objectif « Accès aux espaces jardins pour les personnes en situation de handicap ».

Il est envisagé de coopérer avec Unis Cité dans le cadre du projet Famille en harmonie et avec Vent d'Ouest pour l'éducation à l'environnement :

- pour une sensibilisation aux situations de handicap sur le temps périscolaire ;

- pour l'accompagnement des jeunes du Conseil municipal enfant au « parcours de sensibilisation à la différence » ;

- pour un accompagnement de personnes en situation de handicap sur une animation pédagogique d'éducation à l'environnement, de gestion des déchets alimentaires et verts.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat entre la Ville de Niort, Unis Cité et Vent d'Ouest ;

- autoriser le versement d'un montant de 8 500,00 € à l'association UNIS-CITE POITOU-CHARENTES en 2 fois : 6 500,00 € après signature de la convention pour participation aux frais de formation des jeunes et à l'achat de matériel pour les interventions, et 2 000,00 € à la remise du bilan final (juin 2022).

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Nicolas VIDEAU

**Mission Participation interne -
Accessibilité - Développement durable****Commission Communale pour l'Accessibilité -
Rapport annuel 2020**

Madame Stéphanie ANTIGNY, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Conformément à l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Niort anime la Commission Communale pour l'Accessibilité. Cette commission, obligatoire dans les communes de plus de 5 000 habitants, accompagne la Ville de Niort dans la mise en accessibilité du cadre bâti, des espaces publics mais également de tout projet relevant de l'accessibilité et du handicap.

Elle doit établir un rapport annuel témoignant de son activité et de l'évolution de l'inclusion à la situation du handicap au sein de la cité.

Ce rapport doit être présenté au Conseil municipal, avant d'être transmis :

- au Représentant de l'Etat dans le Département ;
- au Président du Conseil départemental ;
- au Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

Le rapport, joint à cette délibération, fait état des actions développées en 2020 par la Commission Communale pour l'Accessibilité, et plus globalement par la Ville de Niort en matière de handicap et d'accessibilité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel 2020 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Nicolas VIDEAU

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-373

Direction Patrimoine et Moyens**Indemnité subrogatoire - Salle Barra - Etanchéité de la toiture**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Suite à des problèmes d'infiltrations d'eaux pluviales dues à une mauvaise étanchéité de la couverture de la salle de sport Barra, la Ville de Niort a mis en cause la responsabilité de l'entreprise LLS couverture.

Dans le cadre de la garantie décennale, et après expertise, l'assureur de ladite entreprise a adressé une quittance subrogatoire à la Ville de Niort en réparation du préjudice subi.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 46 464,07 € TTC. Cette somme correspond à la totalité des travaux de réfection d'étanchéité sur la partie de toiture incriminée de la salle omnisport.

En signant cette quittance, les parties reconnaissent mettre définitivement fin à tout litige à venir qui serait d'une même nature.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la quittance subrogatoire d'un montant de 46 464,07 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Elmano MARTINS

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-374

Direction Patrimoine et Moyens**Marché de travaux - ADAP - 4 groupes scolaires -
Lot 3 "Etanchéité - Couverture - Bardage"**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la mise en accessibilité des groupes scolaires, il s'avère nécessaire d'installer des ascenseurs dans plusieurs bâtiments et il est apparu opportun de regrouper ces travaux en une seule opération pluriannuelle.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué, par décision, le 29 août 2019 et les marchés de travaux ont été approuvés par délibération du Conseil municipal en date du 20 septembre 2021 pour 9 des 10 lots.

Une nouvelle consultation a dû être relancée pour le lot 3 « Etanchéité-Couverture-Bardage » qui avait été déclaré infructueux.

Après déroulement de la consultation, le marché a été attribué à l'entreprise CSM sise à MAZIERES EN GATINE (79) pour un montant HT de 108 333,33 € soit un TTC de 130 000,00 €.

Le montant total des travaux s'élève ainsi à 625 049,65 € HT soit 750 059,58 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le lot 3 « Etanchéité-Couverture-Bardage » attribué à l'entreprise CSM aux conditions indiquées ci-avant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Elmano MARTINS

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-375

Direction Patrimoine et Moyens**Marchés de travaux - Groupe scolaire George Sand - Opération de rénovation**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de procéder à la rénovation thermique de l'école élémentaire George Sand, le Conseil municipal a approuvé :

- le programme, en date du 6 juillet 2020 ;
- le marché de maîtrise d'œuvre, en date du 25 janvier 2021 ;
- le marché subséquent pour le désamiantage des locaux, en date du 28 juin 2021.

Dans la continuité, une consultation a été lancée pour l'exécution des travaux.

Après déroulement, les marchés ont été attribués comme suit :

Lot N°	Désignation	Attributaire	PSE*	Montant base *Prestation Supplémentaire Eventuelle incluse (en €HT)	Montant base *Prestation Supplémentaire Eventuelle incluse (en €TTC)
1	Désamiantage	SAS DBA CONSTRUCTION – SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT (87)		44 000,00	52 800,00
2	Curage - Déconstruction	SARL STPM – MELLE (79)		34 720,88	41 665,06
3	Terrassement - Gros œuvre	SARL STPM – MELLE (79)	X	219 020,86	262 825,03
4	Charpente bois	SAS MERLOT-CHATELLERAULT (86)		94 295,85	113 155,02
5	Charpente métallique - Métallerie	GUYONNET – FONTENAY-LE-COMTE (85)		102 030,00	122 436,00
6	Etanchéité	SOPREMA – POITIERS (86)		186 000,00	223 200,00
7	Isolation thermique par l'extérieur	MOREAU RAVALEMENT – LA PEYRATTE (79)		91 785,00	110 142,00
8	Menuiseries extérieures aluminium - Occultations	SARL MOYNET ALU – CHAURAY (79)	X	238 029,88	285 635,86
9	Menuiseries intérieures bois	SARL MENUISERIE GIRARD – Le Tallud (79)		199 157,59	238 989,11
10	Cloisons sèches - Isolation - Faux plafonds	RIDORET – LA ROCHELLE (17)		145 911,77	175 094,12
11	Revêtements de sols scellés - Sols collés - Faïence	BATISOL PLUS – CHATELLERAULT (86)	X	120 602,74	144 723,29

[RETOUR SOMMAIRE](#)

12	Peinture	SOCIETE POITEVINE DE PEINTURE (SPP) – MIGNE AUXANCES (86)		63 000,00	75 600,00
13	Ascenseur	COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASCENSEURS (CFA) – SAINT BENOIT (86)		20 850,00	25 020,00
14	Plomberie - Chauffage - Ventilation	HERVE THERMIQUE – NIORT (79)		249 500,00	299 400,00
15	Electricité - Courant fort - Courant faible	SAS CIGEC – CHATILLON SUR THOUET (79)		100 000,00	120 000,00
16	Photovoltaïque	SAS CIGEC – CHATILLON SUR THOUET (79)		48 300,00	57 960,00
17	Espaces verts	SARL VION ENVIRONNEMENT – CERIZAY (79)		24 868,76	29 842,51
Montant total de l'opération				1 982 073,33	2 378 488,00

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés, comme indiqué ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 0

**Pour le Maire de Niort,
 Jérôme BALOGÉ
 L'Adjoint délégué**

Signé

Elmano MARTINS

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-376

Direction Patrimoine et Moyens**Marchés de travaux - Villa Pérochon - Création
d'une artothèque - Lots 2, 3, 9 et 11 - Avenants n°1**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 16 septembre 2019, le Conseil municipal a décidé la création d'une artothèque au sein de la Villa Pérochon, approuvé le programme et l'enveloppe financière affectée aux travaux et autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par décision du 20 janvier 2020.

Le Conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 3 mai 2021, les lots 1, 4, 6, 8, 10 et 11 puis en date du 28 juin 2021, les lots 2, 3, 5, 7 et 9.

A ce jour, des adaptations sont nécessaires sur les lots suivants :

- Lot 2 « Gros-œuvre - Maçonnerie de pierre » - Avenant n° 1

Complément maçonnerie sur le 3^{ème} mur de la cage d'ascenseur – Réduction de la durée des mesures de prévention pour la base vie COVID ;

Montant de la moins-value : - 2 236,34 € HT, soit – 2 683,61€ TTC.

- Lot 3 « Couvertures ardoise et zinc » - Avenant n° 1

Substitution du châssis de toit de désenfumage par un modèle aussi performant d'une marque concurrente ;

Montant de la moins-value : - 5 459,97 € HT, soit – 6 551,96 € TTC.

- Lot 9 « Appareil élévateur » - Avenant n° 1

Des fonctionnalités mal définies au DCE conduisent à l'ajout de prestations complémentaires ;

Montant de la plus-value : 8 365,00 € HT, soit 10 038,00 € TTC.

- Lot 11 « Electricité – Courants forts » - Avenant n°1

Remplacement des LED simples par des LED modulables ;

Montant de la plus-value : 249,70 € HT, soit 299,64 € TTC.

Lot n°	Titulaire	Montant marchés initiaux (en € HT) (toutes tranches incluses)	Avenant n°	Montant de l'avenant (en € HT)	% total des avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés (en € HT) (toutes tranches incluses)	Nouveau montant des marchés (en € TTC) (toutes tranches incluses)
2	SOMEBAT	105 217,04	1	-2 236,34	-2,13	102 980,70	123 576,84
3	LES COUVERTURES LOPEZ	30 000,00	1	-5 459,97	-18,20	24 540,03	29 448,04
9	SACHOT	38 530,00	1	8 365,00	21,71	46 895,00	56 274,00
11	INEO ATLANTIQUE	85 751,83	1	249,70	0,29	86 001,53	103 201,84

L'avenant sur le lot 9 est pris en référence à l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique. Celui-ci prévoit, en cas d'impossibilité pour des raisons techniques de changement de titulaire (en l'occurrence, pour des raisons de responsabilité quant à l'ajout de matériel à celui déjà mis en place par une autre entreprise), qu'un marché puisse être modifié lorsque des travaux sont devenus nécessaires et ne figurent pas dans le marché initial.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de travaux comme énoncé ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à les signer ainsi que toutes pièces afférentes, le cas échéant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Elmano MARTINS

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-377

Direction Patrimoine et Moyens**Marchés de travaux - Moulin du Roc - Rénovation de la salle Avron - Lot 5 - Avenant n°1**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibérations du 11 février 2019 et du 20 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé le programme des travaux pour la rénovation de la salle Avron dans l'espace du Moulin du Roc et autorisé le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre et des autres procédures de marchés de travaux.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par décision du 12 juillet 2019.

Le Conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 3 mai 2021, les lots 3, 5 et 6 puis en date du 28 juin 2021, les lots 1a, 1b, 2a, 2b, 4 et 4bis.

A ce jour, des adaptations sont nécessaires sur le lot 5 « Gradins télescopiques et sièges » suite à la modification de la répartition des banquettes.

Montant de la plus-value : 2 960,00 €HT, soit 3 552,00 €TTC.

Lot n°	Titulaire	Montant marchés initiaux (en € HT) (toutes tranches incluses)	Avenant n°	Montant de l'avenant (en € HT)	% total des avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés (en € HT) (toutes tranches incluses)	Nouveau montant des marchés (en € TTC) (toutes tranches incluses)
5	MASTER INDUSTRIE	148 466,12	1	2 960,00	1,99	151 426,12	181 711,34

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 au lot 5 du marché de travaux comme énoncé ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer ainsi que toutes pièces afférentes, le cas échéant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 0

**Pour le Maire de Niort,
 Jérôme BALOGÉ
 L'Adjoint délégué**

Signé

Elmano MARTINS

Direction Patrimoine et Moyens**Convention de mise à disposition de locaux -
Espace du Lambon 2 rue de la Passerelle -
Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort met à disposition de la Communauté d'Agglomération du Niortais, pour l'exercice de ses compétences et besoins, une partie du bâtiment municipal à usage partagé de bibliothèque-médiathèque, sis Espace du Lambon, 2 bis rue de la Passerelle à Niort.

La convention de mise à disposition liant la Ville et la Communauté d'Agglomération du Niortais arrive à échéance le 31 décembre 2021. Il est donc proposé d'en établir une nouvelle, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2022, renouvelable une seule fois pour une durée identique.

L'occupation est consentie à titre gratuit moyennant le remboursement de la quote-part des charges de fonctionnement des locaux occupés au prorata de la superficie et du nombre d'occupants.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition en vue d'un usage partagé d'équipements municipaux dénommés Espace du Lambon au profit de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Elmano MARTINS

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-379

Direction Patrimoine et Moyens**Subvention indirecte - Convention de mise à disposition de locaux - Espace du Lambon 2 rue de la Passerelle - Association Petite Enfance et Soutien à la Parentalité**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a souhaité accompagner le projet de l'association « Petite Enfance et Soutien à la Parentalité » (PESAP) dans sa volonté de créer et de développer un lieu d'écoute et de soutien à la parentalité avec pour objectif de prévenir les troubles précoces de l'enfant.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités, la Ville met à sa disposition, à temps partagé, une partie de l'immeuble dénommé Espace du Lambon situé 2 bis rue de la Passerelle à Niort.

La convention de mise à disposition entre la Ville et l'association « PESAP » étant arrivée à échéance, il est proposé d'en établir une nouvelle pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2022.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit. La valeur locative annuelle du bien est fixée à la somme de 7 889,00 € et constitue une subvention indirecte.

Au regard du partage du bâtiment, la Ville de Niort refacturera annuellement à l'occupant la somme forfaitaire de 2 262,81 € à titre de participation aux charges et frais de fonctionnement de l'équipement mis à disposition.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'occupation entre la Ville et l'association « Petite Enfance et Soutien à la Parentalité » (PESAP) ;
- approuver le caractère gratuit de la mise à disposition constituant une subvention indirecte annuelle d'un montant de 7 889,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Elmano MARTINS

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-380

Direction Patrimoine et Moyens**Subvention indirecte - Convention de mise à disposition de locaux - Villa Pérochon - Association Pour l'Instant - Avenant n°1**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Porté par l'association Pour l'Instant, le Centre d'Art Contemporain Photographique a été inauguré le 13 avril 2013 sous le nom de Centre d'Art Contemporain Photographique – Villa Pérochon (CACP-Villa Pérochon).

Au travers de son projet artistique et culturel, l'association Pour l'Instant soutient la création et la diffusion de la photographie contemporaine, conduit des actions de sensibilisation des publics et met en place des actions territoriales. En outre, elle organise les Rencontres de la Jeune Photographie Internationale.

Afin de soutenir ces actions, la Ville de Niort met à disposition de l'association Pour l'Instant la Villa Pérochon.

Aussi, par délibération en date du 15 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit ainsi que l'aide indirecte de 30 135,46 € annuelle correspondant à leur valeur locative.

Par ailleurs, le développement du CACP prévu dans la convention d'objectifs pluriannuelle signée entre l'Etat, la Région, l'association Pour l'Instant et la Ville de Niort pour la période 2019 à 2021 a conduit la Ville à envisager des travaux d'agrandissement pour la création d'une artothèque à la Villa Pérochon.

Il s'avère ainsi nécessaire d'établir un avenant n 1 à la convention portant sur la modification des surfaces mises à disposition le temps de l'exécution des travaux, d'une durée d'environ 9 mois, induisant de ce fait des répercussions sur la valeur locative et le montant de la subvention indirecte ainsi que sur la gestion des fluides notamment.

Aussi, suite au retrait des locaux de « la Galerie » d'une superficie de 257,52 m² au profit de « la Billeterie » d'une superficie de 82,53 m², la valeur locative annuelle globale correspondant à l'aide indirecte est réduite à 11 142,20 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n 1 à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Niort et l'association Pour l'Instant portant sur la réduction des surfaces occupées pendant la phase des travaux et du montant de la subvention indirecte annuelle correspondant à la valeur locative des locaux mis à disposition ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Elmano MARTINS

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-381

Direction Patrimoine et Moyens**Subvention indirecte - Convention de mise à disposition de locaux - Centre Du Guesclin - Bâtiment A - 2ème étage - Association de Gestion de l'Ecole de la 2ème Chance Vienne et Deux-Sèvres - Avenant n°4**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a souhaité renforcer le volet enseignement, apprentissage, formation et insertion professionnelle en soutenant, sur le site du Centre Du Guesclin, une école de la 2ème chance (E2C).

Par délibération en date du 4 avril 2016, le Conseil municipal a approuvé :

- la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public avec l'Association de Gestion de l'Ecole de la 2ème Chance Vienne et Deux-Sèvres qui occupe, pour ses activités, de manière permanente et exclusive, 353,22 m² de locaux situés au deuxième étage du bâtiment A du Centre Du Guesclin ;

- une aide indirecte de 33 283,89 € annuelle correspondant à la valeur locative des locaux occupés.

La convention a été signée par les parties le 14 avril 2016.

Afin de développer le programme de fabrique du numérique en Poitou-Charentes, désormais labellisée « Grande Ecole du Numérique », l'Ecole de la 2ème Chance sollicite, régulièrement et pour des durées limitées, des locaux supplémentaires.

Il est proposé d'apporter, par un avenant n°4 à la convention précitée, une suite favorable à la demande de l'Association et de mettre à sa disposition, selon les mêmes conditions, la salle 214 (identifiée S221), d'une superficie de 43,78 m², située également au deuxième étage du bâtiment A, pour la période du 15 octobre 2021 au 15 mars 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°4 à la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public en date du 14 avril 2016 ;

- approuver le caractère gratuit de la mise à disposition constituant une subvention indirecte annuelle d'un montant de 2 832,84 € ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°4.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Elmano MARTINS

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-382

Direction Action Coeur de Ville**Subventions - Amélioration de l'habitat - OPAH
Communautaire de l'Agglomération Niortaise 2018-
2022**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat communautaire, entrée en vigueur le 05 février 2018 pour une durée de 5 ans, les propriétaires bénéficient d'aides de l'Etat, de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation de l'habitat, de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

La Ville de Niort propose en complément de subventionner, à hauteur de 5% du montant hors taxes, les travaux de réhabilitation des logements locatifs inclus dans le périmètre de l'OPAH rénovation urbaine réalisés par tout propriétaire bailleur via ce dispositif, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, en application de son règlement national en vigueur.

En outre, la Ville de Niort propose en parallèle de subventionner, à hauteur de 30% du montant hors taxes dans la limite de 1 500,00 €, les travaux pour ravalement de façade, réalisés par tout propriétaire bénéficiant par ailleurs des dispositifs d'aides précitées pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par la communauté d'Agglomération du Niortais.

A ce jour, après agrément par l'ANAH locale, de quatre dossiers de propriétaire bailleur justifiant de travaux lourds, il est proposé d'attribuer aux bénéficiaires un montant prévisionnel total de subventions de 169 503,810 € détaillé dans le tableau ci-joint :

	Dispositif	Nombre de logements	Type de projet	Montant des subventions ANAH en €	Montant des subventions CAN en €	Montant des subventions Commune de Niort en €	TOTAL subventions en €
Logement 1	OPAH RU	2	PB Travaux lourds	19 067,21	9 752,69	24 38,17	31 258,08
			PB Travaux lourds	19 326,68	9 900,96	24 75,24	31 702,89
Logement 2	OPAH RU	1	PB Travaux lourds _ ORI	33 460,80	17 977,60	4 494,40	55 932,80
Logement 3	OPAH RU	1	PB Travaux lourds	28 774,58	20 210,47	1 625,00	50 610,05
TOTAL						11 032,81	169 503,81

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider l'engagement de la Ville de Niort pour la somme de 11 032,81 € ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser le versement de la subvention au bénéficiaire, à réception de la feuille de calcul de l'ANAH.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

Procès-Verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-383

Direction Action Coeur de Ville**Subventions - Amélioration de l'habitat - OPAH RU
Niort**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la deuxième OPAH RU, arrivé à terme le 31 décembre 2017, les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs disposent d'un délai d'un an pour engager les travaux et de trois ans pour les achever.

A ce jour, après achèvement des travaux par le propriétaire, une demande de versement de subvention a été déposée à la Ville de Niort. Elle concerne l'amélioration d'un logement de propriétaire occupant.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Type de projet	Montant des subventions ANAH en €	Montant des subventions Commune de Niort en €	TOTAL subventions en €
Logement 1	PO Habiter Mieux	8 000,00	1 700,00	9 700,00

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de la subvention au propriétaire bénéficiaire, pour un montant total de 1 700,00 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-384

Direction Action Coeur de Ville**Convention opérationnelle d'action foncière -
Requalification de la galerie Victor Hugo au centre
ville de Niort - Avenant n°3**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil municipal en date du 04 avril 2016, la commune de Niort a approuvé une convention opérationnelle d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine pour la requalification de la Galerie Hugo en centre-ville de Niort.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°2 prolongeant la date d'achèvement de la convention au 31 décembre 2019 et en maintenant l'engagement financier maximal de l'EPF de 3 millions d'euros hors taxe (3 000 000 €HT).

Le prolongement de la convention a permis de disposer du temps nécessaire pour ajuster la programmation, le montage et l'équilibre financier de l'opération commerciale et résidentielle à la faveur d'une enseigne « locomotive » confirmant le renforcement de l'offre commerciale du centre-ville. L'opération portée par Immobilière Atlantique Aménagement se déploie sur une surface de près de 2400m² avec 17 logements aux étages et un espace commercial en rez-de-chaussée.

A l'appui de la mobilisation partenariale, nouée dès l'avenant n°1- projet stratégique Action Coeur de Ville, le Conseil d'administration de l'EPF NA a voté l'attribution d'une minoration foncière de 570 000 €.

Ainsi, l'avenant n°3 à la convention opérationnelle d'action foncière de la galerie Victor Hugo au centre de la Ville de Niort porte sur :

- l'objet de la minoration foncière ;
- le montant de la minoration attribuée par le conseil d'administration ;
- le détail des modalités de calcul de la minoration foncière.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention opérationnelle d'action foncière EPF NA-Ville de Niort pour la requalification de la Galerie Hugo ;
- autoriser Monsieur la Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Bastien MARCHIVE :**

Une étape importante dans le projet de requalification de la galerie Hugo puisqu'ici il s'agit d'adopter un avenant qui vient valider le projet porté par IAA (Immobilière Atlantique Aménagement). À savoir la construction de 17 logements dont 15 PLS et la rénovation ou plutôt la création, puisqu'aujourd'hui c'est un passage, d'un rez-de-chaussée commercial de près de 1000 m2. C'est également le moment de confirmer le montant de la minoration de l'Établissement Public Foncier à hauteur de 570 000 € sur cette opération.

Monsieur le Maire :

Tout va bien. Le permis de construire a priori.

Bastien MARCHIVE :

Le permis de construire devrait être déposé une fois que les actes de cession vont être lancés. Cela fera l'objet de la délibération pas suivante mais de celle d'après.

Monsieur le Maire :

D'accord.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-385

Direction Action Coeur de Ville**Convention opérationnelle d'action foncière -
Etablissement Public Foncier de Nouvelle
Aquitaine - Requalification de l'îlot Denfert-
Rochereau - Avenant n°3**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil municipal en date du 4 décembre 2017, la Commune de Niort a approuvé une convention opérationnelle d'action foncière avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF NA) pour la requalification de l'îlot Denfert-Rochereau ayant pour date d'achèvement le 30 juin 2019.

L'avenant n°1, approuvé au Conseil municipal du 11 mars 2019, a prolongé le portage foncier du patrimoine de l'îlot Denfert-Rochereau avec un engagement financier maximal de l'EPF d'un million d'euros hors taxe (1 000 000 € HT) jusqu'au 31 décembre 2020 afin de mener à bien un appel à projet, pour retenir un candidat et procéder au compromis de vente entre l'Établissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine et l'opérateur retenu.

L'appel à projet, engagé en 2019, a permis de retenir la SEMIE en tant qu'opérateur pour renouveler l'ensemble patrimonial avec, dans le cadre de la politique de la Ville et du projet stratégique Action Coeur de Ville, le déploiement des fonctions du Projet de France Service sur le rez-de-chaussée et des espaces destinés à des activités tertiaires aux étages, l'ensemble prenant soin de s'articuler avec le projet lauréat de concours d'architecture urbain et paysager de l'îlot Denfert-Rochereau.

Il s'agit de prolonger par avenant la durée de la convention jusqu'au 30 juin 2022 avec pour objectif de venir préciser le bilan d'opération de l'opération qui intégrera, entre autres, la 2^{ème} session du « Fonds friches » pour lequel le projet est lauréat et le montage d'opération et son calendrier de réalisation en vue de signer le compromis de vente et l'acte de cession entre l'EPF NA et la SEMIE d'ici mi 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention opérationnelle d'action foncière EPF NA – Ville de Niort pour la requalification de l'îlot Denfert-Rochereau ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Bastien MARCHIVE :**

C'est là-aussi un avenant de prolongation de la convention liant la Ville et l'EPF sur le projet Denfert-Rochereau afin de permettre l'éligibilité du projet au « fonds friches » et la finalisation du bilan d'opérations. L'objectif, ici, étant d'aboutir à une vente l'année prochaine.

Monsieur le Maire :

Merci. Oui, Monsieur GIBERT.

François GIBERT :

C'est une question annexe. J'ai lu dans la presse qu'il était envisagé une maison de santé sur la place Denfert-Rochereau et je voulais savoir sur quel bâtiment vous l'envisagez.

Monsieur le Maire :

C'est sur le bâtiment qui est côté Pontreau, il y a 4 bâtiments, c'est rue Chabot exactement, ce sont des bâtiments qui sont non utilisés aujourd'hui et qui vont être complètement remaniés avec la maison France Service au rez-de-chaussée et une maison de santé à l'étage.

D'autres questions ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-386

Direction Action Coeur de Ville**Autorisation promesse de vente entre
l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle
Aquitaine (EPF-NA) et Immobilière Atlantique
Aménagement (IAA) - Opération commerciale et
résidentielle galerie Victor Hugo**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Engagée dans une démarche de renouveau du centre-ville, et plus largement de développement de la ville dans son ensemble comme cœur d'agglomération, Niort labellisée « Action Cœur de Ville », la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais ont signé un engagement jusqu'en 2024 avec l'Etat, les partenaires financiers et les acteurs locaux pour renforcer l'attractivité et le rayonnement de la ville centre de l'agglomération.

Document cadre, le rapport de projet stratégique, signé le 15 mai 2019, présente une vision globale et coordonnée de l'aménagement de la Ville. Ses orientations stratégiques ambitionnent un rôle moteur de la ville centre participant à la consolidation et au développement de la dynamique de l'emploi et de la démographie de la commune, en conciliant les qualités du milieu urbain et celles des milieux naturels du territoire :

- intensifier le rapport entre l'emploi, l'activité et l'habitat ;
- concilier qualité urbaine et environnement paysagé naturel et patrimonial ;
- accéder, connecter, innover ;
- promouvoir, rayonner, visiter ;
- déployer les moyens, les outils de mise en œuvre.

L'opération « Galerie Victor Hugo », répond aux enjeux de la première orientation.

C'est une des opérations stratégiques en termes d'Habitat à l'appui d'une offre de parcours résidentiel et de commerces en centre historique de Niort. Elle représente une réponse à apporter en termes de renouvellement d'ilot en centre-ville au bénéfice de la limitation de la consommation foncière.

La convention opérationnelle d'action foncière entre la Ville de Niort et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF NA) N°CP 79-16-011, a permis de maîtriser le foncier à l'amiable et avec l'opérateur IAA de disposer d'un projet attentif aux enjeux.

Sur la parcelle cadastrée BR n°479, d'une superficie de 1120 m² maîtrisée par l'EPF NA ainsi que l'ensemble des lots composants la Co propriété, le projet déploie sur une surface de plancher de près de 2400m², la création de 17 logements aux étages et un espace commercial en rez-de-chaussée. IAA Immobilier achète les parcelles de l'EPF NA au prix de cession de 1 496 332,18 € HT.

Il convient à présent de permettre à l'EPF NA de signer une promesse de vente avec IAA pour la cession de la parcelle et des lots de copropriétés appartenant à l'EPF NA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF NA) :
 - à signer une promesse de vente avec Immobilière Atlantique Aménagement (IAA) ;

- à céder à Immobilière Atlantique Aménagement (IAA) l'ensemble parcellaire d'une surface d'environ 1 120 m² pour la réalisation de 17 logements et d'une surface commerciale d'environ 900 m² pour une charge foncière de 1 496 332, 18 €HT.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-387

Direction Action Coeur de Ville**Projet de Plan Partenarial de Gestion de la
Demande de Logement Social et d'Information
(PPGDLSI) de la Communauté d'Agglomération du
Niortais**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L441-2-8 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSI) est élaboré par les établissements publics de coopération intercommunale.

La Communauté d'Agglomération du Niortais, dont le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été adopté le 16 novembre 2015 et le prochain pour la période 2022-2027 est actuellement en cours d'élaboration est chargée de l'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social, ainsi que de la mise en place d'un service d'accueil et d'information du demandeur.

Selon le même article, ce Plan partenarial de gestion de la demande sociale poursuit trois objectifs :

- définir les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes locatives sociales et satisfaire l'information des demandeurs ;
- prévoir les conditions locales d'enregistrement de la demande de logement social, ainsi que les fonctions assurées par le dispositif de gestion partagée de la demande ;
- définir et intégrer les modalités de mise en œuvre d'un système de cotation de la demande sociale.

Il comporte cinq « fiches-actions » précisant le :

- service d'accueil et d'information ;
- système de cotation de la demande ;
- renforcement du rôle de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein de l'association des fichiers partagés de la demande de logement social en Poitou-Charentes (AFIPADE) ;
- repérage et au traitement des situations spécifiques ;
- suivi et attractivité du parc locatif social.

Afin d'harmoniser les pratiques des lieux d'accueil existants devant assurer le même accès à l'information, une cohérence et une équité des informations données aux demandeurs et fixer un délai maximal commun, la mise en œuvre de la « fiche-action 1 » implique les 40 communes du territoire et nécessite de définir/clarifier leur rôle selon trois options possibles :

- être un lieu d'accueil et d'information de type 1 afin de relayer les informations générales relatives à la demande sociale (remise de brochure, ...) ;
- être un lieu d'accueil et d'information de type 2 afin d'assurer l'accueil d'un ménage/demandeur pour lui apporter tous les renseignements nécessaires relatifs à sa démarche ;
- être un lieu d'enregistrement de la demande afin d'accompagner tout demandeur dans sa démarche auprès de la Commission Consultative d'Attribution.

Présenté et validé en Bureau de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) le 26 mars 2021, puis en Séance plénière de la CIL le 30 juin 2021, le plan partenarial de gestion de la demande sociale est détaillé et joint en annexe de la présente délibération.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Le projet de plan est soumis pour avis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Si les avis n'ont pas été rendus dans le délai de deux mois suivant la saisine, ils sont réputés favorables.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable au Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Bastien MARCHIVE :**

L'Agglo élabore actuellement son Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social (PPGDLS). Ce document définit les modalités de gestion partagée des demandes locatives, prévoit les conditions de leur enregistrement et détermine le système de cotation de la demande, d'après la loi. Concrètement, ça définit les modalités d'attribution des logements sociaux.

Il a été validé, début 2020, avant notre entrée en fonction par la Conférence Intercommunale du Logement qui est une instance rassemblant tous les maires de l'Agglo, la Préfecture, les bailleurs sociaux, le Département, la DRAC, la DDCSPP, bref tous les acteurs qui interviennent en matière de logement social. Cette conférence intercommunale du logement avait émis un avis favorable pour ce PPGDLS.

Vous avez un rapport qui est joint à cette délibération.

Quelques éléments clés : on a notamment une demande qui est majoritaire de la part des familles monoparentales, en ce qui concerne le logement social, à noter également, le fait que ces demandes soient essentiellement réalisées en cœur d'agglomération. À noter enfin, que le niveau de loyer moyen est à juste un petit peu plus de 5 €/m², ce qui est tout à fait raisonnable.

Je tiens d'ailleurs à noter l'effort qui est fait par nos bailleurs sociaux locaux puisqu'ils ne mettent pas les loyers au niveau maximum légal, mais ils tiennent bien compte de l'état local du marché immobilier, ce qui est une bonne chose, ce qui n'est pas une obligation et c'est toujours bien de le souligner, on ne le dit que trop peu.

Enfin, des demandes accrues en matière de T3, probablement aussi du fait qu'il y a de plus en plus de familles monoparentales.

Voilà pour quelques éléments clés qui viennent en préambule, de ce document et enfin pour ce qui concerne les modalités d'accès au logement social, rappeler que tout cela est évidemment et heureusement très encadré par le cadre légal et réglementaire. Ici vous avez quelques éléments succincts qui sont rappelés, très concrètement, il y a six lieux d'accueil et d'information, aujourd'hui qui existent sur le territoire, pour avoir accès au logement social, en plus des démarches dématérialisées et l'AFIPADE, conformément à un arrêté préfectoral, reste la structure associative référente en la matière.

Voilà ce que je peux dire de ce rapport que vous avez en pièce jointe.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire :

Merci. Des questions ? Monsieur GIBERT.

François GIBERT :

En complément sur le rapport qui est joint, qui est très intéressant. Deux choses : On est toujours à 3,3 demandes pour un logement et j'invite tout le monde à lire en détail ce rapport. Il n'est pas très long, il vous donnera une idée de la population qui demande des logements sociaux et aussi de ce que représente la pauvreté ou les faibles revenus sur le centre-ville. Il y a des informations très intéressantes, aussi bien l'âge des gens, que la monoparentalité. Je pense que vous aurez, peut-être, une autre vision des demandeurs de logements sociaux pour certains d'entre vous.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie mais on l'a regardé ce rapport.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-388

Direction Action Cœur de Ville**Convention d'accompagnement pour une
évaluation du programme Action Cœur de Ville sur
le territoire de Niort**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'avenant n°1 à la convention cadre Action Cœur de Ville contient le projet stratégique Action Cœur de Ville, approuvé en Conseil municipal le 15 avril 2019.

Signé par l'ensemble des partenaires de la convention cadre le 15 mai 2019, il engage le plan de déploiement du programme gouvernemental « Action Cœur de Ville ».

Dans le cadre du déploiement du projet stratégique, et plus particulièrement de l'orientation stratégique numéro 5 « Déployer les moyens, les outils de mise en œuvre », la Ville de Niort a sollicité auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) un accompagnement de l'évaluation du Programme Action Cœur de Ville, sur le territoire de Niort.

Le coût prévisionnel de l'étude s'élève à 14 315 € HT soit 17 178 € TTC.

Il est convenu que l'ANCT finance à 100% le coût de cette étude.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'accompagnement avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour une évaluation du programme sur le territoire de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-389

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**Aérodrome de Niort-Marais poitevin - Convention relative aux conditions et modalités de calcul et de perception des redevances de stationnement, d'atterrissage et de balisage des aéronefs d'Etat**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal détermine chaque année les tarifs municipaux applicables aux équipements et services de la Ville de Niort.

Les aéronefs du Ministère des armées utilisent quotidiennement les infrastructures et services de l'aérodrome de Niort-Marais poitevin. Ces mouvements sont facturés au Ministère des Armées.

L'article 1 de l'arrêté du 24 janvier 1956 fixant les conditions d'établissement et de perception des redevances d'atterrissage et d'usage des dispositifs d'éclairage sur les aérodromes publics et l'article 9 de l'arrêté du 22 juillet 1959 relatif aux conditions d'établissements et de perception des redevances de stationnement des aéronefs sur les aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique disposent que pour les aéronefs d'Etat n'effectuant pas de transport rémunéré, les redevances sont dues dans des conditions et à des taux fixés par des conventions conclues à la diligence du ministre chargé de l'aviation marchande.

L'objet de la présente convention est de fixer les conditions et modalités de calcul et de perception des redevances de stationnement, d'atterrissage et de balisage des aéronefs d'Etat n'effectuant pas des transports rémunérés relevant du Ministère de la Défense.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la mise en place de la convention relative aux conditions et modalités de calcul et de perception des redevances de stationnement, d'atterrissage et de balisage des aéronefs d'Etat ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-390

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**Dénomination de voies**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les constructions et opérations nouvelles d'aménagement récemment réalisées sur Niort, ou celles en projet, impliquent la création de voies nouvelles ou le prolongement de rues existantes qu'il convient de dénommer.

Une opération intitulée « Lotissement Les Allées du Petit Vigneau », dans le secteur de Cholette, a obtenu un permis d'aménager (PA) 46 lots délivré le 23 novembre 2015. La dénomination des voies de ce lotissement a été validée par le Conseil municipal du 05 décembre 2016 aux termes duquel :

- la voie d'entrée dans l'opération constituait le prolongement de la rue des Verdiers ;
- la voie de desserte intérieure a été dénommée rue Félix LELANT ;
- une amorce d'une nouvelle voie qui à terme devait être prolongée a été dénommée rue Emile MAROT.

Le permis d'aménager délivré en 2015 a été abrogé. Un nouveau PA, n°19X012 a été délivré le 17 décembre 2019 pour une opération dénommée « Le Petit Vigneau » consistant en la création de 60 logements sur le même site.

Le tracé des voies de l'ancienne opération a été modifié pour être adapté à la nouvelle.

Il est proposé de conserver la dénomination de :

- la voie d'entrée dans l'opération dans le prolongement de la rue des Verdiers ;
- la voie de desserte intérieure qui pourrait à terme être prolongée jusqu'à la rue d'Antes – « rue Félix LELANT – 1890-1957 – Sénateur et Maire de Niort » ;

La dénomination Emile MAROT sera réservée à une voie issue d'une future opération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les dénominations proposées ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Bastien MARCHIVE :**

C'est une modification d'une dénomination de voie, du fait de l'évolution d'un projet de lotissement que nous avons adopté en 2016 et il est proposé de conserver la dénomination rue Félix Lelant qui avait été votée et de retirer, tout en la réservant pour une autre opération, la dénomination Émile Marot qui n'est plus utile, tout simplement puisque le lotisseur a supprimé cette voie de son projet.

Monsieur le Maire :

C'est sûr que là ça ne sert à rien, on essaiera de ne pas oublier Émile Marot, il le mérite bien.

Y a-t-il des questions ? Oui Madame FORTAGE.

Elsa FORTAGE :

Pour atteindre l'égalité femme-homme dans la dénomination des rues, il est important que la Ville ait une politique volontariste pour une dénomination féminine des nouvelles voies. Une nouvelle voie est évoquée dans cette délibération. Nous regrettons que ce ne soit pas le cas ici.

Monsieur le Maire :

Je pense que vous avez mal écouté ce qu'a dit Bastien mais il va le répéter.

Bastien MARCHIVE :

Il ne s'agit pas d'une nouvelle voie, le Conseil municipal s'est prononcé en 2016 sur cette voie et ça me semble délicat de déjuger le Conseil municipal sur cet aspect-là. On ne fait que retirer une partie des voies qui était proposée compte tenu de l'évolution du projet. Néanmoins, je ne vois pas de raison de revenir sur ce qui a été voté par le Conseil municipal il y a 6 ans, dans la mesure où cette voie est préservée et qu'il s'agit du même objet. J'entends ce que vous dites et aujourd'hui de nombreuses voies font l'objet de dénomination féminine.

Monsieur le Maire :

Les dernières délibérations l'ont été et n'empêche que Félix Lelant, Sénateur-Maire de Niort de 1947 à 1957, est un ancien déporté et par ailleurs un des Maires constructeur de l'habitat social sur le Niortais et de pas mal d'autres évolutions. Je pense que c'était heureux de pouvoir à cette époque se rappeler sa mémoire. Merci.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-391

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**Constitution de servitude - Lieu-dit "La Gainerie" - CI n°211 et 213 et KA n°164**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution public, la société ENEDIS souhaite procéder au remplacement d'anciens câbles haute tension.

De ce fait la société ENEDIS a sollicité auprès de la Ville de Niort les droits suivants :

- la constitution d'une servitude de passage de deux canalisations souterraines dans une bande de 3 m de large sur une longueur totale d'environ 100 m, ainsi que ses accessoires (notamment bornes de repérage), sur des parcelles de terrain appartenant à la Ville de Niort, cadastrées section KA n°164 sise lieu-dit Vallée de la Gainerie, et section CI n°211 et 213 sises lieu-dit La Gainerie, ces deux dernières étant respectivement issues de la division des parcelles cadastrées Section CI n°168 et 169 ;

- effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance, occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que ENEDIS pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur ;

- utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Cette servitude s'exercera sur lesdites parcelles, dans une bande de 3 m de large, sur une longueur totale d'environ 100 m, ainsi qu'il résulte du croquis du tracé joint aux présentes et du projet de convention de servitude.

La présente constitution de servitude aura lieu à titre gratuit.

Les frais d'acte authentique seront à la charge de la société ENEDIS.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conditions de la constitution de servitude proposée par ENEDIS sur les parcelles cadastrées section CI n°211 et 213 et section KA n°164 ;

- autoriser l'Adjoint délégué à signer la convention et l'acte notarié à venir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-392

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**Déclassement du domaine public - Rue du Docteur Calmette - Espace vert**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 28 juin 2021, il a été autorisé la mise en place d'une enquête publique réglementaire en vue du déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 113 m² formant une partie d'espace vert dépendant des aménagements de la rue du Docteur Calmette à Niort.

Cette enquête a fait suite à la demande d'un propriétaire riverain intéressé par l'acquisition de cette parcelle.

Au cours de l'enquête publique qui a eu lieu du 6 au 20 septembre 2021 inclus, aucun riverain, ni aucune autre personne, n'a formulé d'observations sur le registre d'enquête.

Aux termes de ses conclusions, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de déclassement du domaine public sous réserve que le banc et la poubelle de l'espace déclassé soient installés en complément des équipements existants sur l'espace vert voisin, et que les deux arbres existants dont les troncs distants de 4 mètres n'empêcheraient pas l'aménagement d'un accès, soient conservés.

L'application et l'exécution de ces réserves seront constatées dans la délibération qui sera établie lors de la cession de cette parcelle.

Cette partie d'espace vert d'une superficie d'environ 113 m², sera délimitée par un géomètre-expert et cédée au riverain demandeur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer le déclassement du domaine public de cet espace formant partie de la rue du Docteur Calmette qui sera incorporée dans le domaine privé communal ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents s'y rapportant

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-393

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**Cession de parcelle - Rue Sainte Claire Deville - EI n°15**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de l'aménagement de la zone industrielle dans le secteur de Saint Liguairé, rue Sainte Claire Deville, la Commune est restée propriétaire d'une parcelle de terrain sur laquelle existait un poste de distribution électrique, cadastrée section EI n°15 pour une superficie de 209 m².

Lors des opérations de réaménagement de la rue Sainte Claire Deville, le poste de distribution électrique a été renouvelé et installé hors la parcelle précitée.

L'entreprise riveraine a demandé l'acquisition de cette parcelle afin de l'intégrer à sa propriété pour favoriser la circulation de ses véhicules.

Un accord a été conclu sur la base de prix de 7 300,00 €, conformément à l'avis de valeur délivré par France Domaine, les frais de notaire étant pris en charge par la société acquéreur. Cet accord a eu lieu sous la condition expresse de la reprise de la constitution de servitude au profit de GEREDIS du 07 octobre 2015 au sein du futur acte authentique constatant cette cession.

La parcelle EI n°15 pour 209 m² reste concernée par la convention de servitude pour la réalisation d'un poste de distribution publique d'énergie électrique, signée entre la Société GEREDIS et la Commune de Niort le 07 octobre 2015, en ce qu'elle concerne les accessoires techniques liés à l'ouvrage du poste de distribution.

Il est ici précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession de la parcelle cadastrée section EI n°15 pour 209 m² au propriétaire riverain, pour le prix de 7 300,00 €, sous la condition expresse de la reprise de la constitution de servitude au profit de GEREDIS en date du 07 octobre 2015 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire, n'ayant pas pris part au vote.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-394

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**Acquisition de parcelle - Lieudit Terdoux - XA n°25**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La propriétaire d'un terrain, sis au lieudit « Terdoux » cadastré section XA n°25 pour une superficie d'un hectare cinquante-six ares et trente et un centiares (1 ha 56 a 31 ca), a proposé de céder son terrain à la collectivité.

L'acquisition de cette parcelle, de nature agricole, serait intéressante pour la Commune dans le cadre de son programme annuel de plantation.

Un accord est intervenu avec la propriétaire sur un prix de base de 3 500,00 € ha, soit le prix arrondi de CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (5 500,00 €).

Cette parcelle est actuellement louée à un agriculteur qui a donné son congé pour le mois de septembre 2022.

Les frais d'acte notarié seront supportés par la Commune acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section XA n°25 pour 1 ha 56 a 31 ca au prix de 5 500,00 €;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Bastien MARCHIVE :**

Lieudit des Terdoux, c'est l'acquisition d'une parcelle de 15 000 m², suite à la sollicitation par sa propriétaire qui en est vendeuse, pour un montant de 5 500 € dans le but d'y réaliser de la plantation.

On est à proximité de la déchèterie du Vallon d'Arty pour information.

Monsieur le Maire :

C'est sûr qu'il n'y a pas beaucoup de plantations dans ce coin-là. Madame FORTAGE.

Elsa FORTAGE :

Cette délibération concerne effectivement un terrain d'1 ha 66. Vous parlez d'un programme de plantations. On souhaiterait savoir dans quels objectifs et quelles sont les espèces concernées.

Monsieur le Maire :

Un programme de plantations d'arbres.

On voulait planter des choux ! Thibault, tu sais ?

Bastien MARCHIVE :

Je pense qu'on peut répondre globalement.

Monsieur le Maire :

Je pense qu'on n'a pas encore choisi les espèces.

Bastien MARCHIVE :

On n'est même pas encore propriétaire mais tout cela va s'inscrire dans un cadre plus global de plantations, vous savez qu'on est engagé sur ces dispositifs-là, ça va s'intégrer dans le dispositif Niort-canopée tout simplement.

Monsieur le Maire :

Un plan, une méthode et des réalisations.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-395

Direction Patrimoine et Moyens**Acquisition d'un ensemble immobilier - 134 rue
Saint Gelais - BY N° 149 et 150**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'un ensemble immobilier sis 134 rue Saint Gelais, cadastré BY 149 et 150. L'immeuble en R+3 date de 1800, et est composé de 11 logements pour une surface développée de plancher de 377 m².

L'acquisition de cet immeuble permettrait de regrouper ses potentialités et celles des immeubles voisins, déjà en cours d'acquisition par l'exercice du droit de préemption urbain. L'objectif est de constituer une réserve foncière afin de permettre la réalisation d'une opération d'aménagement conforme à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme et à la politique locale de l'habitat et au renouvellement urbain.

Un avis des Domaines sur la valeur vénale du bien, en date du 27 avril 2021, a été produit pour une estimation à hauteur de 270 000 €, plus ou moins 10%.

Après négociation, le propriétaire a donné son accord pour une cession de l'immeuble, libre d'occupants, au prix de 287 000 €, frais d'acte en sus.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de l'immeuble sis 134 rue Saint Gelais à Niort, cadastré BY n°149 et 150, pour la somme de 287 000 €, frais d'acte en sus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente et/ou l'acte d'acquisition à intervenir, ainsi que tous documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-396

Direction de Projet Prévention des Risques majeurs et sanitaires**Délimitation des zones de risque de présence de Mérule - 47 quai Maurice Métayer**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La mérule, champignon lignivore (qui se nourrit du bois), se développe à l'intérieur des bâtiments présentant un taux d'humidité anormalement élevé.

Ce champignon s'attaque aux éléments bois, notamment aux charpentes et à tous types de boiseries.

Des dispositions réglementaires relatives à l'identification de mérule ont été introduites dans le Code de la construction et de l'habitation par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite Loi ALUR.

L'article L133-7 du Code de la construction et de l'habitation prévoit que les occupants ou à défaut les propriétaires d'immeubles ou le syndicat de copropriétés pour les parties communes, sont soumis à une obligation de déclaration en mairie dès qu'ils ont connaissance de la présence de mérule.

L'article L133-8 du même code dispose que « Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mérule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mérule ».

Cela a pour conséquence de rendre obligatoire l'information de l'existence d'un risque de mérule, en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, annexée au dossier de diagnostic technique.

En cas de démolition partielle ou totale de l'immeuble, l'incinération des bois et matériaux contaminés peut être réalisée sur place. Pour ce faire, une déclaration en mairie de Niort est nécessaire.

Un propriétaire a déclaré la présence de mérule dans son habitation située sur la Ville de Niort : 47 quai Maurice Métayer. Cette déclaration vient compléter les 4 précédentes déclarations situées : 20 rue Paul Bert, 92 rue de la Gare, 22 rue de la Règle et 63 rue de la Perche.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir déclarer aux services de l'Etat, que la parcelle BI 0549 sise 47 quai Maurice Métayer, indiquée sur le plan annexé à la présente délibération, ainsi que les parcelles BI00395 et BI 0592 qui jouxtent ce bâtiment, constituent des zones infestées et susceptibles de l'être, pour mise à jour de l'arrêté préfectoral du 13 avril 2021 délimitant les zones de présence d'un risque de mérule dans le département des Deux-Sèvres.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- proposer aux services de l'Etat d'identifier les parcelles BI 0549, BI 000395 et BI 0592, indiquées sur le plan annexé à la présente délibération, comme des zones de présence d'un risque de mэрule.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGЕ
L'Adjoint délégué**

Signé

Thibault HEBRARD

Pôle Cadre de Vie et Aménagement Urbain**Convention de partenariat et financière -
Communauté d'Agglomération du Niortais -
Rénovation énergétique des bâtiments publics -
Service d'accompagnement des communes dans
le cadre du dispositif SEQUOIA**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La rénovation énergétique des bâtiments constitue un axe majeur du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Niort Agglo, adopté en février 2020. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Niortais propose aux communes volontaires un service d'accompagnement à la rénovation énergétique, articulé autour de 3 dispositifs :

- pour les communes dotées d'au moins un bâtiment de plus de 1 000 m² soumis au décret Eco Energie Tertiaire* : un accompagnement de la part du SIEDS dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA lancé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR - Projet regroupant 7 EPCI des Deux-Sèvres et coordonné par le SIEDS) ;
- pour les communes non soumises au décret Eco-Energie Tertiaire : un service d'accompagnement basé sur la formation/tutorat de binômes agent/élu ;
- pour les propriétaires d'établissements de santé (EHPAD), un accompagnement de la part du Centre Hospitalier de Niort est proposé dans le cadre d'une convention passée avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) (convention PENSEE).

Conformément à la délibération du Conseil d'Agglomération du 12 avril 2021 appliquant un principe de solidarité, les communes qui le souhaitent sont invitées à participer au financement de l'ensemble du service d'accompagnement à la rénovation énergétique sur le territoire, selon le modèle suivant :

	Communes possédant au moins un bâtiment >1 000 m ² (Réponse décret tertiaire)	Autres communes ne possédant aucun bâtiment > 1 000 m ²	Etablissements de santé
Dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique	AMI SEQUOIA SIEDS	Autre dispositif (formation/tutorat)	CONVENTION PENSEE
Participation des communes :	A hauteur de 750 € par bâtiment de + de 1 000 m ² étudié énergétiquement	A hauteur de 750 € par commune accompagnée	0 €

* Décret Eco-Energie Tertiaire : nouvelle réglementation qui oblige les propriétaires de bâtiments de + de 1000 m² à usage tertiaire d'engager des actions de réduction de consommations énergétiques de ces bâtiments.

La Ville de Niort possède 48 bâtiments soumis au décret Eco-Energie Tertiaire. Elle peut ainsi bénéficier d'un accompagnement du SIEDS dans le cadre de l'AMI SEQUOIA qui sera constitué de :

- la mise à disposition d'un économe de flux pour l'ensemble du patrimoine communal ;
- la réalisation d'audits et études pour les bâtiments appartenant à la Ville de Niort, de plus de 1 000 m² et pour lesquels l'obligation Eco-Energie Tertiaire s'applique ;
- la possibilité de réalisation d'audits et études pour les bâtiments de moins de 1 000 m² financés à 50 %.

RETOUR SOMMAIRE

La Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage à :

- coordonner le projet (signature des conventions nécessaires à la mise en place du dispositif) ;
- financer une partie du dispositif proposé par le SIEDS ;
- co-animer avec le SIEDS l'action auprès des communes volontaires : organisation technique et pratique de réunions, liens techniques et administratifs entre le SIEDS et les communes ;
- assurer le suivi technique et financier de l'opération ainsi que sa communication auprès des partenaires institutionnels et du grand public ;
- accompagner les communes dans la recherche de financements des actions de rénovation énergétique le cas échéant (DETR, DSIL, LEADER, certificats d'économies d'énergie, appels à projets...).

En contrepartie, la Ville s'engage à participer au financement global de l'accompagnement sur l'ensemble du territoire. Cette participation s'élève à 750 € par bâtiment de plus de 1 000 m² soumis à la réglementation Eco-Energie Tertiaire et étudié énergétiquement, ce qui représente pour la Ville de Niort 18 750,00 € à verser (25 bâtiments x 750 €).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la participation de la Ville de Niort dans le dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat et financière entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort ainsi que toute pièce afférente.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Thibault HEBRARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Thibault HÉBRARD :**

Il s'agit d'une Convention de partenariat et financière avec la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Dans ce cadre, la Ville de Niort étant dotée d'au moins un bâtiment de plus de 1 000 m², soumis au décret Éco-Énergie tertiaire. Elle peut bénéficier d'un accompagnement de la part du SIEDS dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA lancé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. La Ville de Niort possède 48 bâtiments, elle en a identifié 25 avec différents accompagnements qui seront mis à disposition :

- la mise à disposition d'un économe de flux pour l'ensemble du patrimoine communal ;
- la réalisation d'audits et d'études pour les bâtiments appartenant à la Ville de Niort ;
- la possibilité de réaliser des audits et des études pour les bâtiments de moins de 1 000 m² financés à 50% ;

et la Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage à coordonner le projet, à financer une partie du dispositif proposé par le SIEDS, à co-animer avec le SIEDS, assurer le suivi technique et financier de l'opération ainsi que sa communication et accompagner les communes dans la recherche de financements des actions de rénovation énergétique.

En contrepartie, la Ville s'engage à participer au financement global de l'accompagnement sur l'ensemble du territoire. Une participation qui s'élève à 750 € par bâtiment fois 25 bâtiments, on est à 18 750 €

Monsieur le Maire :

Merci Thibault. Oui Monsieur GIBERT.

François GIBERT :

Une question sur l'audit. Il est programmé ou envisagé pour quand ?

Thibault HÉBRARD :

Je pense qu'on commencera à partir de l'année prochaine.

Monsieur le Maire :

On n'a pas la date, c'est plus simple. D'autres questions ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-398

**Pôle Cadre de Vie et Aménagement
Urbain****Certificats d'Economies d'Energie classiques -
Information sur la vente - Année 2021 - ACT
COMMODITIES**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique (POPE) du 13 juillet 2005 a créé le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Ce dispositif instaure une obligation d'économies d'énergie aux vendeurs, exprimées en kWh cumulés actualisés (kWhcumac). L'attribution des CEE s'inscrit dans un processus légal strict contrôlé par le Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie (PNCEE).

Par délibération du 18 mai 2015, le Maire ou l'Adjoint délégué a été autorisé à lancer les procédures et à céder les CEE, sachant que le Conseil municipal devra être informé après chaque vente.

Le gestionnaire des flux de la collectivité a ainsi compilé un volume de 1 859 700 kWhcumac de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) sur différents travaux effectués par la Ville de Niort, ayant généré des économies d'énergie sur son patrimoine (isolation de toitures et remplacement de chaudières notamment).

Après validation par le PNCEE, ce volume de CEE a été déposé sur la plateforme EMMY du Registre National des Certificats d'Economies, sur lequel la Ville de Niort a un compte ouvert. Cet organe matérialise les CEE délivrés par les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Les CEE deviennent alors des biens meubles négociables dont l'unité de compte est le kilowattheure d'énergie finale économisée (kWhcumac).

Deux offres ont été reçues pour l'achat de ce volume de CEE. La première, émanant de OCT FLOW, proposant un prix de rachat de 0,0065 €HT/kWhc, soit une recette de 12 088,05 €HT, et la seconde émanant de ACT COMMODITIES, proposant un prix de rachat de 0,00706 €HT/kWhc, soit une recette de 13 129,48 €HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la vente des Certifications d'Economies d'Energie à ACT COMMODITIES pour une recette de 13 129,48 €HT.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Thibault HEBRARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021**

Délibération n° D-2021-399

Direction de l'Espace Public**Certificats d'Economie d'Energie - Travaux effectués sur l'éclairage public année 2019 - Information sur la vente - VERTIGO/DIRECT ENERGIE**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi de Programme fixant les orientations de la Politique Energétique du 13 juillet 2005 a créé le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Ce dispositif instaure une obligation d'économies d'énergie aux vendeurs exprimées en kWh cumulés actualisés (kWh cumac). L'attribution des CEE s'inscrit dans un processus légal strict contrôlé par les services de l'Etat.

Par délibération du 18 mai 2015, le Maire ou l'Adjoint délégué a été autorisé à lancer les procédures et à céder les CEE, sachant que le Conseil municipal devra être informé après chaque vente.

Suite aux travaux réalisés en matière d'éclairage public en 2019, la Ville de Niort est détentrice de CEE.

Dans le cadre du Contrat de Performance Energétique, le Groupe ENGIE/CITEOS/DELAIRE est chargé de démarcher, négocier et établir des propositions de vente de CEE. Ce dernier a proposé à la Ville le dossier VERTIGO/DIRECT ENERGIE qui a été accepté à 5,20 €/MWh soit une recette nette de 22 707,92 € (Opération non assujettie à TVA conformément à la réponse Ministérielle de l'Assemblée Nationale n° 86313 du 10 mai 2016).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la vente des Certifications d'Economies d'Energie à VERTIGO/DIRECT ENERGIE pour une recette de 22 707,92 € nette.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Thibault HEBRARD

INFORMATION DU MAIRE**Question orale collectif "Solidaires Par Nature !"**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le collectif « Solidaires Par Nature ! » a transmis par courriel le 17 novembre 2021 la question orale ci-dessous :

« Depuis notre dernière intervention sur ce sujet il y a 2 mois, la situation des animaux niortais ne s'est absolument pas améliorée.

Vous rétorquez sans cesse « La campagne de stérilisation des chats errants », c'est l'arbre qui cache la forêt de votre inaction. Cette campagne n'est financée que de moitié par la mairie, le reste pesant sur les associations. Le nombre de stérilisations devrait être multiplié par dix pour être à la hauteur des besoins. Et comment décemment se satisfaire de relâcher ensuite sans distinction les chats concernés à la rue, même lorsqu'ils sont sociables et qu'ils pourraient être adoptés par le biais d'un refuge niortais. Comment se satisfaire de savoir ces chats fraîchement opérés sans soins, à la rue et donc en danger permanent de se faire écraser, de mourir de faim ou de froid devant nos portes ?

Il est temps de considérer vraiment cette problématique dans sa globalité, car les besoins sont immenses et vous le savez.

Toutes les associations niortaises qui essaient d'agir dans ce domaine se retrouvent démunies faute de pouvoir coopérer avec la mairie sur ces sujets, et faute de pouvoir créer un refuge, ce qui nécessite évidemment une volonté politique de votre part, qui permettrait d'accueillir ces animaux qui en ont tant besoin.

C'est également un besoin exprimé clairement et de plus en plus par les habitants de Niort, qui se retrouvent démunis face à la détresse d'un animal errant, d'un animal maltraité ou d'un animal qui ne peut pas être soigné faute de moyen ; car les associations sont submergées au vu de leurs budgets, et la mairie ne fait rien. Car vous n'écoutez pas les associations niortaises, et pire encore, vous n'écoutez même pas les Niortais.

Cette situation ne peut plus durer, tant pour les habitants qui assistent à cette catastrophe, que pour les animaux concernés. Que comptez-vous mettre en place dans les prochaines semaines, dans l'urgence mais aussi pour construire des solutions viables et pérennes afin d'aider les animaux de Niort, et donc les habitants qui n'en peuvent plus de cette situation de détresse criante. Ce n'est décemment pas tenable, alors qu'attendez-vous pour agir ? ».

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire :**

Maintenant la parole est au groupe « Solidaires Par Nature ! ». Madame FORTAGE, vous donnez lecture de votre question s'il vous plaît.

Elsa FORTAGE :

Depuis notre dernière intervention sur ce sujet, il y a 2 mois, la situation des animaux Niortais ne s'est pas améliorée. Vous rétorquez sans cesse la campagne de stérilisation des chats errants. C'est l'arbre qui cache la forêt de votre inaction. Cette campagne n'est financée que de moitié par la Mairie, le reste pesant sur les associations. Le nombre de stérilisations devrait être multiplié par 10 pour être à la hauteur des besoins. Et comment se satisfaire de relâcher ensuite sans distinction les chats concernés à la rue, même lorsqu'ils sont sociables et qu'ils pourraient être adoptés par le biais d'un refuge niortais. Comment se satisfaire de savoir ces chats fraîchement opérés, sans soin, à la rue et donc en danger permanent de se faire écraser, de mourir de faim ou de froid devant nos portes. Il est temps de considérer vraiment cette problématique dans sa globalité car les besoins sont immenses et vous le savez. Toutes les associations Niortaises qui essayent d'agir dans ce domaine, se retrouvent démunies, faute de pouvoir coopérer avec la Mairie sur ces sujets et faute de pouvoir créer un refuge, ce qui nécessite évidemment une volonté politique de votre part, qui permettrait d'accueillir ces animaux qui en ont tant besoin. C'est également un besoin exprimé clairement, de plus en plus, par les habitants Niortais qui se retrouvent démunis face à la détresse d'un animal errant, d'un animal maltraité ou d'un animal qui ne peut pas être soigné faute de moyens. Car les associations sont submergées et au vu de leurs budgets, la mairie ne fait rien. Car vous n'écoutez pas les associations Niortaises et, pire encore, vous n'écoutez même pas les habitants. Cette situation ne peut plus durer tant pour les habitants qui assistent à cette catastrophe, que pour les animaux concernés. Que comptez-vous mettre en place dans les prochaines semaines, dans l'urgence, mais aussi pour construire des solutions viables et pérennes afin d'aider les animaux de Niort et donc les habitants qui n'en peuvent plus de cette situation désastreuse. Ce n'est décidément pas tenable alors qu'attendez-vous pour agir ?

Monsieur le Maire :

Bien, Dominique toi qui avais froid, te voilà habillé pour l'hiver. Tu veux bien répondre pour la Municipalité.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Dominique SIX :**

Écoutez, je vais éviter de porter des jugements de valeur comme vous semblez le faire, je vais être factuel pour le coup. Puisque vous parlez de campagne de stérilisation, on a commencé en 2019, on en a stérilisé 17, en 2020 on en a stérilisé 51 et en 2021 on en a stérilisé 96. Certes, aujourd'hui, on est un peu limité dans le nombre de chats stérilisés, d'une part, parce que les associations qui nous accompagnent sont elles-mêmes limitées. L'accès aux vétérinaires, aussi, est limité puisque eux-mêmes, sont aussi sollicités par ailleurs. D'autre part, on est en contact avec la SPA pour effectivement aussi travailler avec eux dans ce cadre-là. Juste pour reprendre des propos d'un responsable Sud-Ouest de la SPA, je ne parlerais pas de la personne qui gère la maison SPA à Niort « il convient d'attendre au moins 3 ans avant de percevoir les premiers effets d'une campagne de stérilisation ». Donc ça fait 3 ans qu'on a commencé, on peut espérer effectivement commencer à en voir les effets. Quand vous parlez de refuge, pour avoir déjà discuté 3 fois avec la SPA, il est clair que la Ville de Niort toute seule ne portera pas un refuge départemental à sa charge. Donc, j'ai proposé à la SPA de réunir un comité des financeurs qui pourrait trouver des financeurs départementaux. Je pense que vous savez aussi que la mairie de Parthenay propose, aujourd'hui, un terrain donc je trouve que ça avance plutôt bien.

Monsieur le Maire :

Merci pour la réponse.

Mesdames, Messieurs, la séance est levée, aller retrouver vos pénates ou quelques autres activités.

Bon retour en tous les cas, bonne semaine et à bientôt.

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE 2021



Mairie de Niort - photo : Dairi



PRÉAMBULE

L'article 255 de la loi n°2010 788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport permet de présenter les stratégies, programmes et actions entrepris par la Collectivité en matière de développement durable et d'illustrer la contribution de la Ville de Niort aux défis nationaux, européens et internationaux.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable en adéquation avec les enjeux locaux et les orientations stratégiques.

UN RAPPORT POUR RENDRE COMPTE DE L'ACTION DE LA VILLE...

En présentant les actions menées sur le territoire de la Ville de Niort, le rapport est une occasion et un rendez-vous annuel pour rendre compte aux Niortais de ce qu'a fait la Ville en matière de développement durable. Il constitue une synthèse de l'action conduite par la Collectivité en montrant la diversité des politiques qui ont intégré le développement durable comme objectif et levier d'actions mais également comment le développement durable entre dans le fonctionnement de la Collectivité et celui des services municipaux.

...AUX ENJEUX DU TERRITOIRE ET AU NIVEAU INTERNATIONAL

Face aux enjeux globaux, les états membre des Nations Unies ont adopté un référentiel international, l'Agenda 2030 en septembre 2015. La communauté internationale a précisé 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) décomposés en 169 cibles ou sous-objectifs à atteindre en 2030. Tous les acteurs étatiques et non étatiques, publics et privés sont invités à y contribuer dans une perspective de coresponsabilité pour faire face aux urgences sociales, climatiques et écologiques.

Depuis 2017, le Rapport de développement durable de la Ville de Niort intègre les 17 ODD qui sont au cœur de cet Agenda 2030.

En 2018, la Ville de Niort a été retenue, aux côtés de six autres collectivités, pour participer à la « démarche apprenante ODD et Territoires » pilotée par le Commissariat général au développement durable (CGDD), en lien étroit avec les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) dont celle de Nouvelle-Aquitaine, cette démarche expérimentale a pour objectif de territorialiser et valoriser les ODD à l'échelle locale. Ville pilote dans la territorialisation des ODD, Niort s'est engagée à redéfinir sa politique globale de développement durable à l'aune des ODD qui, par leur caractère ambitieux et transversal, soulèvent de nombreux enjeux pour définir un cap commun et une trajectoire plus durable.



NIORT DURABLE 2030 est née de cette volonté d'agir localement et collectivement. Rendue opérationnelle à travers la « Feuille de route niortaise vers les ODD », cette démarche s'articule autour de 8 défis à relever d'ici 2030.

Dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue, le rapport de développement durable évolue pour devenir l'outil de reporting de la démarche pour mesurer les progrès réalisés au fil du temps. Le format habituel du rapport a donc été modifié depuis 2020 pour s'identifier à la feuille de route votée au Conseil municipal du 25 novembre 2019.

Les 17 Objectifs de Développement Durable – ODD



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien être à tout âge



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de sa vie



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Établir des modes de consommation et de production durables



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, tous niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable

SOMMAIRE

Les 17 objectifs de développement Durable – ODD	P. 3 à 4
Niort Durable 2030	P. 6 à 8
La cueillette 4 saisons	p. 9
Outils de lecture	p. 10 à 11

La revue des progrès de la Feuille de route niortaise vers les ODD

- Défi 1 - Une ville verte et bleue, qui permet de vivre en harmonie avec la biodiversité p. 12 à 21
- Défi 2 - Une ville durable, qui allie préservation du climat, qualité de vie et économies d'énergie p. 24 à 31
- Défi 3 - Une ville nourricière où la production agricole locale fournit une alimentation saine et de qualité p. 32 à 35
- Défi 4 - Une ville sobre avec des modes de vie, de production et de consommation responsables p. 36 à 41
- Défi 5 - Une ville citoyenne, culturelle et sûre où chaque acteur est coresponsable du bien-être et du bien commun p. 42 à 53
- Défi 6 - Une ville épanouissante pour les jeunes, par l'éducation et la formation, pour un meilleur accès à l'emploi et de bonnes conditions de vie p. 54 à 57
- Défi 7 - Une ville solidaire aux pratiques inclusives, qui donne les mêmes chances à tous et renforce les liens pour ne laisser personne de côté p. 58 à 63
- Défi 8 - Une ville saine et sportive, qui préserve et améliore la santé de tous p. 64 à 68

Niort Durable 2030 cité en exemple p. 69 à 72

Conclusions pour 2021 /Orientations et Tendances pour 2022 p. 73 à 74

Acteurs engagés dans NIORT DURABLE 2030 p. 75

niort

DURABLE 2030

Feuille de route niortaise vers les ODD

La Ville de Niort et ses partenaires s'engagent

Une démarche globale de développement durable

La Ville de Niort a fait le choix de redéfinir sa démarche globale de développement durable autour de l'Agenda 2030 et de ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations Unies. La Feuille de route niortaise vers les ODD, co-construite avec les acteurs relais du territoire, a été adoptée à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2019.

A l'origine : L'Agenda 2030, un programme international ambitieux décliné au niveau national

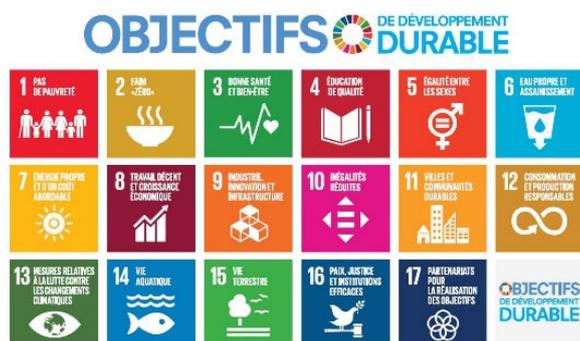
En septembre 2015, les 193 États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) se sont engagés à mettre en œuvre de concert 17 objectifs universels de l'Agenda 2030 : un plan d'actions « pour la planète, les populations, la prospérité, la paix et les partenariats ».

L'Agenda 2030 est composé de 17 Objectifs de Développement Durable déclinés en 169 sous-objectifs.

- C'est un cap ambitieux pour agir à la hauteur des enjeux pour un monde durable et solidaire.
- C'est un langage commun et partagé par tous les acteurs de la société : citoyens, entreprises, associations, collectivités locales et Etats.
- Ces 17 objectifs illustrent les bénéfices recherchés pour l'ensemble de la société. Ils traduisent aussi des champs d'action pour que chacun apporte sa pierre à l'édifice.

En septembre 2019, la France a traduit son engagement en faveur de cet agenda en publiant une feuille de route nationale dessinant les grandes transformations à mener, à la fois sur le territoire national, en Europe et à l'international.

Les ODD constituent un langage commun au niveau international comme au niveau local entre acteurs. Ils permettent de repenser nos engagements locaux en matière de développement durable et de dynamiser la démarche partenariale en offrant un nouveau prisme de lecture



Une feuille de route pour Niort : un projet co-construit

Engagée dans la « Démarche apprenante ODD et Territoires », pilotée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire en lien avec la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine notamment, la Ville de Niort est la première ville de sa taille à avoir territorialisé les ODD de l'ONU dans un projet territorial global de développement durable.



En 2019, la Ville de Niort a invité **150 acteurs relais** pour co-construire une Feuille de route niortaise avec des objectifs à l'horizon 2030 :

- Une **stratégie globale et transversale** répondant aux enjeux prioritaires de l'Agenda 2030
- Des **objectifs clairs** pour le territoire Niortais et pour la Ville de Niort, cohérents avec les ambitions nationales et adaptés aux spécificités locales
- Un **plan d'actions multi-acteurs** avec 140 actions portées par la Ville ainsi que par des acteurs relais du territoire articulé autour de **8 grands défis**

Il s'agit d'une **démarche volontaire et innovante** avec la construction d'une **démarche globale** intégrant les ODD et cohérente avec la Feuille de route nationale. Si la construction de la Feuille de route niortaise s'est appuyée sur les ODD de l'Agenda 2030, elle répond aux enjeux locaux identifiés à travers un diagnostic technique territorial. Celui-ci a permis d'analyser la situation du territoire niortais au regard des ODD et d'évaluer les contributions de la Ville grâce au Baromètre AFNOR de la Performance Publique.

Par la suite, un **travail de co-construction** a permis d'associer la Ville, le Centre communal d'action sociale (CCAS), Niort Agglo et les acteurs relais du territoire (représentants des conseils de quartiers, d'associations, d'entreprises, d'institutions publiques et des chambres consulaires, agents et élus de la Ville et de Niort Agglo). Quatre ateliers progressifs ont permis de : partager les points de vue → définir les enjeux prioritaires → construire une stratégie pour y répondre → traduire opérationnellement la stratégie → définir les actions les plus impactantes à mener par la Ville et par ses partenaires.

Un temps de **mise en cohérence avec la Feuille de route nationale** a été réalisé à la suite de sa présentation le 20 septembre 2019.

L'adoption publique de la Feuille de route niortaise à l'unanimité le 25 novembre 2019 a marqué le passage à la mise en œuvre opérationnelle de NIORT DURABLE 2030 avec l'inscription des acteurs en tant que co-pilotes, contributeurs ou acteurs engagés pour la mise en œuvre des actions.

Un temps fort le 19 décembre 2019 a permis de lancer le travail collaboratif et participatif entre agents de la Ville, de Niort Agglo et de diverses institutions, représentants des conseils de quartier, membres d'associations, salariés d'entreprises autour de plusieurs actions.

La mise en œuvre du plan d'actions s'articule, avec ces parties prenantes, autour de pilotes et co-pilotes, acteurs engagés et contributeurs. La crise sanitaire n'a pas permis de lancer en 2020 les premières actions prioritaires. C'est en 2021 que ces 34 premiers projets ont été lancés. Ce rapport fait état des avancées de Niort Durable 2030 mais plus largement de l'ensemble des réalisations de la collectivité pour le développement durable

Construisons ensemble un avenir soutenable et désirable



1^{ère} ville de sa taille à avoir adopté les 17 objectifs de développement durable de l'ONU

Le cap d'un avenir meilleur pour l'homme et la planète d'ici 2030

150 acteurs-relais, 8 défis et 140 actions locales

La feuille de route Niort Durable 2030,

approuvée à l'unanimité au Conseil municipal
du 25 novembre 2019

Des partenaires publics et privés : territoire à la culture collaborative, Niort mobilise les habitants, les entreprises engagées, les salariés et les associations.

Suivez la démarche sur vivre-a-niort.com



La cueillette 4 saisons

La formalisation de la politique de développement durable à travers NIORT 2030 et sa concrétisation avec la Feuille de route niortaise vers les ODD a amené la Ville à repenser le rapport de développement durable qui devient l'outil de reporting de la démarche.

Ce rapport comporte donc une partie de bilan des actions inscrites dans la Feuille de route.

Cette revue des progrès est structurée par les 8 défis de la Feuille de route. Pour chaque défi sont rappelés les objectifs stratégiques et les cibles chiffrées et une rosace permet de pointer les ODD prioritaires et secondaires auxquels répond chaque défi.

La description des actions concrètes a pour but de montrer l'état d'avancement des actions engagées avec, quand cela est possible, des indicateurs.

Ce rapport 2021, portant sur l'avancée des actions votées en novembre 2019, est transitoire, le travail de mise en œuvre étant tout juste amorcé.



Outils de lecture

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AESH : Accueil des Enfants en Situation de Handicap

AFNOR : Association Française de Normalisation

AFPA : Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

ALEPA : Activités et Loisirs Educatifs pour Personnes avec Autisme

ANJCA : Association Niortaise pour le Jumelage ou la Coopération avec Atakpamé

ANPCEN : l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

APS : Activité PériScolaire

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

CAPTEN : CAhier des Prescriptions Techniques et ENvironnementales

CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales

CEE : Certificat d'Economie d'Énergie

CGDD : Commissariat Général au Développement Durable

CIPA : Cellule d'Information aux Personnes Âgées

Cit'ergie : Déclinaison française de l'European Energy Award, promue et soutenue par l'Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Ce label valorise la démarche durable dans laquelle la Ville est engagée depuis plusieurs années, gage d'une politique énergétique et climatique adaptée

CPE : Contrat de Performance Énergétique

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CSC : Centre SocioCulturel

CTM : Centre Technique Municipal

DICRIM : Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs

Diffuz : Plateforme de défis solidaires, gratuite et accessible partout en France

DPE : Diagnostic de Performance Énergétique

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DSNE : Deux-Sèvres Nature Environnement

EIS : Evaluation d'Impact en Santé

GODS : Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

HCFRN : Haut Comité Français pour la Résilience Nationale

IPHD : Intégration des **P**ersonnes **H**andicapées et en **D**ifficulté

LED : **L**ight **E**mitting **D**iode (Diode électroluminescente)

LFPC : **L**angue **F**rançaise **P**arlée **C**omplétée

LSF : **L**angue des **S**ignes **F**rançaise

MIPE : **M**ission pour l'**I**nsertion et **P**our l'**E**mploi

ODD : **O**bjectif de **D**éveloppement **D**urable

ONU : **O**rganisation des **N**ations **U**nies

PAB : **P**lan d'**A**ctions **B**iodiversité (démarche de la Ville qui tend à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, là encore en déclinaison de la stratégie nationale Biodiversité)

PNR : **P**arc **N**aturel **R**égional (PNR du marais Poitevin)

PPI : **P**lan de **P**révention d'**I**ntervention

PPR : **P**lan de **P**révention des **R**isques

PUMP : **P**oste d'**U**rgence **M**édico **P**sychologique de l'hôpital

Qualivilles : référentiel de certification de service qui porte sur la qualité de la relation citoyenne (relations quotidiennes des habitants de la commune avec les services municipaux)

SAAD : **S**ervices d'**A**ide et d'**A**ccompagnement à **D**omicile

SAU : **S**urface **A**gricole **U**tile

SDIS 79 : **S**ervice **D**épartemental d'**I**ncendie et de **S**ecours

SPASAD : **S**ervice **P**olyvalent d'**A**ide et de **S**oins **A** **D**omicile

SSIAD : **S**ervice de **S**oins **I**nfirmiers **A** **D**omicile

TMS : **T**roubles **M**usculo-**S**quelettiques

TSA : **T**rouble du **S**pectre **A**utistique

UNIS-CITE : est une association loi 1901, sans affiliation religieuse ou politique, qui a pour objectif d'organiser et de promouvoir le service civique des jeunes en France. Depuis 1995, elle met en place des programmes de service civique « en équipe » et mobilise cette année près de 2000 volontaires dans une cinquantaine de villes en France

World clean up day : Journée mondiale de nettoyage de notre planète

AVERTISSEMENT

Ce rapport n'est pas exhaustif, il ne peut rendre compte de la totalité des actions menées et des projets lancés par la Ville de Niort



Défi



Une ville verte et bleue, qui permet de vivre en harmonie avec la biodiversité

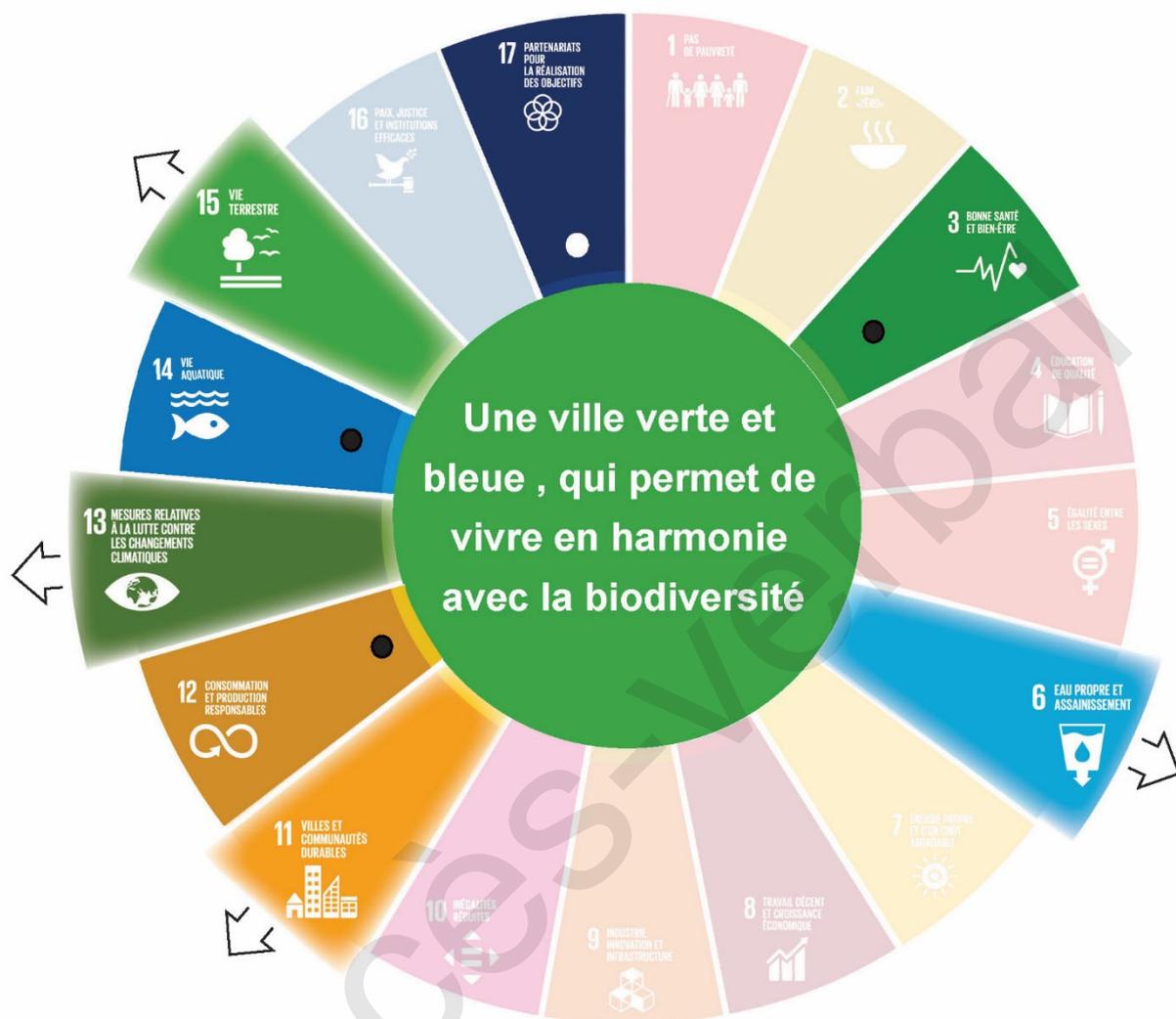
Objectifs stratégiques

- ▶ Favoriser une urbanisation durable qui préserve les espaces naturels, agricoles et forestiers et développer le végétal
- ▶ Lutter contre l'artificialisation et préserver la surface agricole utile (SAU) du territoire de la ville
- ▶ Préserver et restaurer la biodiversité

Cibles chiffrées

- Informer et sensibiliser 100% des futurs porteurs de projet immobilier sur la végétalisation
- 100% des projets de constructions réalisées en respectant des prescriptions de végétalisation en 2030
- Augmenter significativement la surface arborée par habitant (chiffre à préciser)
- Sensibiliser 100% de la population aux enjeux de la biodiversité

Contribution du défi 1 aux ODD



	<p>Le défi 1 répond prioritairement aux ODD 6, 11, 13 et 15</p>
	<p>Le défi 1 répond de façon secondaire aux ODD 3, 12, 14 et 17</p>

Objectif 1.1.1 – Maîtriser l'étalement urbain et l'artificialisation des sols



En concertation avec le conseil de quartier et les parents d'élèves, **le parvis de l'école de la Mirandelle a été réaménagé** comme annoncé en 2020, pour sécuriser l'entrée et la sortie des classes. Il est devenu un espace arboré et convivial. La circulation est donc ralentie par une zone apaisée devant l'établissement et la nouvelle place (qui a gagné sur la rue de la Mirandelle et le square) offre aujourd'hui : un cadre

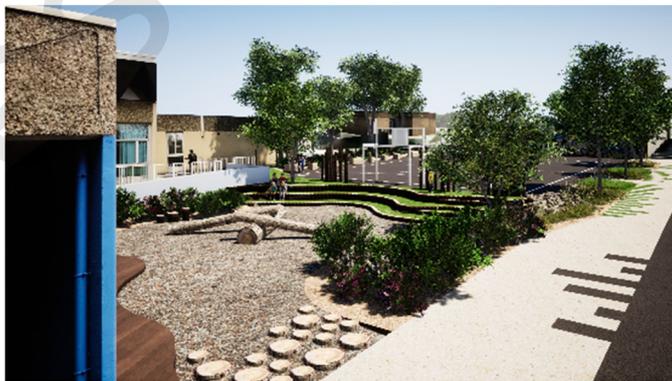
paysager avec des arbres, des places de stationnement végétalisées perméables, des revêtements clairs de voirie pour réduire les îlots de chaleur, des arceaux vélos, des bancs, 2 boulo-dromes, 1 boîte à livre réalisée en interne par le service serrurerie de la ville et un éclairage public qui été remplacé par des Leds. Ce chantier, qui s'est déroulé en 3 phases, a intégré l'enfouissement de tous les réseaux.

⇒ **14 arbres plantés soit 260 m² d'espaces verts supplémentaires / 26 places de stationnement végétalisées perméables / des arceaux pour 12 vélos / 1 parc d'éclairage à Leds / 2 boulo-dromes / 1 boîte à livres**

Objectif 1.1.2 – Accroître la présence du végétal et de l'arbre en ville en harmonie avec la biodiversité pour améliorer le cadre de vie et développer les îlots de fraîcheur

La première phase du **projet d'aménagement innovant de la cour d'école primaire des Brizeaux** a démarré cet été. Celui-ci

s'inscrit dans une démarche de végétalisation des cours d'écoles niortaises, afin de lutter contre les îlots de chaleur et l'imperméabilisation des sols. Inspiré du concept novateur de « cours Oasis » de la Ville de Paris, cette transformation répond à des questions environnementales et de bien-être pour les enfants et l'équipe pédagogique. L'organisation de la cour est repensée pour être mieux adaptée à l'imagination et à la curiosité des enfants ; la diversification des espaces favorise aussi la mixité et l'inclusion.



Ainsi, une partie de la cour a été désimperméabilisée pour être transformée en « Oasis » afin de proposer des temps calmes et des activités créatives, dans un cadre végétal où des arbres et des massifs variés seront plantés à l'automne. Cet espace est aujourd'hui recouvert de copeaux de bois et de pas japonais, agrémenté d'un tableau noir sur une estrade, et de gradins pour faire l'école en plein air. De plus, des rampes ont été installées le long du bâtiment pour améliorer l'accessibilité, et le Chêne-liège existant a été mis en lumière par une assise en bois sur le pourtour, propice à la convivialité.

La Ville a lancé dès la fin 2019 son programme de végétalisation « **Niort Canopée 2020-2030** », un programme de plantation sur 10 ans de 60 000 arbres.

Depuis, 8 034 arbres ont été plantés cet hiver, en centre-ville, dans les quartiers, dans les espaces naturels, en bordure du Chemin communal du IIIe Millénaire ou sur les rives de la Sèvre niortaise. Les différentes opérations ont été menées en partenariat avec plusieurs acteurs du territoire : le service « Jardins espaces naturels » et les éco-animateurs de la ville, des conseillers de quartiers, des habitants, des bénévoles, des parents d'élèves, des élèves, des associations locales mais aussi le Syndicat des propriétaires forestiers du Poitou et le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. La démarche qui a vocation de réduire le taux de CO2 présent dans l'atmosphère, de créer des îlots de fraîcheur, de favoriser une bonne infiltration des eaux pluviales, tend également à améliorer notre cadre de vie par la protection de la biodiversité.

En effet, l'opération est un des volets du plan d'action que la collectivité a mis au point pour transformer les espaces et les paysages dans un objectif de transition mais d'autres projets sont menés également parallèlement : la végétalisation des parkings et des cours d'école, le développement des îlots de fraîcheur (à Denfert-Rochereau, place Martin-Bastard, place de l'église Saint-Hilaire), la création d'une réserve naturelle régionale assurant la préservation des espèces (Marais de Galuchet), la constitution d'une trame verte reliant les principaux sites bâtis (parc naturel urbain), etc...



Concernant Les plantations, d'essences locales (ex : Chêne vert, Erable, Prunus ou Cerisiers à fleurs...), celles-ci se sont déroulées de façon différente en fonction des sites concernés : en alignement, en haies libres, de manière isolée ou dense pour former une micro-forêt ou pour lutter contre la Renouée du Japon (Fief-Joly). Les réalisations se sont traduites par :

- ✓ **La création de deux "micro-forêts"**, soit 1200 jeunes arbres et arbustes d'une trentaine d'essences locales différentes réalisées les 13 et 14 février sur 2 parcelles de 200m² (3 arbres/m²) à proximité du groupe scolaire Louis Pasteur. Une initiative de l'association « Yacaba » en partenariat avec la ville et le département, une centaine de bénévoles, des parents d'élèves et des élus. Le principe de micro forêt, inspiré de la méthode d'Akira Miyawaki (botaniste japonais) permet de reconstituer en un temps record une forêt indigène, riche en biodiversité et résiliente face aux aléas. C'est un modèle datant des années 1970 qui a fait ses preuves dans de nombreux pays du monde. Des ateliers sur les thématiques de l'arbre et de la forêt ont été organisés en collaboration avec les éco-animateurs de la Ville.
- ✓ **La revégétalisation de l'avenue Salvador Allende** entre le giratoire du parc des expositions et le boulevard de l'atlantique ainsi que le long du trottoir côté MAIF par la plantation de 52 arbres (essences type du Marais : 43 charmes et 9 érables) ainsi que 930 saules arbustifs et 5000 lierres couvre-sol trottoir côté SMACL. Un engazonnement adapté aux surfaces minérales complète également aujourd'hui les différents aménagements pour permettent d'assurer la continuité paysagère avec la conche du Marais.

- ✓ **Une opération de reboisement au Marais de Galuchet**, en lien avec le parc naturel régional du Marais Poitevin, par la plantation de 48 Chênes pédonculés (Ormes et Erables champêtres) qui s'inscrit dans le programme « Plantons les arbres têtards de demain ». La ville a engagé une procédure pour obtenir le classement du site en Réserve naturelle régionale
- ✓ **Plantations de fruitiers dans la cour de l'école Ernest Pérochon** par les quatre Lions club Niortaise en partenariat avec la ville et le lycée horticole Gaston-Chaissac.
- ✓ **Plantations diverses**



En chiffre pour l'année 2021 :

- ⇒ Centre-Ville : 124 arbres à Port Boinot.
- ⇒ Clou-Bouchet : 20 arbres dans la rue Maurice-Ravel
- ⇒ Goise/Champclairot/Champommier : 1 076 arbres dont 344 à l'angle des rues Chantelauze et Fief-Joly.
- ⇒ Quartier Nord : 286 arbres dont 240 le long du chemin de Gripelet (Surimeau)
- ⇒ Saint-Florent : 1 208 arbres dont 1 200 près du groupe scolaire Louis-Pasteur
- ⇒ Saint-Liguair : 1 963 arbres dont 1 015 le long de la rue des Vallées-de-Buffervent
- ⇒ Sainte-Pezenne : 2 282 arbres dont 2 250 le long des chemins de la Goupillière, du Fief-Compagnon et de Magné
- ⇒ Souché : 854 arbres dont 773 le long de la rue de la Grange-Verrines
- ⇒ Tour Chabot/Gavacherie : 221 arbres dont 53 sur l'avenue Salvador-Allende



Objectif 1.1.3 – Mobiliser les habitants et les acteurs pour le développement du végétal et favoriser le mieux vivre ensemble



Dans la continuité des jardins de trottoirs des riverains niortais, qui concerne 601 participants, **une opération de végétalisation** a été menée **dans les rues de l'hyper centre** (rues du Rabot, Sainte- Marthe et Saint Jean), au printemps 2021.

Ce sont près de 320 pavés qui ont été enlevés le long des façades entre les vitrines des commerces, puis remplis d'un lit de terre et de sable, afin d'y accueillir des graines de fleurs en mélange de type prairie fleurie, ainsi qu'une vingtaine de roses trémières.

Cette action a été menée en lien avec les commerçants afin qu'ils s'approprient leur micro-jardin de trottoir, avec l'idée de lancer une dynamique de fleurissement du centre-ville et transformer le quartier.

Une seconde phase de végétalisation « verticale » verra le jour en 2022, avec la mise en place de plantes grimpantes guidées par des supports, pour apporter plus de fraîcheur le long des façades et créer une identité de paysage dans les rues piétonnes.

L'espace vert du Donjon a été totalement requalifié au printemps 2021. En effet, les ronciers existants ont été remplacés par un espace engazonné accessible au public afin de favoriser la proximité de ce patrimoine et mieux connecter le Donjon à son environnement. Des végétaux majoritairement typiques d'un jardin médiéval et médicinal ont été plantés au pied de l'édifice pour souligner la pierre des murs et rappeler le passé historique des lieux. Un arrosage automatique intégré a été mis en place pour une meilleure gestion de l'eau. Les travaux ont été portés par la Ville de Niort (à hauteur de 100 000 €) avec une participation de Niort Agglo (15 000€).

L'école Jean Macé élémentaire dispose aujourd'hui d'un jardin pédagogique fonctionnel à la place de l'espace vert en friche du logement de fonction. Ce projet de mise en valeur, à l'initiative des enseignants, du référent périscolaire et du coordonnateur scolaire, a démarré en octobre 2020 pour sensibiliser les élèves à :

- ✓ Valoriser les végétaux existants et la biodiversité (végétale/ animale)
- ✓ Mettre en avant les avantages des végétaux (protection/ répulsion/alerte...) et leurs inconvénients (défense naturelle: toxicité/épines/couleurs...)
- ✓ Attirer l'attention sur les idées préconçues (rouge = dangereux, odeur délicate = sans danger...)
- ✓ Faire le lien entre l'existant et les espaces de culture

Le service « Espaces verts et naturels » et le « CTM » (Centre Technique Municipal) ont également apporté leurs connaissances et expertises puis ont contribué à la :

- Préservation de la biodiversité des essences végétales existantes
- Réalisation de parcelles potagères et/ou cultivables
- Fourniture de plans
- Mise en place d'un récupérateur d'eau
- Décoration du mur du jardin avec du matériel de récupération, palette et plantations fleurs ou herbes aromatiques dans pots par les enfants en périscolaires.



Action 1.2.3.1 – Rendre systématique la réalisation d'inventaires naturalistes/biodiversité en amont de tout projet/aménagement



Le Centre technique municipal vient d'être labellisé Refuge pour les chauves-souris.

En 2014, dans le cadre de grands travaux de restauration du site, des agents ont signalé la présence d'une colonie de chiroptères dans un bâtiment voué à la démolition. Guidés par l'association Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) et le service biodiversité de la ville, les agents du service menuiserie vont être sensibilisés au cycle de vie de l'animal pour le reloger dans un autre

bâtiment tout en adaptant la programmation de l'opération en fonction de son rythme de vie. Trois gîtes artificiels en bois de châtaigner seront créés et mis en place en 2015 ainsi que des aménagements des combles dans un autre bâtiment. La distinction salue d'une part les aménagements réalisés et d'autre part la volonté de la Ville à intégrer lors tout chantier la préservation d'habitat de cette espèce menacée par la raréfaction de leur habitat et des insectes dont ils se nourrissent.

La Ville de Niort a signé en 2019, la Charte départementale pour la prise en compte des chiroptères dans les bâtiments publics et les ouvrages d'art, mise en place de manière partenariale entre le Département des Deux-Sèvres, le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement des Deux-Sèvres, l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres et DSNE. En 2019, un premier inventaire des populations de chiroptères a permis de sélectionner plusieurs sites intéressants pour leur assurer un gîte : les Vieux Ponts, la voûte souterraine du port et celle du Moulin du Pissot, les ponts Main, le Bief du Grenouillet, l'ancienne poste de Souché, l'ancienne usine des eaux du Vivier, les moulins de Bouzon et de Comporté.

L'action 2 "**Niort ville refuge pour la loutre d'Europe**" a été sélectionnée par le comité scientifique et technique du concours capitale française de la biodiversité **pour figurer au 'recueil d'actions exemplaires 2021'**. Elle est consultable sous la forme de fiche action : <http://www.capitale-biodiversite.fr/liste-experiences>



Objectif 1.2.3– Protéger les espèces et développer le volet connaissance

Depuis 10 ans, la ville fait appel à des fauconniers pour assurer **des campagnes écologiques d'effarouchements des corvidés** (fin septembre) **et des étourneaux** (début octobre) établis dans les arbres de la place de la Brèche. L'opération, répétée sur 3 jours consécutifs, est réalisée à l'aide de rapaces, elle permet de chasser les



étourneaux sans avoir recours à des tirs d'effarouchement. Le choix de cette démarche écologique permet de limiter de façon naturelle les nuisances occasionnées par les corvidés sur l'esplanade, le mobilier urbain, et de limiter les grands rassemblements d'étourneaux.



Dans le cadre de la lutte alternative contre les frelons asiatiques et à titre expérimental, la ville de Niort propose de mettre à disposition des apiculteurs amateurs de la commune **des muselières anti-frelons asiatiques** (dispositif composé de bois et de grillage offert par la municipalité) qui se fixent sur l'avant de la ruche pour limiter la prédation des

abeilles par les frelons asiatiques à la sortie de celle-ci. L'avis des propriétaires des ruches participant à l'expérimentation de ces systèmes sera collecté en fin d'année pour évaluer l'efficacité la démarche.

Objectif 1.2.7 – Mobiliser les habitants et les acteurs pour la biodiversité

Le programme d'animations de la **Charte « Jardin au naturel »**, co-piloté par la Ville et Niort Agglo (Service des Eaux et des Déchets) a reconduit ces animations avec les partenaires habituels. Les vidéos proposées lors du premier confinement ont été renouvelées cette année, un vrai succès. Deux vidéos « Comment faire ses semis ? » et « Tout sur la tomate ».



Thématiques 2021 : Les oiseaux niortais, entretenir et connaître son sol, le compost, le jardin au fil des saisons, les plantes sauvages et leur utilité à la maison (cuisine et produits ménagers), le bal des papillons, des graines en tous genres, l'arbre face au changement climatique, associations et rotations au jardin, le broyat, le lombricompostage.

⇒ **460 jardiniers adhérents**



Action 1.2.7.1 – sensibilisation des acteurs publics et privés (y compris les élus et les entreprises) à la biodiversité

Depuis plus d'un an, Le service Jardins et Espaces naturels, qui assure la gestion de 325 ha d'espaces verts et naturels, a diminué la fréquence de la fauche afin d'**entretenir les espaces verts en gestion différenciée pour favoriser la biodiversité.**

Cette pratique a permis notamment au printemps de révéler par exemple l'apparition de nouvelles plantes comme des variétés d'orchidées sauvages au Clou Bouchet ou des champs de pâquerettes sur les pelouses. Au regard de ces observations, les agents ont élaboré de nouvelles stratégies de gestion des sites en les classant selon leur intérêt écologique, leur fréquentation et leur situation :



- ✓ Des interventions fréquentes pour **les espaces « de prestige » de la ville** comme les Jardins de la Brèche, Port Boinot, les secteurs plus larges de fleurissement qui accompagnent les bâtiments publics,
- ✓ Une gestion plus espacée avec des espaces laissés en prairies et fauchés quatre fois dans l'année pour **les espaces "paysagers"** venant le plus souvent accompagner l'habitat (lotissements, rue et avenues...) où la fréquentation humaine est moindre, mais de proximité,
- ✓ Favoriser la biodiversité, sans pour autant donner l'impression d'abandon dans **les espaces « extensifs ou naturels »**, plutôt grands, en accompagnement de voirie avec peu de fréquentation humaine (ex : au Clou-Bouchet, aux abords des boulevards Tardy et de l'Atlantique, et de la rue Henri-Sellier). Interventions prévues seulement sur les lieux de passage et les aires de jeux pour laisser la pousse de l'herbe et de la végétation arbustive,
- ✓ Fauches programmées uniquement après reproduction des espèces pour **les espaces naturels « à enjeux écologiques »**, comme le marais de Galuchet, le bois de la Roussille, les prairies sèches de l'aérodrome, où l'humain est peu présent. Les interventions seraient uniquement programmées si nécessaire pour l'intérêt de la faune et de la flore dans le but de laisser la nature s'y développer, là où les espèces sont rares à protéger, à préserver.

Ces nouveaux modes et plans de gestion différenciés en fonction des espaces permettent donc de favoriser un meilleur développement de la nature dans chaque quartier et mieux favoriser la biodiversité.



Des panneaux de communication sont aujourd'hui **installés sur les espaces verts extensifs ou naturels** pour informer la population du choix de la gestion différenciée sur site.

Un temps fort sur le thème de la biodiversité intitulé « Histoire de

Nature » a été proposé aux niortais entre les 13 et 18 septembre pour les sensibiliser à l'effondrement de la biodiversité en lien avec l'urgence climatique et les inviter à mieux protéger les trésors naturels qui les entourent. En partenariat avec la mission valorisation du patrimoine, Niort Agglo, des experts, les associations dont les stands étaient positionnées à Boinot, la collectivité proposait plusieurs rendez-vous :

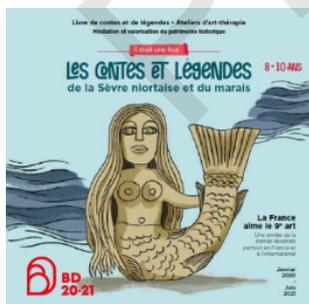
- ✓ 2 conférences : quelle est la biodiversité niortaise et comment contribuer à mieux la connaître et la préserver ? / l'arbre face aux changements climatiques
- ✓ 2 ateliers d'art thérapie : contes et légendes du Marais Poitevin
- ✓ 2 ateliers photographiques : comment prendre en photo un arbre
- ✓ 1 visite guidée du site du moulin du Pissot
- ✓ 1 cinéma plein air : il était une forêt=Annulé
- ✓ 2 expos photos : un geste pour la biodiversité (concours photos organisé par la ville) / les arbres remarquables
- ✓ Des balades : dans le jardin des plantes / dans le centre-ville / à la découverte du Marais de Galuchet / l'art et la nature



Les agents de la collectivité et de Niort-Agglo ont également bénéficié d'un programme d'animations de sensibilisation entre 12h et 14h. (7 visites guidées / 1 concours photo / 1 exposition).

- ⇒ **22 évènements au total (grand public + agents municipaux)**
- ⇒ **220 participants (hors visite expos)**
- ⇒ **26 agents municipaux de 11 services se sont mobilisés pour mener à bien cet évènement**

Exemples de témoignages laissés par les agents et participants :



« Merci pour cette super initiative ! ».

« Une autre façon de rencontrer des collègues d'horizons bien différents, hors des réseaux liés à nos activités respectives. Une façon de s'enrichir, de mieux connaître l'environnement dans lequel nous travaillons et d'être à notre hauteur "ambassadeur" de la ville que l'on sert. Merci de nous avoir offert ces pauses culturelles animées par des guides de qualité. »

« Très bon format, très bon horaire. A renouveler et à étoffer ».

« Un grand merci ! C'est une très bonne initiative, à reconduire bien sûr ! Très bien les créneaux proposés entre 12h et 14h ».

« C'était super, enchantée de découvrir de formidables personnes-ressources : à renouveler ! ».



La Ville de Niort, Niort Agglo et leurs partenaires ont participé à la **4^{ème} édition de la Journée mondiale de nettoyage de notre planète**

« **World clean up day** », samedi 18 septembre qui s'est déroulée simultanément dans 180 pays du monde.

C'est donc dans l'esprit de sensibiliser les citoyens à mieux produire, mieux consommer

et moins jeter que 28 rando-collectes étaient organisées à partir de 9h30 dans les neuf quartiers afin de ramasser les différents déchets présents dans les espaces ruraux et urbains. Tous les participants se sont ensuite rassemblés dans les jardins de la Brèche pour découvrir le chiffre de la quantité globale de déchets ramassés s'élevant à 5600 litres (dont 2400 de déchets recyclables) et ont profité du village de la propreté mis en place pour l'opération en présence de l'ANJCA (association niortaise pour le jumelage ou la coopération avec Atakpamé), Zéro Waste, le Rotary club de Niort, Unis-Cité, la Ressourcerie Bazar, le groupe Personal Box...

Des ateliers et des activités ludiques étaient proposés par les différents intervenants sur la réduction et la revalorisation des déchets, la sensibilisation au tri, la valorisation du métier d'agent de la propreté urbaine. Des informations complémentaires et actualisées ont également été disponibles sur diffuz.com le portail des défis à relever Diffuz, initié par la Macif.

⇒ **28 rando-collectes / 300 participants**
 ⇒ **5600 litres de déchets ramassés ?**

Afin de montrer l'exemple et participer au changement de notre ville, **Plusieurs rando-collectes ou opérations diverses de nettoyage ont été également organisées** au cours de l'année:

- Janvier et mars : Des jeunes en service civique se sont déployés par petits groupes et ont ramassé un bon nombre de déchets et une grande quantité de mégots dans le centre-ville et le quartier du Pontreau. Cette opération a permis aux jeunes nouvellement en mission de s'intégrer au groupe, de renforcer la cohésion d'équipe.
- Février : Déployés en cinq groupes, 26 enfants et ados du centre socioculturel de Part et d'Autre du Clou Bouchet ont arpenté les rues du quartier pour collecter les déchets abandonnés. Ils étaient encadrés par les animateurs du centre de loisirs et de l'association Vent d'Ouest, ainsi que par des agents de propreté de la Ville de Niort. Leur intervention a été complétée par deux ateliers de sensibilisation au tri animés par la direction des Déchets de Niort Agglo.
- Juin :
 - Dans le quartier du Pontreau, les enfants des écoles Jules-Ferry et Pierre-de-Coubertin ont travaillé sur la valorisation des déchets et des métiers de la propreté. Ils ont participé à une rando-collecte dans le quartier, encadrée par des animateurs du centre socioculturel Grand Nord et des agents de la Ville de Niort. Avec les déchets collectés, ils ont réalisé une création plastique. Cette opération était organisée dans le cadre de la journée d'inauguration des nouveaux composteurs collectifs installés au pied des tours
 - En lien avec la ville, le Drop, le club des partenaires de Niort Rugby Club a mené l'opération propreté "Éco action ovale", sur six sites de la ville où dépôts sauvages et détritiques en tous genres avaient été laissés sur le domaine public. Cette action citoyenne et éco responsable a mobilisé une cinquantaine de personnes







Défi 2

Une ville durable, qui allie préservation du climat, qualité de vie et économies d'énergie

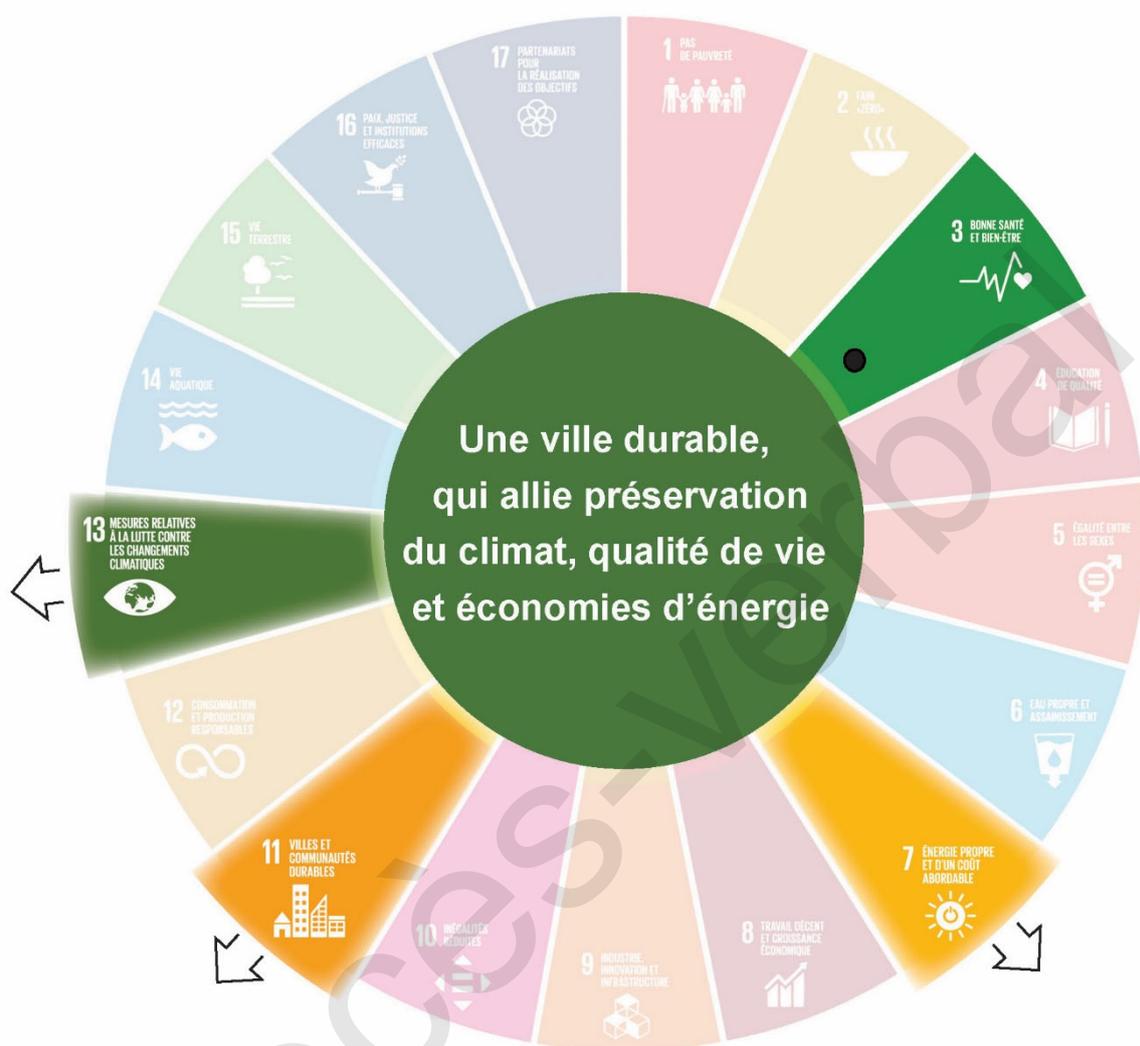
Objectifs stratégiques

- ▶ Répondre à l'urgence climatique
- ▶ Développer les modes de déplacements actifs et moins polluants
- ▶ Rechercher la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique
- ▶ Développer les énergies renouvelables
- ▶ Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation aux changements climatiques

Cibles chiffrées

- Atteindre et lorsque cela est possible dépasser les objectifs du PCAET 2020-2024
Viser la neutralité carbone en 2050 pour contribuer à maintenir l'hypothèse du réchauffement sous la barre des +2° C
- Diminuer par 2 les émissions de GES liés à l'usage de la voiture
- Doubler la part modale des transports en commun et des modes doux
- Réduire de 40% la consommation énergétique des bâtiments tertiaires en 2030 (loi Elan)
- Réduire de 20% la consommation énergétique globale en 2030 (loi transition énergétique)
- Porter à 32% la part des ENR dans la consommation d'ici 2030 (cible nationale)

Contribution du défi 2 aux ODD



➔	Le défi 2 répond prioritairement aux ODD 7, 11, 13
●	Le défi 2 répond de façon secondaire à l'ODD 3

Action 2.2.4.2 – Repenser l'utilisation de la rue et la place de la voiture en centre-ville sans voiture

Afin de faciliter la cohabitation des engins motorisés avec les modes de déplacements doux et sécuriser les déplacements, en particulier ceux des piétons et des cyclistes, **la zone de circulation apaisée, dite « zone 30 » a été étendue**, début août, à l'ensemble du cœur urbain délimité par la Sèvre, les boulevards de l'Europe, Atlantique, Pasteur et la voie ferrée Parthenay-Gare.



Pour notre sécurité, levons le pied



Vous entrez dans une zone limitée



niort
DURABLE 2030



Certaines rues étaient déjà concernées pour répondre ponctuellement à des problématiques très localisées, aujourd'hui cette décision permet donc d'uniformiser la limitation de vitesse sur un secteur défini et de favoriser ainsi la communication, l'animation urbaine et inciter à laisser la voiture pour effectuer des trajets courts.

Un travail de diagnostic, croisant caractéristiques techniques et fonctions principales des rues, a permis de définir les limitations de vitesse pouvant être appliquées pour chacune d'elles. Au sein de cette zone apaisée, des modulations seront donc apportées. Les étroites ruelles de la colline Saint-André, par exemple, seront limitées à 20 km/h, tout comme le quai Métayer, très apprécié des promeneurs, identifié comme zone de rencontres.

Ce projet, qui a reçu un avis très favorable de la commission mobilité, évoluera avec le temps. D'autres aménagements en cours d'études viendront compléter ce dispositif pour favoriser les déplacements doux au sein de la ville, notamment un itinéraire vélo reliant la gare SNCF avec le Pôle de Noron. Pour la sécurité de tous, d'autres quartiers de la ville feront l'objet de zones de circulation apaisées prochainement.

Nouvelles règles mises en place dans les nouveaux espaces :



- ✓ Zone de rencontre et zone 30 : ces zones sont affectées à la circulation de tous les usagers
- ✓ Zone de rencontre : La vitesse est limitée à 20 km/h. Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules
- ✓ Zone 30 : La vitesse est limitée à 30 km/h. Les piétons circulent de part et d'autre de la chaussée qu'ils peuvent traverser en tout point



Objectif 2.3.2 – Prioriser la rénovation thermique, préférer l'isolation et la ventilation naturelle à l'installation de la climatisation

Action Cit'ergie « 3.5 – Élaborer une stratégie énergétique dans la rénovation du patrimoine et le développement des EnR »

Début 2021, la collectivité a commencé à appliquer à la plupart de ses projets urbains et patrimoniaux **le CAPTEN (CAhier des Prescriptions Techniques et ENvironnementales de la Ville de Niort)**. Ainsi, de nombreux projets ont pu être évalués au travers de 10 thématiques (énergie, matériaux, biodiversité, santé, confort...), et des propositions pour rendre ces projets plus vertueux et intégrés au développement durable ont pu émerger de ce travail. Ce fut le cas par exemple de l'école George Sand, de l'îlot Denfert-Rochereau, du futur Centre Technique Municipal Espaces Verts et Naturels.



Les travaux d'économie d'énergie donnent droit à des certificats d'économie d'énergie (CEE) selon l'énergie et le CO2 que l'on estime économiser grâce à ces travaux. Ces certificats peuvent ensuite être vendus aux grandes entreprises de production d'énergie, générant un bénéfice. Ainsi, les travaux d'économie conduits sur le patrimoine municipal (isolation de toiture, changement d'huissieries, remplacement de chaudières) ont permis d'économiser 1 859 700 kWhc, soit l'équivalent de la consommation de chauffage de 170 foyers. En les revendant, la collectivité a gagné 13 130 €HT.

Le Décret tertiaire, issu de la loi Elan (1) oblige les gestionnaires de patrimoine à réduire leurs consommations d'énergie : -40 % d'ici 2030, -50 % d'ici 2040 et -60 % d'ici 2050. L'enjeu est donc de taille en matière de performance énergétique pour la collectivité.

Lors d'un changement d'exploitant pour gérer certaines des installations techniques de la collectivité (chaufferies, climatisation, ventilation...), il a été décidé de transformer ce marché en contrat de performance énergétique. Ainsi, en plus de gérer les chaufferies et autres installations, l'entreprise s'engage à diminuer la consommation d'un certain pourcentage. Si elle est sous ce seuil, les bénéfices sont répartis entre l'entreprise et la collectivité. Mais si elle n'y parvient pas, elle prend en charge l'intégralité du surcoût engendré. Elle a donc tout intérêt à bien exploiter les installations. Les bâtiments concernés sont au nombre de 15, répartis entre la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association de gestion de la Scène nationale « Le Moulin du Roc ».

(1) La loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

Un projet de rénovation énergétique globale a débuté cet été à l'école George Sand.

Le cabinet Drodolot de Nantes a été retenu pour avoir allié esthétique et développement durable. Cela permettra de diminuer de 70% la consommation pour atteindre la classe A du DPE.



Le bâtiment sera exemplaire à plusieurs niveaux :

- ✓ L'isolation de cette école de 1 746 m² sera donc entièrement reprise (murs, toit et menuiseries) et le préau sera agrandi afin de donner plus d'espace aux enfants. L'élément bois, associé à la végétalisation omniprésente, apportera à ce bâtiment des qualités à la fois esthétiques et écoresponsables. La façade végétalisée côté cour améliorera notamment le confort d'été tout en réduisant les consommations d'énergie,
- ✓ Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit. Le système de ventilation actuel, peu performant et imposant sera entièrement refait pour offrir un meilleur confort et intégrer de la récupération de chaleur. Les luminaires vont être passés en LED (bien moins énergivores),
- ✓ Plusieurs éléments intérieurs seront conservés ou réemployés, dans une logique d'économie circulaire. Par exemple, les portes de placard en bois vont être réutilisées pour devenir de nouveaux gradins.

Une étude en coût global est également réalisée sur l'équipement, pour faire des choix de construction pertinents et pérennes.

Pour tous ces éléments, le concours du CAPTEN dont la rédaction a été pilotée par l'UTEC (Unité de Transition Énergétique et Climatique) a permis d'identifier les points les plus intéressants à creuser et de se saisir de l'ensemble des enjeux développement durable.

Territoire engagé transition écologique

Afin d'accélérer l'engagement des collectivités dans la transition écologique, Cit'ergie et le label Economie circulaire deviennent le programme Territoire engagé transition écologique.

La ville de Niort, avec son score de 58 points qui lui a permis d'être distinguée du label CIT'ERGIE en 2019, **est aujourd'hui labellisée 3 étoiles CLIMAT-AIR-ENERGIE.**

CIT'ERGIE est un label valorisant la performance et la progression des politiques et actions climat-air-énergie des collectivités. C'est une déclinaison nationale, portée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), du programme Européen Energy Award.



Il s'agit d'une démarche de management de l'énergie, un système de qualité basé sur une démarche progressive d'amélioration continue, des premiers pas jusqu'à l'excellence.

Le troisième cycle CIT'ERGIE 2021-2024, qui s'engage, va permettre d'établir un nouvel état des lieux, puis de définir et mettre en œuvre un plan d'actions pour progresser encore dans cette démarche d'amélioration continue. Objectif : la 4ème étoile, avec 65 points



En juin, Niort a obtenu pour 5 ans, sa première étoile au titre du label Villes et villages étoilés

organisé par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN). Une première reconnaissance de son engagement pour le climat via sa lutte contre la pollution lumineuse (néfaste pour la biodiversité et le climat) et de ses actions de sensibilisation des citoyens et acteurs du territoire par l'extinction progressive de son éclairage public.

La consultation des habitants sur le sujet a laissé apparaître une approbation de la démarche à hauteur de 68 % et une acceptabilité de 15 % supplémentaires sous condition d'amélioration du dispositif. Cette opération motivée par la préservation de la biodiversité en réduisant l'impact néfaste de l'éclairage nocturne sur la faune et la flore, l'amélioration du bien-être des habitants permet de redécouvrir la sérénité de la nuit, ses bruits, ses étoiles et de réaliser des économies d'énergie.

La première vague d'extinction débutée en juillet 2020 entre 24h et 5h30 a permis 45,8 % d'économies d'énergie sur le périmètre concerné et l'opération s'étend depuis juillet 2021 aux quartiers résidentiels en périphérie de l'hyper-centre : Pré-Leroy et ses abords, Sablières, Strasbourg, Bellune, l'arrière de l'hôpital, une partie du secteur de Port Boinot, les zones pavillonnaires situées entre le boulevard de l'Atlantique et l'hyper-centre. Une circulation piétonne éclairée sera cependant maintenue entre les quartiers Tour Chabot/Gavacherie et le Clou-Bouchet.

Une réflexion est en cours pour l'hyper centre et des secteurs classés « politique de la ville » (Clou-Bouchet, Tour-Chabot/Gavacherie, Pontreau/Colline Saint-André) pour lesquels une étude d'optimisation des éclairages est en cours sur l'utilité de chaque luminaire, l'intensité de leur éclairage et leur vétusté mais aussi sur l'éclairage des rues de l'hyper-centre, des arrêts de bus, ainsi que sur celui des vitrines la nuit.

Une carte avec un code couleur et légende a été publiée sur le site Vivre à Niort et dans le magazine Vivre à Niort de juillet pour bien informer les riverains des zones non éclairées de minuit à 5h30.



Dans le cadre de son contrat de performance énergétique (CPE) pour 5 ans, **la Ville poursuit le remplacement des anciens luminaires par des modèles à technologie LED, moins consommateurs en électricité.** L'objectif est d'atteindre 72 % d'économies d'énergie. Depuis 2018, 2 624 luminaires ont été remplacés dans les quartiers et 496 dans le centre-ville sur un patrimoine global de 11 224 lampadaires.



En parallèle, la direction « Patrimoine et Moyens » réalise elle aussi des travaux d'économie d'énergie. Pour exemple, tous les anciens éclairages du complexe sportif (1500m² de salles) situé dans le quartier de Champclairiot ont été changés au profit d'un éclairage LED entre novembre et décembre 2020 générant ainsi une réduction de la facture à hauteur de 60%.

⇒ 53 % d'économie d'énergie depuis 2018

Sans action de la part de la ville la facture énergétique aurait presque doublé avec une augmentation sur les coûts de l'énergie

ACTION CŒUR DE VILLE

Niort a été sélectionnée pour participer parmi 222 villes moyennes au dispositif partenarial national «**Action Cœur de Ville**». La Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais ont signé un engagement jusqu'en 2024 avec l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaines, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Banque des Territoires, partenaires financiers, et les acteurs locaux pour renforcer l'attractivité et le rayonnement de la ville centre de l'agglomération.

Le programme stratégique Action Cœur de Ville qui répond à 12 des 17 Objectifs de Développement Durable s'appuie sur 5 orientations transversales :

- 1) Intensifier le rapport entre l'emploi, l'activité et l'habitat ;
- 2) Concilier qualité urbaine et environnement paysagé naturel et patrimonial ;
- 3) Accéder, connecter, innover ;
- 4) Promouvoir, rayonner, visiter ;
- 5) Déployer les moyens, les outils de mise en œuvre.

Les actions développées dans ce cadre cohérent abordent ainsi des sujets ou des projets diversifiés, comme la sobriété foncière, le bien vieillir en ville, le sport/santé ou encore le renouveau du Chemin Communal du troisième Millénaire.

Sur 102 actions envisagées au total, le bilan de mi-parcours s'appuie sur les 42 actions désormais enclenchées à ce stade au travers de 95 opérations.

⇒ **Un exemple :**

L'impulsion sur **la galerie Victor Hugo d'une opération commerciale et résidentielle** en lieu et place d'une friche commerciale vise à renforcer la dynamique de l'offre commerciale et la diversification de l'offre de logements en centre-ville. Le maître d'ouvrage de l'opération, Immobilière Atlantic Aménagement, propose un projet immobilier cohérent sur la base d'un programme d'environ 17 logements locatifs et une surface commerciale de près de 900 mètres carrés. Une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine assure la maîtrise foncière à l'amiable.



Ce projet Action Cœur de Ville **lauréat en 2021** de la première session du fonds friches - recyclage foncier bénéficie à ce titre d'une aide de 690000 Euros octroyée dans le cadre du plan de relance. A l'achèvement des travaux prévu en 2023, la galerie

Victor Hugo renouvelée devrait rouvrir ses portes au public avec l'accueil d'une enseigne nationale, locomotive commerciale en hypercentre.



Action Cit'ergie « 4.7 – Améliorer la mobilité des agents. Développer le covoiturage au sein de la collectivité pour tout type de trajet »

Action Cit'ergie « 3.5 – Déployer de nouveaux vélos électriques avec le service de transport public gratuit »

La ville de Niort a participé pour la 8ème fois au **Challenge de la Mobilité**, organisé par l'ADEME Nouvelle-Aquitaine, qui s'est déroulé du 7 au 13 juin 2021.

L'objectif de ce Challenge est de réduire l'impact environnemental et le risque routier des déplacements domicile-travail en encourageant les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture, et en valorisant le recours au covoiturage, transports en commun, vélo, marche, roller, trottinette, télétravail..., une semaine pour continuer à aller au travail autrement ou en profiter pour changer nos habitudes.

⇒ **15 agents de la ville ont participé au challenge, pour un nombre de 63 trajets cumulant une distance de 1 018 km. Le taux de report modal, c'est-à-dire le nombre de participants utilisant un mode alternatif, a été de 9,52 %.**





Défi 3

Une ville nourricière où la production agricole locale fournit une alimentation saine et de qualité

Objectifs stratégiques

- ▶ Privilégier/favoriser le développement d'une agriculture de qualité, bonne pour la santé des producteurs et des consommateurs, créatrice d'emploi et orientée vers l'alimentation de la ville
- ▶ Favoriser la transformation et la consommation locales

Cibles chiffrées

- Dans le cadre de l'élaboration du Plan Alimentaire Territorial de l'Agglomération, dépasser l'objectif national de 2/3 de la production en agriculture durable, avec des produits issus de l'agriculture biologique, de la certification environnementale ou de produits sous signes officiels de qualité
- Tendre vers l'objectif régional de 80% des exploitations certifiées bio, « Haute Valeur Environnementale » ou équivalent en 2030 sur le territoire de la Ville
- 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20% de produits bio) dans la restauration collective, publique et privée en 2022. Atteindre au moins 80% dont 40% de bio en 2030

Contribution du défi 3 aux ODD



	Le défi 3 répond prioritairement aux ODD 2, 3, 15
	Le défi 3 répond de façon secondaire aux ODD 6, 8, 11, 12, 14

Action 3.2.3.1 – Développement des produits bio (label) et locaux dans la restauration collective et événementielle

Depuis le 30 octobre 2019, la Loi Egalim oblige les restaurants scolaires à proposer un repas végétarien par semaine. Le service de restauration fait preuve d'inventivité. **Dans les restaurants scolaires niortais, on sert des repas végétariens depuis 2018**, c'est-à-dire sans protéines animales autres que les œufs ou les laitages.



Loin d'être vécue comme une contrainte, cette disposition a ouvert de nouveaux horizons à l'équipe de restauration, en recherche constante de nouvelles recettes, à base de produits de saison, frais, locaux et souvent bio. Chili aux légumes, lasagnes aux épinards, polenta aux pois cassés... Sur un mois, les cuisiniers alternent des menus constitués de légumes où viande et poisson sont remplacés par des

œufs, des produits laitiers ou une association légumineuses céréales. Tous rassient autant qu'ils régalent les jeunes gourmets !

La qualité des produits servis dans les restaurants scolaires est au rendez-vous avec une part de 60 % de produits durables dans les assiettes : fruits et légumes de saison, produits locaux, bio, labellisés, circuits courts. L'objectif est d'atteindre progressivement 20 % de bio d'ici 2022.

Dans le cadre de la démarche « Mon restau Responsable », **Le service restauration s'est porté volontaire pour tester un logiciel libre développé par le Centre Hospitalier de Niort pour réduire le gaspillage alimentaire.** Il s'agit d'un outil de modélisation permettant de quantifier le prix, l'empreinte carbone ainsi que l'impact déchet de nos menus. Un pas de plus vers la recherche de leviers pour une cuisine collective exemplaire et de qualité.

⇒ **60% produits durables dont 16% Bio**
⇒ **4000 repas / jour**



Objectif 3.2.2 – Renforcer la sensibilisation des consommateurs à l'intérêt de consommer local et sain

Avec le soutien de la ville, **le conseil de quartier de Saint-Liguaire a organisé la première édition de son marché de producteurs et artisans** et s'est déroulé le samedi 10 octobre dans le centre bourg. Celui de Souché s'est déroulé le même jour.

Cet évènement été mis en place pour favoriser les circuits courts afin de promouvoir des modes de consommations respectueuses de l'environnement mais également passer du bon temps entre riverains. Un repas convivial s'est tenu également dans une ambiance musicale assurée par des musiciens niortais pour prolonger la bonne humeur.

- ⇒ 20 producteurs locaux
- ⇒ 400 participants

NIORT

YAKA-YALE

AP

OLS

Zéro ma ville à l'échelle

Marché

de PRODUCTEURS

Organisé par le Conseil de quartier de Saint Liguaire

Saint Liguaire

Dimanche

10 octobre 2021

8h -14h - Centre bourg de St Liguaire
Restauration sur place

ANIMATION MUSICALE **SAM'BAT**
à partir de 9h00 avec la batucada **LA RUE**

APEROCONCERT
à midi, avec le groupe **joks**
pop rock

Contact : Service Proximité et Relations aux citoyens 05 49 78 78 98



Défi 4

*Une ville sobre avec des modes de vie,
de production et de consommation
responsables*

Objectifs stratégiques

- ▶ Réduire les déchets à la source et améliorer leur taux de recyclage
- ▶ Gérer durablement la ressource en eau
- ▶ Progresser vers des modes de production et de consommation et des achats responsables

Cibles chiffrées

- 65% de déchets valorisés en 2025 et 70% en 2030
- Baisse de 50% des déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport 2010
- Baisser de 50% les biodéchets produits et collectés d'ici 2030
- 10% maximum de déchets municipaux mis en décharge d'ici 2030
- Atteindre les objectifs du SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin :
 - Concentration en nitrates : 40 mg/l en moyenne et 50 mg/l maximum pour les pics
 - Concentration en pesticides : 0,1µg/l par matière active, 0,3µg/l pour la somme des matières actives observée dans un même échantillon d'eau.

Contribution du défi 4 aux ODD



➔	Le défi 4 répond prioritairement aux ODD 6, 11, 12
○ ●	Le défi 4 répond de façon secondaire aux ODD 3, 4, 8, 14

Les groupes scolaires Jean-Zay, Jules-Ferry, Agrippa-d’Aubigné et La Mirandelle possèdent désormais leur poulailler.

Ce sont les agents municipaux du CTM (services maçonnerie et menuiserie) qui ont emménagé pour chaque poulailler un enclos de 20 mètres carrés environ, un cabanon pour entreposer les graines et bien sûr la maison des poules de race Barbut, Marrans, Pékin, Pictave, Sabelpoot et Wyandotte.



Les enfants sont chargés de les nourrir, de prendre soin de leur bonne santé et d’entretenir l’espace. Des responsabilités qui les sensibilisent aux besoins de l’animal et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, sachant que les déchets de préparation des repas des restaurants scolaires sont donnés aux poules, et qu’une seule d’entre elles peut manger entre 150 à 200 kg de restes alimentaires par an.

Elles sont vaccinées contre la salmonellose, et la paille souillée est récupérée par les agents de la fourrière animale de la Ville pour être valorisée en compost. C’est donc un projet transversal auquel collabore la Direction de la Réglementation de l’Attractivité Urbaine (DRAU) qui assure la partie logistique et l’entretien des poulaillers par différentes actions :

- La livraison des sacs de blé une fois par trimestre et de bottes de foin (donnés par le service Espaces verts)
- Le transfert des poules vers le centre de loisirs de Chantemerle pendant les vacances d’été
- La récupération des pailles souillées
- L’évacuation des animaux morts pour transfert à l’équarrissage

Une majorité des écoles niortaises sera, à terme, éligible à l’installation d’un poulailler.

Les prochaines concernées pour 2022 sont : Jacques-Prévert, Louis-Aragon et les Brizeaux (à l’étude).

⇒ **5 poulaillers (Coubertin/ Ferry / Zay /Aubigné / Mirandelle)**

⇒ **20 poules**



Après le Pontreau en 2020, c’est **le Clou**

Bouchet qui **se voit doté d’un**

composteur collectif place Raoul Auzanneau.

Une initiative portée par le CSC De Part et d’autre en partenariat avec l’association Vent d’Ouest. Cette installation est venue compléter une réflexion globale de l’espace qui a donné lieu à des travaux de restauration des clôtures et portillons des jardins partagés et une redéfinition des espaces afin de parfaire l’accessibilité.

L’association Vent d’Ouest et le CSC ont profité de la semaine européenne de réduction des déchets pour programmer des animations de sensibilisation à l’environnement à travers la présentation du nouveau composteur et d’en transmettre son importance. Les Jeunes d’Unis-Cité ont participé à l’opération en distribuant aux habitants qui le désiraient des bio-seaux fournis par Niort agglomération dans le but de montrer que les déchets peuvent être utiles et recyclés de chez soi.

⇒ **2 composteurs collectifs depuis 2020**

Objectif 4.2.2 – Réduire la pollution des rivières/nappes phréatiques, notamment par la réduction voire la suppression des intrants chimiques



La Ville de Niort s'est inscrite dans l'opération nationale "Ici commence la mer" en associant les écoles et les conseils de quartier pour sensibiliser les Niortais à la nécessité de ne rien jeter, ni déverser sur l'espace public au risque de polluer la Sèvre et par conséquent l'océan (pour nous à travers la baie de l'Aiguillon).

Pour cela, un atelier sur le thème de l'eau décliné en 9 séances a été programmé sur les temps périscolaires de l'école Jean-Jaurès en octobre 2020. Une dizaine d'enfants ont donc été sensibilisés sur la préservation, la qualité, le cycle de l'eau et au respect de son environnement proche avant de réaliser, avec l'aide d'agents du Centre technique Municipal, un pochoir « Ici, commence la mer, ne rien jeter » pour être utilisé en marquage au sol devant les avaloirs d'eau pluviales.

L'opération sur les avaloirs s'est déroulée en mai dans le secteur de Goise/Champommier/Champclairot et a mobilisé dans un premier temps une quinzaine de personnes (conseillers de quartier et élèves) pour rappeler aux citoyens que tout ce qui est déversé (solvants, pesticides, peintures, graisses...) ou jeté (mégots, déjections, emballages, détritiques divers...) sur la voie publique, rejoint tôt ou tard la mer via les réseaux d'eaux pluviales, les rivières et les fleuves.

Un relais a été assuré par les collégiens de Philippe de Commines puis par les centres socioculturels « du parc » (Tout-Chabot/Gavacherie) et « de part et d'autres » (Clou Bouchet) qui ont repris le slogan pour le déployer à leur tour localement.

Action 4.3.1.1 – Augmenter les pratiques d'achats responsables des acteurs

Dans la continuité de sa politique d'achats durables, la Ville a entrepris :

- ✓ L'acquisition :
 - De 315 charlottes réutilisables en tissu pour tous les agents de restauration (100 agents titulaires et remplaçants) et de 73 blouses tissées en remplacement des charlottes et kits visiteurs jetables indisponibles depuis la crise sanitaire,
 - D'un triporteur à assistance électrique et petit véhicule utilitaire électrique en remplacement des triporteurs thermiques.
- ✓ L'intégration de lots réservés aux structures de l'insertion dans le marché de prestations externalisées de nettoyage des locaux. Action réalisée en collaboration avec le guichet clauses d'insertion de Niort-Agglomération. Ils concernent les locaux de la Médecine du Travail et la Cellule Accompagnement Social du CCAS
- ✓ La valorisation des déchets issus du balayage mécanisé du service de la Propreté Urbaine (Aspiration déchets plastique, feuilles, graviers, mégots, pierres...). Les résidus solides sont stockés en régie puis collectés par un prestataire externe de la Vendée. 878 tonnes en 2019 et l'équivalent en 2020-2021.



Action 4.3.2.3 – Equipements en matériels d'entretien plus performants, ergonomiques et économes

Dans une démarche de prévention des TMS (Troubles Musculo Squelettiques) et d'amélioration des conditions de travail dans le milieu de la restauration, **différentes actions de formation et d'achat de matériel spécifique** ont été mis en œuvre :



- ✓ Le déploiement de la technique du nettoyage par pré-imprégnation (dans les écoles et les restaurants scolaires : 67 agents polyvalents, 75 ATSEM et 80 agents formés depuis 2020,
- ✓ L'acquisition de :
 - Balais ergonomiques et de kits vitres pour tous les restaurants,
 - Chaises légères et Tables « stopson » réduisant l'émission du bruit jusqu'à 22 dB (décibels) pour Michelet élémentaire, Sand et Aubigné avec renouvellement pour les autres équipements,
 - Lave-vaisselles à ouverture et dérochage automatiques pour Aubigné et Prévert (déjà installés à Coubertin, Pasteur, Zola) ainsi que 1000 assiettes très légères,
 - Chariots à niveau constant qui permettent de maintenir la vaisselle (assiettes..) à hauteur de prélèvement (La dépose et l'enlèvement se font sans avoir à se baisser),
 - 16 aspirateurs en remplacement des existants qui ne sont plus en état de fonctionnement.







Défi



*Une ville citoyenne, culturelle et sûre
où chaque acteur est coresponsable
du bien-être et du bien commun*

Objectifs stratégiques

- ▶ Prévenir les risques naturels et technologiques et anticiper la gestion des crises
- ▶ Une ville sûre pour tous pour permettre le bien-être, le vivre ensemble et la citoyenneté
- ▶ Créer du lien social et de l'attractivité par la culture et les manifestations
- ▶ Renforcer l'implication citoyenne des habitants par l'action
- ▶ Impliquer l'ensemble des acteurs économiques dans une démarche de RSE
- ▶ Inciter aux coopérations et mutualisations entre acteurs

Cibles chiffrées

- Atteindre 25% de participation citoyenne avec une composition diversifiée

Contribution du défi 5 aux ODD



➔	Le défi 5 répond prioritairement aux ODD 8, 16, 17
●	Le défi 5 répond de façon secondaire aux ODD 10, 11, 13



Récompensée pour la 7^{ème} année consécutive par le Haut Comité Français pour la Résilience Nationale (HCFRN) en novembre 2020, **Niort conserve sa 4^{ème} étoile du Pavillon Orange obtenue en 2018 pour la sauvegarde des populations** à travers toutes ses actions : la création d'un poste de commandement communal (cellule de crise), le déploiement de la télé-alerte, la mise en place de



formations de gestion de crise en interne, la création d'une équipe de soutien de sécurité civile ou bien encore la gestion de la crise sanitaire Covid-19. Une distinction ultime.

Dans un même temps, en partenariat avec le CCAS et le PUMP (Poste d'Urgence Médico Psychologique de l'hôpital) **la Cellule d'Information aux Personnes Agées de la ville (CIPA) a contacté les 1 720 usagers de plus de 65 ans**, recensés dans le registre canicule communal étendu aux risques de la COVID 19. Le dispositif composé de 15 agents de la ville et 2 équipes de jeunes d'Unis Cité en service civique avait pour objectif de vérifier que les aînés entretenaient toujours un lien social, étaient en bonne santé, bénéficiaient toujours de l'aide à domicile enfin de rompre l'isolement. 53 demandes particulières ont été formulées (besoins de courses, de masques, de soutien psychologique, d'aide au ménage...) et 13 visites à domicile ont été assurées.

Distribué dans 36 000 magazines Vivre à Niort puis téléchargeable sur le site de la ville, **un document d'information communal sur les risques majeurs « DICRIM »** est à la disposition de tous les habitants depuis février.

Ce livret A5 de 16 pages, réglementaire et obligatoire pour les communes soumises à un Plan de prévention des risques et/ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention*, récapitule toutes les informations sur les risques majeurs auxquels Niort pourrait être confrontée : naturels (inondations, risques météo, risques sismiques, gonflement des sols argileux), technologiques (risques industriels, rupture de barrage, transport de matières dangereuses, risques industriels), sociétal (terrorisme) et sanitaires. On y trouve des explications sur l'organisation des services en cas d'évènement de grande ampleur mais aussi, pour chaque risque, une fiche comprenant un état des lieux, les mesures de prévention mises en place par les pouvoirs publics et les conduites à tenir.



* La commune compte 2 PPR (Plans de Prévention des Risques_inondation et technologique) et 2 PPI (Plans de Prévention d'intervention_zone Seveso et barrage).

Afin de renforcer son dispositif, la municipalité a signé en mars **deux conventions de partenariat avec le SDIS 79 (Service Départemental d'Incendie et de Secours)** pour partager les bonnes pratiques et mobiliser les ressources des 2 côtés :

Convention 1 : échange de bonnes pratiques

- Exercice de sécurité à l'aérodrome.
- Suivi psychologique suite à des interventions traumatisantes (choc post-traumatique)
- Exercice de gestion de crise commun
- Mutualisation de matériels de sécurité civile

Convention 2 :

- mise à disposition de personnels de la section de soutien à la population de la réserve citoyenne des services d'incendie et de secours 79

En complément, la convention avec l'association de protection civile des Deux-Sèvres a été révisée suite à plusieurs changements (dénomination, président, tarification...).

Action 5.1.2.1– Poursuite de la formation d'agents municipaux référents pour la gestion de crise incluant des exercices de simulation de catastrophes

Afin de renforcer l'appropriation des mesures opérationnelles en cas de crise, **plusieurs sessions de formations ont été dispensées :**

- Le 02/07/2020 : formation adjoints au maire sur le rôle de l' élu de permanence
- Les 24/09/2020, 15/10/2020, 12/11/2020 et le 19/11 : formation des cadres sur les fondements généraux de la sécurité civile et mise en pratique autour d'un scénario inondation en lien avec le SDIS 79
- Les 07/09/2021 et 09/09/2021 : formation équipe de soutien de sécurité : permanence téléphonique + application canicule (15 agents formés) / Mise en place d'un hébergement d'urgence avec le concours de la protection civile 79 pour équiper une structure accueillant 100 sinistrés (24 agents formés)

⇒ **81 personnes formées (16 adjoints/26 cadres/39 agents)**

- ✓ ⇒ **Sur les 3 sessions d'hébergement d'urgence démarrées en 2017, les 75 agents qui composent l'équipe de sécurité civile sont désormais tous formés**



Objectif 5.3.2 – Sensibiliser au développement durable à travers la culture



La Ville de Niort renforce son partenariat avec Le Festival Le Temps Presse qui, après 10 ans devient Cinema For Change.

Ce festival de films internationaux inspirants sur le développement durable a été accueilli à Niort à plusieurs reprises lors de la Semaine européenne du développement durable. Ces projections-débats de longs et courts métrages sont l'occasion de faire connaître les Objectifs de développement durable et de sensibiliser le grand public aux enjeux planétaires. De nombreux films sont sélectionnés et récompensés par le Prix des enfants, le prix jeunesse et le prix des étudiants.

L'édition 2021, parrainée par Marie Tabarly et le célèbre réalisateur Wim Wenders a été organisée intégralement en distanciel au

printemps. Un partenariat a été initié avec le cinéma d'art et d'essai le Moulin du Roc et la Direction de l'éducation. Les écoles d'Aubigné, Proust et la Mirandelle ont pu visionner les courts métrages et débattre des sujets. Dans la perspective de l'édition du Cinema For Change au printemps 2022, une nouvelle école ainsi que des collèges se sont inscrits dès septembre. Les élèves rejoindront les quelques 8500 jurés enfants à travers le monde et les enseignants s'engagent à faire usage de leur kit pédagogique pour les accompagner dans leurs choix. Des séances d'échanges avec les réalisateurs ou les acteurs seront organisées ainsi qu'une table ronde accessible au grand public.



Semaine du développement durable du 29 septembre au 8 octobre 2021 :

Cette édition a mis en avant, de manière conviviale et participative, les 8 défis de la Feuille de route Niort Durable.

Pour cela, deux opérations ont été confiées à des artistes niortais :

Quatre capsules vidéos Niort Durable 2030

ont été réalisées par un vidéaste local. Elles sont intitulées Ville Verte et Bleue / Ville épanouissante / Ville citoyenne / Ville de chance et présentent les défis de la feuille de route niortaise à travers des actions innovantes mises en place par la municipalité et les différents partenaires : ces reportages de 3 à 4 minutes ont été publiés sur les réseaux sociaux, sites web et seront diffusés lors des événements de Niort Durable 2030.

La « **Danse Connexion** » a clôturé la semaine de développement durable le samedi 9 octobre place de la Brèche : une mise en danse de l'espace public confiée à la Compagnie de danse niortaise E.GO. Tous les élèves des classes CM1-CM2 des 19 écoles ont appris une chorégraphie inclusive avec des danseurs professionnels et les référents des APS.

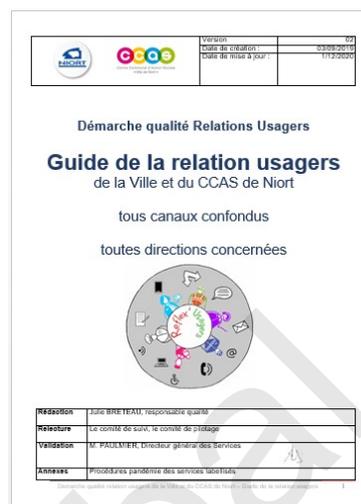
La vie associative a mobilisé également les CSC dans lesquels les animateurs se sont formés pour entrainer à leur tour les usagers lors de différentes séances. Ce sont 500 personnes qui se sont retrouvées pour : partager ce moment de danse collective, assister à des démonstrations de free style assurées par le collectif Ultimatum de La Rochelle et des élèves du collège Jean-Zay puis profiter aussi d'un extrait du spectacle de danse « Catch Me » de la compagnie E.GO.



Objectif 5.4.2 – Améliorer l'accès aux services publics et leur qualité, condition nécessaire à la citoyenneté et à l'attractivité territoriale

Afin d'améliorer la relation usagers, la ville a mis en place:

➤ **UN GUIDE** élaboré autour des engagements contenus dans le référentiel Qualivilles, il a été réalisé en interne en collaboration avec les membres du comité de suivi et validé par le comité de pilotage. Il rassemble les attentes de la collectivité en matière de relation usagers, en fonction du canal utilisé pour garantir le respect des engagements. Il est actualisé en fonction des besoins et des évolutions de la ville. Il est applicable à l'ensemble des agents municipaux pour faire de la relation usagers l'affaire de chacun. Certaines attentes sont adaptées aux services du périmètre (en 2019 : Accueil administratif/standard, Titres d'identités, Elections-affaires générales, conservation des cimetières et relais petite enfance).



➤ **UN THEATRE FORUM** pour sensibiliser tous les agents de la collectivité (VDN et CCAS) sur la relation Usagers. un travail collaboratif entre les services des Ressources Humaines, de la participation interne, du service accueil et de la compagnie Aline. Les Différentes sessions se sont déroulées au patronage laïque en octobre 2020.

Objectifs :

- Faire connaître le document
- Diffuser et harmoniser les bonnes pratiques (tous canaux confondus : téléphone, courriel, courrier, accueil physique, réseaux sociaux, portail citoyen, réclamations orales et écrites)
- Former sur les modalités (délais de réponses, gestion des flux, horaires d'ouverture...)

Détails du programme :

- Thèmes abordés : Les comportements à adopter, la posture devant les usagers, la continuité des services (physique et téléphonique) et le téléphone (les règles pour se présenter, les appels qui sonnent dans le vide...) et les réclamations : qu'est-ce que c'est ? qu'est-ce qu'on attend des réclamations ?
- Théâtre d'improvisation par la compagnie Aline
- Interaction entre les comédiens, les agents et les membres de la DAFC et/ou de la Direction générale
- Diffusion d'un document intitulé « Reflex'usagers » synthétisant les bonnes pratiques et attendus de la relation usagers

⇒ **284 agents formés à ce jour**

➤ **UN JEU « RELEX'USAGER »** intégralement réalisé en interne par le service accueil pour faire connaître de façon ludique et conviviale le guide en question et interpellier les services

➤ **UNE BOITE A OUTILS « DEMARCHE QUALITE »** permettant d'accéder à des formations sur la qualité, des outils partagés

➤ **UN LOGICIEL PARCOURS USAGER-Accueil physique** pour :

- Respecter les engagements qualivilles (fiabilité des indicateurs) et faciliter la mesure
- Moderniser la relation usager / Améliorer la satisfaction usager
- Objectiver les délais d'attente, les temps de délivrance de prestations

Le projet d'acquisition du logiciel RU est intégré à un **projet plus global de modernisation** numérique de la relation usagers dans lequel sont intégrés :

- Le logiciel « Parcours usagers – accueil physique »
- Les bornes interactives et de satisfaction usagers
- Un affichage dynamique dans les lieux d'accueil
- Des fonctionnalités diverses : un agenda en ligne sur le site Vivre à Niort / la gestion des flux / distribution de tickets / diffusion des numéros sur des écrans / un module de satisfaction pour recueillir l'avis des usagers

Et concernant aujourd'hui plusieurs équipements: la conservation des cimetières, la mairie de quartier du Clou Bouchet, l'hôtel de ville et l'hôtel administratif.

Depuis novembre 2021,

les usagers sont accueillis dans un nouvel environnement à l'espace administratif

situé place Martin Bastard pour bénéficier des services des Titres d'identité et Etat Civil, Elections et Affaires Générales ainsi que les inscriptions scolaires.



Ils se voient désormais remettre un ticket d'appel par l'agent d'accueil afin de patienter en salle d'attente pour être ensuite guidés vers l'un des 8 guichets à l'aide d'un écran d'appel.

Ces changements ont été pensés et matérialisés pour améliorer la qualité de la confidentialité, l'identification de la zone d'attente et mettre en place une signalétique plus visible et accessible pour permettre à l'utilisateur de se repérer dans l'espace.

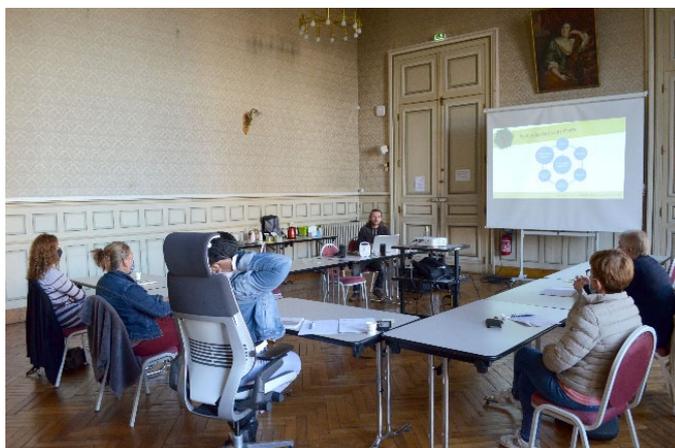
Plusieurs aménagements ont été également installés pour répondre au bon déroulement de ce nouveau dispositif :

- ✓ Des écrans dans la salle d'attente permettant d'être appelé
- ✓ Un système lumineux et/ou écrit pour se diriger devant chaque guichet

Cette nouvelle configuration permet aux usagers de disposer d'un maximum de services publics (ou démarches) sur un même espace. Par ailleurs, lorsqu'une personne n'est pas en mesure de se rendre à l'hôtel administratif pour déposer son dossier de demande de titres d'identité, le service prend en note sa demande et sollicite auprès de la Préfecture le dispositif de recueil mobile pour se rendre par la suite chez l'utilisateur.

Les travaux d'un montant de 55 000 euros ont été réalisés par la Ville de Niort (Direction Patrimoine et Moyens) et Niort-Agglomération (Direction des Systèmes d'Informations et de Télécommunications de la Ville).

Depuis 2018, les agents d'accueil de la Ville de Niort et du CCAS bénéficient d'un **programme de formation évolutif intitulé « Parcours accueil accessibilité »**. C'est un travail collaboratif entre la DRH (Service Emploi/formation et la mission handicap), la mission accessibilité/inclusion, le service accueil général et le groupe de travail constitué d'agents volontaires (en 2019).



Ce parcours est composé de rencontres annuelles axées sur l'échange avec des personnes en situation de handicap et des professionnels (associations, formateurs...).

Objectifs

- Sensibiliser de manière continue les agents d'accueil aux différents handicaps
- Poursuivre le parcours de formation composé des rencontres annuelles sur cette thématique axées sur l'échange avec des personnes en situation de handicap et des professionnels (associations, formateurs...)

Au programme de l'année 2021:

- ✓ Accueil des personnes sourdes et déficientes auditives animé par la référente LSF (Langue des Signes Française) à la Mairie de Niort et une Codeuse LFPC (langue française parlée complétée) de l'association Décibel 'PC et échanges avec des adhérents de l'Association Sourd 79,
- ✓ Accueil des personnes atteintes du trouble du spectre autistique (TSA) animé par l'association ALEPA (activités et loisirs éducatifs pour personnes avec autisme)
- ✓ Accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées animé par l'Association France Alzheimer 79.



Des séances d'appropriation de la charte AESH concernant **l'accueil des enfants en situation de handicap** ont été dispensées au personnel des écoles par un coordonnateur périscolaire. Un guide intégrant des méthodes d'accompagnements, des conseils, des ressources a également été distribué pour agir concrètement sur le terrain et harmoniser les pratiques.

Les référents périscolaires et les accompagnants du public en question ont participé à des ateliers spécifiques (Analyse des pratiques) avec un professionnel du Pôle Ressources Handicap 79.

IMPLICATION DES HABITANTS

Suite aux dispositions sanitaires en vigueur liées à la COVID 19, **Les conseils des neuf quartiers de la ville se sont tenus à distance** du 18 novembre au 9 décembre 2020 et du 22 février au 9 mars 2021. Le taux de participation global était de 210 personnes, soit 70 % des 301 conseillers inscrits sur la ville.

La nouvelle formule a permis le renouvellement de plus de 50 % des participants avec une parité quasi atteinte et a fait apparaître plusieurs avantages par rapport au présentiel. Toutes les tranches d'âge y étaient représentées de manière plus équilibrée et l'expression de chacun a été facilitée par des échanges écrits, sans le regard des autres. Ces réunions en ligne ont permis d'élire les co-présidents habitants et les représentants de la commission mobilité pour chaque secteur.

Les conseils de quartier permettent aux habitants tout au long de l'année de s'impliquer dans la vie de la cité, de participer à des concertations concernant l'aménagement de l'espace public et l'amélioration de la mobilité, de se mobiliser dans des actions de terrain, de s'informer sur l'actualité en général. Il est possible de s'inscrire à tout moment sur le site www.vivre-a-niort.com en fonction de ses centres d'intérêt et de son quartier.



Une réunion publique s'est déroulée le jeudi 4 mars à 20h en visioconférence pour échanger sur la réhabilitation de l'îlot Denfert-Rochereau

afin de présenter les projets en cours et à venir sur le secteur Pontreau / Colline Saint-André, et plus particulièrement sur son évolution. Ce moment programmé en présence de l'Atelier du Trait, auquel la Ville a confié la maîtrise d'œuvre a rassemblé 100 participants qui ont pu s'exprimer par tchat ou SMS avec les différents intervenants dont les élus. Les habitants (riverains, parents d'élèves...) ont notamment été invités les 17 et 20 mars à des ateliers participatifs pour porter leur réflexion sur la future aire de jeux.



Par l'intermédiaire du magazine Vivre à Niort de septembre 2021, **les nouveaux niortais ont été invités par la municipalité à un moment d'accueil** samedi 16 octobre, de 10h à 12h à l'Îlot Sauvage (Port Boinot) autour d'un petit déjeuner. En partenariat avec les commerçants du centre ville, l'office du tourisme et les institutions culturelles, ils ont reçu en signe de bienvenue un

« kit d'arrivée » contenant :

- ✓ Une clé USB en bois pour se connecter sur des sites internet de service public afin de favoriser leur installation et leurs démarches
- ✓ De la documentation diverse (programme de manifestations, guide des associations, registre de sécurité....)
- ✓ Des cadeaux divers : bons de réduction, places de spectacle, dons de spécialités locales

Ils ont également bénéficié de la présence des co-présidents habitants et les référents de commissions des conseils de quartier, conviés au rendez-vous pour se présenter et favoriser le lien social de riverains de même secteur et ont eu le plaisir de visiter le séchoir.

Objectif 5.4.4 – Renouveler les modes de participation et de contribution pour un public diversifié, plus nombreux et sur le long terme

Un espace de loisirs et de rencontre pour tous les âges a été acté à

la demande du Conseil de quartier de **Saint-Liguire** dans la parcelle située derrière la salle des fêtes. Avec le succès remporté par le premier boulodrome en 2020, la réalisation d'un deuxième équipement est fortement attendue, ainsi que celle d'une aire de jeux pour des enfants de 1 à 12 ans et d'un espace sportif pour les adolescents.



Afin de concevoir un aménagement en harmonie avec le patrimoine architectural et paysager existant, le choix des jeux s'est porté sur du bois de robinier, imputrescible naturellement, du gravillon roulé pour les sols de réception des jeux et une palette rustique et champêtre pour les essences végétales.

Les travaux d'un montant de 200 000 euros sont prévus pour la fin d'année 2021 en ce qui concerne la voirie et les plantations, puis au printemps pour la pose des jeux.

⇒ **Des jeux en bois de robinier pour 1 public de 1 à 12 ans / 1 espace sportif pour les adolescents / 1 nouveau boulodrome / de nombreuses essences végétales**

Objectif 5.4.5 – Favoriser la participation des jeunes à la vie de la cité



Deux chantiers jeunesse d'une semaine sont organisés depuis 2019 à **la Ferme de Chey**. Ils proposent aux 14-17 ans de participer bénévolement à la rénovation du patrimoine local de la Ville par la découverte des métiers du bâtiment (peinture, travail du bois, etc...)

Le matin, les jeunes encadrés par la MIPE (Mission pour l'insertion et l'emploi), s'investissent dans la restauration du site, et acquièrent ainsi

des gestes techniques et professionnels. L'après-midi, ils profitent d'activités de loisirs et sportives, encadrées par les équipes de l'association Vent d'ouest.

Pour les remercier de leurs engagements solidaires, des places de cinéma, chèques livres et un pass pour accéder à la piscine et à la patinoire leur sont offerts.

⇒ **20 participants**
(10 jeunes / semaine)

Les Jobs d'été offrent aux 16-17 ans une première expérience professionnelle dans les services municipaux et favorisent également l'autonomie financière des jeunes dans une démarche gagnant-gagnant.

Une première sélection est réalisée en fonction du CV et de la lettre de motivation, le recrutement définitif se fait quant à lui, à la suite d'un entretien d'embauche avec les référents jeunesse.

Les services accueillants (directions de l'Éducation, de la Réglementation et Attractivités Urbaines, Patrimoine et Moyens, Animation de la Cité) ont été volontaires et associés durant toute la phase du projet. Les retours des différents acteurs sont positifs.



⇒ **37 participants**



Action 5.6.2.1 – Développer la finance participative et la finance solidaire et trouver « les débouchés locaux » à la générosité du mécénat

Une note a été rédigée permettant de différencier les dispositifs de finances participatives et solidaires et les acteurs locaux publics et privés ont été mobilisés pour co-construire cette action.

Un groupe de travail a été formé par la Direction des finances avec le groupe La Poste, le Centre Socioculturel "Les Chemins Blancs", les Cigales, Niort Associations et le service Economie sociale et solidaire de la Direction du développement économique de Niort Agglo afin de faire un état des lieux des besoins et possibilités de financements





Défi 6

*Une ville épanouissante pour les jeunes,
par l'éducation et la formation pour un
meilleur accès à l'emploi et de bonnes
conditions de vie*

Objectifs stratégiques

- ▶ Proposer un parcours éducatif cohérent de la maternelle au supérieur pour une insertion professionnelle réussie
- ▶ Adapter la formation professionnelle pour un meilleur accès à l'emploi

Cibles chiffrées

- Réduire par deux le nombre de décrocheurs sur le territoire en fin de collège et en fin de lycée
- Viser zéro chômeur pour les 16 à 25 ans
- Doubler les effectifs étudiants à Niort d'ici 2030

Contribution du défi 6 aux ODD



➔	Le défi 6 répond prioritairement aux ODD 4, 8, 10
○	Le défi 6 répond de façon secondaire à l'ODD 17

Objectif 6.1.2 – Lutter contre le décrochage scolaire et améliorer les résultats éducatifs par une éducation scolaire de qualité

Les écoles Macé et Pasteur rejoignent la dynamique des classes

flexibles pour favoriser la réussite des élèves en leur permettant d'être plus attentifs aux apprentissages avec des conditions et matériels spécifiques. Le principe de la méthode est d'aménager la classe en îlots avec du matériel différent des traditionnelles tables et chaises afin d'améliorer la concentration et l'autonomie des enfants puis d'organiser le travail de l'enseignant par pôles d'apprentissage sur de courte durée, en direct avec petits groupes (15 maximum) pour mieux identifier les élèves les plus en difficulté.

⇒ **Des enseignants de 7 écoles qui participent à la démarche en 2021**
Macé, Pasteur, Aragon, Brizeaux, Zay, Coubertin, Ferry



Les élèves des classes de grande section maternelle des écoles Ernest Pérochon, Émile Zola, Jean Zay, et depuis la rentrée 2020, Jules Ferry et Pierre de Coubertin ont participé à **l'opération « Poney maître d'école »**. Ce projet, fruit d'un partenariat entre la Ville et l'Éducation nationale permet aux enfants de vivre une journée d'école au centre équestre pour favoriser une motivation et une concentration propices à l'éducation dans un environnement particulier, et d'acquérir les bases du

« apprendre ensemble et vivre ensemble ».

Le travail s'est déroulé en petits groupes pour alterner entre activités équestres (équitation, pansage, entretien des locaux et du matériel) et pédagogiques (dictée, repos, motricité, jeux) de 9h15 à 15h30.

⇒ **1 journée par semaine pendant 8 semaines par école**
Pérochon, Zola, Zay, Ferry, Coubertin

Objectif 6.1.4 – Généraliser l'éducation au développement durable pour tous (modes de vie durables, citoyenneté, droits de l'homme, égalité des sexes, culture et paix, non-violence, diversité culturelle)

Chaque année, **un programme d'animations d'éducation à l'environnement** en vue d'un développement durable est proposé à l'ensemble des écoles niortaises du cycle 1 au cycle 3.

Conçues et animées par les deux éco-animateurs de la Ville, les activités proposées abordent les thématiques de la biodiversité, des déchets, de l'énergie, du jardin, de l'art et l'environnement ou du paysage. Pour

l'année scolaire 2020-2021, ce sont 1850 élèves qui ont été sensibilisés à la préservation de notre environnement. Les agents municipaux ont également accompagné 2 classes dans le cadre du projet « Niort Canopée » pour planter des arbres sur la commune en lien avec le service des espaces verts et naturels.



⇒ **1850 élèves sensibilisés à la préservation de notre environnement**



Afin de mettre en valeur et partager la richesse de la biodiversité du **terrain de l'aérodrome**, la ville, en lien avec le service de communication mutualisé avec Niort Agglo, a installé sur site **un panneau pédagogique d'envergure et une lunette d'observation** en avril 2021.

Ces aménagements conçus pour pouvoir observer la faune et les oiseaux tous les jours de l'année sont accessibles gratuitement aux usagers mais également à tout public. Cette action était inscrite

dans le plan de gestion des lieux mis en place depuis 2016 par la Ville, en partenariat avec les associations DSNE et du GODS pour sensibiliser un large public sur l'importance du précieux réservoir de biodiversité que l'espace révèle. Le panneau a également été décliné dans une seconde version pour être intégré à l'intérieur de l'aérogare afin d'attirer l'attention des pilotes et autres usagers utilisant l'infrastructure.

⇒ **2 panneaux pédagogiques (intérieur/extérieur)**
⇒ **1 lunette d'observation**

En partenariat avec la ligue de l'enseignement, la Ville de Niort a organisé **un séjour Nature & colo pour les 14-17 ans pendant 14 jours**. A vélo, les jeunes ont pu découvrir leur environnement proche en trois étapes en passant par La Garette, la forêt de l'Hermitage et le Lambon.

Un séjour à faible impact écologique proposant une course d'orientation de nuit en forêt, le montage d'une yourte, de la cuisine aux herbes sauvages, de l'escalade sur parois naturelles, une nuit en hamac en forêt, de la pêche nocturne en barque, durant lequel les jeunes auront pu créer des liens forts et garder le contact grâce aux réseaux sociaux.



Pour la première fois, en partenariat avec des associations, la municipalité a proposé pendant les festivités de Niort plage **des activités gratuites autour du développement durable pour les 14-17 ans**.



Le programme proposait :

- ✓ Des Ateliers couture « recycling » pour favoriser le réemploi du textile dans un esprit mode zéro déchet,
- ✓ Un Repair'café pour apprendre à réparer ces objets soi-même, animé par l'association Bazar etc,
- ✓ Des Ateliers ludiques autour de la santé et de l'environnement (Impact des perturbateurs endocriniens) portés par le CPIE Gâtine-poitevine,
- ✓ Un Mini-stage de survie où les participants apprenaient à filtrer de l'eau, à faire du feu à partir d'éléments naturels.

Pendant 1 mois, le 'Niort plage café' a accueilli l'exposition de Vanessa Balci, « artiste plastiqueuse », qui nous a invité à nous interroger sur nos modes de consommation en réalisant des tableaux à partir de déchets ramassés sur les plages.

le Niort plage café a été réouvert pour l'occasion et a proposés une carte de produits bios et locaux.



Défi



Une ville solidaire aux pratiques inclusives, qui donne les mêmes chances à tous et renforce les liens pour ne laisser personne de côté

Objectifs stratégiques

- ▶ Permettre l'inclusion de tous
- ▶ Tendre vers l'égalité femmes- hommes et mettre fin à toutes les formes de discrimination
- ▶ Permettre l'accès aux ressources et services essentiels pour tous, pour ne pas laisser de côté les plus vulnérables et les plus isolés
- ▶ Renforcer le lien social pour lutter contre l'individualisme et promouvoir les valeurs de respect et de solidarité

Cibles chiffrées

- Rendre la Ville 100% accessible en 2030 pour tous sur le périmètre des établissements et espaces recevant du public
- Faire progresser 100 % des indicateurs d'égalité femmes-hommes
- Zéro inégalité de revenus femmes-hommes

Contribution du défi 7 aux ODD



➔	Le défi 7 répond prioritairement aux ODD 1, 5, 8, 10
○ ●	Le défi 7 répond de façon secondaire aux ODD 2, 4, 7, 11, 16

Objectif 7.1.3 – Favoriser la réussite scolaire et l'accueil pour tous

Entre le 8 décembre et le 5 janvier, **la mairie de Niort est devenue un centre d'examen pour un niortais aveugle étudiant** en Master 1 de droit public à l'Université d'Orléans.

Un appel aux agents via Intranioirt a été réalisé : 1 élue et 9 agents se sont portés volontaires comme secrétaires d'examen transpositeurs de l'étudiant et garants du bon déroulement de la démarche.

Par ailleurs, 2 ateliers de travail (les 24 février et 14 avril) se sont déroulés en présence de la conseillère municipale déléguée à l'inclusion et 15 représentants des services de la collectivité pour réaliser :

- ✓ Un « Mémo » pour documents accessibles, recto-verso, en format A3, mis en page par une étudiante « graphiste » en stage au service « participation interne » de la Ville.

Le document a été distribué aux élus et aux services puis a été mis en ligne en interne sur l'intranet « IntraNiort » et « intradoc » au dernier trimestre 2021.

Action 7.2.2.1 – Extension de la sensibilisation et de la formation des acteurs sociaux et de la police municipale aux violences faites aux femmes, en partenariat avec le CCAS

Dans la poursuite du dispositif d'accompagnement des victimes vulnérables (victimes de violences intra ou extrafamiliales, victimes de sinistres) en partenariat avec le Commissariat et la Police municipale. Une dynamique de travail partenarial a été engagée avec France Victimes 79, la Préfecture, la ville de Niort et le CCAS pour éditer en novembre **un flyer de communication grand public sur la prévention des violences conjugales.**



Objectif 7.4.1 – Lutter contre l'isolement, stimuler l'entraide et la solidarité entre les habitants



Courant décembre, dans l'objectif de maintenir le lien social et préserver l'esprit de fête, les CSC de part et d'autre (Clou Bouchet), du Parc (la Tour Chabot Gavacherie) et du Pontreau Colline Saint-André ont distribué **2 700 sacs recyclés estampillés "Quartiers solidaires"** fournis par la Ville et **remplis de surprises** (chocolats, graines de blés de Noël à faire pousser, décorations à réaliser soi-même, tutos, crayons, une guirlande pour décorer fenêtres et balcons).

La distribution a été réalisée par des bénévoles et des jeunes d'Unis Cité en service civique.

⇒ **2700 sacs recyclés distribués**

Un sapin de Noël de huit mètres de haut a été installé par la Ville au pied de la tour n° 6 du quartier du Pontreau à l'intention des habitants. Le but de l'opération consistait à générer une décoration collective et chaleureuse de l'arbre en ces fêtes de fin d'année. Celle-ci a été assurée par des bénévoles du quartier avec les animatrices du centre socioculturel Grand-Nord sous la houlette de la médiatrice relais adulte. Les réalisations issues de produits de récupération ont été créées dans un esprit « déco maison » mais les participants ont pu également disposer d'un kit de fabrication d'un petit chalet en vue d'embellir certaines branches tout en bénéficiant d'un peu d'aide des services municipaux. Des messages de « Bonne année » écrits en plusieurs langues (russe, macédonien, suédois, grec, marocain, espagnol, portugais, anglais, allemand...) sont également venus apporter une ambiance de voyage à la magie de Noël.

⇒ **30 participants**

Action 7.4.1.3 – Intervention auprès des personnes les plus vulnérables

Dans le cadre de son réseau de convivialité auprès des seniors, le CCAS est souvent sollicité pour aider à l'utilisation du smartphone ou à naviguer sur Internet. Devant cette demande toujours plus importante, le CCAS a noué un partenariat avec Unis-Cité. Ainsi, depuis le début de l'année 2020, **des jeunes volontaires effectuant un Service Civique vont au domicile des personnes âgées** et répondent à leurs demandes précises. Les bénéficiaires de cette action sont triples : rendre les seniors plus à l'aise avec le numérique, rompre leur isolement et passer un bon moment entre générations. Avec la crise sanitaire qui a exacerbé la solitude, il est essentiel d'organiser toutes les formes de solidarité pour maintenir les liens sociaux auprès des aînés les plus vulnérables.

⇒ **20 personnes âgées bénéficiaires d'un accompagnement numérique à domicile**

⇒ **80 séances réalisées**

⇒ **8 jeunes volontaires participants**



Le nombre de bénévoles du réseau fraternel du Centre communal d'action sociale créée en 2018 a doublé.

Ce dispositif mis en place pour lutter contre l'isolement des seniors en quête de lien social comptait 20 volontaires pour 20 bénéficiaires en 2018 contre 40 volontaires pour 45 seniors aujourd'hui. Par ailleurs, des réunions régulières sont organisées au CCAS pour échanger sur les moments de visite et recueillir éventuellement des informations utiles. Pour l'heure, 20 personnes sont en attente de visite et le CCAS était présent à Pic'Assos 2021 pour recruter de nouveaux bénévoles.



⇒ **40 volontaires pour 45 seniors**



Dans le cadre de l'action nationale de la ligue de l'enseignement « Jouons la carte de la fraternité » **les enfants de la garderie de l'école Jules Ferry, accompagnés par les animateurs, ont confectionné des cartes de vœux de fin d'année à destination des séniors du réseau fraternel** pour leur adresser de la chaleur humaine :



Ex: « *Par cette lettre je voudrais vous transmettre mon affection ainsi que la joie de Noël* » a reçu Mme G de la part de Keyssie.

La remise de ces intentions a été effectuée en main propre par un agent du CCAS.

⇒ **62 cartes envoyées aux séniors**

Le collectif 'Art a été mis en place pour permettre à des personnes en grande difficulté sociale de reprendre confiance en elles à travers leurs compétences artistiques pour :

- ✓ Favoriser le développement des compétences individuelles
- ✓ Travailler sur la confiance en soi / l'estime de soi,
- ✓ Rompre l'isolement social,
- ✓ Favoriser l'accès à la culture comme un droit fondamental.



A l'inverse de l'accompagnement classique mettant la plupart du temps l'accent sur les problèmes, ce dispositif, lui, révèle les « envies », les « compétences », les « savoirs-faire ».

Depuis octobre 2018, 2 travailleurs sociaux au CCAS à la fibre artistique, ont accompagné un groupe de trois personnes sur un projet commun autour de la création. Leurs œuvres ont été exposées en 2021 du 11 juin au 30 août dans le hall du Centre communal d'action sociale.

Les 3 artistes du collectif 'Art témoignent :

JC: « moment d'existence », « tremplin », « éventuelle porte de sortie »

Eva: s'est « sentie exister » « un moment important dans ma vie » « pour voir ce que j'étais capable et ce que je suis »

MJ: « une nouvelle aventure » « réveille nos sens » « nous invite à un nouveau réveil » « meubler notre vie de fantaisies »



Défi



Une ville saine et sportive, qui préserve et améliore la santé de tous

Objectifs stratégiques

- ▶ Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- ▶ Prévenir les pollutions pour un environnement sain
- ▶ Favoriser la pratique sportive à tous les âges

Cibles chiffrées

- Au moins 80% des agents des collectivités formés aux gestes qui sauvent
- Abaisser d'une classe les infrastructures exposées au bruit

Contribution du défi 8 aux ODD



	<p>Le défi 8 répond prioritairement aux ODD 3, 10, 12</p>
	<p>Le défi 8 répond de façon secondaire aux ODD 1, 6, 11</p>

Objectif 8.1.1 – Répondre aux enjeux de santé, physique et mentale, de la population



Conformément au décret du 19 décembre 2018, le service Communal d'hygiène et de santé de la ville, dans le cadre d'un achat groupé avec Niort Agglo, a procédé à l'installation de **18 défibrillateurs automatiques externes supplémentaires**. Ces acquisitions obligatoires, au nombre de 48 aujourd'hui, ont été positionnées à proximité des établissements recevant du public de la ville de Niort (mairie de quartier, complexe sportif...) et dans les équipements des services municipaux.

⇒ **2021 : 48 défibrillateurs (18 nouveaux défibrillateurs installés cette année)**
objectif 2022 : 76 défibrillateurs

Action 8.1.2.1 – Développement des actions d'aide au maintien à domicile pour les personnes fragiles

Le Service Maintien à domicile du CCAS intervient auprès de 600 personnes âgées, dans les différentes aides à la vie quotidienne.

Au premier confinement, certains ménages âgés ont perdu leur tiers-aidant pour les courses et se sont tournés vers le Service de Portage de repas du CCAS. En même temps que le repas livré, c'est une porte qui s'ouvre sur la prévention du bien vieillir et la sécurisation de ce nouvel usager.



C'est en effet l'occasion pour le service d'une écoute active des besoins et une attention quasi quotidienne aux signaux de perte d'autonomie des personnes souvent très âgées. Les situations d'isolement et de souffrance qu'il génère sont relayées vers le Réseau fraternel pour qu'il mobilise l'équipe citoyenne de visiteurs de convivialité.

⇒ **Test régulier sur la qualité des repas par la commission**
⇒ **1 questionnaire de satisfaction envoyé aux usagers 1 fois /an**
⇒ **230 usagers dont 65% ont plus de 80 ans**

Action 8.2.5.2 – Estimer l'impact sur la santé des habitants des projets d'aménagements – déploiement des Evaluations d'Impact en Santé et essaimage de la démarche dans les bureaux d'études

Suite à la démarche expérimentale de l'Évaluation d'Impact en Santé portant sur la requalification des espaces publics des pieds d'immeuble du Pontreau réalisée en 2020, un groupe de travail a été constitué.

Celui-ci, répondant à la démarche de Niort Durable 2030 dans son déploiement partenarial et collaboratif, a rassemblé en juin sous l'égide de la conseillère municipale déléguée à la santé, les agents de la ville et de Niort Agglo en charge des projets stratégiques urbains, des risques majeurs, de l'inclusion et du contrat local de santé pour échanger sur la santé et la sécurité des agents et usagers. Le groupe se fonde aujourd'hui sur l'expérience de l'EIS menée au Pontreau pour proposer d'élargir le dispositif à de nouveaux projets d'aménagement



Objectif 8.3.2 – Faire de la pratique sportive à tous les âges



Dans une logique d'« aller-vers » les publics éloignés de la pratique sportive, la ville a déployé une opération d'animation de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à travers le dispositif

« **Si t'es sport** ».

Ces animations gratuites organisées de juin à octobre (le mercredi de 14h à 17h), ont permis aux jeunes de 7 à 14 ans de pratiquer des activités sportives gratuites dans leur quartier

en lien avec plusieurs partenaires: Poing de Rencontre Niortais, Union des Gymnastes Niortais, Golf Bluegreen Niort, AS Niort Basket, Niort Handball Souchéen, Niort Rugby Club, l'Ufolep, Niort Agglo et 79 Habitat.

⇒ **7 Rendez-vous**

(Quartiers: Pontreau / Cholette / Pré Leroy / Tour-Chabot / Clou Bouchet)

Dans le cadre d'une expérimentation, une activité de type fitness encadrée par une éducatrice sportive diplômée a été proposée aux plus de 15 ans de juin à juillet. La démarche intitulée « **Niort en forme à la Brèche** » a été mise en place afin de pratiquer ou reprendre le sport avec le moins de contrainte horaire et organisationnelle.



Pour cela, Les séances se déroulaient donc le dimanche matin de 10h à 12h en haut de la Brèche et pouvaient accueillir jusqu'à 10 personnes (en raison des contraintes sanitaires en vigueur à ce moment). Les activités de type fitness et cardio étaient proposées sans matériel. L'opération, qui a réuni 80 participants (88% de femmes) est prolongée jusqu'à la fin de l'année avant d'évaluer finement son impact et l'opportunité de la pérenniser.

⇒ **80 participants**

Actions qui complètent la feuille de route



Les jeux Olympiques 2024 ont été mis à l'honneur pour la fête du périSCO dans chaque école du 22 juin au 2 juillet. Avec les équipes d'animations, les enfants avaient choisi de représenter un continent et un pays pour en valoriser les coutumes musicales, alimentaires, vestimentaires et le sport national. Les axes pédagogiques retenus étaient les valeurs de l'olympisme, de la fraternité et des solidarités. L'équipe Jean-Zay a profité de l'évènement pour y

intégrer sa 4^{ème} édition de la « semaine Zayne ».

- ✓ Europe : Agrippa-d'Aubigné/France, Émile-Zola/Portugal, Jean Macé/Italie, Louis-Pasteur/Espagne, George-Sand/Belgique
- ✓ Afrique : Les Brizeaux/Sénégal, Ernest-Pérochon/Madagascar, Edmond-Proust/ Burkina Faso
- ✓ Amérique : Ferdinand-Buisson/Jamaïque, Louis-Aragon/Brésil, Jules-Ferry/Canada, Jean-Jaurès/Mexique
- ✓ Océanie : Paul-Bert/Nouvelle-Zélande, Jean-Zay/Australie
- ✓ Asie : Pierre-de-Coubertin/Chine, Jean-Mermoz/Arménie, Jules-Michelet/Inde, Jacques-Prévert/Japon, La Mirandelle/Cambodge

Niort, ville labellisée "Terres de jeux" et "Centre de préparation aux Jeux olympiques", lance un "appel à projets Jeux olympiques 2024" à destination des associations niortaises qui proposeront une action visant à promouvoir les valeurs du sport et de l'olympisme, renforcer l'égalité d'accès à la pratique sportive pour tous les publics, encourager et promouvoir l'engagement bénévole au sein des associations.

Les projets déposés seront étudiés par un jury composé des élus chargés des sports, de l'Office du Sport Niortais, des techniciens du service des sports et de 5 citoyens niortais.

Calendrier de dépôt des dossiers :

- entre le 1er octobre et le 15 décembre 2021 pour les actions réalisées au 1er semestre 2022,
- entre le 1er janvier et le 15 mai 2022 pour les actions réalisées au 2e semestre 2022

À l'issue de cette phase d'instruction, les projets sélectionnés seront soumis au vote du Conseil Municipal.

Un projet d'expérimentation du « Sport au Travail » pour les intervenant(e)s à domicile du CCAS a été mis en place dans le cadre de la formation d'éducateur sportif d'un agent du CCAS. En 2019, la maladie professionnelle a représenté 62 % des arrêts de travail et 8% des accidents du travail. Sans que cela n'entraîne forcément des arrêts maladie, les agents font régulièrement état de douleurs au niveau des épaules, du dos, des coudes.

Face à ce constat, le CCAS a expérimenté la mise en place, sur le temps de travail, d'un cycle progressif de 6 séances d'entretien corporel (1h) auprès de 16 agents volontaires sur 23 agents en activité de juin à août 2021.

Le bilan de l'action est positif : en quelques séances, l'éducateur sportif constate des progrès notables dans la réalisation des exercices et un entrain partagé au sein du groupe. Les agents ressentent moins de douleurs et expriment une sensation de mieux-être après chaque séance.

⇒ 6 séances d'entretien corporel auprès de 16 agents volontaires de juin à août 2021.

Le SPASAD* (Service Polyvalent, d'Aide et de Soins A Domicile) BASSIN DE VIE NIORTAIS –HAUT VAL DE SEVRE met en place depuis janvier 2018 **des actions de prévention pour les personnes âgées** en réponse à l'Appel à projet de la Conférence des financeurs. L'objectif est d'engager les SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile) dans une démarche de prévention, d'acculturer les salariés et de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques pour préserver leur santé et leur autonomie.

En 2021, 4 formations en direction des agents des SAAD du SPASAD ont été réalisées sur les thématiques suivantes : repérage des fragilités, alimentation plaisir, activité physique adaptée, activités relationnelles. 4 agents du CCAS ont été formés.

Un séminaire de sensibilisation à la démarche de prévention auprès des personnes âgées a été organisé le 28 septembre en direction des SAAD et a rassemblé 81 salariés des 18 SAAD réunis.

⇒ 156 heures d'actions de prévention auprès de 12 usagers entre janvier et août 2021

* Le SPASAD du Bassin de vie Niortais et du Haut Val de Sèvre regroupe 5 SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) et 18 SAAD

NIORT DURABLE 2030 CITE EN EXEMPLE

Niort, ville pionnière au niveau européen

Le Programme des Nations unies pour les établissements humains (PNUEH), également appelé ONU-Habitat, a identifié les déclinaisons locales des ODD (appelées Revues Locales Volontaires).

La Ville de Niort est citée parmi deux Villes en France, 33 en Europe et 80 dans le Monde qui ont adopté les Objectifs de développement durable.

Niort est donc, avec Besançon, une des villes pionnières au niveau européen pour son implication dans l'Agenda 2030.

Voluntary Local Reviews



Par ailleurs, notre rapport de développement durable annuel a également été repéré dans les benchmarks internationaux sur les Revues Locales Volontaires ODD.

Overview



VOLUNTARY LOCAL REVIEWS

The global movement of Voluntary Local Reviews (VLRs) is growing exponentially. Cities, local and regional governments worldwide are using VLRs to track and report on SDG progress. UN-Habitat views VLRs as powerful accelerators of the process of localizing the Sustainable Development Goals.

To do so, UN-Habitat provides technical support to partners worldwide to develop VLRs based on a fully-fledged testing methodology. Together with international partners, UN-Habitat provides national and local governments with cutting-edge knowledge on VLRs along with opportunities for peer exchange and international engagement.

<https://unhabitat.org/pt-pt/node/160286>

Niort, ville inspirante au niveau national



<https://www.methodd.fr/>

Afin de répondre au mieux aux attentes de ses futurs utilisateurs, la Méth'ODD a été élaborée par la DREAL Bretagne en partenariat avec le Cerema et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dans le cadre d'une démarche participative impliquant un panel variés d'utilisateurs potentiels. Ces participants, collectivités, entreprises, associations, ou encore établissements d'enseignement et de recherche, ont notamment fait part de leurs moyens et attentes pour intégrer les ODD dans leurs pratiques.

Certains d'entre eux ont également fait part de leurs retours d'expérience sur des actions contribuant aux ODD. L'Ecole des Métiers de l'Environnement – UniLassale a par ailleurs contribué à la réalisation de certains outils à travers un stage et des travaux d'étudiants, puis testé un parcours avec des enseignants, permanents et élèves de l'école.

2 – Expérience ODD inspirante

Niort Durable 2030
Une démarche partenariale

Niort, Deux-Sèvres (79)
Nouvelle Aquitaine



Contributions aux ODD

Cœur de cible



En particulier
cible 17.7



En particulier
cibles 11. 2,
11.3, 11.6, 11.7



En particulier
cibles 15.1,
15.3 et 15.5



En particulier
cibles 12.5,
12.6, 12.7, 12.8



En particulier
cibles 7.2, 7.3



En particulier
cibles 4.2,
4.4, 4.7



En particulier
cibles 6.3,
6.4, 6.6

Impacts indirects ou secondaires



En particulier
cibles 13.1, 13.2



En particulier
cible 2.4



En particulier
cible 3.9



En particulier
cibles 8.3, 8.6



En particulier
cible 16.7

Acteurs locaux impliqués

Nom	Statut	Typologie
Ville de Niort*	Collectivité	Dont la Mission Démarche Développement Durable contribue directement à inclure les ODD dans les actions portées par les services
CoPart	Comité partenarial de développement durable	Partenariat entre collectivités, institutions, entreprises publiques et privées, chambres consulaires, associations, établissements d'enseignements
CdA du Niortais	Collectivité	Dans le cadre du CoPart
140 acteurs au total	Elu-es et agents des collectivités, représentant-es d'associations, des conseils de quartiers	Participation à l'élaboration de la feuille de route

* Porteur(s) du projet

Pour en savoir plus...

05 49 78 76 68 / caroline.dumont@mairie-niort.fr / www.vivre-a-niort.com

2 – Expérience ODD inspirante

Origine de l'action

La ville de Niort s'est appuyée sur l'expérience réussie de son Agenda 21, notamment le volet partenarial, pour élaborer sa feuille de route « [Niort Durable 2030](#) ». Le [CoPart](#) (comité partenarial de développement durable) lui a permis d'explorer le potentiel collaboratif avec une quarantaine d'acteurs publics et privés : objectifs communs, groupes de travail, laboratoires d'essais, échanges de pratiques... La Ville de Niort en a retiré une appréciation large des modalités de partenariats, n'hésitant pas à adapter les formes pour faciliter les collaborations : travaux thématiques, pluralité des niveaux d'engagement, travail avec des acteurs relais, etc.

Ses principaux objectifs

Par une démarche globale et transversale, la Ville de Niort et ses partenaires visent à s'engager collectivement vers une trajectoire plus durable sur le territoire de la Ville, répondant aux enjeux locaux.

Fonctionnement et moyens mobilisés

140 acteurs ont été associés à l'élaboration de la feuille de route « Niort Durable 2030 » en quatre étapes. Cette co-construction a abouti à 8 défis et 140 actions nouvelles, adoptés à l'unanimité par le conseil municipal.

Cette feuille de route priorise des champs pour lesquels l'action partenariale constitue une plus-value, que ce soit par la contribution d'expertises externes à des actions de la Ville (certains partenaires ayant déjà une pratique réussie dans le domaine) ou au travers d'actions portées conjointement avec les partenaires.

La feuille de route « Niort Durable 2030 » ne vise pas à valoriser l'ensemble des actions du territoire en faveur des ODD (celles qui relèvent d'autres programmes, d'obligations réglementaires ou d'initiatives propres à chaque acteur). Elle s'attèle à favoriser des synergies autour d'environ 40 actions nouvelles par an, avec la recherche de résultats concrets et d'indicateurs précis.

Les publics bénéficiant de l'action

Ces collaborations bénéficient à l'ensemble des personnes fréquentant Niort, qu'elles y habitent, y viennent pour leurs loisirs, y étudient ou y travaillent. Chaque individu est à la fois citoyen et acteur de par ses activités personnelles ou professionnelles, ses engagements.

Les résultats obtenus

L'aboutissement en 2019 à une feuille de route commune pour le territoire niortais en faveur des ODD est déjà un premier résultat. D'autres résultats se voient déjà dans la mise en œuvre des actions : la valorisation d'expertises existantes sur le territoire, l'appui à la collectivité par du mécénat de compétences, l'engagement d'entreprises vers l'exemplarité (Responsabilité Sociale des Entreprises, Entreprises à mission).

Enseignements tirés et pistes d'amélioration

Le partenariat avec la pluralité des acteurs est une richesse pour agir efficacement à l'échelle d'un territoire. Il peut prendre des formes variées et se renouveler en fonction des liens qui se tissent et des sujets abordés. La répartition de compétences entre niveaux de collectivités nécessite des espaces de coopération et des collaborations entre services pour atteindre une cohérence des actions.

Conclusions pour 2021

Orientations et Tendances pour 2022

Comme chaque année, le bilan des actions est très fourni et ne peut être que très partiellement retracé dans un rapport annuel qui compte déjà bon nombre de pages...

La Ville de Niort figure toujours publiquement parmi les villes françaises les plus engagées :

- Dans la lutte contre le changement climatique (démarche et label Cit'ergie et soutien du Plan Climat Air Energie de Niort Agglo) ;
- En faveur de la préservation de la biodiversité (plan d'actions biodiversité et signature de la déclaration d'Edimbourg pour un rôle renforcé des territoires dans sa protection de la biodiversité) ;
- En faveur de la protection des populations contre les risques naturels, sanitaires et technologiques (4 étoiles du Pavillon Orange) ;
- Dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens (signature de la charte) ;
- En faveur d'une propreté urbaine responsable et protectrice de l'environnement (4 étoiles du label éco propre de l'association des villes pour la propreté urbaine) ;
- En faveur de la qualité de la relation avec les habitants usagers et bénéficiaires du service municipal (label Qualivilles décerné par l'AFNOR) ;
- Dans la lutte contre toutes les fractures sociales et territoriales, éducatives, culturelles, sportives etc...

L'année 2021 a marquée par un premier Congrès Mondial de la Nature en France, par un nouveau rapport alarmant du GIEC et par la COP26 qui vient de s'achever. Les Etats et les collectivités publiques ont été une nouvelle fois invités à agir plus rapidement, plus intensément dans cette décennie cruciale dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité et le changement climatique. La conscience des enjeux et de l'urgence à agir est en progression à la fois chez les citoyens, les forces vives et les élus.

Ce rapport est un recueil des avancées du Plan d'actions Niort Durable 2030 mais reflète surtout l'engagement des élus, au travers de chaque délégation, pour concevoir et animer une collectivité plus vertueuse et plus efficace, trouvant des réponses locales innovantes et audacieuses aux enjeux globaux, prenant pleinement sa part dans la lutte pour un avenir planétaire soutenable. Les partenaires (entreprises, associations, habitants), ont été directement impliqués dans la mise en œuvre avec les services, du premier plan d'actions de la Feuille de route Niort Durable 2030. Un accompagnement soutenu auprès des pilotes a permis de structurer progressivement les premiers groupes d'acteurs publics et privés chargés de définir précisément ces actions.

L'année 2021 a été à nouveau marquée par la poursuite d'une crise sanitaire aggravant la crise économique et sociale mais c'est aussi une année pendant laquelle ont émergé de nouvelles formes de résilience, fondées sur la solidarité et l'innovation, en recherchant les volontés et les possibilités locales. Les 34 premières actions de Niort Durable¹ ont été priorisées pour donner une réponse à la fragilisation des populations éprouvées par cette première crise où la santé humaine est directement menacée par la dégradation de l'environnement. Le croisement des Objectifs de développement durable trouve ici de manière évidente sa pertinence.

Le co-portage de ce plan d'action par la Ville, Niort Agglo et les parties prenantes permet une vision partagée des objectifs et une synergie sur l'ensemble du territoire. En 2022, les coopérations seront remobilisées avec un élargissement et une mutation du Comité partenarial de développement durable. Ainsi se renforcera un éco-système vertueux vers un territoire durable.

Par ailleurs, une méthodologie sera déployée en 2022 pour renforcer le dispositif d'évaluation et rendre compte des progrès dans l'atteinte des objectifs stratégiques, des huit défis, et des objectifs de développement durable. Un dispositif sera mis en place pour donner une visibilité budgétaire à toutes les implications financières de la Ville dans les projets de développement durable et, plus largement, pour assurer l'alignement de tous les engagements de la Ville avec les défis locaux de développement durable.

La gouvernance partagée entre la Ville de Niort et Niort Agglo sera renforcée avec l'engagement de Niort Agglo dans les Objectifs de développement durable et une vision transversale de l'action publique.

Les projets concernant la biodiversité, le climat, la commande publique et les solidarités font partie intégrante de la démarche de développement durable de la Ville de Niort. Les tendances et perspectives dans ces domaines montrent la dynamique instaurée en profondeur au sein de la collectivité pour une trajectoire toujours plus performante et innovante, au plus près des enjeux locaux et des besoins des usagers.

Niort Durable 2030

Pour construire, ensemble, un avenir soutenable et désirable

¹ Voir RADDS 2020 sur Vivre-a-niort.fr

Acteurs engagés dans NIORT DURABLE 2030

Acteurs ayant contribué à la co-construction de la feuille de route niortaise vers les ODD

Institutions
Services Ville de Niort
Services Niort Agglo
Syndicat des eaux du Vivier
Élus Ville de Niort
Direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN)
Direction Départementale des Territoires (DDT 79)
Centre Hospitalier de Niort
Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 79)
Agence nationale pour l'information sur le logement (ADIL 79)
Conseil de développement de Niort Agglo - CD CAN
Parc Naturel Régional du Marais poitevin
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 79)
SEMIE
Immobilière Atlantique Aménagement (IAA)
Chambres consulaires
Chambre de Commerce et d'Industrie 79
Chambre de Métiers et de l'Artisanat 79
Chambre d'agriculture 79
Jeune Chambre Economique de Niort et sa Région
Entreprises
ERDF-GrDF / ENEDIS
GrDF
Groupe La Poste
MAAF
MAIF
MACIF
Inter-Mutuelles Assistance
DARVA
Manutan Collectivités
Architecte
Laboratoire Boiron
Associations et collectifs
Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)
GROUPE PLURI ASSOCIATIF
Agence Pour l'Egalité Entrepreneuriale (APEE)
Groupe Ornithologique des Deux Sèvres
Deux-Sèvres Nature Environnement
Niort Asso
Collectif Marche pour le climat
Société d'horticulture
Vent d'Ouest
TERRE DE LIENS
Les Roseaux Sociaux
1,2,3 Soleil
Centre Socio Culturel les Chemins Blancs
Conseils de quartier
Quartier Centre-ville
Quartier Ste Pezenne
Quartier GoiseChampclairot - Champommier
Quartier Souché
Quartier Nord
Quartier Clou Bouchet

VOS INTERLOCUTEURS

Thibault HEBRARD

Adjoint au Maire en charge du développement durable

Bruno PAULMIER

Directeur Général des Services

Caroline DUMONT

Chargée de Mission Démarche Développement Durable
05 49 78 76 68 – Developpement.Durable@mairie-niort.fr



Ce document a été réalisé par Peter Mauduit
Mission Démarche Développement Durable
et imprimé au Centre de production documentaire Ville de Niort

Crédits photos :

Couverture : Peter Mauduit

Agence 1D2 Communication Créative, Bruno Derbord, Cabinet Drodolot de Nantes, Camille Liger, Claudie Sarraud, Darri, Denis Gontier, Dominique Perlade, Eve-Marie Ferrer, Francis Guillemet, Gérald Tardieu, 3F Immobilière Atlantic Aménagement, Johanna Candidat, Karl Gilbert, Marie-Christine Gousseau, Mathieu Imberdis, Mélanie Lucas, La Nouvelle République, Peter Mauduit, Service Animation, Service Communication Communautaire, Studio DB, Valérie Bonnet, Victor Thiré

Rapport social unique 2020

Ville de Niort



Préambule

- L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique = obligation d'élaborer un RSU, chaque année
- Décret n°2020-1493 du 30/11/2020 précise le contenu, les conditions et les modalités d'élaboration du RSU et de la Base de données sociales = 10 thèmes
- Une phase de concertation s'est engagée pour définir le cadre des collectes à partir 2022 ce qui débouchera sur la prise d'un arrêté propre à la FPT
- Réalisation d'un rapport social unique (RSU) pour l'année 2020 = questionnaire des bilans sociaux



Les effectifs



Les effectifs

- Au 31/12/2020 :
 - 933 agents sur postes permanents
 - 910 agents titulaires ou stagiaires
 - 23 agents contractuels

L'effectif global concerne l'ensemble des agents permanents et non permanents rémunérés au 31 décembre de l'année.

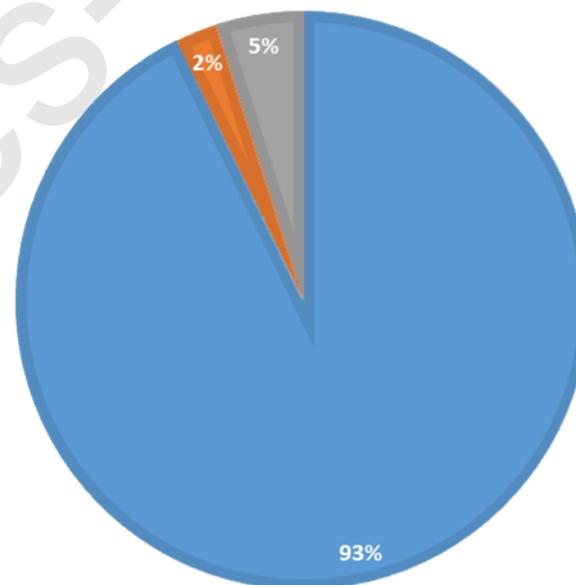
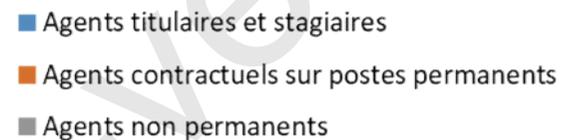
Les **agents permanents** comprennent les agents titulaires et stagiaires, et les agents non titulaires recrutés sur emplois permanents.

Les **agents non permanents** comprennent les agents sur emplois occasionnels ou saisonniers, les pigistes ou encore les animateurs.



Structure de l'effectif global (1)

- Répartition de l'effectif global au 31 décembre 2020



Structure de l'effectif global (2)

- Evolution des effectifs entre 2011 et 2020

	2011		2013		2015		2017		2019		2020	
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %						
Agents titulaires et stagiaires	937	89%	972	90%	949	93%	947	92%	922	93%	910	93%
Agents contractuels sur postes permanents	62	6%	53	5%	32	3%	18	2%	15	2%	23	2%
Sous-total agents permanents	999	95%	1025	95%	981	96%	965	94%	937	94%	933	95%
Agents non permanents	58	5%	57	5%	40	4%	64	6%	59	6%	48	5%
TOTAL	1057	100%	1082	100%	1021	100%	1029	100%	996	100%	981	100%

En nombre on constate une légère diminution des effectifs sur postes permanents (4) et non permanents (11) entre 2019 et 2020.

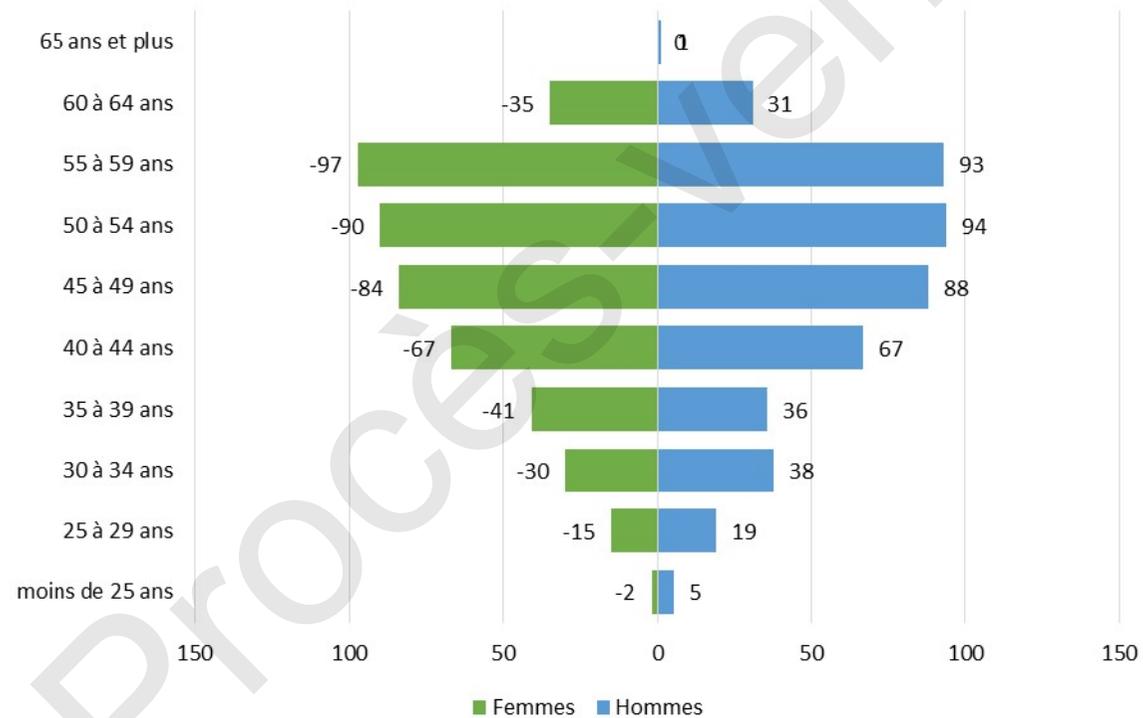
Concernant les agents sur postes permanents, nous observons une évolution de la répartition avec une diminution des agents titulaires et stagiaires (12) et une augmentation des agents contractuels (8).

Au total, une diminution de 15 agents de l'effectif global est à constater.



Structure de l'effectif global (3)

- Pyramide des âges 2020 des agents sur postes permanents



Structure et évolution de l'effectif des agents titulaires et stagiaires (1)

- Structure et évolution de l'effectif par catégorie

Catégories	2011		2013		2015		2017		2019		2020	
	en nombre	en %										
Catégorie A	76	8%	89	9%	94	10%	87	9%	81	9%	75	8%
Catégorie B	101	11%	116	12%	115	12%	122	13%	102	11%	101	11%
Catégorie C	760	81%	767	79%	740	78%	738	78%	739	80%	734	81%
<i>dont agents de maîtrise</i>	31	3%	34	3%	43	5%	73	8%	77	8%	82	9%
TOTAL	937	100%	972	100%	949	100%	947	100%	922	100%	910	100%

Entre 2019 et 2020, la diminution des effectifs s'opère principalement en catégorie A et catégorie C.

La répartition entre les 3 catégories reste la même avec :

- 8% des effectifs en catégorie A
- 11% des effectifs en catégorie B
- 81% des effectifs en catégorie C



Structure et évolution de l'effectif des agents titulaires et stagiaires (2)

- Structure et évolution de l'effectif par filière

Filières	2011		2013		2015		2017		2019		2020	
	en nombre	en %	en nombre	en %								
Administrative	231	25%	252	26%	246	26%	239	25%	233	25%	226	25%
Technique	613	65%	632	65%	596	63%	600	63%	582	63%	575	62%
Culturelle	3	0%	3	0%	3	0%	3	0%	3	0%	4	0%
Sportive	5	1%	5	1%	5	1%	4	0%	3	0%	2	0%
Sociale et médico-sociale	64	7%	62	6%	60	6%	53	6%	53	6%	55	6%
Police municipale	12	1%	14	1%	14	1%	21	2%	17	2%	21	2%
Animation	9	1%	9	1%	25	3%	27	3%	31	3%	27	3%
TOTAL	937	100%	977	100%	949	100%	947	100%	922	100%	910	99%

Entre 2019 et 2020, chacune des filières est restée relativement stable en proportion de l'effectif global. En nombre, on constate une diminution de :

- 7 agents de la filière administrative ;
- 7 agents de la filière technique ;
- 1 agent de la filière sportive,
- 4 agents de la filière animation

Et, une augmentation de 4 agents de la filière police municipale.



Structure et évolution de l'effectif des agents non titulaires sur emplois permanents (1)

- Structure et évolution de l'effectif par type de recrutement

Catégories	2011		2013		2015		2017		2019		2020	
	en nombre	en %										
Remplaçants affectés sur un poste vacant	18	29%	36	53%	10	31%	7	39%	0	0%	1	7%
Pas de cadre d'emplois existant	0	0%	2	3%	4	13%	0	0%	0	0%	1	7%
Catégorie A selon les fonctions ou pour des besoins de service	24	39%	19	28%	16	50%	3	17%	2	13%	4	27%
Autres contractuels (Art 38..)									1	7%	1	7%
Agents en CDI							4	22%	4	27%	4	27%
TOTAL	62	100%	68	100%	32	100%	18	100%	15	100%	23	100%

Les agents affectés sur un poste vacant poursuivent leur augmentation depuis 2017.
 Au total, entre 2019 et 2020, une augmentation de 8 recrutements est à constater.



Structure et évolution de l'effectif des agents non titulaires sur emplois permanents (2)

- Structure et évolution de l'effectif par filière

Filières	2011		2013		2015		2017		2019		2020	
	en nombre	en %										
Administrative	26	42%	21	31%	13	41%	9	50%	4	27%	9	39%
Technique	33	53%	25	37%	15	47%	5	28%	8	53%	12	52%
Culturelle	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%		0%		0%
Sportive	1	2%	1	1%	1	3%	1	6%	1	7%		0%
Sociale et médico-sociale	2	3%	1	1%	3	9%	3	17%	2	13%	1	4%
Police municipale	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%		0%		0%
Animation	0	0%	17	25%	0	0%	0	0%		0%	1	4%
Hors filières	0	0%	3	4%	0	0%	0	0%		0%		0%
TOTAL	62	100%	68	100%	32	100%	18	100%	15	100%	23	100%

En 2020, les filières administrative et technique sont principalement concernées par cette augmentation avec 9 agents recrutés en tant que contractuels.



Structure et évolution de l'effectif des agents non permanents

- Structure et évolution de l'effectif par type de contrats

<i>Ttypes de contrats</i>	2011		2013		2015		2017		2019		2020	
	en nombre	en %										
Contractuels occasionnels ou saisonniers	31	53%	19	33%	3	8%	29	45%	42	71%	36	61%
Apprentis	14	24%	12	21%	11	28%	11	17%	10	17%	6	10%
Emplois aidés	0	0%	4	7%	23	58%	19	30%	0	0%	1	2%
Emplois de cabinet	3	5%	3	5%	3	8%	3	5%	3	5%	2	3%
Vacataires, Autres	10	17%	19	33%	0	0%	2	3%	4	7%	3	5%
TOTAL	58	100%	57	100%	40	100%	64	100%	59	100%	48	100%

Le nombre de contractuels occasionnels ou saisonniers a diminué par rapport à 2019 sur l'ensemble des types de recrutement.



L'obligation d'emploi des personnels en situation de handicap

Année de référence	2011	2013	2015	2017	2019	2020
Taux d'emploi des personnels en situation de handicap	6,88%	7,28%	7,40%	8,39%	8,43%	9,54%

A noter que le taux d'emploi pris en compte par le FIPHFP se base sur le personnel au 1^{er} janvier, quand celui pris en compte par le bilan social se base sur le personnel au 31 décembre.

Nous constatons une continuité de l'augmentation du taux d'emploi des personnels en situation de handicap.

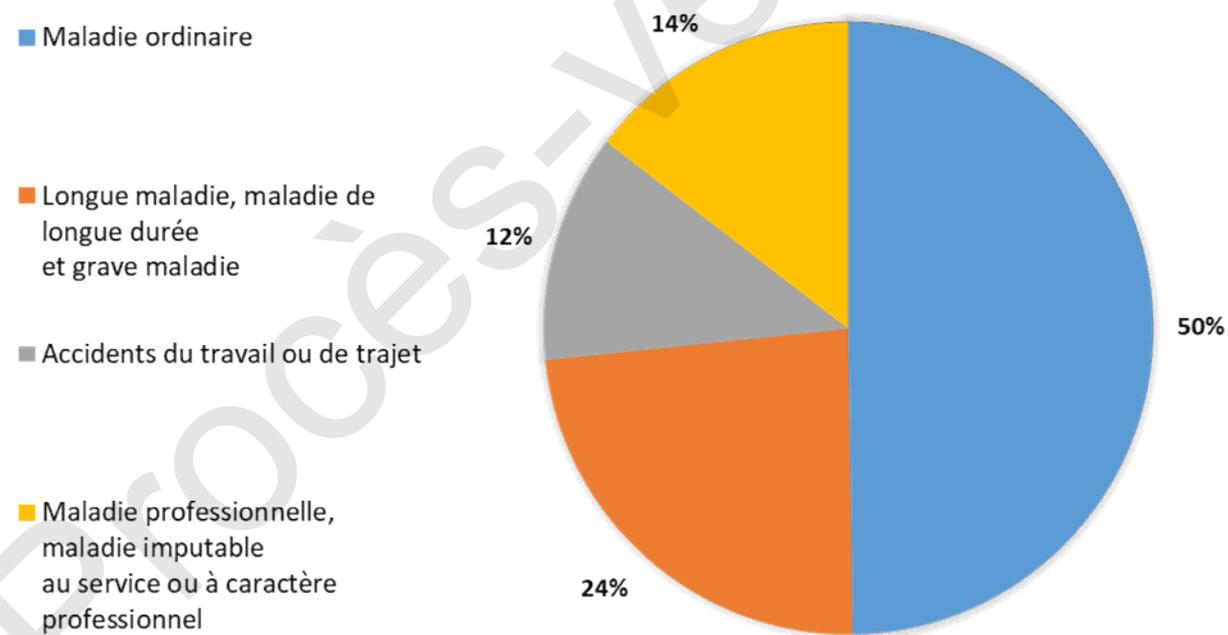


Les conditions de travail



L'absentéisme (1)

- Répartition de l'effectif global par motif (en jours calendaires) hors congés pour maternité, paternité et adoption



L'absentéisme (2)

- Evolution du nombre de jours d'absence des agents permanents par motif, hors congés pour maternité, paternité et adoption

	2011		2013		2015		2017		2019		2020	
	Nbre de jours	%										
Maladie ordinaire	14 296	58%	15 057	53%	18 841	60%	17 169	53%	13 632	48%	15 022	48%
Longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie	6 121	25%	7 891	28%	5 880	19%	7 697	24%	9 100	32%	7 121	32%
Accidents du travail ou de trajet	1 543	6%	3 995	14%	4 062	13%	3 556	11%	2 781	10%	3 646	10%
Maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	2 659	11%	1 300	5%	2 678	9%	3 975	12%	2 962	10%	4 398	10%
TOTAL	24 619	100%	28 243	100%	31 461	100%	32 397	100%	28 475	100%	30 187	100%

Le nombre de jours d'absence pour maladie ordinaire a augmenté en 2020 ainsi que le nombre de jours d'absence pour accidents du travail ou de trajet, pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel. Le nombre de jours d'absence pour longue maladie, maladie de longue durée ou grave maladie diminue. Au total, on constate une augmentation de 1712 jours d'absence pour maladie.

Cette année particulière a été marquée par la crise sanitaire liée au COVID19.



Zoom sur les accidents du travail

Cadres d'emplois - Filière	Nombre d'accidents du travail* reconnus dans l'année 2020								Nombre de jours d'arrêts de travail (pour les accidents du travail survenus dans l'année 2020 ou auparavant)			
	Accidents de SERVICE				Accidents de TRAJET				Accident de SERVICE		Accident de TRAJET	
	Nombre d'accidents de SERVICE		dont nombre d'accidents sans arrêt		Nombre d'accidents de TRAJET		dont nombre d'accidents sans arrêt					
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
TOTAL	25	19	6	9	0	12	0	4	1 528	1 022	0	1 355

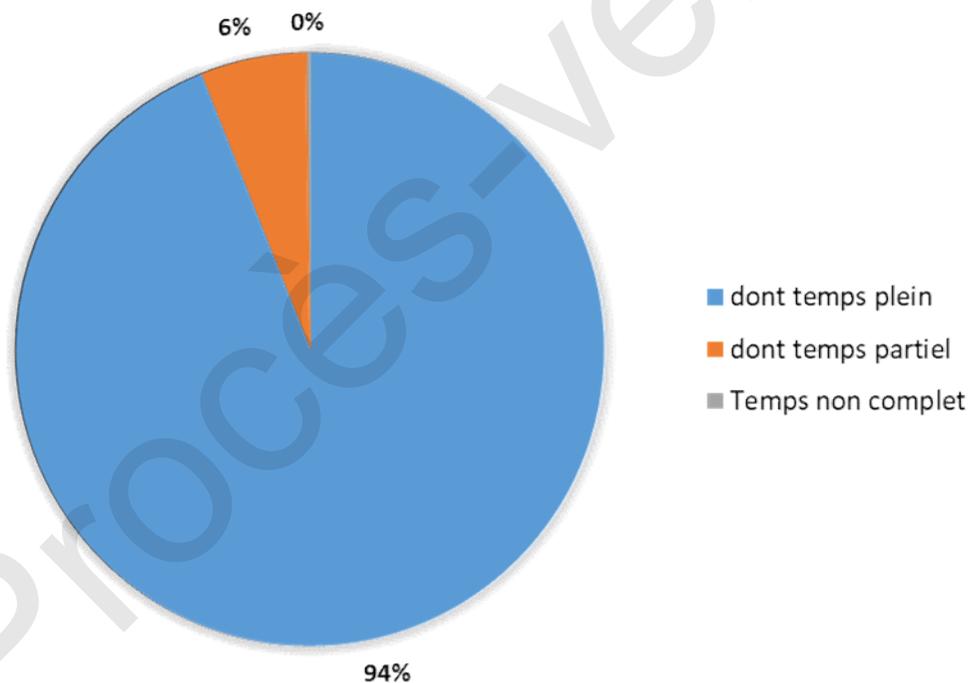
Analyse :

- On peut constater pour la ville une baisse des accidents de service depuis environ 3 ans. Pour l'année 2020, cette diminution peut s'expliquer par une année particulière en raison de la pandémie de la COVID 19 qui a engendré un confinement de 2 mois puis le maintien du travail à distance pour une partie des agents sur le reste de l'année.
- Beaucoup moins d'agents étaient présents sur les sites et donc moins exposés à des risques.
- Depuis 2018, la ville connaissait une baisse du nombre de jours d'arrêt mais en 2020 ils augmentent de nouveau. Cela peut s'expliquer par des accidents qui ont plus de 100 jours d'arrêt (au nombre de 5).
- Les métiers des directions techniques (espaces verts, voirie,...) et de l'éducation sont exposés à de nombreux risques de par leur nature d'activité (tâches techniques, manutention,...). Ce sont également des directions ayant les effectifs les plus importants.



Le temps de travail (1)

- Répartition de l'effectif des agents titulaires permanents selon le temps de travail



Le temps de travail (2)

- Evolution de l'effectif des agents titulaires permanents selon le temps de travail

	2013		2015		2017		2019		2020	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Temps complet	966	94%	932	98%	933	99%	908	98%	908	99,78%
<i>dont temps plein</i>	895	87%	861	91%	865	91%	854	92,6%	855	94,2%
<i>dont temps partiel</i>	71	7%	71	7%	68	7%	54	5,9%	53	5,8%
Temps non complet	59	6%	17	2%	14	1%	14	1,5%	2	0,22%
TOTAL	1025	100%	949	100%	947	100%	922	100%	910	100%

La répartition des agents selon le temps de travail est relativement stable.
Il est à noter la forte diminution des postes à temps non complet entre 2019 et 2020.



Les instances paritaires

	2011	2013	2015	2017	2019	2020
CT	15	11	14	10	13	10
CAP	12	11	4	6	4	6
CHSCT	5	5	6	8	7	5

- le nombre de comités techniques a diminué mais reste à une périodicité pratiquement mensuelle ;
- le nombre de commissions administratives paritaires a augmenté
- le nombre de CHSCT ont diminué
- Au-delà des instances paritaires, des réunions thématiques sont également organisées avec les représentants du personnel.



Les dynamiques professionnelles



Titularisations et promotions (1)

- Evolution des dynamiques professionnelles

	2011	2013	2015	2017	2019	2020
Titularisations	40	23	35	50	45	31
Avancements d'échelon	355	372	423	332	322	443
Avancements de grade	99	91	98	137	84	81
Promotions internes	6	16	10	32	11	9

Entre 2019 et 2020, le nombre de titularisations, d'avancements de grade et de promotions internes ont diminué. Le nombre d'avancement d'échelon augmente.



Le budget des ressources humaines



Le budget « personnel »

	2011	2013	2015	2017	2019	2020
Total des dépenses de fonctionnement au compte administratif	81 100 931 €	86 759 039 €	78 392 900 €	79 661 708 €	79 204 139 €	76 562 119 €
<i>dont charges de personnel</i>	38 643 530 €	41 219 170 €	41 011 555 €	42 336 102 €	41 707 601 €	41 885 335 €
<i>en %</i>	47,6%	47,5%	52,3%	53,1%	52,7%	54,7%

Après une diminution des dépenses de personnel pour l'année 2019, le budget est en augmentation pour l'année 2020 avec une augmentation de sa part dans les dépenses de fonctionnement à hauteur de 54,7%.



Les rémunérations

- Traitement de base et indemnités des fonctionnaires (hors NBI)

	2011		2013		2015		2017		2019		2020	
	en €	en %										
Rémunération annuelle brute	20 598 998 €	81,4%	20 003 464 €	80,1%	21 623 416 €	79,5%	22 130 607 €	81,0%	21 554 748 €	80,0%	21 656 249 €	79,8%
Primes et indemnités	4 711 437 €	18,6%	4 975 969 €	19,9%	5 588 262 €	20,5%	5 207 592 €	19,0%	5 372 060 €	20,0%	5 469 852 €	20,2%
Total	25 310 435 €	100,0%	24 979 433 €	100,0%	27 211 678 €	100,0%	27 338 199 €	100,0%	26 926 808 €	100,0%	27 126 101 €	100,0%
Effectif	999		1025		949		947		922		910	

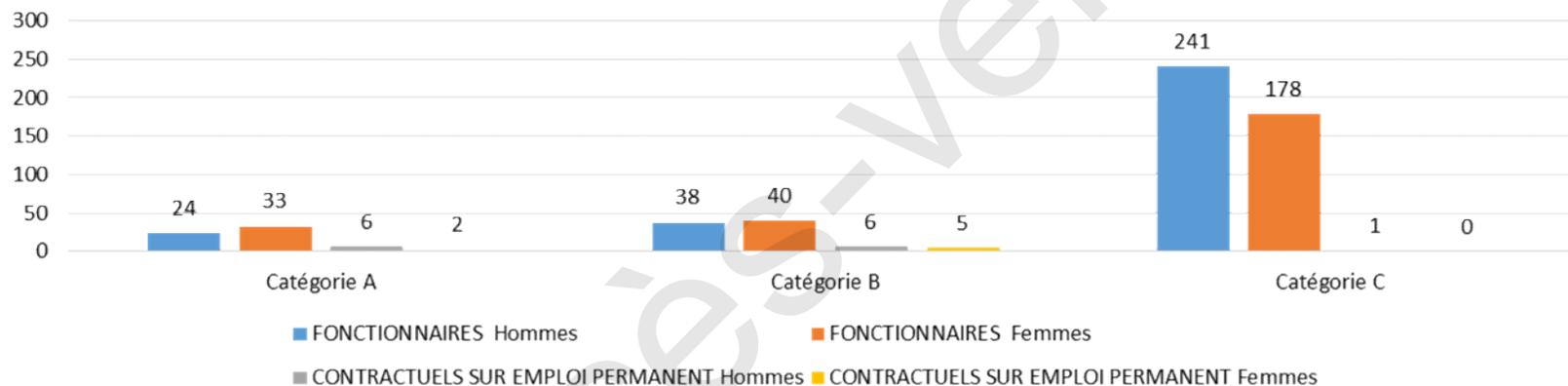


Les formations



Départ en formation

Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les effectifs au 31/12/2020 ayant participé à au moins une formation en 2020



574 agents sur emploi permanent ont participé en 2020 à, au moins, 1 journée de formation sur un effectif de 933 agents au 31/12/2020 (61,5%).

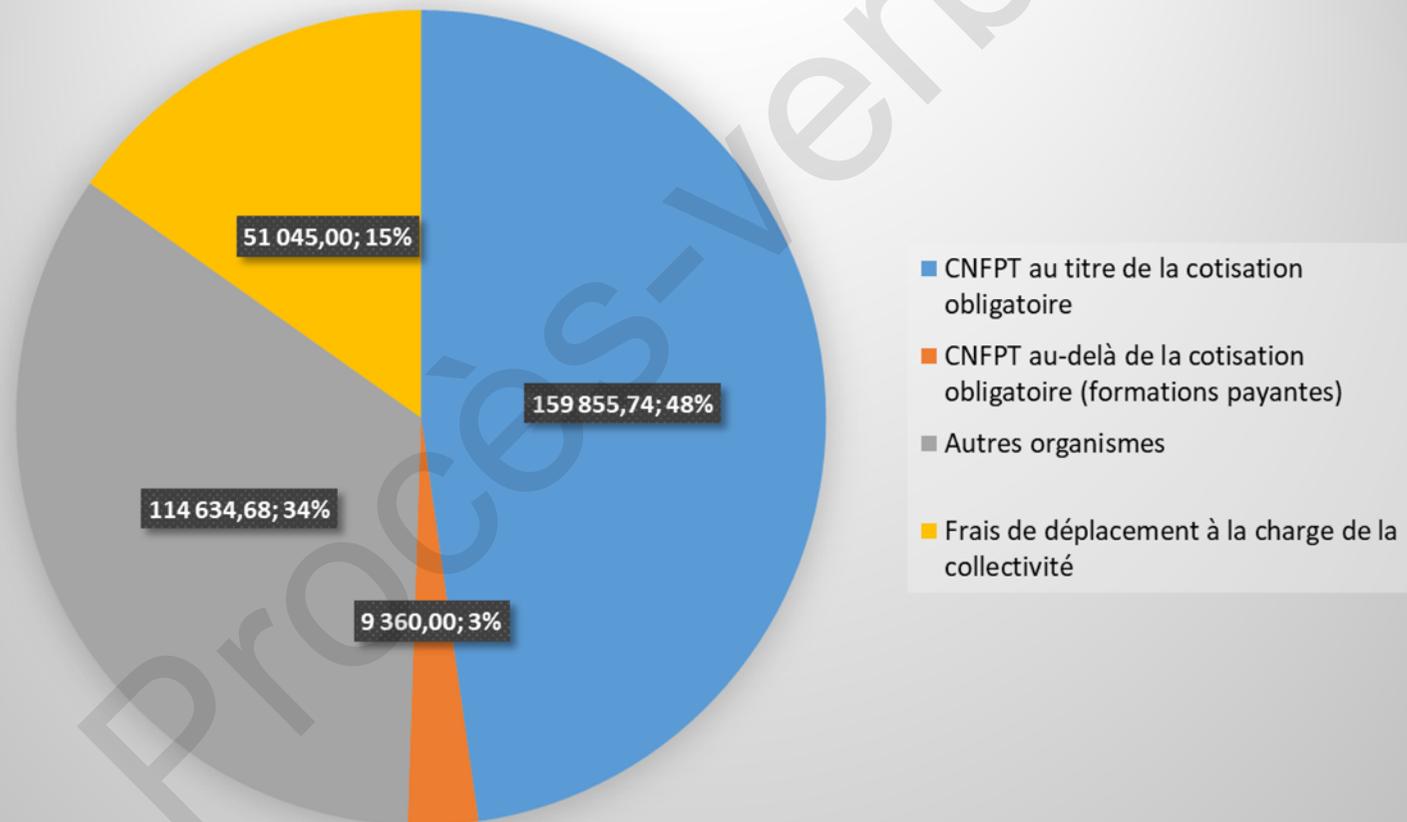
Sur ces 574 agents, 420 agents relèvent de cadres d'emplois de catégorie C (73%).

En catégorie C, 50% des effectifs féminins sont partis en formation contre 63% pour les fonctionnaires masculins.



Coûts de formation

Coûts de formation pour l'année 2020 en euros





RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES Chiffres 2020

Délibération du Conseil municipal du 22 novembre 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. BILAN

1. Données générales sur l'effectif
2. Recrutement et formation
3. Faire progresser chacun et chacune
4. Dans la ville : la mixité des pratiques sportives et culturelles
5. Dans la ville : une meilleure représentation des femmes dans la vie locale
6. Dans la ville : endiguer les violences de genre
7. Dans la ville : l'inclusion sociale des femmes en difficulté

II. PLANS D' ACTIONS

1. Plan d'actions 2020-2022 à destination des services de la Ville de Niort et du CCAS
2. Plan d'actions 2020-2022 à destination des niortaises et des niortais

CONCLUSION

INTRODUCTION

L'article L2311-1-2 du code général des collectivités territoriales prescrit aux collectivités territoriales et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter chaque année un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations de nature à améliorer cette situation.

La loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019 consacre plusieurs de ses articles au renforcement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, actant de ce fait une démarche volontaire impulsée par le législateur. Ces articles de loi viennent souligner la nécessité de renforcer l'action des pouvoirs publics sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, car les inégalités persistent. En effet, aujourd'hui en France, selon l'Insee, une femme perçoit un salaire net en moyenne 23,7% inférieur à celui d'un homme. Cette différence s'explique en grande partie par le fait que les postes à temps partiels sont très majoritairement occupés par des femmes, mais aussi par le fait que les postes de cadres sont encore essentiellement occupés par des hommes (à hauteur de 58% en 2015 selon l'INSEE).

Cette année encore, le rapport intègre des données concernant la situation au CCAS. La structure du CCAS (répartition femmes/hommes, filières, etc.) est en effet marquée par une spécificité dans la collectivité (le terme de « collectivité » renvoie par défaut à la Ville de Niort et au CCAS confondus).

Ce rapport se décline en deux volets :

- Un premier volet consacré au bilan des actions entreprises au sein de la collectivité d'une part, et à celles déployées dans les politiques publiques d'autre part,
- un second volet consacré au plan d'actions à destination des services d'une part, des Niortaises et des Niortais d'autre part.

Ce rapport prend en compte les données chiffrées de l'année 2020. Il est à noter que le contexte sanitaire en 2020 et les confinements successifs n'ont pas permis de déployer toutes les actions envisagées.

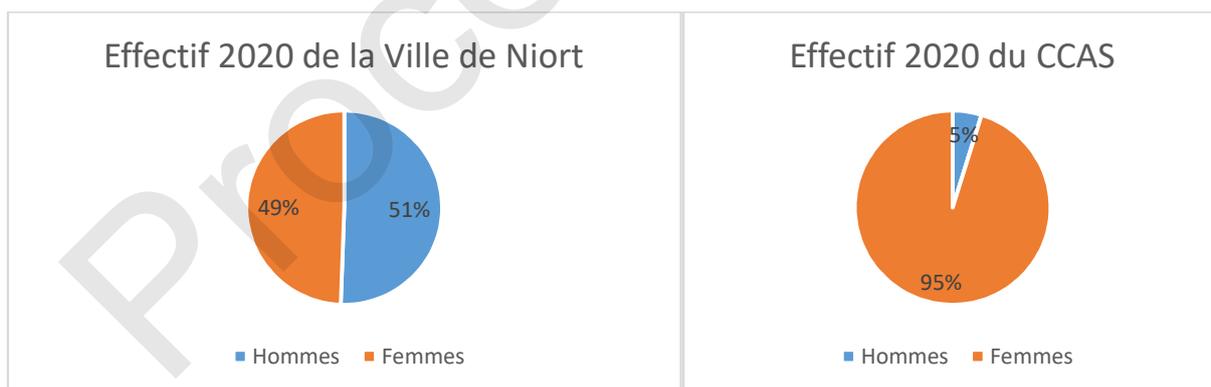
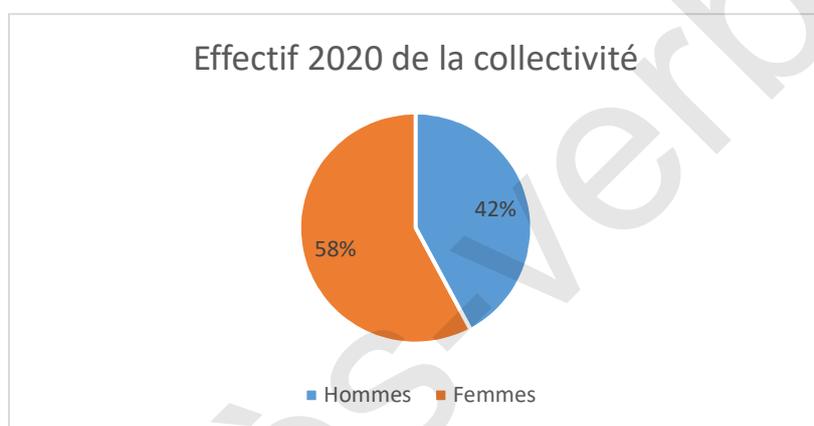
Procès-Verbal

BILAN

1. Données générales sur l'effectif

Sont recensés, à la date du 31 décembre 2020, les agents titulaires occupant un emploi permanent (910 agents pour la Ville de Niort et 166 pour le CCAS), ainsi que les agents non titulaires occupant un emploi permanent (23 agents pour la Ville de Niort, 44 pour le CCAS), soit 933 agents pour la Ville de Niort et 210 pour le CCAS (base de calcul du rapport).

Les effectifs de la collectivité s'élèvent à 1143 agents et sont majoritairement féminins, à hauteur de 58%. Pour la Ville de Niort les effectifs se répartissent équitablement entre les femmes (461) et les hommes (472). S'agissant du CCAS, les femmes (200) sont beaucoup plus nombreuses que les hommes (10) :



2. Recrutement et formation

a) L'égalité dans le recrutement

La collectivité est attentive à maintenir un processus de recrutement non-discriminant. S'agissant de l'égalité entre les femmes et les hommes, les offres d'emplois publiées par la collectivité présentent une féminisation des fonctions. Les efforts doivent cependant se poursuivre afin d'inclure davantage de femmes dans les métiers proposés au recrutement. En effet, le fait de spécifier clairement que l'ensemble des postes sont ouverts aux femmes permet d'inciter ces dernières à candidater à des offres de postes jusqu'alors majoritairement occupés par des hommes.

Par ailleurs, la collectivité est attentive à une représentation équilibrée des femmes et des hommes lors des jurys de recrutement.

b) Une plus grande mixité des filières professionnelles

L'habitude inconsciente de la spécialisation hommes ou femmes des tâches au sein de certains services concourt à freiner la mixité de nos organisations et empêche l'accès des femmes ou des hommes à certaines fonctions. La collectivité est attentive à ne pas réserver certains types de postes soit aux hommes, soit aux femmes, mais la forte prédominance d'hommes ou de femmes dans certains services pousse néanmoins à s'interroger sur la manière de remédier à cet état de fait.

Dans certains milieux fortement masculinisés, en particulier dans les services techniques de la collectivité, l'intégration des femmes est parfois rendue difficile par l'absence de vestiaires et/ou toilettes réservés aux femmes. La collectivité a pris conscience de cette problématique et a entrepris d'améliorer au cas par cas les situations existantes.

Par ailleurs, si la collectivité remplit ses obligations réglementaires en termes de documents relatifs à la prévention des risques et est particulièrement attentive aux conditions de travail de l'ensemble des agents, il n'existe pas à ce jour de matériels (EPI, etc.) ou de documents spécifiques prenant en compte la nécessaire adaptation des conditions de travail aux femmes enceintes.

c) Un accès égal à la formation

- *Données générales sur la formation*

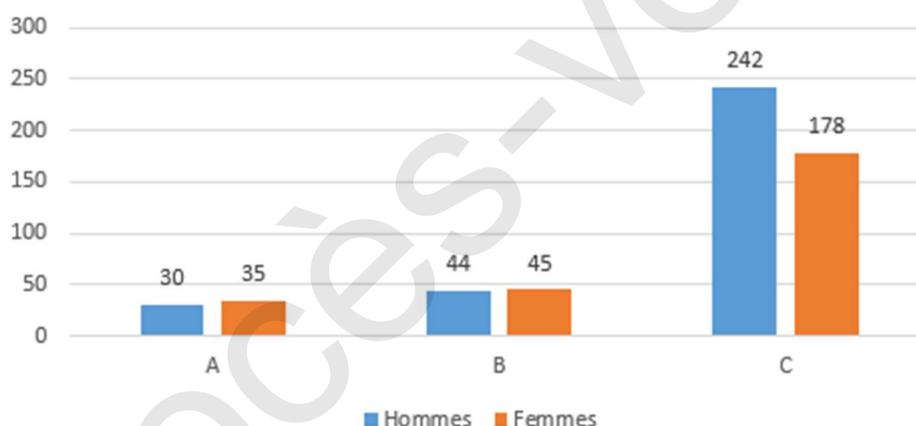
L'année 2020 est atypique, en raison de la crise sanitaire, beaucoup de formations ont été annulées puis reportées en 2021. Les chiffres sont donc à prendre avec cette importante réserve.

À la Ville de Niort, au sein des catégories A et B, les femmes sont majoritaires parmi celles ayant participé à au moins une action de formation dans l'année. En revanche, en catégorie C, les hommes sont majoritaires parmi les agents ayant participé à au moins une action de formation dans l'année. À l'échelle de la Ville de Niort, la proportion d'hommes et de femmes ayant participé à au moins une action de formation dans l'année, toutes catégories confondues, est quasiment égale.

Nombre d'agents de la Ville de Niort occupant un emploi permanent ayant participé à au moins une action de formation dans l'année :

	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	24	33	6	2	65
Catégorie B	38	40	6	5	89
Catégorie C	241	178	1	0	420
Total	303	251	13	7	574

Agents sur un emploi permanent ayant participé à au moins une formation en 2020



574 agents sur emploi permanent ont participé en 2020 à, au moins, 1 journée de formation sur un effectif de 933 agents au 31/12/2020 soit 61,5%. Ce chiffre est en progression par rapport à 2019 où 401 agents sur emploi permanent avaient participé à, au moins, 1 journée de formation.

Sur ces 574 agents, 420 agents relèvent de cadres d'emplois de catégorie C soit 73% des effectifs. Cependant, s'agissant de la catégorie C seuls 50% des effectifs féminins sont partis en formation contre 63% pour les hommes.

Pour le CCAS¹, ce sont bien entendu majoritairement des femmes qui participent aux actions de formation, toutes catégories confondues, ce qui s'explique par leur forte prédominance au sein de l'effectif.

Toutefois, l'avance des frais de mobilité pour des familles monoparentales ou des femmes sur des postes à temps non complets, comme les agents du service Maintien à Domicile, peut constituer un

¹ Les données formation 2020 concernant le CCAS n'ont pas pu être compilées et de ce fait analysées dans le détail.

frein à la formation. Ce constat doit nous amener à penser la formation différemment (formation à distance, en webinaire ou en intra sur la collectivité).

- Précisions sur l'activité des conseillères en évolution professionnelle

La Ville de Niort propose un accompagnement personnel des agents par un conseiller en évolution professionnelle. Les deux conseillères en évolution professionnelle sont des interlocutrices neutres, elles accompagnent les agents de la Ville et du CCAS dans leur démarche de mobilité professionnelle, choisie, préventive ou contrainte. L'objectif est de guider les agents dans leur trajectoire professionnelle en réalisant le bilan de leurs compétences, de leurs motivations et intérêts, mais également en identifiant les perspectives professionnelles qui s'offrent à eux, en évaluant la faisabilité de leur projet et en définissant les étapes nécessaires pour les mener à bien. Elles sont également amenées à sensibiliser les encadrants sur les problématiques de reclassement, de l'intégration et du maintien dans l'emploi en situation de handicap.

Pour la Ville de Niort, presque autant de femmes que d'hommes ont bénéficié de cet accompagnement en 2020. Pour le CCAS, 19 femmes et 1 homme en ont bénéficié, ce qui s'explique par leur forte prédominance dans l'effectif.

Pour la Ville :

Nombre de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle au cours de l'année 2020

	Hommes	Femmes
Catégorie A	2	2
Catégorie B	4	3
Catégorie C	51	48
Total	57	53

Pour le CCAS

Nombre de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle au cours de l'année 2020

	Hommes	Femmes
Catégorie A	0	3
Catégorie B	0	1
Catégorie C	1	15
Total	1	19

- *La formation à destination des directions fortement féminisées*

Il est à noter que la formation initiale est une des raisons qui expliquent la différence d'accès entre hommes et femmes à certains métiers. La formation tout au long de la vie peut donc contribuer en partie à résorber ces différences. A l'heure actuelle, la collectivité commence à proposer des formations spécifiquement aux agents des directions fortement féminisées. En effet, on peut constater que les femmes occupent souvent des emplois à la fois peu qualifiés et difficiles, tant physiquement que psychologiquement (temps non complets, emplois du temps fractionnés, troubles musculo-squelettiques plus fréquents).

Un des enjeux liés à cette thématique est la formation des agents revenant d'un congé familial. Or, à l'heure actuelle, la collectivité ne propose pas spécifiquement de formations à ces agents.

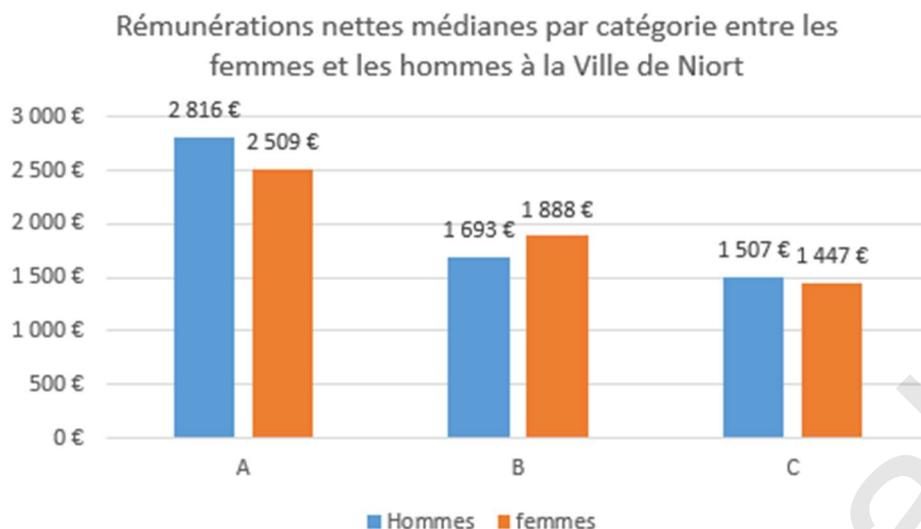
3. Faire progresser chacune et chacun

a) Réduction des écarts de rémunération effective

En 2020, la rémunération mensuelle nette médiane² des agents de la Ville de Niort était de 1510€ pour les hommes et de 1498€ pour les femmes, soit une différence d'à peine 1%. On observe des variations faibles par rapport aux données de 2019 puisqu'alors la rémunération médiane des hommes était de 1556€ et celle des femmes de 1522€, soit une différence de 2%.

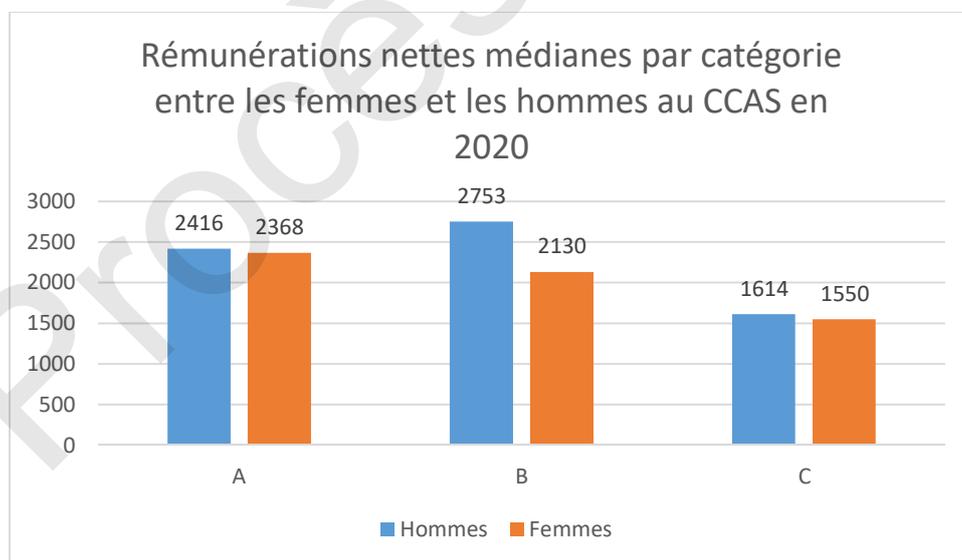
La rémunération médiane mensuelle, par catégorie, fait apparaître, en 2020, un léger écart des rémunérations des agents féminins pour les catégories C et un écart important de 12% pour les catégories A en 2020 mais en diminution par rapport à 2019 où l'écart était de 15% par rapport aux agents masculins. S'agissant des catégories B, la rémunération médiane des hommes a diminué en 2020, de même que celle des femmes qui s'établit à un niveau plus élevé que celle des hommes.

² Une valeur médiane permet de séparer en deux une série de valeurs en deux parties égales : d'un côté les valeurs qui lui sont inférieures, de l'autre les valeurs qui lui sont supérieures. La médiane est utilisée pour savoir si une répartition de valeurs est égalitaire ou inégalitaire.



Au CCAS, en 2020 la rémunération mensuelle nette médiane des agents était de 1 736€ pour les hommes et 1 682€ pour les femmes soit une différence de 3%. On observe des variations faibles mais un peu plus marquée qu'à la ville par rapport aux données de 2019, puisqu'alors la rémunération médiane des hommes était de 1715€ et celle des femmes de 1680€, soit une différence de 2%.

La rémunération médiane mensuelle par catégorie fait apparaître en 2020 un léger écart des rémunérations des agents féminins par rapport aux agents masculins pour les catégories A et C, et plus prononcé en catégorie B.



L'une des causes de ces différences de rémunération entre hommes et femmes réside dans l'existence de postes à temps non complets qui sont essentiellement occupés par des femmes.

En 2020, il y avait en effet 2 postes à temps non complets à la Ville de Niort, occupés par des femmes. Au CCAS, on en dénombre 32, tous occupés par des femmes également. Depuis quelques années la

collectivité a entrepris un effort de réduction du nombre de postes à temps non complets, cette démarche est toujours en cours.

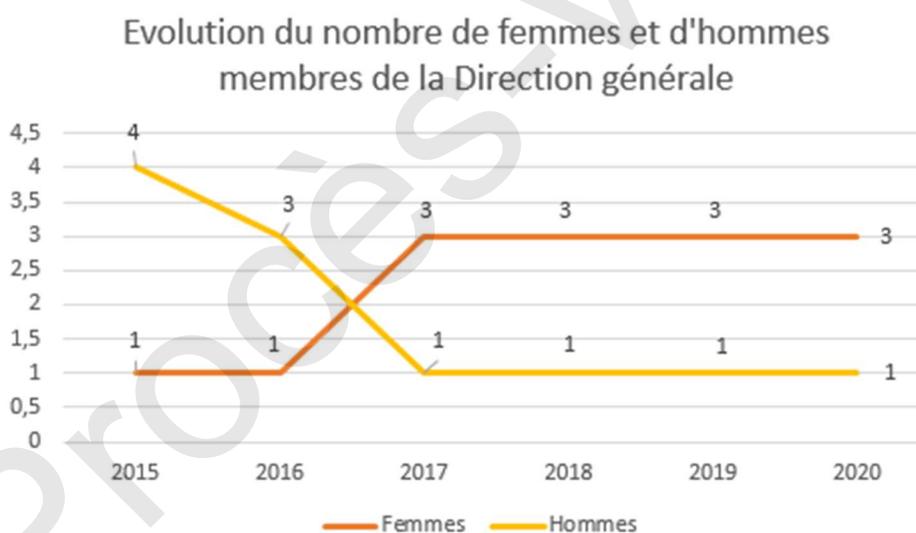
Les autres causes de différence de rémunération entre les femmes et les hommes tiennent au plus grand recours aux temps partiels pour les femmes et au fait que les femmes ou les hommes soient surreprésentés dans certaines filières. Ces données restent à ce stade à affiner précisément.

b) La prise de postes à responsabilités par des femmes

- *Les postes de direction*

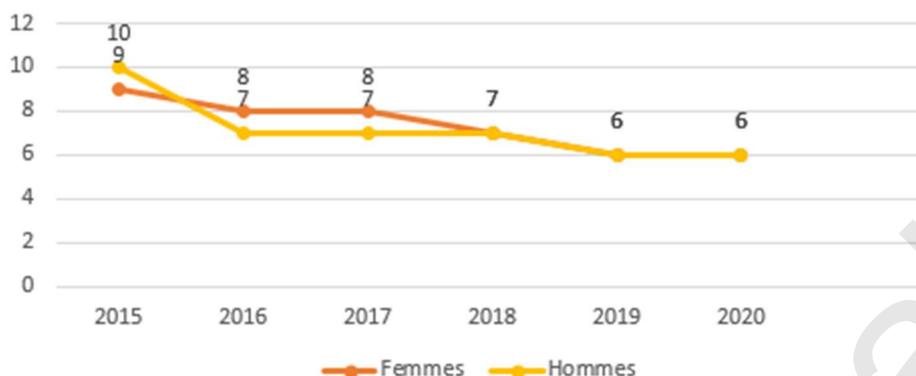
A l'heure actuelle, la collectivité est attentive à l'accès des femmes aux postes de direction. En témoigne le nombre de femmes et d'hommes occupant des postes de directions des services ou de direction générale dans la collectivité, soit 9 femmes et 7 hommes. Cette répartition (56% de femmes et 44% d'hommes à ces postes) correspond à la répartition femmes/hommes au sein des effectifs de la collectivité.

L'accès des femmes aux postes de direction est en progrès continu comme le montre l'évolution du nombre de femmes dans les emplois de direction générale (3 en 2020, contre 1 en 2015) :



Par ailleurs, s'agissant des postes de direction des services, les femmes sont aujourd'hui à parité avec leurs collègues masculins :

Evolution du nombre de directrices et de directeurs à la Ville de Niort

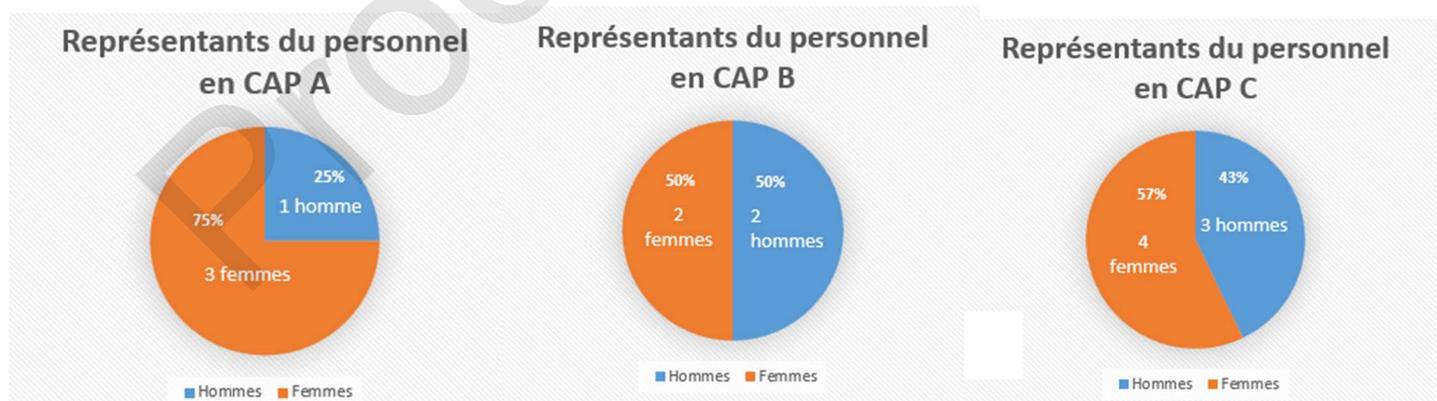


À noter que sur la même période (2015-2020), le CCAS est dirigé par une femme.

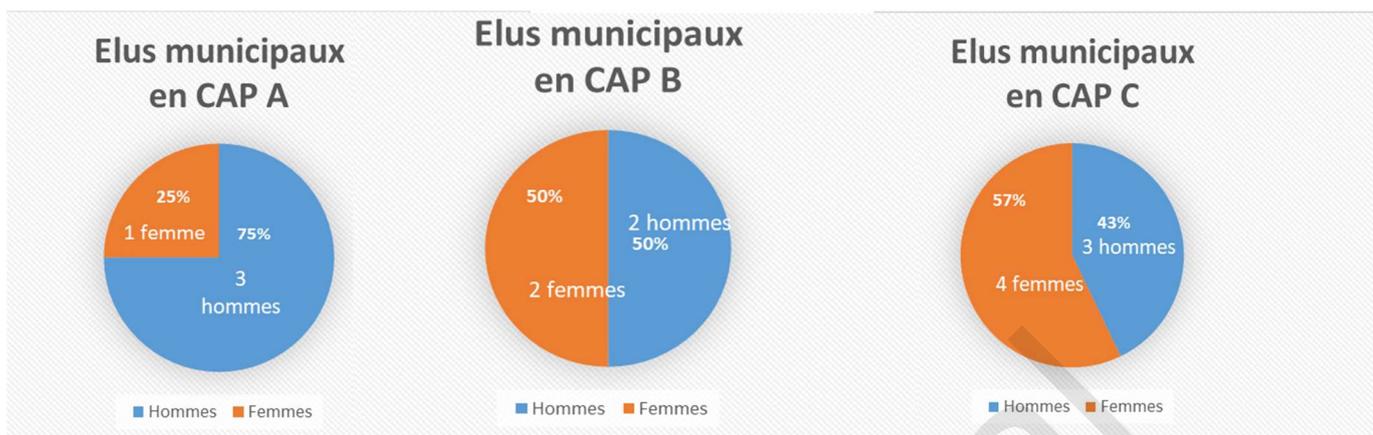
- *La parité en Commission administrative paritaire*

A l'heure actuelle, la collectivité est attentive à une représentation équilibrée de chaque sexe dans les instances de commission administrative paritaire (CAP). L'ensemble des instances de CAP (instances pour les agents de catégorie A, B ou C) voit siéger une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sens de la loi (article 83 de la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019), représentants du personnel et élus municipaux confondus.

Dans le détail, la représentation du personnel dans les différentes instances plénières de CAP est équilibrée au sens de la loi puisque les femmes et les hommes y sont représentés à hauteur d'au moins 40% chacun. Concernant la CAP A, la parité est observée en prenant en compte les titulaires et les suppléants.



S'agissant des élus municipaux, la parité est respectée en CAP B et C. Concernant la CAP A, elle comprend plus d'hommes que de femmes en titulaires mais la parité est respectée en intégrant les suppléants.



c) L'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle

- *Réfléchir à l'articulation des temps de vie*

En France, l'articulation des temps professionnel et personnel est un levier déterminant pour la réalisation de l'égalité professionnelle. L'organisation tardive de réunions ou la forte amplitude horaire des journées de travail affecte aujourd'hui majoritairement les femmes au sein de leur vie personnelle. En effet, les femmes accomplissent encore la majorité des tâches domestiques et familiales, elles sont par conséquent beaucoup plus nombreuses que les hommes à demander un ajustement de leurs horaires. Cette situation crée un biais discriminant et persistant en défaveur des femmes et de leur avancement professionnel.

La collectivité est attentive au respect des temps de vie personnels de l'ensemble des agents. Néanmoins, il n'existe pas aujourd'hui de règles partagées par tous codifiant l'articulation respectueuse des différents temps de vie des agents.

- *Modulation des conditions de travail*

Certains événements de la vie, tels qu'une maternité ou un congé parental, peuvent avoir un impact sur la carrière des agents, mais aussi sur l'organisation du travail des collègues de l'agent concerné. Aussi, ces événements peuvent être vécus comme problématiques et, *in fine*, peuvent constituer une discrimination latente.

- *Les horaires découpés*

Aujourd'hui, certains agents de la collectivité occupent des postes dont les horaires ne sont pas continus. Cela affecte les temps de vie personnels et en particulier celui des femmes. En effet, les femmes accomplissent encore la majorité des tâches domestiques et familiales, elles sont par conséquent beaucoup plus sensibles que les hommes à la question des horaires de travail³.

³ Cf. Dominique Méda, *Le temps des femmes, pour un nouveau partage des rôles*, 2002

4. Dans la ville : la mixité des pratiques sportives et culturelles

a) Le décloisonnement de certaines pratiques stéréotypées

Le Projet éducatif de territoire 2016-2019, renouvelé pour la période 2019-2022, met l'accent sur l'importance de favoriser la mixité dès le plus jeune âge avec l'objectif d'apprendre l'égalité entre filles et garçons. En ce sens, un outil pédagogique, sous forme de brochure, intitulé « *Les petits citoyens : et si on parlait de l'égalité filles-garçons ?* » est à disposition des référents et animateurs périscolaires et sert notamment à organiser des débats autour de la mixité dans les écoles, en particulier pendant le temps méridien.

b) La formation des éducateurs sportifs aux pratiques mixtes ou féminines

La Ville de Niort a fait le choix il y a plusieurs années de confier le domaine de l'éducation sportive au secteur associatif ; à ce titre elle ne forme pas elle-même les éducateurs sportifs des associations niortaises.

Pour autant, à travers les subventions allouées aux associations, il est possible d'inciter à la formation à la mixité.

c) Le soutien aux associations œuvrant activement en faveur des pratiques sportives et culturelles mixtes

Dans le domaine sportif, la Ville de Niort a été labellisée en 2018, pour la deuxième fois consécutive, « Ville active et sportive » (niveau « 3 lauriers »), labellisation reconnaissant notamment la promotion du sport féminin. Par ailleurs, la Ville de Niort a fait le choix depuis plusieurs années de faire de la mixité l'un des critères d'attribution des subventions aux associations sportives sous contrats d'objectifs. Ce critère en vigueur dans le champ sportif depuis plusieurs années a été élargi à l'ensemble des associations en 2020, hors dispositif culture.

Dans le domaine culturel, la collectivité s'attache à trouver un équilibre entre les artistes ou metteurs en scène femmes ou hommes, dans les expositions ou spectacles qu'elle programme.

5. Dans la ville : une meilleure représentation des femmes dans la vie locale

La collectivité, notamment via le CCAS, organise des opérations de porte-à-porte pour informer les citoyens niortais quant à la possibilité de participer aux conseils citoyens. Les femmes sont particulièrement sollicitées afin de renforcer leur place dans la vie publique.

La collectivité a amorcé une réflexion afin de renouveler les outils de consultation de la population, notamment via des outils numériques. Ce type de consultation a mis en évidence de manière très nette que ce mode de contribution à la vie locale est plus investi par les femmes. En témoigne en 2020, la surreprésentation des femmes lors de la consultation relative à l'éclairage public raisonné.

La collectivité se fait systématiquement le relais des manifestations spécifiques afin de célébrer la semaine pour les droits des femmes ou toute autre action de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes.

6. Dans la ville : endiguer les violences faites aux femmes

Un dispositif d'aide aux victimes mobilisant à la fois le CCAS, la Police municipale mais également d'autres partenaires du territoire (Police nationale, Ideff, France victimes) permet de porter notamment assistance aux femmes victimes de violences.

Les travailleurs sociaux du CCAS constituent un maillon essentiel dans l'accompagnement des femmes victimes de violence et travaillent en lien étroit avec l'ensemble des partenaires, notamment l'assistante sociale du commissariat.

7. Dans la ville : l'inclusion sociale des femmes en difficulté

a) Le soutien aux familles monoparentales

L'initiative dite du « café des parents » est menée par la halte-garderie « A petits pas » dans le quartier du Clou-Bouchet. Il est constaté une forte présence féminine ainsi que des familles monoparentales. Cette initiative permet de favoriser l'inclusion sociale des familles et notamment des femmes en difficulté. Un lieu d'accueil parents-enfants (LAEP) a par ailleurs ouvert au relais petite enfance en 2020 et constitue un nouveau dispositif d'accompagnement à la parentalité.

b) L'accès à l'hébergement d'urgence

La CCAS de Niort dispose de logements d'accueil temporaires pour lesquels la priorité est donnée aux femmes victimes de violences conjugales. Par ailleurs, des associations partenaires du CCAS disposent de places d'hôtel ou de logements dédiés en résidence sécurisée.

c) L'intégration des femmes immigrées

La collectivité ne dispose pas de moyens spécifiques permettant de traiter ces sujets. Néanmoins, elle est en mesure de faire face à ces demandes, par exemple en prenant contact avec un traducteur.

A l'heure actuelle, cette problématique est traitée par des associations niortaises (cours de langue, associations humanitaires, etc.).

Plan d'actions 2020-2022

à destination des services de la Ville de Niort et du CCAS

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales indique que la collectivité doit produire un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle et doit décrire les orientations pluriannuelles.

Ce travail, mené en lien étroit avec les services de la collectivité décline les enjeux et les marges de progrès pour la collectivité dans la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes.

À travers ce plan d'actions, la collectivité travaille à renforcer le bien-être de l'ensemble de ses agents et à améliorer sa performance globale.

AXE I

RECRUTER ET FORMER SANS DISCRIMINER

I.1. Garantir l'égalité à l'embauche

Action I.1.1. : Produire des offres d'emplois non discriminantes

Les offres d'emplois publiées par la collectivité devront mentionner explicitement qu'elles s'adressent toutes aussi bien aux femmes qu'aux hommes, sans ordre de préférence. À ce titre, on préférera par exemple l'expression « opérateur/opératrice » plutôt que « opérateur (trice) ». Quand aucun terme féminin ne peut être accolé au masculin, la mention « H/F » devra figurer dès le titre de l'offre d'emploi.

En 2020, la totalité des offres d'emploi publiées par la collectivité étaient non-discriminantes.



Action I.1.2. : S'assurer d'une présence équilibrée entre femmes et hommes, à hauteur d'au moins 40% chacun, dans les jurys de recrutement

En accord avec l'article 83 de la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019, la collectivité veillera à ce que les jurys de recrutement soient composés de façon à concourir à une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes.

Pour la désignation des membres du jury, l'autorité administrative respectera une proportion minimale de 40% de femmes et d'hommes. Dans le cas de jurys composés de trois personnes, il sera procédé à la nomination d'au moins une femme et un homme.

La présidence des jurys sera confiée de manière alternée à une femme et un homme, selon une périodicité qui ne pourra excéder quatre sessions consécutives.

En 2020, la collectivité accordait une vigilance particulière au respect de ce principe. Néanmoins, dans les faits, le service recrutement étant composé de trois femmes chargées de recrutement, cela rend difficile l'application de ce principe d'égalité.



I.2. Féminiser les filières masculines et inversement

Action I.2.1. : Revoir l'équilibre des charges de travail dans les directions

Aller vers une organisation du travail ne ciblant pas des tâches dites « masculines » ou « féminines » afin que chacun puisse faire la démarche d'occuper ces fonctions.

En 2020, l'occupation des postes demeure variable et parfois marquée entre femmes et hommes entre services et directions ou niveau de responsabilité : certaines fonctions sont occupées majoritairement par des femmes (par exemple dans la petite enfance), d'autres par des hommes (notamment ouvriers des services techniques), d'autres sont mixtes sans tendance particulière (encadrement, administratifs). La prise de conscience d'une organisation du travail ne ciblant pas des tâches dites « masculines » ou « féminines » est toutefois en progrès au sein de la collectivité.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action I.2.2. : Adapter les conditions de travail aux femmes enceintes

La collectivité s'engage à mener une réflexion et à améliorer, tant par le biais de matériels spécifiques que de documents internes, les conditions de travail adaptées à la prévention des risques spécifiquement liés aux femmes enceintes.

En 2020, la collectivité accordait une réduction de travail d'une heure à partir du 3^{ème} mois de grossesse. Par ailleurs, un aménagement des conditions d'exercice faisant appel au travail à distance était accordé sur prescription médicale et avec accord de la Direction générale dans les derniers mois de grossesse. Le médecin de prévention restait vigilant sur les situations de femmes enceintes.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action I.2.3. : Adapter partout, au cas par cas, les vestiaires et les toilettes afin de faciliter l'intégration des femmes dans les environnements fortement masculinisés

La collectivité s'engage à permettre concrètement une mixité de l'ensemble de ses services par la mise à disposition pour les femmes des équipements nécessaires à la réalisation de leurs fonctions dans des conditions de travail normales. En particulier, la collectivité créera des vestiaires et/ou des toilettes à disposition des agents féminins dans les lieux de travail n'en disposant pas encore.

En 2020, la collectivité n'avait pas encore procédé à la requalification de tous les centres techniques municipaux. Les différents aménagements permettant une meilleure intégration des femmes aux équipes fortement masculinisées seront pris en compte dans les opérations de requalification inscrites dans la programmation pluriannuelle des investissements.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

I.3. Assurer l'égal accès à la formation

Action I.3.1. : Proposer des formations en priorité aux agents revenant d'un congé familial

La collectivité s'engage à être plus attentive aux besoins de formation des agents revenant d'un congé familial et à émettre des propositions en ce sens.

En 2020, la collectivité ne proposait pas de formations en priorité à ces agents ; néanmoins, elle accordait un soin tout particulier à la satisfaction de leurs demandes de formation. Un entretien au retour de ces personnes n'est pas encore proposé mais constitue une action à développer à terme.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action I.3.2. : Proposer aux femmes des formations de développement personnel : leadership, prise de parole en public, etc.

La collectivité poursuivra et renforcera les propositions de développement personnel faites aux femmes.

En 2020, plusieurs sessions de formation ont été réalisées sur ces thèmes ; pour autant les femmes ne sont pas spécifiquement ciblées pour y participer. Une offre spécifique du CNFPT existe pour les femmes qui souhaitent accéder aux responsabilités. La collectivité encourage ses collaboratrices à en bénéficier. À noter, que l'année 2020 a été marquée par des annulations et des reports de formation sur l'année 2021.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action I.3.3. : Insister sur la formation dans les directions fortement féminisées pour permettre une meilleure mobilité des femmes

La collectivité s'engage à être plus attentive aux besoins de formation des agents des directions fortement féminisées et à émettre des propositions en ce sens afin de permettre à ces agents, si elles le souhaitent, de pouvoir faire évoluer leur carrière vers des métiers différents.

Les femmes de catégorie C partent moins en formation que les hommes, 50% des femmes contre 63% des hommes. L'avance des frais de mobilité, pour des familles monoparentales ou des femmes sur des postes à temps non complets, comme les agents du service Maintien à Domicile s'agissant du CCAS sont un frein à la formation.

La formation à distance peut être une piste à explorer. La Ville de Niort est équipée de 8 postes informatiques individuels répartis dans 4 bureaux et d'une grande salle équipée de 8 postes. De même l'organisation de formation en intra sur Niort peut faciliter le départ en formation.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

AXE II

FAIRE PROGRESSER CHACUNE ET CHACUN

II.1. Réduire les écarts de rémunération effective entre femmes et hommes

Action II.1.1. : Identifier les causes des différences de rémunération effective et les résorber

En accord avec l'article 80 de la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019, la collectivité évaluera, préviendra et traitera les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Cette action, déjà en cours, devra être renforcée, notamment en ciblant précisément les gisements d'inégalité de rémunération effective par des études appropriées.

En priorité, la collectivité évaluera :

- la question de la composition des rémunérations entre filières qui devra être étudiée au prisme de la composition femmes/hommes de ces dernières
- la question des temps de travail, en particulier celle des temps non complets et des temps partiels.

La question des différences de rémunération effective et de son traitement par la collectivité ne pourra être dissociée de l'effort déjà entrepris d'atteindre une plus grande mixité dans les filières, les directions, mais aussi dans certains postes à responsabilité.

À ce titre, cette action nécessitera une plus grande féminisation de certaines filières très masculinisées (actions I.2.), notamment par l'adaptation des conditions de travail ; un meilleur accès à la formation pour les agents féminins (actions I.3.) ou encore en favorisant la prise de poste à responsabilités par des femmes (actions II.2.).

En 2020, plusieurs postes à temps non complet, occupés par des femmes, ont été transformés en postes à temps complet (cf. action II.3.3.).

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action II.1.2. : Ne pas appliquer de jour de carence pour les congés maladie liés à l'état de grossesse

En accord avec l'article 84 de la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019, la collectivité renforcera ce droit en n'appliquant plus aux agents en situation de grossesse le jour de carence pour maladie, s'agissant des congés maladie prescrits postérieurement à la déclaration de grossesse faite par l'agent et jusqu'au congé pour maternité.

En 2020, la collectivité respecte cet engagement, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

A poursuivre	Débuté	A réaliser
---------------------	--------	------------

Action II.1.3. : Maintenir les droits à l'avancement durant 5 ans maximum pour les fonctionnaires placés en congé parental ou en disponibilité de droit

En accord avec l'article 85 de la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019, la collectivité prévoira, au bénéfice de tout fonctionnaire placé en congé parental ou en disponibilité de droit pour élever son enfant de moins de huit ans, le maintien de ses droits à avancement pour une durée maximale de cinq ans pour l'ensemble de la carrière, au titre du congé parental ou de la disponibilité.

En 2020, la collectivité respecte cet engagement, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

A poursuivre	Débuté	A réaliser
---------------------	--------	------------

II.2. Favoriser la prise de poste à responsabilité par des femmes

Action II.2.1. : S'assurer à tous les échelons hiérarchiques des directions d'un plus grand nombre de femmes

La collectivité s'engage à maintenir et renforcer quand c'est nécessaire l'accès aux femmes aux postes d'encadrement à l'intérieur même des directions.

En 2020, la collectivité poursuit la réalisation de cet engagement autant que cela est possible.



Action II.2.2. : S'assurer tous les ans de nominations équilibrées entre femmes et hommes au sein des postes de direction à hauteur d'au moins 40%

La collectivité s'engage à maintenir la part des femmes aux postes de directions.

En accord avec l'article 82 de la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019, la part de femmes et d'hommes dans les emplois de direction de la collectivité ne devra pas être inférieure à 40%.

En 2020, la collectivité respecte cet engagement, conformément aux dispositions législatives en vigueur.



Action II.2.3. : S'assurer d'une présence équilibrée entre femmes et hommes, à hauteur d'au moins 40%, dans les instances de commission administrative paritaire

En accord avec l'article 83 de la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019, la collectivité veillera à ce que les instances de CAP constituées pour l'avancement ou la promotion interne continuent à être composées de façon à concourir à une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes.

L'autorité administrative fera respecter une proportion minimale de 40% de femmes et d'hommes.

En 2020, la collectivité respecte cet engagement, conformément aux dispositions législatives en vigueur.



II.3. Favoriser l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle

Action II.3.1. : Produire une charte des temps de vie (horaires des réunions, assouplissement des horaires pour les parents, etc.)

En accord avec l'article 80 de la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019, la collectivité s'engage à favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. La collectivité s'engage en particulier à produire, diffuser et faire respecter une charte des temps de vie permettant une articulation harmonieuse des temps de vie des agents.

En 2020, la collectivité n'a pas encore produit de charte des temps de vie. Ce chantier doit s'intégrer dans le travail en cours sur la refonte du règlement de la gestion des temps.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action II.3.2. : Moduler les conditions de travail

En accord avec l'article 80 de la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019, la collectivité s'engage à favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. La collectivité s'engage en particulier à développer des solutions afin d'améliorer l'accompagnement des agents dont la carrière est touchée par un événement de la vie. Cela peut passer par l'offre du télétravail, une meilleure appréhension des absences longues ou la gestion du surcroît de travail.

En 2020, du fait de la crise sanitaire, le travail à distance a été mis en place sans distinction entre les hommes et les femmes puis une charte du télétravail a été adoptée au Conseil municipal de juillet 2021. Le contexte sanitaire a permis d'avancer plus vite sur ce chantier.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action II.3.3. : Mettre fin aux horaires découpés

En accord avec l'article 80 de la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019, la collectivité s'engage à favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. La collectivité s'engage en particulier à trouver des solutions permettant de mettre fin progressivement aux horaires découpés quand cela est possible.

En 2020, la collectivité a réduit de manière conséquente le nombre de postes à temps non complet en les transformant en postes à temps complets au sein de la collectivité. Seulement 2 postes restent à temps non complet sur la Ville de Niort et 32 postes au CCAS (essentiellement des agents du Service Maintien À Domicile, du fait de la nature du métier). Au CCAS, un travail a été mené pour réduire les horaires découpés en revoyant les emplois du temps des agents du service d'aide à domicile.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

AXE III

SENSIBILISER, MOBILISER, RESPONSABILISER

III.1. Former les acteurs de la collectivité à l'égalité professionnelle et lutter contre les stéréotypes

Action III.1.1. : Former encadrants et agents aux exigences concrètes de l'égalité professionnelle dans les services

La collectivité s'engage à accompagner les agents, en particulier par la formation, à identifier et à éliminer les attitudes et les comportements stéréotypés, et fera en sorte d'ajuster les standards de comportements à cet égard.

En 2020, le plan de formation de la collectivité ne proposait pas encore de formation à l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination. Un travail a été mené pour proposer sur 2021 une formation « Prévention des violences sexuelles et sexistes au travail ».

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action III.1.2. : Faire participer chacun, dans les services, aux avancées souhaitées à travers des groupes de travail, boîtes à idées, etc.

La collectivité s'engage à faire participer chacune et chacun dans les services. Elle s'engage à communiquer vers tous les agents et à écouter tous les points de vue.

En 2020, le sujet est encore peu évoqué dans les directions. Néanmoins quelques idées sont émises, telle que la mise en place d'un comité consultatif relatif à la parité Femmes/Hommes pour valider ou amender les actions de progrès à mettre en œuvre. Cette action n'a pas pu débuter en 2021 du fait du contexte sanitaire.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action III.1.3. : Prévenir et traiter le harcèlement sexuel et les agissements sexistes par la mise en place d'un dispositif de signalement

En accord avec l'article 80 de la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019, la collectivité s'engage à mettre en œuvre :

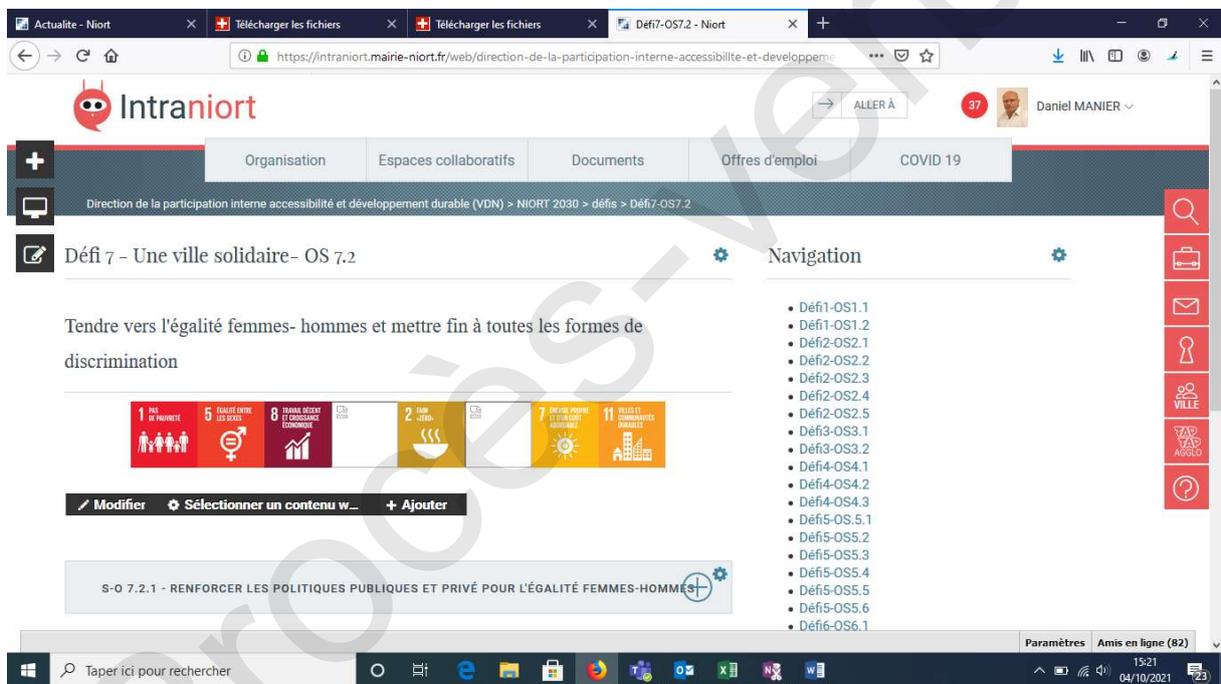
- une vigilance accrue quant au harcèlement sexuel et agissements sexistes,
- une prévention renforcée sur ces sujets, notamment par le biais d'actions de sensibilisation,

- une procédure précise de traitement de ces faits impliquant des interlocuteurs dédiés et spécialement formés au traitement de ces questions.

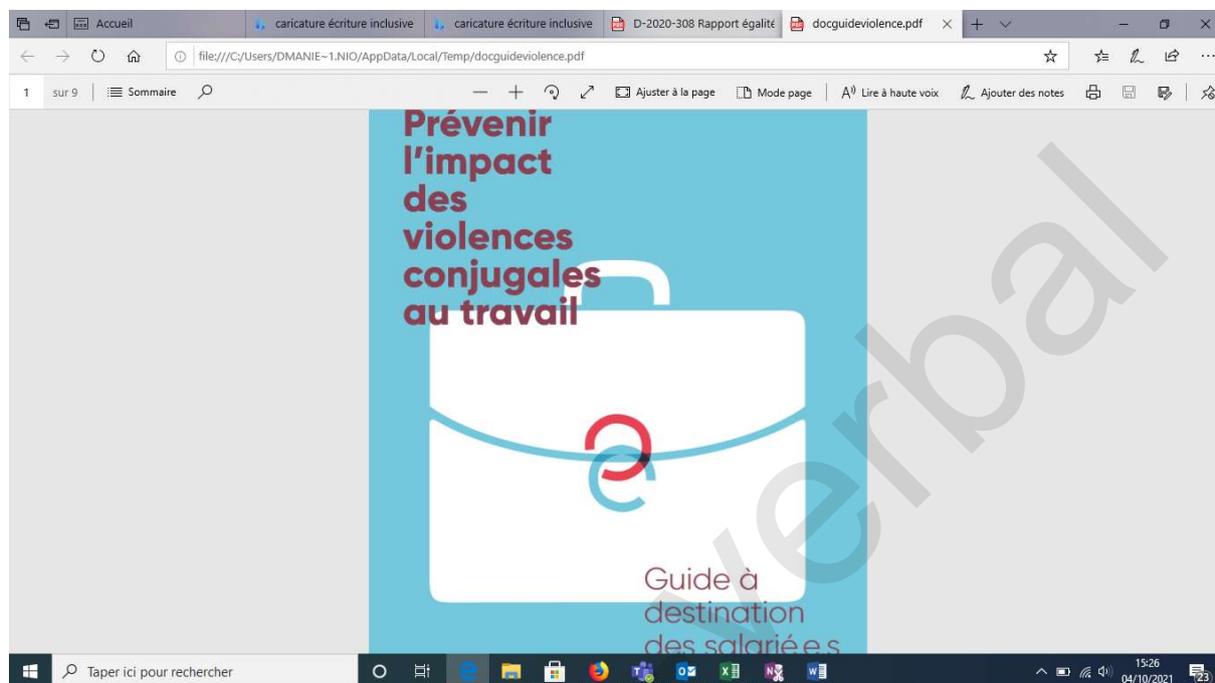
En 2020, le plan de formation de la collectivité a créé un groupe de travail interne au sein de la DRH pour la mise en œuvre de l'obligation d'un dispositif de signalement de faits de violence, discrimination, harcèlement et sexisme.

En 2020, la communication interne a relayé plusieurs informations visant à accroître la vigilance quant au harcèlement sexuel et agissements sexistes (...) notamment par le biais d'actions de sensibilisation :

- Une de l'intranet le 10 novembre 2020 de promotion du plan d'actions Niort durable 2030 – dont l'un des objectifs du Défi 7 - Une ville solidaire - consiste à tendre vers l'égalité femmes-hommes et mettre fin à toutes les formes de discrimination :



- Mise en ligne le 20 novembre 2020 du Guide contre les violences conjugales au travail (projet CEASE)



- Relais de la campagne nationale du 25 novembre « Journée mondiale d'élimination de la violence à l'égard des femmes » :



A poursuivre Débuté A réaliser

III.2. Communiquer sur l'égalité professionnelle

Action III.2.1. : Équilibrer et diversifier la représentation femmes/hommes dans tous les messages écrits et oraux afin que chacun se sente concerné

Dans ses messages et campagnes, la communication interne porte une attention particulière à une mise en scène inclusive des métiers de la collectivité. Dans ses écrits, elle s'efforce de féminiser les métiers, fonctions et titres : Docteure, ingénieure, directrice générale etc. Elle pratique également le dédoublement des termes, par exemple « les encadrantes et encadrants... »

Quant au nombre de femmes et d'hommes présents dans ses publications ou intervenants lors de séminaires, il s'équilibre assez naturellement du fait de la parité régnant dans les rangs de la collectivité.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action III.2.2. : Mieux valoriser le compte-rendu réglementaire des avancées du plan d'actions à l'échelle de la collectivité

En 2022, la communication interne veillera à mieux communiquer sur les avancées du plan d'actions mené à l'échelle de la collectivité. Elle accompagnera le service Santé et Sécurité au travail de la DRH dans ses initiatives favorisant l'égalité femmes-hommes et la direction générale dans sa volonté de présenter le rapport Egalite femmes-hommes aux agents de la collectivité.

Par ailleurs, le travail de production d'indicateurs n'a pas pu démarrer en 2020 et devra être engagé prochainement. Il permettra de faciliter le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et son évaluation.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

III.3. Faire vivre la démarche pour l'égalité professionnelle

Action III.3.1. : Produire un guide des bonnes pratiques à destination des encadrants et des agents

La collectivité s'engage à produire un guide des bonnes pratiques relatif à l'égalité professionnelle. Il sera notamment le fruit des formations dispensées sur ce sujet (action III.1.1.) et de la participation de chacune et chacun quant aux avancées souhaitées en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité (action III.1.2.).

En 2020, la collectivité ne proposait pas encore de guide des bonnes pratiques sur ces enjeux. Un travail est en cours actuellement pour proposer ce type de guide prochainement.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action III.3.2. : Produire des données fiabilisées relatives aux femmes et aux hommes

La collectivité s'engage à produire des données relatives aux femmes et aux hommes pour l'ensemble de ses activités quand cela est pertinent. Par ailleurs, elle s'attachera à évaluer ses activités à travers le prisme de la répartition femmes/hommes afin d'améliorer l'égalité professionnelle.

En 2020, la collectivité a poursuivi la réalisation de cet engagement ; néanmoins des efforts restent à fournir, notamment par un travail plus étroit avec les directions. Le travail de formalisation des indicateurs n'a pas pu démarrer en 2020 et devra être engagé prochainement.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action III.3.3. : Renouveler le plan d'actions Égalité femmes-hommes au moins tous les trois ans

En accord avec l'article 80 de la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019, la collectivité s'engage à mettre en application les actions préconisées par le nouveau plan d'actions qu'elle entend déployer, ainsi qu'à le revoir au plus tard en 2022.

En 2020, la collectivité a poursuivi la réalisation de cet engagement.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Procès-verbal

Plan d'actions 2020-2022

à destination des Niortaises et des Niortais

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales indique que la collectivité doit produire un plan d'actions relatif aux politiques menées sur sa commune concernant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce travail, mené en lien étroit avec les services de la collectivité décline les enjeux et les marges de progrès pour la collectivité dans la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes.

À travers ce plan d'actions, la collectivité travaille à renforcer l'égalité concrète entre toutes les Niortaises et tous les Niortais.

AXE I

INTEGRER L'OBJECTIF D'EGALITE FEMMES-HOMMES DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Action I.1. : Procéder à une analyse des besoins et usages des services publics exprimés par les Niortaises et les Niortais

La collectivité s'engage à produire des données relatives aux femmes et aux hommes pour l'ensemble de ses politiques quand cela est pertinent. Par ailleurs, elle s'attachera à évaluer ses politiques à travers le prisme de la répartition femmes/hommes afin d'améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2020, la collectivité, ne procédait pas encore à l'analyse de ces besoins.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action I.2. : Contrer les stéréotypes dans la communication publique

La collectivité s'engage à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes à travers sa communication orale ou écrite.

En 2020, la collectivité a poursuivi la réalisation de cet engagement à travers la présence régulière d'hommes et de femmes pour illustrer la mise en œuvre de ses politiques publiques et l'absence de figurations stéréotypées des agents selon qu'ils soient hommes ou femmes. Des efforts restent néanmoins à fournir.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action I.3. : Intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la commande publique

La législation indique que les employeurs du secteur privé doivent respecter certaines obligations concernant l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise. Ces obligations sont notamment détaillées aux articles L.1134-1 et L.2323-47 et L.6112-1 et s. du Code du travail. A l'heure actuelle, la collectivité n'intègre pas de clause de sensibilisation au respect de la législation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans ses contrats de commande publique. La collectivité s'engage à intégrer cette clause dans ses contrats de commande publique à chaque fois que cela est pertinent et réglementairement possible.

En 2020, la collectivité communiquait dans le dossier de consultation sur ces obligations de respect de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des entreprises et vérifiait qu'une attestation sur l'honneur de respect de ces obligations était fournie à l'appui des candidatures. La collectivité ne demande pas de preuve matérielle prouvant les déclarations de candidats.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

AXE II

ENCOURAGER LA MIXITE DANS LES PRATIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES

Action II.1 Encourager le décroisement de certaines pratiques stéréotypées

Cela passe à la fois par les aménagements des espaces scolaires et notamment des cours d'école et par la variété des activités proposées sur les temps péri et extrascolaires.

En ce qui concerne l'aménagement des cours d'école, en 2020, le projet de requalification de la cour des Brizeaux, avec comme ambition l'amélioration du cadre de vie des enfants, a été travaillé dans sa première phase. Il comprend une diversification des espaces pour permettre à chacun de retrouver sa place et un repositionnement de l'espace sportif au profit d'autres usages. À noter que cet aménagement va également bénéficier aux enfants fréquentant le centre de loisirs toute l'année. Les travaux ont été réalisés en 2021.



Concernant le périscolaire, les thématiques proposées sont très ouvertes pour faciliter la participation de tous les enfants. Les thématiques proposées notamment autour du jardinage, bricolage, de l'olympisme, des enjeux environnementaux facilitent la mixité.

La période COVID n'a pas facilité la poursuite des débats citoyens autour de thématiques de société, c'est un axe à reprendre pour l'année à venir.

Concernant les actions jeunesse menées par la collectivité, il est porté attention à ce que les filles et les garçons se sentent concernés par les actions proposées, en travaillant la communication, le contenu de l'action. Une attention particulière est ainsi portée sur l'accessibilité des jeunes filles aux chantiers jeunesse et sur les jobs d'été.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action II.2. : Inciter à la formation des éducateurs sportifs aux pratiques sportives mixtes

La collectivité s'engage à inciter, par les moyens dont elle dispose, à la formation des éducateurs sportifs aux pratiques sportives mixtes. Elle s'engage également à produire et à présenter un bilan chiffré de cette action.

La Ville de Niort a fait le choix il y a plusieurs années de confier le domaine de l'éducation sportive au secteur associatif ; à ce titre elle ne forme pas elle-même les éducateurs sportifs des associations niortaises.

Pour autant, à travers les subventions allouées aux associations, il est possible d'inciter à la formation à la mixité. (cf. action II.3). De même, la Ville a initié depuis 2020 des animations sportives et prend en compte cet objectif de mixité. Ainsi d'une part, la mise en place d'animations vers les adultes le dimanche matin, en vue de promouvoir l'activité physique pour le plus grand nombre, concerne dans les faits une très grande majorité de femmes (90%). D'autre part, les animations sportives jeunes réalisées dans les quartiers politique de la ville le mercredi ne concernent aujourd'hui que 30% de filles mais une attention spécifique est portée sur ce public afin de les mobiliser davantage.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action II.3. : Soutenir les associations œuvrant activement en faveur des pratiques sportives et culturelles mixtes

Les critères d'attribution des subventions prennent en compte entre autres, la mise en place d'actions en faveur de la mixité hommes/femmes. Ce critère est en vigueur dans le champ sportif depuis plusieurs années et a été élargi à l'ensemble des associations en 2020 hors champs du dispositif culture.

La collectivité soutient ses partenaires dans leurs actions en matière d'égalité Femmes/Hommes, notamment dans les Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens passées avec les Centre socio-culturels. Ainsi concernant la jeunesse, un axe spécifique autour de l'accès aux sports à la culture et aux loisirs, pour favoriser l'épanouissement des jeunes et notamment des jeunes filles est posé.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

AXE III

PROMOUVOIR UNE MEILLEURE REPRESENTATION DES FEMMES

DANS LA VIE LOCALE

Action III.1. : Collaborer avec les partenaires publics et privés afin de promouvoir une plus grande égalité des femmes et des hommes

Les citoyens niortais sont régulièrement informés par la collectivité de leur possibilité de participer aux conseils citoyens. À titre d'exemple, le CCAS de Niort organise des opérations de porte-à-porte dans ce but. Les femmes sont particulièrement sollicitées afin de renforcer leur place dans la vie publique. La collectivité s'engage à renforcer cette action et à accroître le nombre de ses initiatives visant à renforcer une plus grande égalité des femmes et des hommes.

En 2020, le service Proximité et relation aux citoyens, en lien avec le service Médiation sociale du CCAS et les acteurs locaux de l'animation socioculturelle (centres socioculturels) sur les quartiers de la ville ont poursuivi leur action pour favoriser l'implication des femmes dans les instances de participation (conseils de quartiers) renouvelées à l'automne 2020.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action III.2. : Favoriser la participation des femmes à la vie locale

La collectivité s'engage à multiplier les actions visant à renforcer la participation de toutes et tous à la vie locale. On constate aujourd'hui une féminisation de plus en plus forte dans les instances de participation : conseils de quartier, conseils citoyens, ateliers de concertation...

L'année 2020 a vu se mettre en place le renouvellement des conseils de quartier via l'outil numérique et des visioconférences. Cette nouvelle approche de la participation a permis d'accueillir un grand nombre de femmes dans les instances. À titre d'exemple, sur 9 co-président(e)s habitant(e)s des conseils de quartier à Niort, 4 d'entre eux sont des femmes, contre seulement deux durant l'ancienne mandature.

Les diverses rencontres organisées par le service Proximité et Relations aux Citoyens montrent aussi une part importante de femmes. En moyenne, les réunions publiques d'informations sur le projet de la Ville regroupent 50% de femmes et 50% d'hommes.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Action III.3. : Diffuser la culture de l'égalité

La collectivité s'engage à diffuser cette culture de l'égalité des droits à travers ses différentes coopérations. La collectivité se fera systématiquement le relais des manifestations spécifiques dans le cadre notamment de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars ou toute autre action de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes.

En 2020, une action de « marche exploratoire » avec des femmes avait été imaginée. Les périodes de couvre-feu n'ont pas permis cette action. Il est proposé de reconduire cette action sur 2021 ou 2022.

A poursuivre

Débuté

A réaliser

Procès-verbal

AXE IV

ENDIGUER LES VIOLENCES

Action IV.1. : Aider les structures d'assistance et de secours aux victimes

La collectivité s'engage à renforcer son partenariat par des interlocuteurs dédiés à cette question en poursuivant son investissement dans la coordination entre le CCAS, la Police municipale et d'autres partenaires du territoire (Police nationale, Info droits égalité femmes famille, France victimes) permettant de porter assistance aux femmes victimes de violences. Par ailleurs, le CCAS de Niort dispose de logements d'accueil temporaires pour lesquels la priorité est donnée aux femmes victimes de violences conjugales. Des associations partenaires du CCAS disposent également de places d'hôtel ou de logements dédiés en résidence sécurisée.

En 2020, la collectivité poursuit cette action. Le principe d'un financement de la Ville du poste d'assistante sociale au commissariat a été acté et sera effectif en 2021.



Action IV.2. : Fournir une information publique sur les secours disponibles dans la commune

En 2020, le CCAS a continué d'informer son public sur les secours disponibles dans la commune. La communication grand public est envisagée sur 2021.



Action IV.3. : Promouvoir des campagnes de sensibilisation et des programmes d'éducation relatifs aux violences sexuelles

La collectivité s'engage à mener une sensibilisation spécifique sur les questions des violences faites aux femmes. Ce travail est engagé dans les écoles, notamment à travers le Projet éducatif de territoire 2019/2022 par le développement de thématiques liées à la mixité, à l'égalité filles-garçons et au vivre-ensemble. La sensibilisation d'un public adolescent et adulte pourra être envisagée à travers un travail partenarial avec des associations investies sur ces questions telles que l'Info droits égalité femmes familles 79.

En 2020, la collectivité poursuit cette action sans changements majeurs dans ses modalités d'action.



AXE V
RENFORCER L'INCLUSION SOCIALE
DES FEMMES EN DIFFICULTE

Action V.1. : Soutenir les familles monoparentales

Un lieu d'accueil parents-enfants (LAEP) a ouvert au Relais petite enfance en 2020 et constitue un nouveau dispositif d'accompagnement à la parentalité. Deux autres actions sont en train d'être travaillées et se réaliseront prochainement. Il s'agit d'une part, en partenariat avec la PMI de mettre en œuvre un accueil pour les familles ayant besoin d'un répit parental. Et d'autre part, d'accueillir les enfants dont les parents sont en parcours d'insertion professionnelle via la création de places d'accueil dédiées pour les parents inscrits dans des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.



Action V.2. : Favoriser l'accès à l'hébergement d'urgence

La collectivité s'engage à accroître le nombre de places disponibles, selon les besoins exprimés, que ce soit sur son parc propre ou *via* ses partenaires associatifs.

En 2019, suite à la dégradation de certains logements, le nombre de places d'hébergement d'urgence dont dispose la collectivité a été réduit. Une analyse des besoins est en cours pour éventuellement augmenter leur nombre. En 2020, dans le cadre de la pandémie, la Ville a mis à disposition des services de l'État deux salles dédiées à l'hébergement d'urgence.



Action V.3. : Promouvoir l'intégration des femmes immigrées en prenant en compte leurs besoins spécifiques

La collectivité s'engage à répondre aux besoins exprimés comme elle le fait déjà et à rendre plus visible cette action en communiquant sur les moyens existant déjà.

En 2020, la collectivité poursuit cette action sans changements majeurs dans ses modalités d'action.



Pour l'ensemble des actions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes à destination des Niortaises et des Niortais, la collectivité s'engage à produire des indicateurs, lorsque cela est pertinent et s'ils n'existent pas déjà, de façon à évaluer l'impact de ces actions et à en ajuster l'application en fonction des résultats.

Procès-verbal

CONCLUSION : FAIRE VIVRE LA DEMARCHE

La Fonction publique territoriale n'est pas épargnée par les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, malgré un statut souvent considéré comme un rempart à ce type de différenciation. Il est un fait que les écarts de rémunérations sont moins élevés que dans le secteur privé et que l'accès des femmes aux responsabilités y est plus aisé.

La Ville et le CCAS de Niort ne font pas figure d'exception, et on y constate en 2020 les mêmes tendances qu'au niveau national : une quasi parité femmes / hommes sur l'ensemble des effectifs, mais une sous-représentation des femmes dans la filière technique, des emplois à temps non complet quasiment exclusivement occupés par des femmes, des niveaux de rémunération plus élevés chez les hommes, etc. Cependant, cette question de l'égalité entre les femmes et les hommes a été appréhendée depuis de nombreuses années et l'action de la collectivité dans la résorption de cet état de fait est continue, en témoigne notamment certaines données encourageantes pour la collectivité telles que les postes de direction fortement féminisés.

Une démarche de renforcement de l'égalité professionnelle nécessite l'implication de l'ensemble des actrices et acteurs de la collectivité. En effet, quelle que soit sa fonction ou quel que soit son niveau hiérarchique, chacun est concerné par les enjeux d'égalité et peut tirer de la démarche en cours des bénéfices tant individuels que collectifs.

La démarche de territorialisation des objectifs de développement durable de l'ONU que la Ville a mené de manière très marquée depuis 2019 a donné l'occasion d'affirmer que l'égalité entre les femmes et les hommes (ODD 5) est un enjeu majeur qui a de nombreuses répercussions dans la vie de l'humanité toute entière. La mise en œuvre du plan d'actions Niort durable 2030 participe donc également à la promotion de l'égalité femmes/hommes.

L'engagement de la collectivité dans la démarche en matière d'égalité entre les femmes et les hommes contribuera à augmenter ses performances globales, à renforcer le bien-être de ses agents et à faire évoluer les esprits de façon plus profonde et pérenne dans cette direction.

L'égalité au cœur des politiques publiques et de la communication de la collectivité sont aussi des leviers importants pour faire évoluer la société dans les faits, les représentations et les perspectives offertes aux femmes et aux filles.

20
22

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Sommaire

Introduction : Rappel des objectifs du DOB

I. Les incertitudes du contexte économique et budgétaire national pèsent sur le l'environnement local

II. Les grandes orientations budgétaires de la Ville de Niort pour 2022

III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2022

IV. Les budgets annexes

V. La situation de la dette

VI. Perspectives en ressources humaines : masse salariale et effectifs

Rappel des objectifs du DOB

Le débat d'orientation budgétaire se tient dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du BP 2022.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- ▶ Le contexte économique et social
- ▶ L'impact de la Loi de finances 2022 sur le budget des collectivités locales
- ▶ Les décisions nationales relatives à la rémunération et à la protection sociale des agents

I. Les incertitudes du contexte économique et budgétaire national pèsent sur l'environnement local

A) Une lente sortie de crise pour les finances publiques nationales

- Après deux années marquées par la crise, la situation des finances publiques est en amélioration :
 - une **croissance prévisionnelle du PIB de + 4%**
 - une diminution du déficit public qui passerait à **- 4,8 % du PIB en 2022** (- 8,4 % en 2021)
 - le **taux d'endettement** devrait s'établir à **114 % du PIB en 2022** (contre 115,6 % en 2021)
 - Le **taux de chômage est stable à 8,1 %** au premier trimestre 2021.
- L'investissement continue d'être soutenu par le **plan de relance** et des taux d'emprunt favorables
=> A noter de fortes incertitudes économiques et sociales concernant l'inflation (autour de + 1,5%), le comportement des ménages par rapport à l'épargne accumulée en 2020 et 2021, la poursuite ou non du soutien aux revenus des ménages.

B) Affectée par la crise en 2020 et 2021, la situation financière du bloc communal pourrait rebondir favorablement en 2022 (source : Cour des comptes, note de conjoncture Banque Postale)

- Une épargne brute touchée par la crise en 2020 (- 10,3 % toutes collectivités confondues, - 5,5 % pour bloc communal) mais attendues en progression pour 2021
- Des recettes des services et du domaine en baisse compensées par des recettes de fiscalité en hausse, tirées par le dynamisme des bases
- Des dépenses de fonctionnement en hausse en particulier pour les dépenses de personnel
- Des dépenses d'équipement et d'investissement soutenues par les crédits du plan de relance et prévues en augmentation pour 2021 et 2022 par rapport à 2020.

C) Les impacts du PLF 2022 sur la situation financière des collectivités en 2022

- **Des ressources étatiques en hausse** : A périmètre constant, les concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales devraient progresser de + 525 M€ par rapport à 2021 (LFI). Cette hausse s'explique notamment par les mécanismes de compensation issus des différentes réformes fiscales.
- **Un soutien à l'investissement local demeurant élevé** :
 - les dotations de soutien à l'investissement local pour l'ensemble des collectivités sont maintenues au même niveau que pour 2021 sauf pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui est réévaluée (+ 59,1 %) avec néanmoins une critique sur la difficulté d'ingénierie requise pour répondre aux appels à projets ;
 - Les attributions de FCTVA sont programmées en très légère baisse (- 0,7 %).
- **Un montant global de DGF stable pour le bloc local (18,3Mds€)** avec une poursuite de la hausse de la péréquation à destination des collectivités les plus fragiles : +95M€ pour la dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale, + 30M€ pour la dotation d'intercommunalité et +10M€ pour les départements.

D) Le contexte local entre incertitudes et signaux de reprise

- L'élaboration du budget 2022 pour la Ville s'inscrit dans un **contexte d'incertitudes** tant sur l'évolution des risques sanitaires que de maintien des efforts pour absorber les hausses de dépenses, à la fois en fonctionnement et en investissement.
- La situation financière de la ville reste néanmoins saine en raison d'une **progression importante des contributions directes** (notamment de taxe foncière) portées par une dynamique sur les bases fiscales, des **droits de mutation** (portés par un marché de l'immobilier dynamique) et d'une hypothèse de diminution mesurée pour 2022 de la **Dotation Globale de Fonctionnement**.
- La réalisation d'un **programme d'investissement ambitieux** dans les années à venir, cumulé avec un volume de crédits de reports important, nécessite de conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement et de mobiliser le maximum de recettes d'investissement.

II. Les grandes orientations budgétaires de la Ville de Niort pour 2022

- Poursuivre un **programme d'investissement dynamique** pour transformer durablement la Ville la ville et ses services municipaux vers une plus grande soutenabilité écologique et solidaire
- **Assurer la soutenabilité de la dette** au regard des échéances de remboursement en maintenant un recours à l'emprunt maîtrisé
- **Optimiser la gestion des engagements financiers pluriannuels**
- **Conforter et soutenir l'action sociale du CCAS**
- **Répondre aux enjeux climatiques et poursuivre les actions en faveur de Niort Durable 2030**
- **Contenir les dépenses de fonctionnement** pour préserver la capacité d'autofinancement brute de la ville tout en maintenant la qualité du service public et en développant de nouveaux projets
- **Poursuivre une politique de stabilité fiscale** (taux d'imposition locaux inchangés) et **d'optimisation des recettes**
- Renforcer **les synergies et les coopérations avec Niort Agglo** pour veiller à la cohérence et à performance de l'action publique locale.

III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2022

A) Les recettes de fonctionnement en hausse de + 2,9 %

Des recettes de fonctionnement prévues à hauteur de **86 943 K€** (84 490 K€ au BP21):

- Une augmentation de + 750 K€ des **produits des contributions de fiscalité directe locale** (revalorisation légale des bases liée à l'inflation de + 2%), pour un montant global de 50 486 K€ au titre de la taxe foncière.
- Une hypothèse de légère diminution du niveau de la **Dotation Globale de Fonctionnement** par rapport au montant perçu en 2021 (- 75 K€) pour un montant global de 9 523 K€. Cette diminution s'explique par une baisse de la part forfaitaire insuffisamment compensée par l'augmentation des parts péréquatives (DNP en légère baisse, DSU en hausse).
- Une **augmentation** prévisionnelle **importante des recettes tirées des DMTO** (droits de mutation à titre onéreux : + 600 K€) portée par un marché de l'immobilier très dynamique, pour un montant global de 3 000 K€.
- Une prévision prudente (414 K€) au titre du **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** (risque de non éligibilité) et au titre des produits des services, du domaine et ventes diverses (+ 0,98 %).

B) Les dépenses de fonctionnement sont aussi en hausse de +2,7 %

Les dépenses de fonctionnement atteindraient **80 022 K€** contre 77 885 K€ au BP 2021.

- **Les dépenses prévisionnelles de personnel** qui représentent 55 % des dépenses de fonctionnement, sont programmées à hauteur de 44 300 K€ au BP 2022 contre 42 500 K€ au BP 2021. Cette augmentation, importante, s'explique principalement par :
 - un recours accru à des agents contractuels pour prendre en compte les exigences nouvelles dues à la crise sanitaire et l'augmentation des besoins en remplacement (pour arrêts maladie notamment dues aux maladies professionnelles et assurer la tenue des postes d'agents placés en mobilité contrainte)
 - des mesures catégorielles, décidées par l'Etat (cotisation apprentissage CNFPT, mesure Montchalin pour les catégories C) et des évolutions liées à la carrière des agents (avancements d'échelon, Glissement Vieillesse Technicité)
 - de l'impact en année pleine des créations de poste décidées en 2021 pour les besoins du service
 - Cette inscription devra être corrigée en cours d'exécution budgétaire

L'enveloppe budgétaire des charges à caractère général est fixée à **18 868 K€**, soit une hausse de +2,5 % de BP à BP (+468 K€). Compte tenu de la rigidité de certaines charges à fort volume, telles que l'énergie et les fluides consommés par les bâtiments municipaux ou encore les remboursements effectués auprès de l'Agglo pour les services communs, la maîtrise de la hausse implique des efforts sur d'autres natures de dépenses.

Les principaux postes de dépenses sont :

- **Les remboursements de frais au groupement de communes à fiscalité propre de rattachement - CAN** : 3 988 K€ de dépenses liées au recours aux services communs avec la CAN (garage mutualisé, services communs communication, systèmes d'information et direction générale des services techniques) en hausse par rapport à 2021 (+ 158 K€),
- **Contrats de prestations de services** : 2 301 K€, en baisse de - 226 K€ par rapport au BP 2021,
- **Energie – électricité** : enveloppe prévisionnelle (2 439 K€) revue à la hausse par rapport à 2021 (+ 239 K€) pour tenir compte de l'augmentation des tarifs d'énergie,
- **Alimentation (restauration scolaire)** : hausse de l'enveloppe de 2022 (+ 34 K€ par rapport à 2021 pour un montant global prévisionnel de 1 365 K€), permettant d'assurer progressivement les objectifs de la loi Egalim (14 % de produits certifiés AB seront servis en 2022 et 36% de produits locaux et/ou labellisés).
- **Entretien des terrains** : montant prévisionnel 2022 de 1 135 K€ peu évolutif au regard du montant voté au BP 2021.

A noter la hausse de + 48 K€ sur les **locations mobilières** en raison de l'installation de modulaires pendant la durée des travaux du groupe scolaire G. Sand et du Centre Technique des Espaces Verts et Naturels.

Les autres **charges de gestion courante** de l'ordre de **13 436 K€** comprennent notamment :

- L'enveloppe des **subventions aux associations** à hauteur de 5 212 K€,
- **La subvention au CCAS** reconduite à hauteur de 5 050 K€,
- La participation de la Ville aux frais de **fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles privées pour 863 K€**, avec un remboursement de l'Etat estimé à 400 K€ en compensation du forfait maternel devenu obligatoire,
- **La subvention au budget annexe Parc de Noron** ajustée à hauteur de 850 K€ (soit une baisse de 55 K€ par rapport à 2021),

Les **charges financières** sont en diminution d'un peu plus de 8 % par rapport à 2021 pour atteindre 1 210 K€.

Les **charges exceptionnelles** (1 893 K€) comprennent essentiellement :

- **La contribution du budget principal à l'équilibre du budget annexe « Stationnement »** qui s'établit à 1 M€ pour 2022 (comme en 2021),
- Les montants versés à la SO SPACE en contrepartie de **l'exploitation de l'Acclameur** qui s'établissent à 737 K€ en 2022.

C) L'autofinancement dégagé en 2022 est stable par rapport à 2021

Ces orientations permettront de préserver un niveau d'autofinancement brut qui atteindrait 8 120 K€ contre 7 805 K€ au BP 2021.

Cela permettra d'absorber l'amortissement en capital de la dette (6 700 K€) et de tenir compte du montant de la production immobilisée (travaux en régie) maintenu à 1 200 K€ comme en 2021.

L'autofinancement net porté au budget primitif 2022 sera positif pour s'établir à environ 1 421 K€

Sur la base de produits de cessions immobilisées estimés à 1 000 K€ (terrains et bâtiments), **le financement disponible pour l'investissement s'élèverait à 2 331 K€** en tenant compte des provisions (90 K€).

Ces montants d'autofinancement net et de financement disponible, tels qu'ils pourront être présentés au budget primitif, résultent d'efforts de gestion qui doivent être poursuivis et encore affinés au regard des besoins de la collectivité et des Niortais.

D) La volonté de poursuivre le programme d'investissement (1/2)

Les dépenses d'investissements s'élèveraient en 2022 à **27 511 K€** (contre 24 445 K€ en 2021).

Elles marquent l'engagement de la collectivité en faveur d'un investissement sur les équipements publics conforme aux besoins et aux ambitions de la Ville avec notamment :

- ✓ **8 647 K€ dédiés au développement et à l'aménagement urbain**, comprenant le projet d'aménagement du Parc naturel urbain (avec la Maison Patronale et la Fabrique sur Port Boinot notamment), l'aménagement du quartier Pontreau Colline Saint-André, le portage foncier et le Projet Gare Niort Atlantique
- ✓ **Environ 8 462 K€ de travaux et d'intervention sur les bâtiments et l'espace public**
- ✓ **3 445 K€ destinés aux équipements et bâtiments scolaires et périscolaires** (dont 2 000 K€ pour le Groupe Scolaire (GS) Georges Sand, 450 K€ pour la restauration scolaire)
- ✓ **1 135 K€ d'investissements destinés à la culture** (dont 475 K€ de travaux sur le moulin du Roc, 360 K€ sur la Maison Pérochon, 210 K€ sur le théâtre J. Richard)
- ✓ **1 070 K€ dédiés à l'action foncière**, dont 450 K€ de crédits destinés à des acquisitions immobilières et 500 K€ de provisions pour préemption
- ✓ Plus de **975 K€ d'investissements liés aux équipements sportifs** (dont 220 K€ liés à des opérations d'économie d'énergie, 120 K€ sur le complexe sportif des Gardoux (réfection des sols), 100 K€ pour la salle omnisport Barra (maintien en condition opérationnel du bâtiment), 100 K€ pour la réfection des terrains sportifs, 50 K€ d'étude pour la mise en place d'un terrain synthétique).

D) La volonté de poursuivre le programme d'investissement (2/2)

Le détail des dépenses d'équipement prévues pour 2022 est le suivant :

	dépenses	recettes
URBANISME ET HABITAT	9 955 384	769 000
2 ACTION FONCIERE	1 070 000	
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS URBAINS	8 647 184	769 000
4 HABITAT	238 200	
SECURITE PUBLIQUE ET CIVILE	225 000	80 000
5 SECURITE PUBLIQUE ET CIVILE	225 000	80 000
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	8 462 080	654 924
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP	1 019 000	
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC (hors opérations spécifiques)	3 892 280	44 447
8 PATRIMOINES HISTORIQUES ET CULTUELS	2 710 000	610 477
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES	840 800	
EDUCATION ET JEUNESSE	3 525 000	344 550
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE	3 445 000	344 550
11 JEUNESSE	80 000	
SPORT	976 000	
12 SPORT	976 000	
CULTURE	1 135 210	255 817
13 EQUIPEMENTS CULTURELS	1 135 210	255 817
LES RESSOURCES	3 232 220	138 500
14 SYSTÈME D'INFORMATION	988 375	10 000
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	960 000	116 900
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS	1 283 845	11 600
PACT III CAN (non fléché)		958 333
Total général	27 510 894	3 201 124

▪ **La Ville poursuit sa volonté de se doter d'une vision pluriannuelle des investissements**

Pour mémoire, 6 projets structurant font aujourd'hui l'objet d'une programmation pluriannuelle en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) :

- Port Boinot,
- Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP),
- Eglise Notre Dame,
- Place et rue de l'Hôtel de Ville,
- la convention de renouvellement urbain du quartier Pontreau Colline St André,
- le Centre Technique des Espaces Verts Naturels (CTEVN).

L'échéancier des crédits de paiement pour ces 6 projets sera affiné, comme chaque année, en juin de l'année prochaine (BS).

La Ville s'engage par ailleurs à mettre en place en 2022 **plusieurs nouvelles AP / CP** notamment pour les projets suivants :

- Le projet gare Niort-Atlantique,
- La rénovation de l'Hôtel de Ville,
- La requalification des espaces publics du Parc Naturel Urbain : phase 1 - aménagement du boulevard Main.

E) L'enjeu autour des subventions pour les recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement sera assuré en partie grâce aux ressources propres :

- l'autofinancement net : 1 421 K€,
- cessions d'immobilisation : 1 000 K€,
- le FCTVA : 1 800 K€,
- le produit de la taxe d'aménagement : 750 K€,
- le produit des amendes de police : 300 K€.

S'ajouteront les subventions prévues pour diverses opérations à hauteur de 3 202 K€.

Le besoin de financement sera couvert par un volume d'emprunt théorique qui se situerait autour de 20,407 M€, hors financement des reports. Celui-ci ne sera pas mobilisé en totalité et sera ajusté en fonction du rythme d'exécution du budget 2022 et du résultat de l'exercice 2021.

IV. Les budgets annexes

- « **Stationnement** » : Ce budget comporte l'ensemble des recettes et dépenses liées aux activités de stationnement en parkings aménagés, activités assujetties à TVA. En particulier 5 parkings en ouvrage dont l'exploitation, structurellement déficitaire au regard des montants investis pour leur construction, nécessite l'apport d'une subvention d'équilibre du budget principal.
La subvention s'établirait pour 2022 à un niveau équivalent à celui de 2021, soit 1 000 K€
- « **Parc de Noron** » : Le budget 2022 visera à assurer le fonctionnement courant et le maintien en condition opérationnelle du Parc des expositions, **avec une contribution du budget principal de l'ordre de 850 K€** en baisse par rapport à 2021 (905 K€).
- « **Crématorium** » : le projet de réhabilitation de l'équipement actuel a été abandonné en 2020 du fait de surcoûts substantiels liés à la réfection de la couverture. La consultation pour le choix d'un programmiste n'étant pas satisfaisante, un nouvel appel d'offre plus large a été relancé pour la construction d'un nouveau crématorium.
- « **Pompes funèbres** » : Pas d'évolution particulière en 2022 concernant l'activité de gestion du fossoyage des cimetières de la Ville.
- « **Chaufferie Bois les Brizeaux** » : Le budget traduit les conditions financières prévues au contrat d'exploitation (délégation de service public) et son actualisation.

V. La situation de la dette

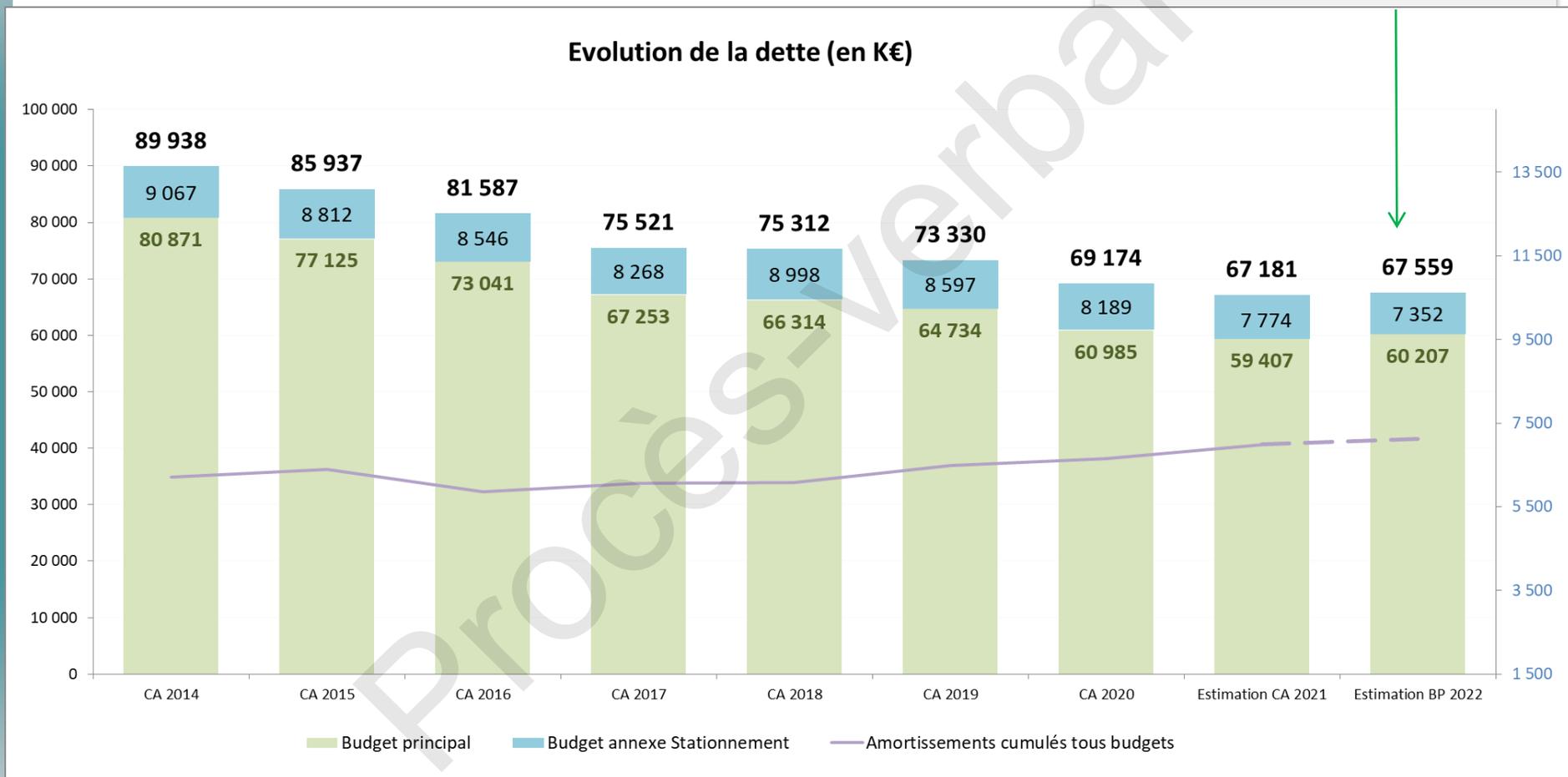
Le budget principal

Au cours de l'année 2021, la Ville aura encaissé :

- **2 500 K€ d'emprunts souscrits au titre des restes à réaliser de l'exercice 2019.**
Ce montant est le solde de l'emprunt de 5 000 K€ souscrit en décembre 2019 auprès de La Banque Postale pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,06 %.
Pour mémoire, l'autre moitié de cet emprunt a été consolidée pendant l'exercice 2020.
- **2 500 K€ d'emprunts au titre des restes à réaliser de l'exercice 2020.**
Ce montant est une partie de l'emprunt de 5 000 K€ souscrit en décembre 2020 auprès de La Banque Postale pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 0,71 %.
Ce prêt dispose d'une phase de mobilisation de 1 an qui se termine le 20/01/2022.

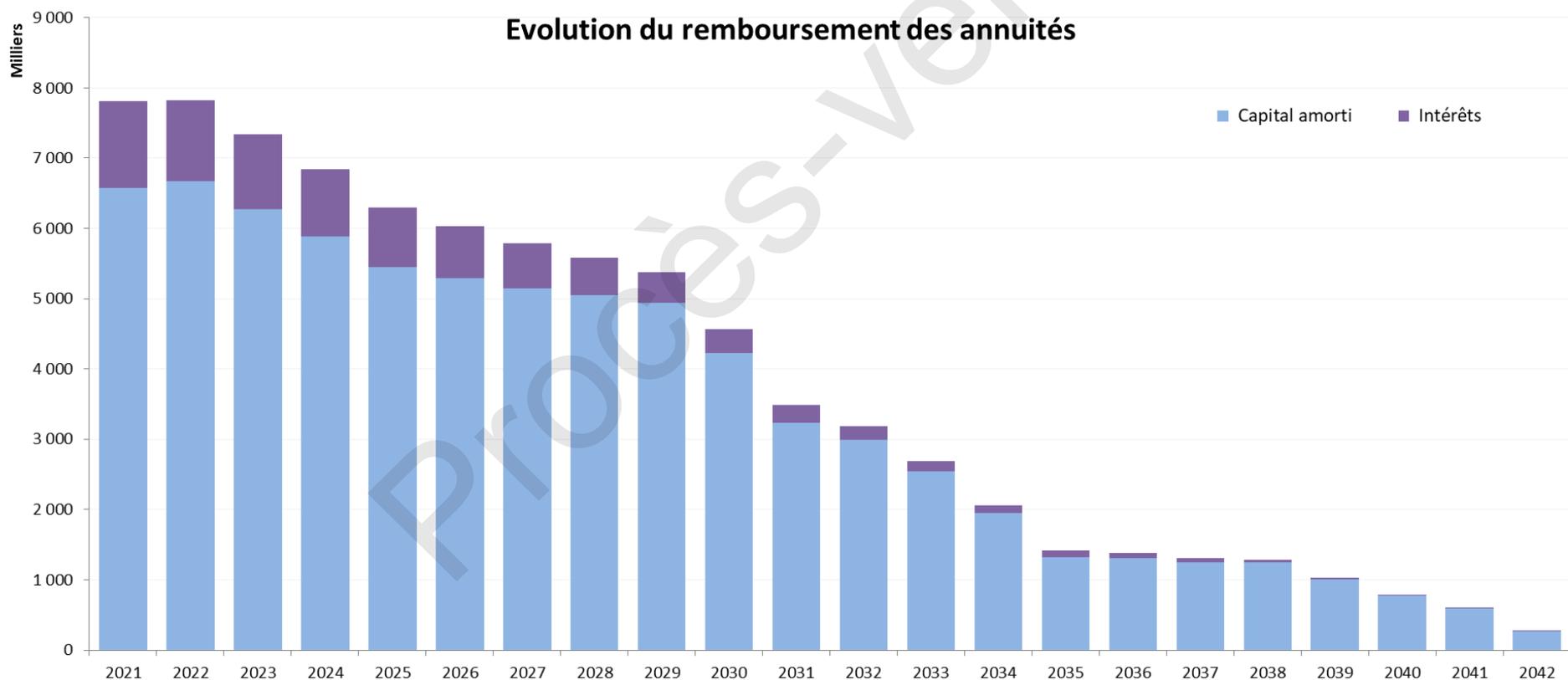
L'encours de la dette au 31 décembre 2021 devrait s'élever pour le budget principal à 59 407,21 K€, en baisse de 1 577,97 K€ (- 3 %) par rapport au 31 décembre 2020.

Illustration de l'hypothèse d'une mobilisation de 7 500 K€ d'emprunt en 2022 (budget principal)



Depuis 2014, la Ville poursuit une politique de soutenabilité de sa dette au regard de ses capacités de remboursement, ce qui permet une maîtrise du volume de dette à rembourser en capital. Au regard de la programmation des investissements en 2022, l'encours d'emprunt pourrait être en légère hausse fin

Selon cette hypothèse (mobilisation d'emprunts pour 7 500 K€ en 2022), le profil d'évolution des annuités de remboursement de la dette du budget principal serait le suivant, toutes choses égales par ailleurs et sans emprunt nouveau et sans augmentation des taux d'intérêts variables.



CHARTRE GISSLER
TYPOLOGIE DE L'ENCOURS

		Risque sous jacent					
		1	2	3	4	5	6
Risque de Structure	A						
	B						
	C						
	D						
	E						
	F						

Risque faible

Ville de Niort

Risque sous jacent

Risque élevé

La nature de la dette de la Ville de Niort est qualifiée de « non risquée » au regard de la Charte Gissler (Charte de bonne conduite introduite par l'Etat suite à la crise des emprunts structurés)

Situation de la dette au 31/12/2021

	Budget principal					Budget Stationnement	
	Dette gérée par la Ville		Dette gérée par la CAN	Encours total		Encours total	
	En K€	En %	En K€	En K€	En %	En K€	En %
Dette à taux fixe	42 305,23	71,34%	106,46	42 411,69	71,39%	7 773,83	100%
Dette à taux variable	16 995,52	28,66%		16 995,52	28,61%		
Total	59 300,76	100%	106,46	59 407,21	100%	7 773,83	100%

Au 31/12/2021, 71 % de la dette du budget principal, soit 42 412 K€, est en taux fixe. Le taux moyen constaté sur l'ensemble de l'encours du budget principal est de 2,02 %. En outre le taux variable est très stable puisque dépendant majoritairement du Livret A.

Le budget annexe Stationnement

Aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en 2020 et en 2021, l'encours de dette pour ce budget annexe est en constante diminution.

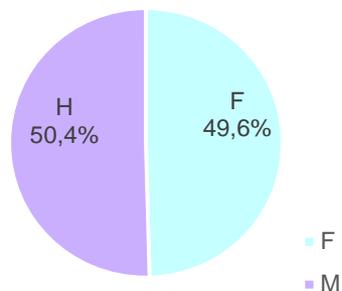
Ainsi le montant de l'encours au 1^{er} janvier 2022 sera de 7 774 K€ (contre 8 189 K€ au 1^{er} janvier 2021).

En tenant compte du flux de capital remboursé en 2022 (soit 422 K€), l'encours de dette de ce budget annexe sera de 7 352 K€ au 31 décembre 2021.

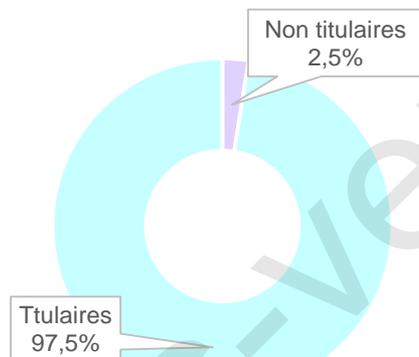
VI. Perspectives en ressources humaines

A) Structure des effectifs permanents

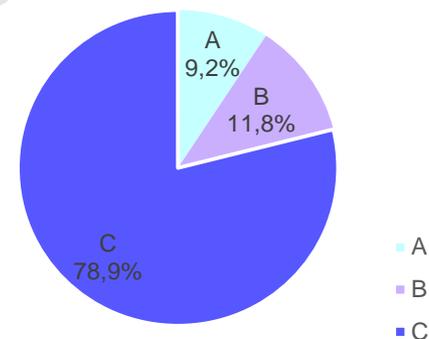
En 2020:



Effectifs permanents : 930
461 femmes, 469 hommes



907 titulaires
23 Contractuels



86 agents de catégorie A
110 agents de catégorie B
734 agents de catégorie C

Réalisé et projections de réalisation:

	2020	2021	2022		2020	2021	2022
Hommes	50,4 %	49,9 %	50,1 %	Titulaires	97,5 %	96,1 %	96,1 %
Femmes	49,6 %	50,1 %	49,9 %	Non titulaires	2,5 %	3,9 %	3,9 %

	2020	2021	2022
Cat. A	86	90	91
Cat. B	110	117	118
Cat. C	734	735	736
Total effectifs Permanents	930	942	945

B) Une masse salariale en hausse

Dépenses	CA 2020	Prév. CA 2021	Prév. 2022
Budget	41 069 K€	42 800 K€	44 300 K€
dont:	CA 2020	Prév. CA 2021	Prév. CA 2022
- Traitement indiciaire	21 361 K€	21 842 K€	23 036 K€
- Charges	10 634 K€	11 071 K€	11 470 K€
- Régime indemnitaire	6 013 K€	6 133 K€	6 378 K€
- NBI, SFT	445 K€	436 K€	445 K€

Recettes

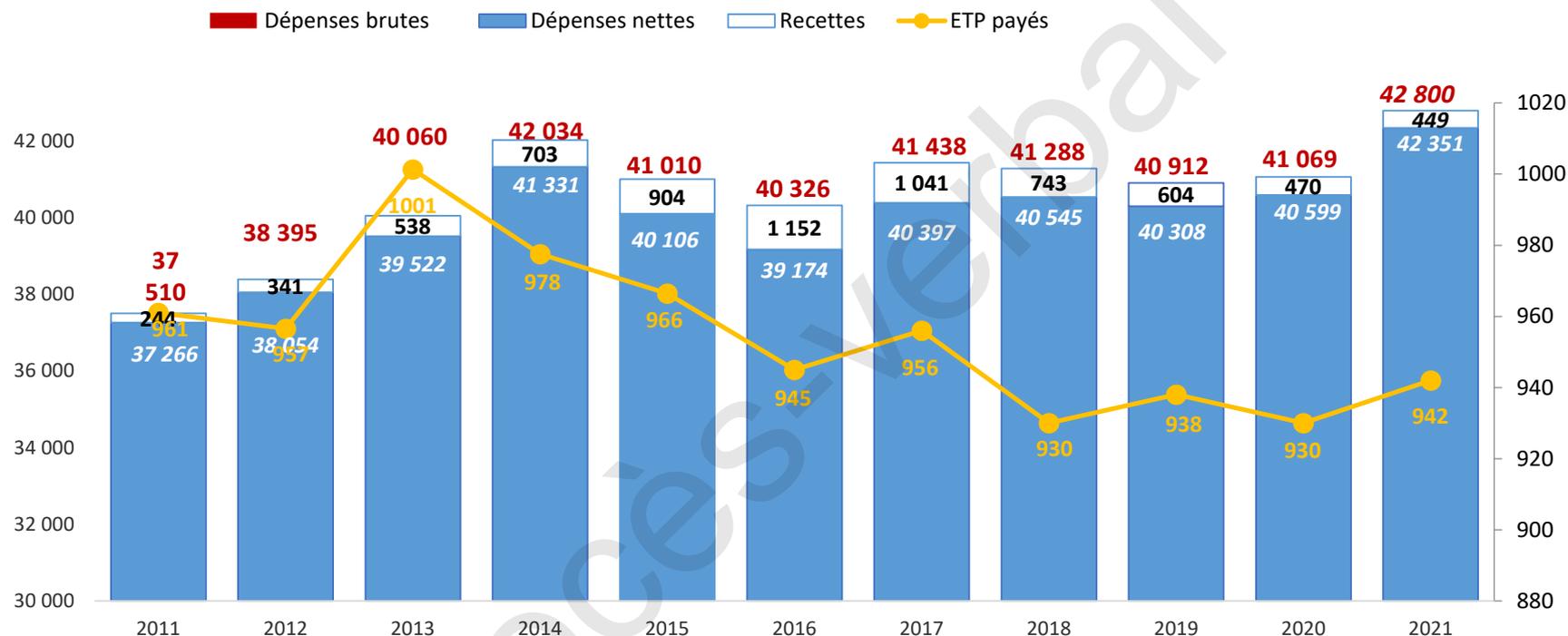
Les recettes perçues en 2020 représentaient 469 K€

La prévision de perception pour 2021 est de 472 K€ et la prévision 2022 s'établit à 460 K€

Elles sont perçues au titre des motifs suivants :

	CA 2020	Prév. CA 2021	Prév. CA 2022
Emplois aidés	0 K€	0 K€	0 K€
Mutualisation RH CCAS	268 K€	268 K€	268 K€
FIPHFP	10 K€	24 K€	25 K€
Autres recettes diverses (remboursement de mises à disposition, etc.)	191 K€	180 K€	167 K€

Evolution de la masse salariale et du nombre d'ETP payés depuis 2011 (K€)



- Une hausse de la masse salariale à partir de 2011 jusqu'en 2014 + 4 524 K€ des dépenses brutes
- Un tournant amorcé en 2015 : - 1,4 % de dépenses brutes entre 2014 et 2017, soit une réduction de 600 K€
- Une hausse prévisionnelles de 2020 à 2021 de + 1 732 K€ des dépenses brutes : en partie liée au contexte sanitaire avec remplacement d'absences pour raisons sanitaires et renforts pour assurer les protocoles.
- Un montant des recettes en diminution depuis 2017 (moins mise à disposition, moins financement FIPHFP).

C) Le temps de travail

- ✓ Les services de la Ville de Niort fonctionnent sur la base réglementaire de 1 607 heures annualisées.
- ✓ Le temps de travail :
 - Annuel : 1 607 heures
 - Hebdomadaire : 38 heures
 - Journalier : 7 h 36
- ✓ Les cycles de travail sont adaptés aux besoins du service, notamment en terme d'accueil des usagers.

Les changements sont soumis pour avis en comité technique.

Le nombre d'agents soumis au système de badgeage est de 386 agents (03/11/2021) .

20
22

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

1. Les éléments généraux du budget « Energies Renouvelables »

- **Ce budget découle de l'installation de panneaux photovoltaïques** sur des bâtiments municipaux, à la mise en production et à la vente d'électricité correspondante. Les bâtiments municipaux sont les suivants : les groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès, le CTM de la Chamoiserie.
- **S'agissant d'une régie à autonomie financière pour un service public industriel et commercial** : un système d'avance remboursable avec le budget principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du budget principal.
Depuis la création du SPIC, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 242,9 K€, dont le remboursement est désormais achevé.
- **Une étude du potentiel photovoltaïque des équipements municipaux rédigée par le CRER (centre régional des énergies renouvelables) alimente la réflexion de la collectivité sur la programmation pluriannuelle de ces investissements.**
- **Par ailleurs le choix d'une stratégie d'autoconsommation pour les prochaines installations est à l'étude.** Une instruction sur la traduction budgétaire, comptable et fiscale de cette nouvelle stratégie est en cours, en lien avec les services de l'Etat. L'installation prévue sur le site des vestiaires Pissardant devrait notamment s'inscrire dans ces nouvelles modalités d'autoconsommation et de gestion.

2. Les orientations budgétaires

Le budget 2022 est le reflet de la programmation relative aux installations déjà en fonctionnement.

La section d'exploitation :

- Les recettes d'exploitation sont issues de la vente d'électricité pour un montant de 35 K€ :

SITES	<i>Production en KWH (prévisionnelle 2022)</i>	<i>Recettes 2022 en €</i>	mise en service	Retour sur investissement
GS Jean Zay	26 000	7 500 €	sept.-13	6 ans
GS Pasteur	42 000	12 000 €	déc.-13	5 ans
GS Jean Jaurès	38 000	10 500 €	déc.-13	6 ans
CTM de la Chamoiserie	38 000	5 000 €	sept.-17	8 ans
TOTAL	144 000	35 000 €		

- Les charges d'exploitation d'un montant de 5,4 K€ serviront, notamment, à l'entretien, au suivi et à l'évaluation de l'exploitation des installations des panneaux, ainsi qu'au paiement de l'impôt sur les sociétés (IS).

La section d'investissement :

Aucune nouvelle installation n'est prévue en 2022 dans le cadre d'une activité de revente d'énergie.

Dans le cadre d'installation en autoconsommation les intentions sont les suivantes :

SITES	Recettes 2022 en €	mise en service	Montant estimé HT
Vestiaires Pissardant	<i>autoconsommation</i>	2021/2022	25 000 €
GS G Sand	<i>autoconsommation</i>	2022	nc
GS Pasteur 2	<i>autoconsommation</i>	2022	300 000 €
GS Pérochon	<i>autoconsommation</i>	2022	

Les recherches de cofinancement ont été menées mais n'ont pu aboutir dans le cadre d'une activité de production et vente d'énergie (activité industrielle et commerciale). L'autoconsommation pourrait ouvrir de nouvelles perspectives de financements.



DECISION MODIFICATIVE N°1

Procès-verbal

Le budget principal

- Synthèse des grands équilibres de la décision modificative
- Détail des ajustements de la section de fonctionnement
- Détail des ajustements de la section d'investissement
- Evolution du volume d'emprunt voté

Les budgets annexes et régie

- Aucun ajustement n'est prévu lors de cette étape budgétaire pour les budgets annexes et la régie à autonomie financière Energies renouvelables

Procès-Verbal

Synthèse des mouvements proposés à la DM de novembre

Cette décision modificative permet d'ajuster la programmation en tenant compte :

- du déroulement opérationnel des actions,
- des engagements juridiques pris ou qui pourront l'être d'ici la fin de l'année,
- des prévisions de recettes actualisées par rapport au niveau de réalisation constaté.

	<i>En K€</i>	Solde des mouvements en Dépenses	Solde des mouvements en Recettes
Fonctionnement		1 351,90	1 351,90
Dont réel		860,70	1 351,90
Dont Ordre *		491,20	
Investissement		-4 178,50	-4 178,50
Dont réel		-4 108,50	-4 599,70
Dont Ordre *		-70,00	421,20

Décomposé ainsi : une réduction du volume d'emprunt d'équilibre inscrit au budget de -4 970 K€ et une hausse des recettes d'équipement de +370,3 K€.

* les opérations d'ordre n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la Ville, les opérations réelles se traduisent par des encaissements et décaissements effectifs.

L'ensemble des mouvements proposés aboutit à une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de + 1 351,9 K€

Les ajustements principaux :

Impôts et taxes :

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) connaissent une progression importante grâce à la dynamique observée sur le marché immobilier (+ 700 K€).

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est ajusté conformément aux montants notifiés par l'Etat : + 428 K€ (brut), portant son montant brut à 828 K€ pour l'année 2021 (contre 797,5 K€ pour 2020).

Produits des services, du domaine et ventes diverses :

Les produits issus des **activités périscolaires et des centres de loisirs** sont proposés à la baisse (- 53 K€) en raison d'une moindre fréquentation (contexte sanitaire avec une fermeture anticipée des écoles avant les vacances scolaires du printemps).

Produits exceptionnels constitués notamment :

Du montant de **l'indemnité subrogatoire** (+ 46,4 K€) en réparation du préjudice subi par la Ville sur un défaut d'étanchéité de la toiture de la salle de sport Barra, de la **vente de certificats d'économies d'énergie** (+ 36 K€), ainsi qu'une **opération de régularisation de TVA** (+ 48 K€ avec l'inscription d'une recette équivalente permettant de neutraliser comptablement cette opération).

Dotations et participations :

Ajustement à + 46 K€ du montant de **l'attribution de ressources au titre de l'abaissement de l'âge** de l'instruction obligatoire à 3 ans compte tenu de la hausse des dépenses obligatoires constatées dans les écoles pré-élémentaires entre 2018-2019 et 2019-2020.

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, un besoin complémentaire de + 860,7 K€ est constaté (1)

Les ajustements principaux :

Charges exceptionnelles : + 363 K€

- Versement d'une indemnité au bailleur SOLIHA dans le cadre d'un protocole transactionnel de rupture anticipée de baux emphytéotiques rue St Jean : + 287 K€ ;
- Versement d'une indemnité à la Société COCKTAIL DEVELOPPEMENT dans le cadre d'un contentieux sur le refus d'autoriser l'implantation de panneaux numériques (annulation de deux arrêtés municipaux par le TA de Poitiers – procédure en appel actuellement : + 26 K€) ;
- Régularisation d'une écriture comptable sur l'assujettissement à la TVA : + 48 K€ (cf. diapo 4).

La masse salariale est réajustée à hauteur de + 295 K€ pour prendre en compte l'augmentation des besoins en remplacement (pour arrêts maladie, pour augmentation des effectifs en raison des protocoles sanitaires, ou dans le cadre de remplacement sur des postes d'agents en mobilité contrainte).

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, un besoin complémentaire de + 860,7 K€ est constaté (2)

Les ajustements principaux (suite) :

Charges à caractère général : + 265 K€

- La mise en place d'un **service commun Direction Générale des Services Techniques** avec Niort Agglo (de septembre à décembre 2021) ainsi que certaines écritures de régularisation de l'exercice 2020 avec la CAN relatives au **service commun de la DSI** nécessitent l'inscription des crédits complémentaires (respectivement + 35 K€ et + 122 K€),
- Des **prestations de gardiennage** (passage du commerce, Port Boinot) **et de nettoyage de locaux** (serres et séchoirs Boinot, Espaces Verts Léo Lagrange, Pré Leroy) pour couvrir la fin de l'année conduisent à ajuster les inscriptions budgétaires 2021 (+ 44 K€). D'autres lignes de crédits sont revues à la hausse comme les frais de formation (+ 31 K€), l'acquisition de masques de protection (+ 13,4 K€), les prestations d'édition (+ 9,75 K€) ou encore la mise en place d'un règlement de voirie (+ 10 K€).

Autres charges de gestion courante : - 33 K€

Ajustement budgétaire à la baisse suite à la non réalisation d'événements liés au contexte sanitaire avec un redéploiement des crédits en subvention d'équipement (financement de projets d'extension de locaux à l'associations l'Escale et aux Restaurants du Cœur, financement d'un projet de padel tennis à l'Ecole de Tennis de Niort).

Le solde des mouvements proposés en investissement permet de réduire les dépenses de – 4 108,5 K€ et d'ajuster les recettes réelles de + 370,3 K€
(1)

Les crédits ont été ajustés au plus près de la réalité des projets, en tenant compte du solde des opérations ou du résultat des consultations pour les marchés et en fonction du calendrier de réalisation de certaines opérations.

1. Sur les dépenses et recettes d'équipement :

Les **opérations suivies en AP-CP** verront leurs Crédits de Paiement 2021 affinés selon le découpage suivant :

Intitulé de l'AP/CP	Proposition d'ajustement à la DM (en K€)	
	DEPENSES	RECETTES
Port-Boinot	-581,36	
ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée)		
Eglise Notre-Dame	-768,00	-50,90
Secteur Hôtel de Ville	-30,00	
Centre Technique Espaces Verts Naturels		
Politique de la Ville	-875,64	-200,00
TOTAL	-2 255,00	-250,90

Principales opérations révisées	Proposition d'ajustement à la DM (en K€)	
	DEPENSES	RECETTES
Divers projets sur des équipements sportifs reportés (notamment terrain synthétique)	-720,00	
Aménagement Gare Niort Atlantique	-300,00	
Opération de portage Foncier avec l'EPF	-250,00	
PNU sécurisation (moulins de Bouzon et de Comportén château de Chantemerle)	-250,00	
Contentieux sur la requalification des voies périphériques (La Brèche)	-200,00	
Guichet unique technique (Hôtel administratif)	-105,00	
Eglise St Pezenne	-100,00	-25,00
Château de Chantemerle	-100,00	
Mutation de l'îlot du Murier	-55,00	
Les Halles (études)	-55,00	
Pilori	-50,00	-16,70
Plan lumière	-45,00	
Ajustement des subventions dans le cadre des travaux de réhabilitation des logements locatifs inclus dans le périmètre de l'OPAH rénovation urbaine	-45,00	
Coulée verte (Chemin Sèvre Amont) - travaux reportés suite à la remise des études hydrauliques et de biodiversité	-40,00	
Installation de panneaux photovoltaïques (vestiaires de Pissardant)	35,00	
Installation d'un dispositif de contrôle d'accès (au Centre Technique de la Propreté Urbaine)	60,00	
Travaux divers sur voirie communale	77,00	13,20
Salle Avron	295,00	
Travaux centre du Guesclin (remboursé par Niort Agglo)		42,00
Action économie d'énergie (DSIL "rénovation énergétique des bâtiments")		124,72
Videoprotection - subvention FIPD		45,82
Subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels et Majeurs		19,05
TOTAL	-1 848,00	203,09

Sur les autres opérations d'équipement inscrites à la PPI (hors AP/CP), les principaux ajustements proposés en dépenses et recettes sont notamment les suivants :



En recettes d'investissement, les principales modifications sont les suivantes :

- Ajustement du produit **des amendes de police** au vu du montant notifié (- 53,25 K€) ;
- Abandon des crédits de recettes relatifs au **mécénat** (-25 K€) ;
- Hausse des produits issus de la **taxe d'aménagement** (+ 150 K€) ;
- + 300 K€ de recettes supplémentaires pour couvrir les **principales opérations de cessions immobilières** qui devraient intervenir au 4^{ème} trimestre 2021.

Procès-Verbal

Pour l'équilibre du budget primitif 2021, le montant de l'emprunt théorique nécessaire pour le financement des investissements avait été évalué à 17 690 K€.

Ce montant n'a pas été mobilisé car il est ajusté selon le rythme d'exécution du budget et selon le résultat de l'exercice 2020. Il a ainsi été ré évalué à la hausse au moment du BS.

Les ajustements proposés lors de la présente la DM permettent de réduire ce volume d'emprunt d'équilibre de - 4 970 K€.

en K€

Emprunts BP 2021	17 690,0
Emprunts Reports 2020	7 500,0
Emprunts ajustement BS	-1 230,0
Emprunts ajustement DM	-4 970,0
Volume d'emprunt voté après DM	18 990,0

Les budgets annexes et la régie à autonomie financière Energies renouvelables

*Il n'y a pas d'ajustement prévu
lors de cette étape budgétaire*

Rapport d'accessibilité 2020



©Olivier Drilhon



© Mission accessibilité inclusion



Mairie de Niort
handicap@mairie-niort.fr

CS 58755 - 79027 NIORT Cedex

Tél : 05 49 78 78 25
www.vivre-a-niort.com

Sommaire

Introduction :	4
Niort une ville soucieuse de garder le lien social	4
1. Bilan de l’agenda d’accessibilité programmé (Ad’AP) de la Ville de Niort à mi-parcours	6
1-1 Remarques	6
1-2 Etat d’avancement de l’Ad’AP en chiffres	6
1-3 Détails par secteur.....	7
1-4 Description de l’état d’avancement de l’Ad’AP	10
1-5 Respect de la programmation prévue dans l’Ad’AP mis en œuvre.....	11
1-6 Le coût.....	12
1-7 Communication sur la politique d’accessibilité menée en concertation avec les partenaires (commerçants, CCA)	12
1-8 Formation	13
1-9 Registre d’accessibilité	16
2. Recensement des ERP accessibles	16
2-1 Liste réglementaire.	16
2-2 Cartographie des ERP accessibles.....	17
3- Les actions en faveur de l’inclusion	17
3-1 Axe 1 de la charte : Pour une ville accessible à tous	18
3-1-1 Point travaux et études programmés en 2020 sur les espaces publics	18
3-1-2 Concertation sur le volet accessibilité des travaux sur l’espace public .	19
3-1-3 Soutien du LAC - Label accessibilité chantier	22

3-1-4	Intégration de l'accessibilité dans des programmes cohérents	23
3-1-5	Le guide de recommandations pour un document accessible.	24
3-1-6	Mise à jour du guide de l'exercice du droit de vote.	25
3-2 Axe 2 de la charte : Pour une ville favorisant la participation des personnes en situation de handicap		27
3-2-1	Rappel du contexte	27
3-2-2	Handic'apte, FIPHFP et organismes extérieurs	28
3-2-3	Accueil de stagiaires en situation de handicap	32
3-2-4	Participation au DuoDay.	33
3-2-5	Initiation LSF (langue des signes française)	34
3-2-6	Ateliers « Fais-moi un signe ».....	34
3-2-7	Exposition photos témoignages « Différent comme tout le monde ». ...	35
3-2-8	L'accueil des enfants en situation de handicap (ESH)	35
3-2-9	Le sport, un élément d'inclusion sociale	40
3-2-10	Le handisport et le sport adapté.....	41
3-2-11	Le sport et l'activité physique pour tous	42
3-2-12	Niort « Terre de jeux 2024 »	43
3-2-13	Une politique culturelle pour tous.....	44
3-2-14	« Parcours accueil accessibilité » (PAA).....	48
3-2-15	Participation à la nouvelle maquette Intradoc	50
3-2-16	La démarche qualité relations usagers :	52
3-2-17	Animations pédagogiques d'éducation à l'environnement.	54
3-2-18	Animations du patrimoine et inclusion.....	54
3-3 Axe 3 de la charte : Pour une ville accueillante et coopérante ..		59
3-3-1	Faire connaître les situations de handicap.....	59
3-3-2	Développer les partenariats	61

3-3-3 Soutien des services municipaux et des acteurs associatifs, ou institutionnels ayant des pratiques inclusives.....	71
4 L'activité de la SCDA (sous-commission départementale à l'accessibilité)	76
4-1 Composition et rôle	76
4-2 Activités 2020	77
5- L'activité de la CCA	81
5-1 Composition et rôle	81
5-2 Activités 2020	82
6- Autres activités de la mission	83
6-1 « Secrétaire particulier le temps d'un examen » : une action de solidarité :	83
6-2 Action de maintien du lien social.....	83
7- Perspectives 2021	83
8- Glossaire	84
9- Annexes	86

Crédits photos :

Olivier Drilhon,
 Direction de l'espace public, Peter Mauduit,
 Vivre à Niort, service culture, Unis Cité,
 Missions Valorisation du patrimoine historique,
 Accessibilité – inclusion.



Introduction :

Niort une ville soucieuse de garder le lien social

Le 17 mars 2020, le gouvernement énonce les premières mesures de confinement pour endiguer l'épidémie de Covid19. Tout au long de l'année d'autres suivent.



Reporté, arrêté, suspendu, annulé, supprimé... c'est le vocabulaire qui s'applique aux manifestations sportives, culturelles, aux concerts et festivals, aux réunions, aux maraudes et aux milliers d'autres occasions de rencontres et d'échanges qui constituaient notre quotidien.

Pour éviter que le confinement se traduise par l'isolement d'un grand nombre de personnes notamment les plus vulnérables, les services municipaux ont multiplié les efforts pour garder le lien avec la population. Les services essentiels ont été maintenus, tous ont dû s'adapter, préserver, organiser l'accueil du public et soutenir les acteurs en difficulté. https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/archives/VAN/2020/ns_covid19/accessible/index.html

En cette période inédite, même à distance, nous avons eu plus que jamais besoin de renforcer les liens sociaux. En lien avec les services municipaux, la mission accessibilité inclusion, a poursuivi les échanges avec les acteurs de l'accessibilité sur le territoire et plus particulièrement avec les membres de la Commission communale pour l'accessibilité. Cette dernière s'est réunie en présentiel à 2 reprises au cours de l'année.

La Ville attachée à l'accessibilité pour tous s'engage aux côtés des partenaires institutionnels et associatifs dans une démarche en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Cet engagement date de 2013, avec l'adoption à l'unanimité du conseil municipal de la Charte Ville handicap. L'accessibilité c'est l'affaire de tous, elle concerne tous les aspects de la vie : petite enfance, école, déplacement, logement, santé, emploi, accès aux sports, à la culture et aux loisirs. <https://www.vivre-a-niort.com/services-publics/handicap/laction-de-la-ville/index.html>

Le 7 décembre 2015, le Préfet des Deux-Sèvres a approuvé l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) de la Ville de Niort. C'est l'engagement de mise en accessibilité d'ici à 2024 de ses 196 établissements recevant du public (ERP) et ses 23 installations ouvertes au public (IOP).

2020, marque le début d'une nouvelle étape avec la mise en place des actions de la Feuille de route niortaise vers les Objectifs de Développement Durable, votée le 25 novembre 2019. Elle s'articule autour de 8 grands défis dont le défi 7, qui va structurer les actions à venir de la mission accessibilité inclusion « **Une ville solidaire aux pratiques inclusives, qui donne les mêmes chances à tous et renforce les liens pour ne laisser personne de côté** ». Et particulièrement une cible chiffrée : rendre la Ville 100% accessible pour tous sur le périmètre des ERP et des IOP.

https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/mairie/developpement_durable/Niort2030/FDR_niortaise_presentation.pdf

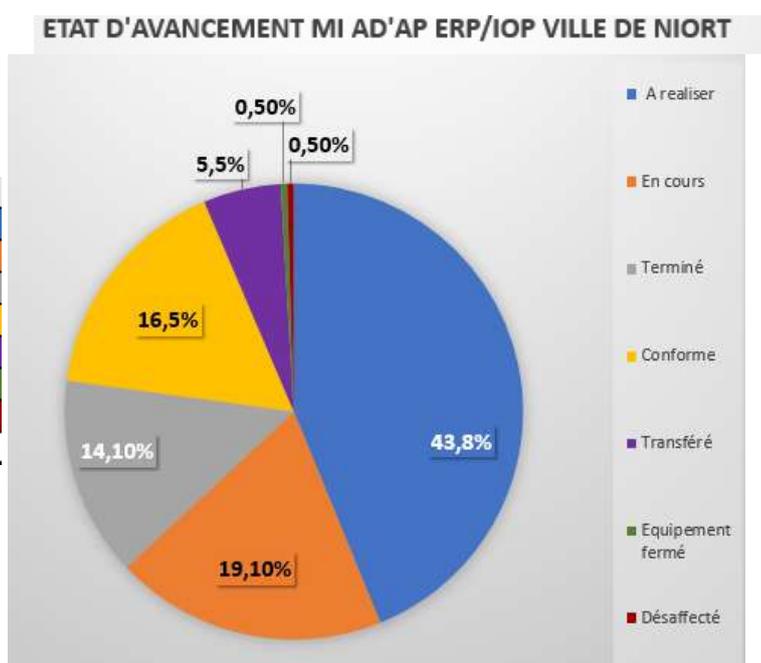
1. Bilan de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) de la Ville de Niort à mi-parcours

1-1 Remarques

- En raison de la crise sanitaire, le 12 juin un courrier de demande de report de la présentation du bilan à mi-parcours du dispositif Ad'AP est envoyé à M. Le Préfet. La présentation prévue en juin 2020, est reportée en fin d'année.
- Le bilan à mi-parcours de l'Ad'AP présenté à la CCA du 3 décembre est adopté à l'unanimité du Conseil municipal du 15 décembre 2020. Le bilan est transféré à M. Le Préfet des Deux-Sèvres en début d'année 2021.
- Ci-après une synthèse, le bilan complet est accessible sur le site du Vivre à Niort : https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/services_publics/handicap/rapport_du_bilan_a_mi-parcours_de_l_Ad_AP.

1-2 Etat d'avancement de l'Ad'AP en chiffres

ETAT D'AVANCEMENT MI AD'AP -GLOBAL	
A realiser	96
En cours	42
Terminé	31
Conforme	36
Transféré	12
Equipement fermé	1
Désaffecté	1
Total	219



Durée de l'Ad'AP (en nombre d'années) : 9

Nombre total d'ERP dans l'Ad'AP sur l'ensemble de la durée : 219

Bilan à mi-parcours : éléments de synthèse							
	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5	IOP	Total
Total des ERP du patrimoine inscrit dans l'Ad'AP (cf tableau 5.4 du Cerfa 15246*01)	9	10	23	22	132	23	219
Total des ERP prévus jusqu'à mi-parcours	3	8	16	11	75	17	130
Total des ERP démarrés/en cours	2	6	11	12	47	7	85
Total des ERP achevés (attestation délivrée)	0	1	5	1	24	5	36

ERP traité(s) par anticipation (à remplir si concerné)	
il s'agit des ERP inscrits dans l'Ad'AP initial, mais programmés sur une autre année/période que la première moitié de l'agenda	
Nombre d'ERP démarrés/en cours	12
Nombre d'ERP achevés	0

A mi-parcours de l'Ad'AP :

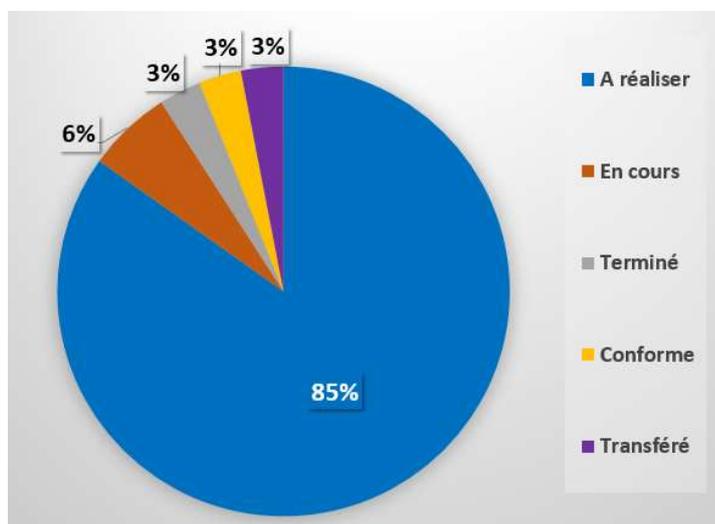
- 56.20 % des ERP de patrimoine de la Ville de Niort sont mis en accessibilité ou en cours,
- 12 ont été transférés,
- 1 fermé
- 1 désaffecté.

1-3 Détails par secteur

1-3-1 Secteur associatif

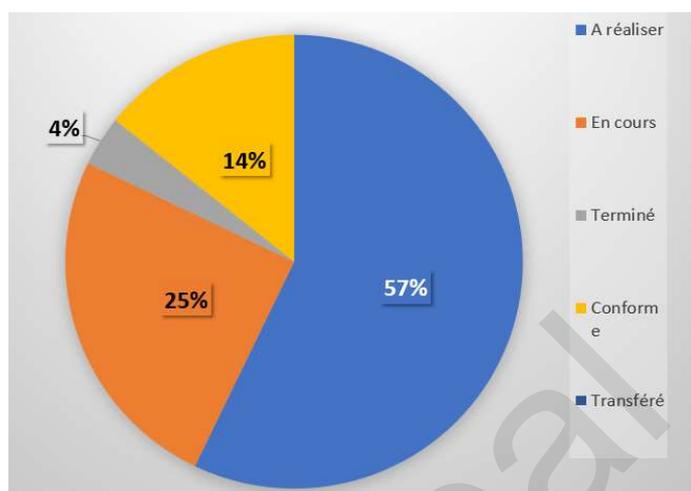
ETAT D'AVANCEMENT MI AD'AP
- Secteur associatif -

A réaliser	28
En cours	2
Terminé	1
Conforme	1
Transféré	1
Total	33



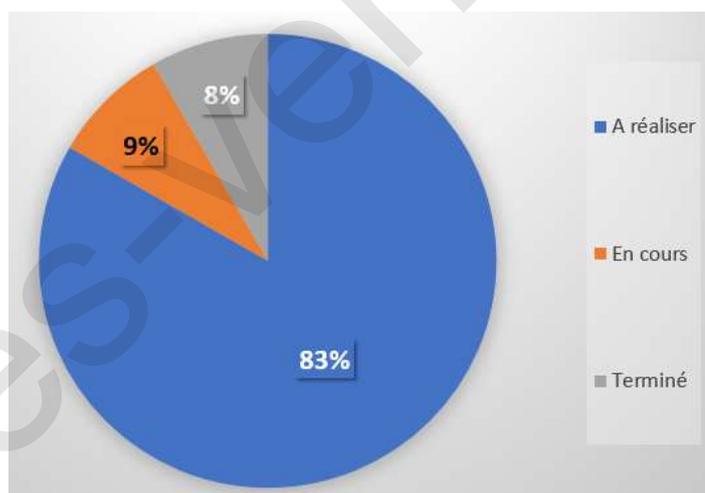
1-3-2 Secteur culturel

ETAT D'AVANCEMENT Mi AD'AP - Secteur culturel -	
A réaliser	16
En cours	7
Terminé	1
Conforme	4
Transféré	0
Total	28



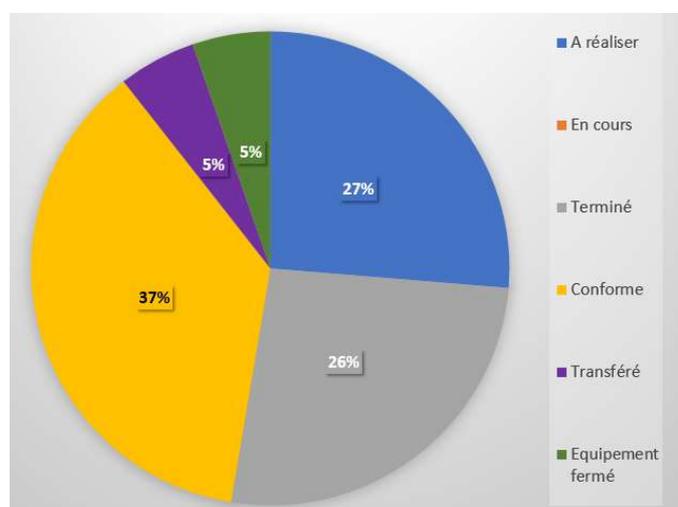
1-3-3 Secteur économique

ETAT D'AVANCEMENT Mi AD'AP - Secteur Economique -	
A réaliser	10
En cours	1
Terminé	1
Conforme	0
Transféré	0
Total	12



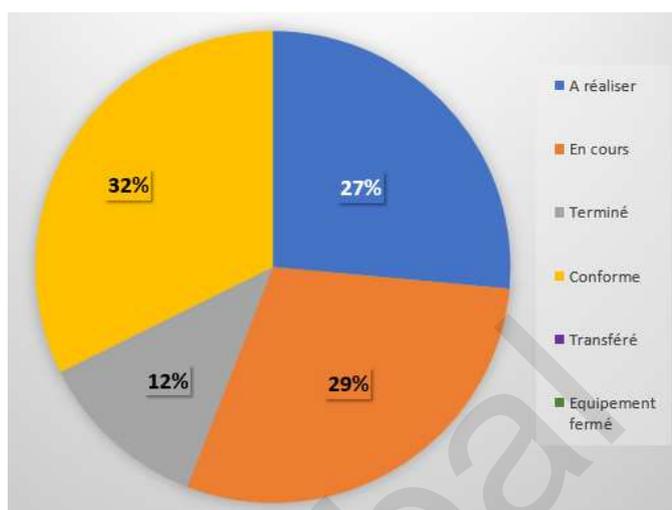
1-3-4 Secteur espace public

ETAT D'AVANCEMENT Mi AD'AP - Espace public -	
A réaliser	5
En cours	0
Terminé	5
Conforme	7
Transféré	1
Équipement fermé	1
Total	19



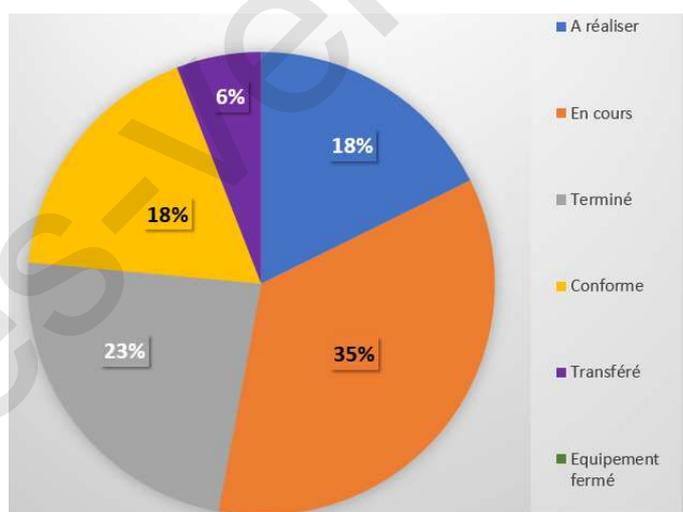
1-3-5 Secteur scolaire

ETAT D'AVANCEMENT Mi AD'AP - Secteur scolaire -	
A réaliser	9
En cours	10
Terminé	4
Conforme	11
Transféré	0
Equipement fermé	0
Total	34



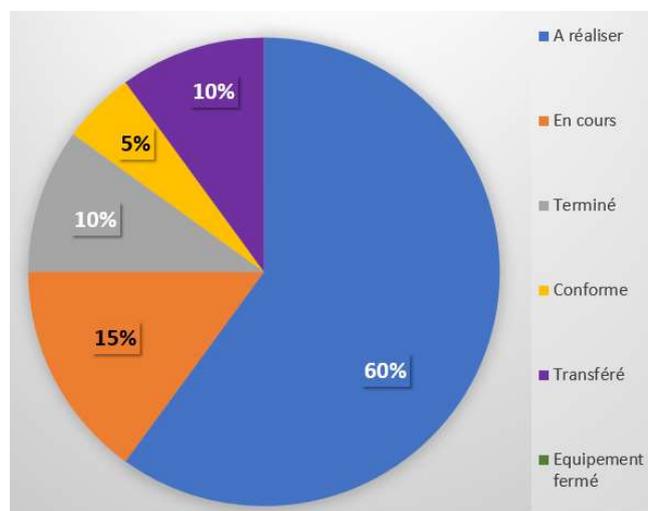
1-3-6 Secteur service public

ETAT D'AVANCEMENT Mi AD'AP - Service public -	
A réaliser	3
En cours	6
Terminé	4
Conforme	3
Transféré	1
Equipement fermé	0
Total	17



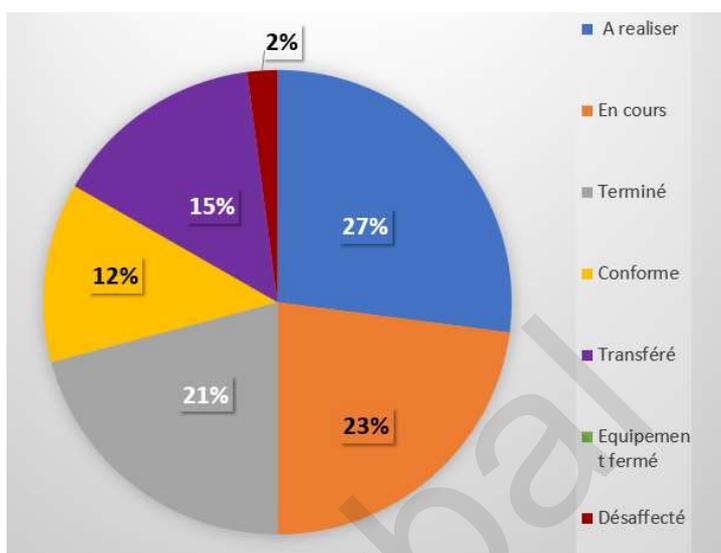
1-3-7 Secteur socio culturel

ETAT D'AVANCEMENT Mi AD'AP - Secteur Socio culturel -	
A réaliser	12
En cours	3
Terminé	2
Conforme	1
Transféré	2
Equipement fermé	0
Total	20



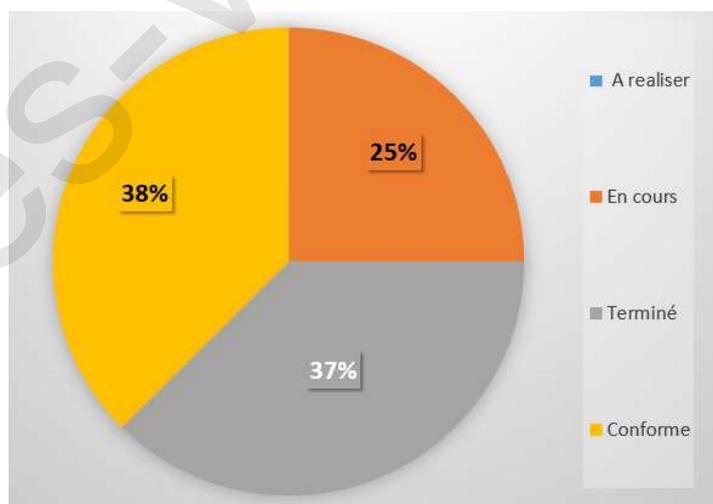
1-3-8 Secteur sport

ETAT D'AVANCEMENT Mi AD'AP - Secteur sport -	
A realiser	13
En cours	11
Terminé	10
Conforme	6
Transféré	7
Equipement fermé	0
Désaffecté	1
Total	48



1-3-9 Secteur culturel

ETAT D'AVANCEMENT Mi AD'AP - Secteur culturel -	
A realiser	0
En cours	2
Terminé	3
Conforme	3
Transféré	0
Equipement fermé	0
Désaffecté	0
Total	8



1-4 Description de l'état d'avancement de l'Ad'AP

Depuis 2016, les phases d'études et de travaux se succèdent. Après les travaux réalisés en 2017 et 2018 tels que prévus dans le calendrier préétabli, l'année 2019 confirme cette progression des chantiers. Ils

concernent notamment les groupes scolaires (Louis Aragon, Jules Ferry, Emile Zola et Marcel Proust), les équipements sportifs (le boulodrome de Galuchet et le golf), et enfin d'autres bâtiments (Petit théâtre Jean Richard et la Mairie de quartier du Clou Bouchet).

Des financements PACT 2018-2020 sont sollicités auprès de l'Agglo pour les opérations de mise aux normes dans les groupes scolaires.

En raison de la crise sanitaire certains marchés n'ont pu être attribués en 2020, les travaux débuteront en 2021.

1-5 Respect de la programmation prévue dans l'Ad'AP mis en œuvre

Ecart par rapport aux engagements initiaux dû :

- Aux opérations de travaux ;
 - Projet Port Boinot, changement de destination pour le bloc sanitaire mégisserie, transformation de l'ancien bâtiment industriel Boinot.
 - Opération Place du Port, déplacement des activités de la Maison de quartier Centre-ville et de la crèche du mûrier.
 - Projet Place Denfert Rochereau, intégration de l'ancien restaurant universitaire dans le projet.
- Appels d'offres groupés d'équipements : ascenseurs dans les groupes scolaires avec étage ; avec la crise sanitaire le délai d'instruction du marché entraîne un retard dans la mise en accessibilité du groupe scolaire Jean Jaurès.

- Dans le cadre de l'Ad'AP seule l'accessibilité totale du site est prise en compte or les chantiers de travaux sont réalisés par tranches ex ; les groupes scolaires avec plusieurs bâtiments ; maternelle, primaire, restaurant...

1-6 Le coût

Budget total estimé : 10 409 255 €

Budget engagé : 1 306 555 €

Budget total estimé : 9 509 255 € *

* Lors du dépôt de l'Ad'AP, le montant des études représentait 20% du coût total des travaux. Des études ont pu être réalisées en interne entraînant une économie de 105 000 €. La délibération du 17 décembre 2018, modifie le patrimoine de l'Ad'AP pour un montant de 794 289 €.

1-7 Communication sur la politique d'accessibilité menée en concertation avec les partenaires (commerçants, CCA)

Afin de structurer les engagements de la Ville de Niort et de son CCAS en matière de handicap, le Conseil municipal a adopté :

- le 14 octobre 2013, la « **Charte Ville handicap** ». Elle constitue la feuille de route en identifiant des priorités d'actions dans différents champs des politiques publiques : accessibilité des ERP, des espaces publics, sport, éducation, emploi, sensibilisations interne et externe au handicap.

- Le 25 novembre 2019, la **Feuille de route niortaise vers les objectifs de développement durable** (ODD). Focus sur le défi 7, sous objectif 7.1.2 – Rendre la Ville plus accessible.

Les membres de la CCA de la Ville de Niort et les représentants des acteurs économiques, dont la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres sont régulièrement consultés sur les avancées et les difficultés rencontrées dans le cadre du suivi des travaux de l'Adap de la Ville.

La Communauté d'Agglomération du Niortais est également consultée afin notamment de définir les modalités de mise en accessibilité des établissements partagés avec les services de la Ville de Niort.

1-8 Formation

Depuis 2018, la Ville de Niort met en place un programme de formation évolutif intitulé « Parcours accueil accessibilité ». Les associations représentant les personnes en situation de handicap et, les agents concernés sont consultés régulièrement pour l'élaboration du contenu du parcours adapté aux situations d'accueil.

84 agents concernés, 4 groupes ont été constitué.

- 2018, formation réalisée par l'APF France Handicap sur 3 demi-journées :
 - Apports théoriques ; définition, origines, typologie du handicap.

- Au local APF ; scénettes, jeux de rôles, mises en situation d'accueil de personnes en fauteuil, de personnes ayant des difficultés d'élocution ou des difficultés de compréhension.
- Le handicap invisible, témoignages de personnes atteintes de sclérose en plaque.
- Témoignages et échanges entre participants et stagiaires.
- 2019, APF France handicap retenu pour une formation de 2 jours « Hors les murs » dans des structures partenaires de l'APF et membres de la CCA :
 - **EPCNPH** (Etablissement Public Communal de Niort pour Personnes Handicapées). Les Ateliers Niortais (EA, ESAT, SAVS) ;
 - Matin : définition des handicaps particulièrement le handicap mental, psychique, et cognitif et également auditif. Identification des conséquences et des difficultés liées à ces types de handicap.
 - Après-midi : visite de l'ESAT et échanges avec les travailleurs en situation de handicap sur leur poste de travail.
 - **Foyer de vie Les Genets** (Etablissement et services pour personnes adultes en situation de handicap) ;
 - Matin : accueil téléphonique du public en situation de handicap mental, psychique ou cognitif.
 - Après-midi : partager avec les résidents en situation de handicap des activités cuisine, sport et art thérapie.



- 2020, pour 1 groupe de volontaires, 1 seule journée avec les interventions de partenaires de la mission accessibilité inclusion;
 - o Matin :
 - **Accueil des personnes sourdes et déficientes auditives** ateliers animée par : Chantal Kihm, référente LSF (Langue des Signes Française) à la Mairie de Niort et Hélène Tardivel, Codeuse LFPC (langue française parlée complétée) de l'association Décibel'PC.
 - Mise en situation et jeux de rôle.
 - o Après-midi :
 - **Accueil des personnes déficientes mentales**, interventions de : Muriel Benelhadj-Sabourin Assistante sociale ADAPEI, formatrice S3A et de Stéphanie Antigny, Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité, éducatrice spécialisée au SESSAD Trisomie 21. Présentation du pictogramme « S3A » (symbole d'Accueil, Accompagnement et d'Accessibilité).
 - Témoignages de personnes déficientes accompagnées par le SESSAD.

Au total sur les 3 sessions, 75 agents ont été formés.



1-9 Registre d'accessibilité

Le registre public d'accessibilité est un document unique, obligatoire mentionnant les dispositions prises pour permettre à tous, quel que soit son handicap, de bénéficier des prestations délivrées dans un établissement.

Son contenu, ses modalités de diffusion et sa mise à jour sont précisés par un arrêté du 19 avril 2017. Il est accessible sur le site du Vivre à Niort.

<https://www.vivre-a-niort.com/fr/services-publics/handicap/registre-daccessibilite/index.html>

2. Recensement des ERP accessibles

2-1 Liste règlementaire.

Rappel : En application de l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales, la CCA recense les ERP situés sur le territoire de la ville de Niort, déclarés accessibles et ceux dont la mise en accessibilité est prévue. Seuls sont pris en compte les ERP ayant transmis les documents à la mission accessibilité-inclusion.

La liste est régulièrement mise à jour sur le site Vivre à Niort;

https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/services_publics/handicap/Liste_alpha_ERP_Ad_AP_et_attestations_access.pdf

2-2 Cartographie des ERP accessibles

La cartographie concerne les ERP ayant déposé une attestation d'accessibilité (sur l'honneur ou par l'intermédiaire d'un contrôleur agréé). Ils sont classés par catégorie.



La cartographie est régulièrement mise à jour sur les sites Internet de la Ville de Niort et de la Communauté d'agglomération du niortais :

<https://caniortais.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=5a34c067e0294bca9b9ebba8a55499cd>

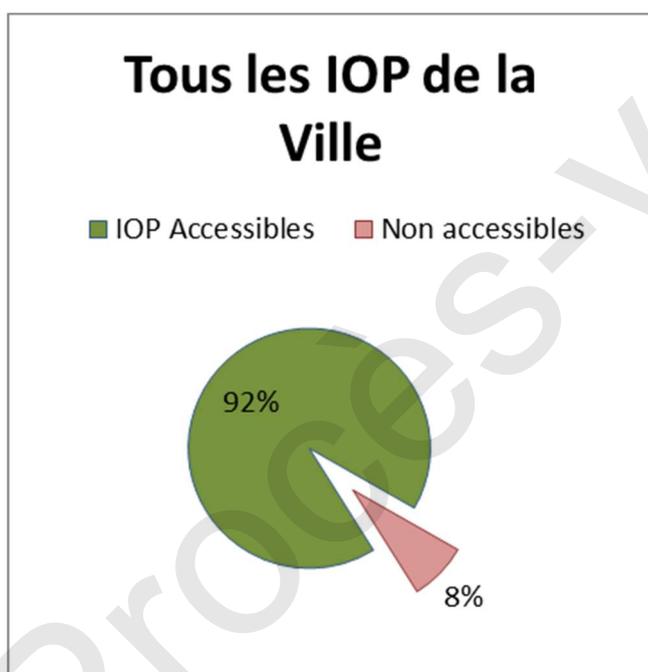
3- Les actions en faveur de l'inclusion

Rappel : Les engagements de la Ville de Niort et de son CCAS en matière de handicap sont structurés par la charte « Ville Handicaps ». Elle décline de manière opérationnelle les actions à mettre en place, afin de prendre en compte le handicap et l'accessibilité au sein des différentes politiques municipales. Elle propose une stratégie globale avec des actions visibles par l'ensemble des niortais ; accessibilité, éducation, sport, culture, information, sensibilisation... et des actions à mettre en place en interne.

3-1 Axe 1 de la charte : Pour une ville accessible à tous

3-1-1 Point travaux et études programmés en 2020 sur les espaces publics

- **Rappel** : La Ville de Niort poursuit la mise en accessibilité des IOP. Les IOP correspondent à l'itinéraire entre le bâtiment et la case de stationnement adaptée, ou l'arrêt de bus, le plus proche.
- **Le taux d'accessibilité des IOP de la Ville est de plus de 90 %.**



Source : Direction de l'Espace public Ville de Niort

- **Chantiers 2020** ayant contribué à l'amélioration de l'accessibilité sur la ville :
 - Rue François Villon : requalification de la voie et remise aux normes des trottoirs.
 - Rue du Huit Mai : création d'un boulo-drome accessible PMR.

- Avenue St Jean d'Angely : création d'un cheminement piéton sécurisé depuis le pont SNCF jusqu'à l'EHPAD Cèdre bleu, en lien avec les travaux de l'Agglo.
- Rue de la Mirandelle : création d'un parvis piéton sécurisé devant le groupe scolaire de la Mirandelle.
- Rue de Fontenay : création d'un itinéraire piéton sécurisé entre le nouveau pôle multi-accueil et le parking des Capucins.

Avant...



...après



- o Un contentieux est en cours avec l'entreprise ayant réalisé les travaux de mise en accessibilité de la Place de la Brèche.

3-1-2 Concertation sur le volet accessibilité des travaux sur l'espace public

Depuis 2017, la Commission communale pour l'accessibilité (CCA) est associée, sur le volet accessibilité, à la réalisation du projet Port Boinot.

Le 27 juillet, les membres de la CCA sont conviés à une « visite d'usage » des extérieurs avant l'ouverture au public du 25 septembre 2020. La visite a lieu avant le passage de la sous-commission départementale à la sécurité.

o **Port Boinot** (annexe 1)

Le projet définitif de plan est proche de celui validé par les membres de la CCA en juin. La voirie délimitant le site a été rajouté au projet initial.

Un plan en relief, est prévu à chaque entrée.

La bande de guidage, de chaque côté du chemin principal, en dalle sciée de pierre calcaire de teinte gris-bleu avec rainure est adaptée pour tous publics.

Les totems et pupitres de signalisation sont conformes aux attentes.

Remarques émises:

- A mettre en place **le doublage sonore des pictogrammes**, préconisé par la norme volontaire d'AFNOR NF P96-105, pour répondre aux besoins spécifiques des déficients visuels et pour permettre l'autonomie des personnes « sensibles » ; personnes âgées, illettrées en situation de handicap mental...



- Installation du pictogramme « Toilettes » à ne pas oublier
- Difficultés d'accès au site. Le parking de proximité est celui de la Mégisserie. Il est jugé éloigné pour les personnes à mobilité réduite qui souhaiteraient un « arrêt minute » à proximité de l'une des entrées.
- Les membres de la CCA constatent que les pavés sont irréguliers créant des difficultés de circulation pour les fauteuils et les poussettes.



- L'accès au ponton peut s'avérer dangereux. Risque de chute, le contrebas est important
- Les passerelles, avec grilles, pourront créer des difficultés pour:
 - Les personnes avec talons aiguilles, cannes (en dehors des cannes pour personnes aveugles ou déficientes visuelles).
 - Les chiens guides, l'été, pendant les périodes de fortes chaleurs.
 - Elles pourront être glissantes par temps de pluie et attention à l'entretien avec la pousse des herbes.

3-1-3 Soutien du LAC - Label accessibilité chantier

Tout a débuté en 2019 avec le renouvellement des canalisations de la rue du Vivier par GRDF sponsor national du basket. GRDF engagé dans une démarche santé, sécurité pour ses agents et pour les usagers a travaillé avec Jean-Luc Thibaudeault, Agent de développement à l'ASN Basket, afin de prendre en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite lors des travaux sur l'espace public.

En 2020, Jean-Luc Thibaudeault est le référent accessibilité sur les travaux menés rues du Rempart et Saint Gelais. Il assure le lien entre les entreprises de travaux et les riverains (habitants, commerçants, travailleurs...). Il a un rôle d'interface avec un regard non pas technique, mais plutôt celui d'un habitant concerné par les gênes qui peuvent être occasionnées lors du chantier. Il a la volonté d'apporter des solutions et un lien apaisé avec les sociétés intervenantes.

Cette démarche de concertation a été primée par la région Nouvelle Aquitaine en décembre 2020.

La création d'un label accessibilité chantier est en cours.



3-1-4 Intégration de l'accessibilité dans des programmes cohérents

La mission accessibilité-inclusion est associée sur le volet accessibilité aux opérations de programmation de travaux du cadre bâti, de la voirie et de l'espace public :

<https://www.vivre-a-niort.com/cadre-de-vie/grands-projets/action-coeur-de-ville/index.html#collapseMap>

- **Action Cœur de ville « Une ambition partagée pour Niort et son territoire »**

Rappel du contexte : l'État a lancé le programme "Action Cœur de Ville" dont les objectifs sont le renforcement du rôle moteur que jouent les villes moyennes dans le développement de leur territoire : renfort de leur attractivité et revitalisation de leur centre-ville.

Labellisée « Action Cœur de Ville » en septembre 2018, la Ville bénéficie sur une durée de 6 ans et demi d'un soutien financier pour l'aménagement ou le renouvellement d'équipements et d'espaces publics clés pour le rayonnement du territoire.

La Ville de Niort, l'Etat, Niort Agglo et leurs partenaires sont engagés dans cette démarche jusqu'en 2024 :

- 102 actions
- 5 orientations dont l'amélioration de l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, à la santé, au bien-être, à la formation et à l'enseignement supérieur.

En 2020 une étude stratégique centre-ville-gare « Port Boinot » est engagée :

- **Pôle Gare Niort-Atlantique**

Niort Agglo et la Ville de Niort envisagent l'aménagement global du quartier de la gare, un projet stratégique à l'échelle de l'agglomération. Il permettra de développer de nouvelles activités tertiaires et des offres de logements sur un large secteur connecté au site ferroviaire, entre le bas de l'avenue de Paris et l'avenue de Limoges, et les quartiers de Goise-Champommier-Champclairot.

Objectifs :

- Amorcer les actions et opérations nécessaires au renouvellement urbain du quartier, entre la Ville de Niort et l'Agglomération.
- Renouvellement urbain du quartier.
- Amélioration des mobilités.

3-1-5 Le guide de recommandations pour un document accessible.

Rappel : Dans le cadre de la mise en place de l'action « Adapter aux différents handicaps les réunions publiques organisées par la municipalité », la mission accessibilité-inclusion, accueille des étudiants en Master IPHD du Pôle universitaire niortais :

- En 2017, pour la réalisation d'un guide de recommandations pour l'accessibilité des documents administratifs, nécessaires aux préparations, présentations et compte-rendu de réunions. Sur l'année 2018, il a été testé par les services de la mission

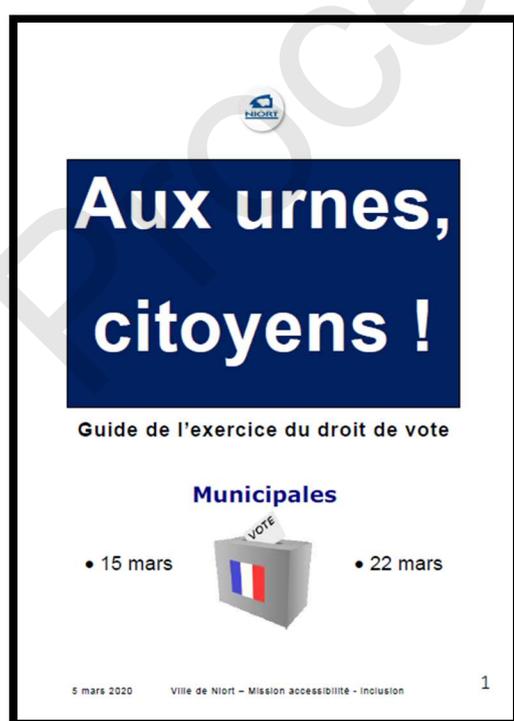
participation interne, accessibilité et développement durable. Il a été mis en ligne sur Intranior le 15 janvier 2019.

- En 2019 pour la réalisation d'un « mémo pour un document accessible » sous forme de sous-main à destination de chaque service.

2020 aurait dû être l'année de la mise à disposition du sous-main pour les agents de la collectivité : une synthèse des règles de présentation pour un document accessible. Celle-ci précise les tailles et type de police à utiliser, l'interligne à privilégier, les couleurs et nuances à respecter pour réaliser des documents accessibles à tous.

Suite à un contretemps, indépendant de la crise sanitaire, le document devra être retravaillé en 2021 et le guide de recommandations pour un document accessible sera mis à jour.

3-1-6 Mise à jour du guide de l'exercice du droit de vote.



Depuis 2017, à chaque échéance électorale, un guide de l'exercice du droit de vote et une affiche sont réalisés. Ils sont remis à jour en fonction de la réglementation (*annexes 2 et 3*).

La mission accessibilité-inclusion organise à chaque élection un bureau de vote pédagogique. L'objectif est de lever les appréhensions des personnes en situation de handicap face au vote.

Le 4 février, salle de Justice de paix à l'Hôtel de ville, 40 personnes en situation de handicap ont participé à la simulation du bureau de vote en vue des élections municipales.

Aux urnes, citoyens !

Municipales



- Vous avez la possibilité de :
 - ✓ Réserver un transport gratuit au 05 49 63 04 31
 - ✓ Préparer votre bulletin de vote au domicile
 - ✓ Être accompagné par un électeur de votre choix
- Présentez-vous avec une pièce d'identité (obligatoire)
- Les 42 bureaux de vote accessibles à tous
- Des isolements pour tous
- Des urnes accessibles
- Horaires recommandés
 - Entre 8h30 et 9h30
 - Entre 12h30 et 14h00
- Pour tous renseignements : 05 49 78 75 03



3-2 Axe 2 de la charte : Pour une ville favorisant la participation des personnes en situation de handicap

3-2-1 Rappel du contexte

- **La charte « Ville Handicap »** décline les objectifs et actions à mettre en œuvre afin de faciliter l'accès des travailleurs en situation de handicap à la ville de Niort et à son CCAS :
 - Favoriser le maintien dans l'emploi des agents dont le handicap survient au cours de la vie professionnelle.
 - Anticiper l'usure professionnelle par une gestion prévisionnelle ciblée des emplois et des compétences.
 - Favoriser le recrutement et l'insertion des travailleurs en situation de handicap au sein de la collectivité.
- **Le PACT (Plan d'Amélioration des Conditions de Travail)** élaboré en 2011 après un diagnostic de climat social comprend une ambition forte d'intégrer les personnes en situation de handicap dans le cadre professionnel.
- **Le service santé et sécurité au travail créé en 2012** au sein de la Direction des ressources humaines regroupe le secteur de la prévention et le secteur médico-social (médecins de prévention et assistantes sociales). Il formalise notamment les procédures d'aménagement de poste et de maintien dans l'emploi.

- **La convention FIPHFP** mutualisée Agglo, Ville et son CCAS signée le 27 juin 2019 acte une subvention de 388 630€ pour 3 ans.

Elle structure la politique handicap des 3 collectivités. Elle se base sur 4 axes fondamentaux :

- Changer les représentations des situations de handicap.
- Recruter des agents en situation de handicap.
- Maintenir dans l'emploi les agents en situation de handicap.
- Agir sur la commande publique.

3-2-2 Handic'apte, FIPHFP et organismes extérieurs

Les actions réalisées :

3-2-2-1 Mobilisation des ressources externes, développement des partenariats :

A) Reconduction de la convention avec Cap emploi

Cap emploi contribue à l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des collectivités territoriales.

La convention a pour objectif de favoriser le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap dans la collectivité notamment lors des entretiens de recrutement.

B) Participation à l'Handi-Pacte régional

- Ateliers de sensibilisation en webinaire :
 - A la découverte des handicaps
 - Maladies chroniques

- Handicaps invisibles
- Handicap visuel
- Handicap auditif
- Troubles du spectre de l'autisme
- Rencontre référent handicap sur le P.A.S. (Prestation d'appui spécifique)

C) Développement de l'emploi indirect

La Ville de Niort et le CCAS passent des marchés avec des entreprises du secteur protégé employant des personnes en situation de handicap.

- ESAT de Niort : marché de nettoyage des espaces publics.
- ADAPEI 79 : marché de lavage des vêtements de travail spécifiques et des équipements de protection individuelle haute visibilité.
- IPSO2 services : marché de lavage automobiles
- EPCNPH « Ateliers Niortais » : propreté urbaine espace public zone Clou Bouchet et ZAE.

3-2-2-2 Formation des travailleurs handicapés, sensibilisation et communication à destination des agents :

- Formation dans le cadre de reconversion professionnelle

1 agent a bénéficié de cette formation pour un coût de 2 537 € financé entièrement par le FIPHFP.



3-2-2-3 Adaptation et aménagement de postes :

- Etudes internes

13 études réalisées par le service santé sécurité au travail permettent d'adapter le poste de travail aux agents en situation de handicap. Les études déterminent notamment, les aménagements à envisager en vue de faciliter le maintien dans l'emploi.

Ces aménagements sont aussi des opportunités pour réfléchir à l'organisation et aux conditions de travail. Ils sont souvent l'occasion de sensibiliser les collaborateurs à la problématique du handicap.

Ces études peuvent conduire à la mise en œuvre de moyens techniques, humains et ou organisationnels pour réduire l'écart entre les exigences du poste et les capacités de l'agent en situation de handicap.

- Mise à disposition d'équipements, de matériels ou de mobilier

Les situations d'aménagement ou d'adaptation de poste ont fait l'objet d'aides techniques :

- Fauteuils ergonomiques : 1 620 € de financement Ville et 929 € financés par le FIPHFP.
- Adaptations et aménagements de poste nécessitant du matériel et outillage spécifique : 2 381 € par la Ville et 619 € financés par le FIPHFP.

Le montant des aides FIPHFP s'élève à 1 548 €.

- Achat de masques inclusifs

Ces masques ont été distribués dans les services connus de la DRH, ou des agents déficients auditifs travaillent. Ils ont permis de conserver la lecture labiale indispensable pour les échanges entre collègue.

3-2-2-4 Amélioration des conditions de vie

4 agents BOE ont bénéficié d'une prise en charge de leurs prothèses auditives.

Le montant total pris en charge dans la limite du montant restant à charge après intervention des régimes obligatoires et complémentaires, ainsi qu'après intervention de la PCH attribuée par la MDPH, s'est élevé à 5 585 €.

3-2-2-5 Favoriser le recrutement de jeunes en situation de handicap :

A) Apprentis

En 2020, nous n'avons pas recruté d'apprentis en situation de handicap.

B) Parcours de transition professionnelle

1 agent a suivi une formation diplômante universitaire 2019-2020 pour une reconversion professionnelle pour préparer un diplôme universitaire, pour un coût de 3 226 € pour le 1^{er} semestre 2020.

3-2-2-6 Résultats de la convention

Le taux d'emploi légal des personnes en situation de handicap à la Ville de Niort est de 10,65 % de l'effectif total au 1^{er} janvier 2020.

3-2-3 Accueil de stagiaires en situation de handicap

Rappel : En concertation avec les référents des jeunes scolaires en situation de handicap, la Direction des ressources humaines, la mission accessibilité - inclusion propose un process, pour l'accueil de stagiaires en situation de handicap au sein de la collectivité.

En 2020, 3 stagiaires en situation de handicap ont été accueillis selon le process en cours de validation;

- **Avant l'accueil du stagiaire**

- CV et lettre de motivation reçus à la DRH, transmises à la mission accessibilité – inclusion pour suivi.

- Rencontres « physiques » et échanges verbaux avec le référent du stagiaire dans un 1^{er} temps puis ensuite avec le stagiaire.

- **Pendant le stage**

- Possibilité de lien entre l'équipe accueillante, et le référent du stagiaire.

- **A la fin du stage**

- Evaluations : 1- avec le référent du stagiaire.

- 2- avec le stagiaire et son référent.

3-2-4 Participation au DuoDay.

La Ville de Niort participe à l'action pilotée par le Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées afin d'agir concrètement pour l'inclusion par l'emploi.

Le DuoDay est une action qui permet à des personnes de se rencontrer, d'échanger, de travailler ensemble et d'observer un environnement de travail. Cette journée contribue à bouger les lignes et souvent fait naître des perspectives, voire de créer des vocations. Pour les personnes en situation de handicap, cette journée leur offre l'opportunité certes de découvrir un environnement de travail, mais aussi de préciser un projet professionnel, d'amorcer un parcours d'insertion. Cette journée est placée sous le signe du partage de son métier et de son expérience.

La mission handicap de la DRH a sollicité les services de la collectivité.

Le 19 novembre, 2 PSH ont pu être accueillies avec les collègues :

- Assistante comptable et administrative du service Jeunesse et Vie associative la direction de l'Animation de la cité.
- Secrétaire médicale au service de la médecine de prévention de la DRH.

Les collègues satisfaites de leur journée estiment que le handicap demeure un sujet tabou et que leur participation au DuoDay est un moyen qui devrait faire changer le regard.



3-2-5 Initiation LSF (langue des signes française)

La Chargée de mission handicap de la DRH, Référente sourds et LSF de la Ville de Niort a animé :

- 2 ateliers de sensibilisation à la LSF sur 4 demi-journées
- 14 agents ont participé.



Au programme : initiation à la culture sourde, dactylogogie (alphabet, chiffres, personnes, verbes, ...), jeux de rôles en rapport avec des situations d'accueil de la collectivité.

3-2-6 Ateliers « Fais-moi un signe ».

La Chargée de mission handicap de la DRH, Référente sourds et LSF de la Ville de Niort anime le 1^{er} jeudi de chaque mois, entre 12h30 et 13h30, dans la salle de créativité 304 un atelier LSF.

Il est ouvert aux agents ayant déjà eu une initiation LSF.

8 agents participent régulièrement à l'atelier qui permet de préserver les acquis dans la LSF.

Ces ateliers ont été mis en stand-by pendant la pandémie.



3-2-7 Exposition photos témoignages « Différent comme tout le monde ».

Cette exposition retrace les missions et les ressentis d'agents de la Ville de Niort en situation de handicap, et de leurs collègues proches, au sein de la collectivité. Elle est entièrement conçue et réalisée par les services municipaux.

Elle a été proposée en exclusivité aux employés de la ville de Niort du 18 au 21 novembre 2019, dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap (SEEPH).

Des contacts sont en cours avec l'AFPA et le Centre hospitalier. Les expositions auront lieu dans le courant du 2^{ème} semestre 2021.



3-2-8 L'accueil des enfants en situation de handicap (ESH)

La Direction de l'Education (DE) a consacré 124 441 € à l'accueil des ESH en activités péri et extrascolaires.

142 ESH inscrits.

6 846 heures d'accompagnements individuel et collectif.

1 stagiaire Master IPHD.

La DE a développé ses partenariats avec DSDEN, IPHD, ITEP et PRH GPA 16 /79.

Acteurs et partenaires de la DE ont œuvré pour l'inclusion des ESH :

- **Coordination de l'accueil des ESH**

La répartition des missions de coordination pour l'accueil des ESH sur les temps péri et extrascolaire est organisée de la manière suivante :

- 1 coordonnateur périscolaire chargé du suivi global et de la centralisation des données.
- Chacun des 4 coordonnateurs péri et extrascolaires chargés sur leur secteur géographique respectif de la mise en œuvre des Protocoles d'accueil spécifique (PAS) en centre de loisirs et en Accueils périscolaires (APS) élémentaires.
- Les 3 coordonnateurs scolaires chargés de leur mise en œuvre en APS maternel.
- 5 PAS avec les familles ont été rédigés pour étudier la mise en place d'un accompagnement humain et matériel les mercredis et pendant les vacances.

- **Accompagnant des ESH**

- Un AESH est positionné dans l'équipe périscolaire des 6 écoles possédant une Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS)
- 19 AESH sont recrutés sur les temps périscolaires pour accompagner individuellement des enfants à besoins spécifiques.
- 14 AESH sont recrutés sur les temps extrascolaires pour accompagner individuellement des enfants à besoins spécifiques.

- **Activités des accueils en périscolaire (APS)**

Cycle d'activités de 7 séances pour le 2ème et 3ème trimestre de l'année scolaire 2019-2020 de :

- Basket Adapté encadré par l'ASN Basket pour les enfants de la classe ULIS de Sand
- Sports alternatifs encadré par l'UAN St Florent pour les enfants de la classe ULIS de Proust et Pasteur
- Escrime encadré par le Cercle d'escrime Du Guesclin pour les enfants de la classe Ulis de Jaurès
- Handball encadré par Niort handball souchéen pour les enfants de la classe Ulis de Zola.

Cycle d'activités de 8 séances pour l'année scolaire 2020-2021 de :

- Multisports encadré par l'Usep pour les enfants de la classe ULIS de Aragon-Buisson-Sand-Proust
- Sports alternatifs encadré par l'UAN St Florent pour les enfants de la classe ULIS de Jaurès
- Boxe éducative encadrée par Le Poing de rencontre niortais pour les enfants de la classe Ulis de Pasteur et Zola

Encadrement des ateliers « La différence, c'est normal » animés par 2 binômes de jeunes volontaires en service civique d'Unis Cité, avant le 1^{er} confinement, dans 4 écoles primaires de Niort ; Ferdinand Buisson, Jean Macé, Jean Mermoz, Ernest Pérochon.

Relance du dispositif à la rentrée de septembre 2020 avec des temps de concertation et de formation des nouveaux volontaires aux techniques d'animation. Formation assurée par la Pilote du Conseil municipal des enfants.



- Le Conseil municipal des enfants (CME)

La Pilote du CME a proposé aux jeunes élus de participer à la commission « Solidarité/Handicap » :

- Mercredi 5 février : ateliers de sensibilisation à la différence animée par les jeunes volontaires en service civique du programme Famille en harmonie d'Unis Cité. Une trentaine d'enfants sont présents.



- Samedi 10 octobre : participation aux 5^{ème} Rencontres Accès Libre- Fête de la nature ; visite guidée de l'exposition photo réalisée « la Sèvre couleur nature », en présence d'une référente LSF (langue des signes française) et d'une codeuse LfPC (langue française parlée complétée). Les jeunes ont pu participer à l'initiation photo animalière avec Caméra nature et découvrir la boccia avec le Comité handisport.



- Information aux étudiants IPHD

Le Responsable du service animation est intervenu, le 18 septembre, auprès des étudiants de Master 1 IPHD pour présenter le dispositif d'accueil mis en place par la Ville.

- Analyse des pratiques AESH

En partenariat avec le pôle ressources handicap du GPA 16/79, organisation chaque semestre de réunions de 2h piloté par un éducateur spécialisé entre les directeurs péri et extra-scolaire et entre les accompagnateurs d'ESH.

3 groupes ont participé : 2 groupes de référents périscolaires et 1 groupe d'AESH périscolaire.

Groupe 1 – référents périscolaires : 20 février et 28 mai.

Groupe 2 – référents périscolaires : 16 janvier et 4 juin

Groupe 3 – AESH : 20 février.

- Edition de la « Charte accueil ESH »

En mars 2020, la Direction Education (DE) et la Direction de la communication ont édité, comme prévu, la Charte accueil enfant en situation de handicap (Charte ESH). Cette charte est à destination des partenaires et des agents de la DE

La formation « Appropriation de la charte AESH » programmée en mars-avril a dû être reportée en 2021.



3-2-9 Le sport, un élément d'inclusion sociale

L'accès au sport est un axe fort de la politique sportive de la Ville. Avec plus de 130 clubs et 21 000 pratiquants dans 64 disciplines différentes, Niort est la Ville de tous les sports et du sport pour tous. Niort a été récompensé par le Label National 2019/2021 « Ville active et sportive - 3 lauriers » et figure parmi les 54 villes les plus sportives de France.

La Ville apporte une aide financière aux clubs sportifs qui s'engagent en contrepartie à dynamiser et animer des quartiers concernés par la politique de la Ville. Clubs qui participent à l'animation de la cité par la mise en place de tournois avec les jeunes dans les quartiers ;

- ✓ « Basket de quartiers » avec l'AS Niort Basket,
 - ✓ « Séances de boxe éducative » avec l'association de boxe Le Poing de rencontre dans les quartiers du Clou Bouchet et du Pontreau.
-
- Les trophées du sport niortais



Le 17 février, la Ville de Niort en partenariat avec l'Office du sport niortais (OSN) a récompensé les sportifs et les équipes qui se sont illustrés durant la saison 2019. Les Trophée du sport niortais mettent en avant les sportifs niortais en individuel ou collectif, catégories valides, handisport, sport adapté et UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Ont été honorés les sportifs et sportives ayant atteint la première place dans un championnat interrégional ou régional Nouvelle Aquitaine ; une place sur le podium des championnats de France, des championnats d'Europe ou des championnats du monde. Les montées au niveau national des équipes de sports collectifs ont également été récompensées.

3-2-10 Le handisport et le sport adapté

La Ville de Niort contribue fortement à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde sportif.

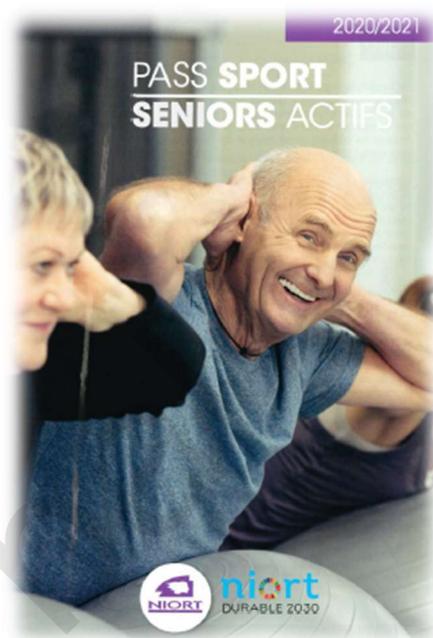
Nombre des équipements sportifs municipaux sont d'ores et déjà accessibles ou en passe de l'être dans le cadre de l'Ad'AP pour lequel la Ville engage près de 3 millions d'euros entre 2016 et 2024. Pour cela, elle travaille en étroite collaboration avec les Comités départementaux Handisport et Sport adapté.

L'objectif est de permettre aux personnes le désirant d'avoir une pratique physique et sportive adaptée, et de maintenir, grâce à ces activités, des relations sociales favorisant leur bien-être.

3-2-11 Le sport et l'activité physique pour tous

- **Pass'Sport Seniors Actifs ;**

En 2014, la Ville de Niort en collaboration avec l'Association Gériatologique Sud Deux-Sèvres (CLIC) a mis en place le Pass'Sport Séniors actifs. Il a pour objectif de proposer l'initiation, la découverte d'une pratique sportive adaptée et régulière aux séniors de plus de 60 ans pour un montant de 60 € par personne et par activité.



L'encadrement est assuré par les éducateurs sportifs diplômés des 7 clubs partenaires du dispositif, proposant une palette d'activités allant de la gymnastique douce ou au golf et à l'escrime. 60 à 70 participants réguliers et une moyenne d'âge de 79 ans.

- **ANIOS – Activités niortaises d'initiation et d'orientation sportives ;**

Le dispositif « ANIOS », permet aux jeunes de 3 à 17 ans de découvrir une ou deux activités sportives dans l'année à des tarifs attractifs allant de 6,80 € à 42 €, déterminés en fonction du quotient familial. Ce sont ainsi 38 disciplines qui ont été proposées par les 42 clubs et structures sportives partenaires.

- Niort Plage : un évènement à destination d'un public élargi ;

Comme chaque année, la ville reconduit son évènement estival au sein du parc de Pré-Leroy.

Organisé en partenariat avec plus d'une trentaine de clubs sportifs niortais, Niort Plage offre la possibilité de profiter d'un panel d'activités nautiques et terrestres accessibles de 7 à 77 ans ainsi qu'aux personnes en situation de handicap.

Pour l'édition 2020, ce sont plus de 18 150 visiteurs qui ont été accueillis sur le village malgré un cadre sanitaire contraint.

3-2-12 Niort « Terre de jeux 2024 »

Après la labellisation "Terre de jeux" de la Ville de Niort et de Niort Agglo en 2019, c'est désormais le territoire niortais qui s'est vu décerner le label "Centre de préparation aux jeux Olympiques de 2024".



Le Comité d'organisation des jeux Olympiques de Paris 2024 a dévoilé, en octobre, la liste des centres de préparation aux Jeux qui seront susceptibles d'accueillir des sportifs français ou étrangers au cours des quatre années qui vont précéder les J.O. de Paris 2024. Des équipements sportifs de l'Agglo niortaise sont retenus et notamment plusieurs équipements de Niort figureront dans le catalogue proposé aux 206 comités nationaux olympiques et aux 182 comités nationaux paralympiques dont l'Acclameur (basket, handball, volley-ball et escrime) ; le centre de tennis de table ; le gymnase du Grand Feu (boccia).

3-2-13 Une politique culturelle pour tous

La Ville continue à encourager l'accès à la culture pour tous. Elle soutient les arts visuels, les musiques actuelles, le spectacle vivant, notamment circassien et l'accès à la lecture.

Dans le respect des mesures sanitaires elle maintient une programmation diversifiée. La Ville organise en régie des événements: le festival Cirque d'été, le festival de polar Regards noirs, des expositions au Pilori et au pavillon Grappelli.

Les actions spécifiques 2020

- **REGARDS NOIRS**

En 2020, le festival Regards Noirs a réuni 16 auteurs et dessinateurs. Une dizaine de rencontres scolaires, une quinzaine de rencontres publiques, un ciné polar et un spectacle en lien avec l'écriture et la lecture ont été réalisés. 560 élèves et plus de 1 370 personnes ont participé à cette édition.

- Dans le cadre du projet de compagnonnage avec Marin Ledun intitulé « Ouvrez la voix », un atelier de lecture à haute voix a été mis en place, en 2019, en collaboration avec la vie participative et le conseil de quartier du Clou Bouchet. Une dizaine de participantes ont pris part à cet atelier à la suite duquel 2 restitutions publiques ont été réalisées:
 - Décembre 2019 : Restitution au centre de Diabéto du CHU de Niort (public : 4 personnes)
 - Février 2020 : Restitution sur le lieu du Festival Regards Noirs (public : 37 personnes)



Atelier de lecture à haute voix à la médiathèque du Clou Bouchet



Restitution publique au centre diabétologie du CH de Niort



Restitution publique lors du festival Regards Noirs

En amont de la restitution de février, un filage a été organisé en présence d'un technicien son afin de permettre aux lectrices de s'exercer à s'exprimer avec un micro et à prendre possession de la scène.

De plus une captation vidéo de leurs lectures a été effectuée à Grappelli afin de permettre une diffusion en continu sur le temps du festival. Un coin de visionnage a été installé à cet effet.



Captation vidéo à Grappelli



Espace visionnage

- Jean Christophe Texier auteur de nombreux romans, notamment pour la jeunesse, a réalisé un atelier d'écriture au collège Notre Dame avec une classe Ulis. 2 séances de 2 heures ont été organisées et une dizaine d'enfants y ont participé.

- **ÉTÉ CULTUREL 2020**

En 2020, plus de 7 600 personnes ont participé aux événements culturels organisés par le Service Culture de la ville :

- 6 cinés plein air
- 1 exposition au Pilori et à Grappelli
- 1 concert classique
- 1 festival de cirque

- 1 évènement autour d'Ernest Pérochon
- 1 spectacle de théâtre musical et mime (Goupil)
- 1 cabaret spontané

Cette année a été particulière. En raison du covid, l'accès aux différentes manifestations était limité et sur réservation afin de permettre le respect des jauges imposées sur les différents lieux dû aux gestes barrières applicables à ce moment, notamment la distanciation physique.

- o Durant l'été, 2 séances du spectacle *Goupil* de la compagnie les Compagnons de Pierre Menard ont été réalisées au salon d'honneur de l'hôtel de ville. Ce spectacle, tout public, mêle théâtre, musique, mime et langue des signes. Sur les 2 séances, 80 personnes ont assisté à ce spectacle.



Spectacle Goupil

- Dans le cadre du festival Cirque d'été, 2 séances du spectacle de danse hip-hop *D-Construction* de la Compagnie Dyptik ont été réalisées à l'école Emile Zola du quartier Clou Bouchet. 160 personnes ont assisté à ces spectacles.



Spectacle D-Construction au Clou Bouchet

3-2-14 « Parcours accueil accessibilité » (PAA)

- **Rappel du contexte du projet :**

Le PAA : formation obligatoire (*Article L41142-3-1 du code du travail*), des agents d'accueil à l'accueil des PSH est le résultat d'un travail collaboratif entre 3 services de la collectivité ; accueil, emploi et compétence et accessibilité – inclusion.

- **Edition 2020 :**

Dans le cadre d'un projet collaboratif, les étudiants de Master IPHD ont participé à l'élaboration et à la réalisation de la session 2020.
(Annexe 4)

Initialement programmée pour novembre, mais reportée en janvier puis finalement le 1er février 2021, sur 1 seule journée. Les partenaires de la mission accessibilité inclusion sont intervenus sur 2 ateliers;

- **Accueil des personnes sourdes et déficientes auditives** (détail page 15).
- **Accueil des personnes déficientes mentales ;** présentation du pictogramme « S3A » (symbole d'Accueil, Accompagnement et d'Accessibilité), issu d'une collaboration avec l'AFNOR et l'UNAPEI. Son utilisation implique des engagements réels pour l'accessibilité. La Ville de Niort s'engage à considérer les besoins et attentes des personnes handicapées mentales afin de leur offrir des réponses adaptées à la nature et au degré de leur handicap.



- **Bilan**

13 agents ont bénéficié de cette formation.

En fin de journée, ils ont répondu à 1 questionnaire :

- Satisfaction générale de la journée.
- Ils souhaitent poursuivre cette formation continue.
- Et demandent à rencontrer des personnes en situation de handicap en rapport avec le thème de la formation.

- **Objectifs énoncés du parcours 2021 :**
- Formation à l'accueil des personnes sourdes et déficientes auditives (similaire à 2020) avec si possible rencontres avec des membres de l'Association Sourd 79).
- Accueil des personnes avec TSA (Troubles du spectre autistique)
- Accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

3-2-15 Participation à la nouvelle maquette Intradoc

IntraDoc est destiné aux agents et aux élus de la Ville de Niort. C'est un portail documentaire qui recense les ressources documentaires utiles à la vie professionnelle.

Il permet aux agents de :

- Consulter la liste des ouvrages empruntables au service Documentation. Exemples : des livres sur la fonction publique, sur les compétences de la Mairie, sur la ville de Niort...
- Trouver de la documentation pour préparer des concours de la fonction publique.
- Se documenter sur Niort Consulter de l'information spécialisée sur les métiers de la ville de Niort Lire l'actualité sur ces thèmes

La mission accessibilité inclusion participe avec les services concernés aux ateliers de réflexion sur une nouvelle page d'accueil. L'objectif est d'améliorer l'accès à l'information :

- Les agents trouvent que la page d'accueil trop chargée. Il est difficile de se repérer
- Le site n'était pas accessible sur mobile.

IntraDoc est destiné à tous les agents. Un certain nombre d'agents n'ont pas de poste informatique à la mairie (exemple : jardiniers). Ils ont pourtant besoin de se documenter, de préparer des concours... Rendre le site accessible sur mobile c'est améliorer l'accès de tous les agents.

3-2-16 La démarche qualité relations usagers :

- **Rappel du contexte**

La satisfaction des usagers est un enjeu primordial pour la qualité du service public. C'est pourquoi, La Ville de Niort et son CCAS, services publics de proximité, ont initié depuis 2015 une démarche d'amélioration de la qualité de la relation à l'utilisateur qui s'est traduite en 2018, par l'obtention du 1er prix du baromètre Afnor/indiko relations Citoyens.

Forts de cette reconnaissance et en lien avec le projet de service public, la Ville et le CCAS se sont lancés dans une nouvelle reconnaissance externe intitulée Qualivilles, obtenue en janvier 2020 pour 5 services (Accueil, Titres d'identités, Affaires générales-élections, conservation des cimetières et relais petite enfance).

Cette certification garantit la qualité de l'accueil, tous canaux confondus mais plus globalement la délivrance des prestations proposées aux usagers.

- **Le rôle de la mission accessibilité - inclusion**

Depuis 2017, la mission est associée à la démarche qualité relations usagers engagée par la Mairie de Niort. En 2019, elle a intégré le comité de suivi de la démarche de certification Qualivilles.

Les services certifiés Qualivilles respectent l'ensemble des engagements du référentiel Qualiville et notamment l'accès aux services pour les usagers en situation de handicap (Engagement n°6 du référentiel).

- **Un guide de la relation usagers**

Un guide de la relation usagers, à destination de tous les agents de la collectivité, rassemble les attentes de la collectivité en matière de relation usagers ; Dans ce guide, sont précisés tous les dispositifs d'accessibilité mis en place en matière de relation usagers (aménagement, formation du personnel).



- **Des notices explicatives**

Chaque prestation délivrée aux usagers par les services du périmètre de la certification fait l'objet d'une notice explicative.

Suite aux retours des usagers le contenu et la mise en forme de ces outils doivent être amélioré pour être accessibles à tous.

Une stagiaire en Master 1 IPHD, en mars 2020, aurait dû mener une action d'amélioration avec les services concernés et la direction de la communication. Ce travail a dû être reporté.

- **Le projet de réaménagement des locaux**

La mission accessibilité est associée avec les services concernés, aux projets relation usagers comme le projet de réaménagement des guichets et l'acquisition d'un logiciel de parcours usagers afin d'apporter son expertise dans le domaine de l'inclusion.

3-2-17 Animations pédagogiques d'éducation à l'environnement.

Chaque mardi après-midi, avant le confinement, les jeunes volontaires en service civique du programme Famille en harmonie d'Unis Cité sont allés sur le site des jardins solidaires et pluriels Vent d'Ouest situés Quai de Belle île. Ils ont menés des actions adaptées aux jeunes de l'IME de Niort :

- Mangeoires à oiseaux
- Découverte du compost
- Plantations de saison
- Désherbage.



Au total 25 demi-journées entre octobre et juin.

3-2-18 Animations du patrimoine et inclusion.

La mission de valorisation du patrimoine historique protège et conserve le patrimoine. Elle valorise le patrimoine en menant des actions de sensibilisation grand public accessibles à tous les publics.

L'accès au patrimoine pour tous, c'est : DECOUVRIR, COMPRENDRE, PRATIQUER.

Comment découvrir : par le biais de Cafés historiques, parcours de visite (visites guidées/découverte à l'aveugle), ateliers sensoriels.

Comment comprendre : par la lecture d'édifices avec croquis, dessins, empreintes.

Comment pratiquer : par le biais de l'art-thérapie avec animations d'ateliers en binômes (art-thérapeute et médiateur) et une attitude qui vise à observer, comprendre, accompagner et encourager.

- Parcours numérique sur la guerre franco-prussienne de 1870-1871 :

Ce parcours est proposé dans le cadre de la Commémoration de la guerre franco-prussienne de 1870-1871. Il est accessible au plus grand nombre tant au niveau du circuit que des textes. Les phrases sont courtes, les illustrations iconographiques significatives et les notions historiques travaillées pour être claires et précises.

C'est un circuit pédestre de 3 km. Une traduction en anglais est disponible.

10 lieux à découvrir au départ du Séchoir, Port-Boinot : Caserne du Guesclin, place Denfert-Rochereau, rue de la Burgonce, rue Villersexel, rue Beaune-la-Rolande, rue et place de Strasbourg, rue Alsace-Lorraine, place de la Brèche, gare.



Personnage illustre : Pierre-Philippe Denfert-Rochereau (1823-1878), né à Saint-Maixent-l'École. Il est nommé gouverneur de la ville de Belfort en 1870.

Le 19 juillet 1870, Napoléon III déclare la guerre au roi Guillaume Ier de Prusse.

Le 1er régiment de Hussards de la caserne de cavalerie de Niort rejoint les 300 000 soldats de l'armée de métier française.

A l'appel du gouvernement français lancé à tous les départements, les Deux-Sèvres forment le 34e régiment de la Garde nationale mobile. Elle est constituée d'hommes qui complètent l'armée pour défendre les places fortes.

La ville de Niort fournit du matériel et accueille les combattants malades ou blessés.

L'armée française est vite submergée par 500 000 Prussiens et Allemands mieux équipés et commandés. Napoléon III capitule le 2 septembre à Sedan. La France signe l'armistice le 28 janvier 1871 puis le traité de Francfort le 10 mai 1871. Elle cède l'Alsace et une partie de la Lorraine (Moselle) à l'Allemagne alors unifiée et une indemnité de 5 milliards de francs-or.

Deuxième itinéraire à être mis en ligne sur l'application Niort Marais poitevin Tour.

<https://www.niortmaraispoitevin.com/preparer/voir-faire/itineraires-touristiques/3272001-niort-et-les-deux-sevres-dans-la-guerre-franco-prussienne-de-1870-1871>

- **Café historique :**

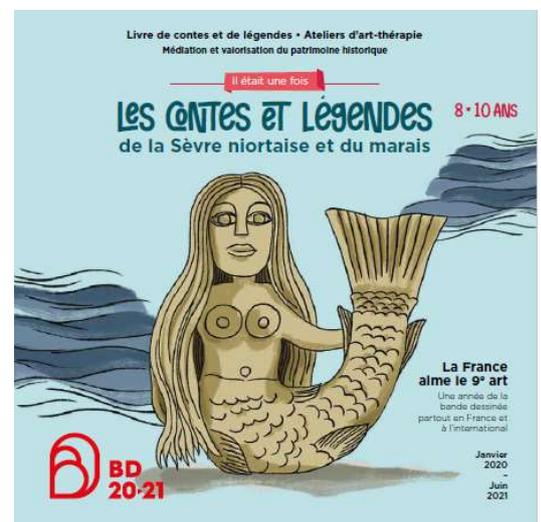
Dans une ambiance conviviale, la Mission de valorisation du patrimoine historique a organisé Le 3 octobre, un café historique au « Bocal gourmand ». Ce restaurant est situé 2 rue Pluvialt sur la colline Saint-André qui garde dans le nom de ses rues de nombreuses traces de la Guerre franco-prussienne : Denfert-Rochereau, Burgonce, Villersexel, etc.

Au programme :

- Conférence de Xavier Boniface Professeur des universités en histoire contemporaine, Université de Picardie Jules Verne, UFR d'histoire et de géographie, co-auteur d'une Histoire militaire de la France. Il est revenu sur le déroulement du conflit franco-prussien, méconnu, dont les conséquences se sont lourdement fait sentir au 20ème siècle, et particulièrement sur la part prise par les contingents deux-sévriens.
- Suivie d'un atelier art-thérapie, animé par José Alves, art-thérapeute sur le thème: la représentation de la guerre à travers les écrits intimes des soldats.

- **Préparation des ateliers d'art thérapie**
« Contes et légendes de la Sèvre niortaise et du marais »

Tout au long de l'année, contact en cours avec le Coordinateur du Pôle ressources handicap du GPA 79/16 pour la mise en place d'ateliers en 2 parties pour les enfants de 8 à 10 ans :

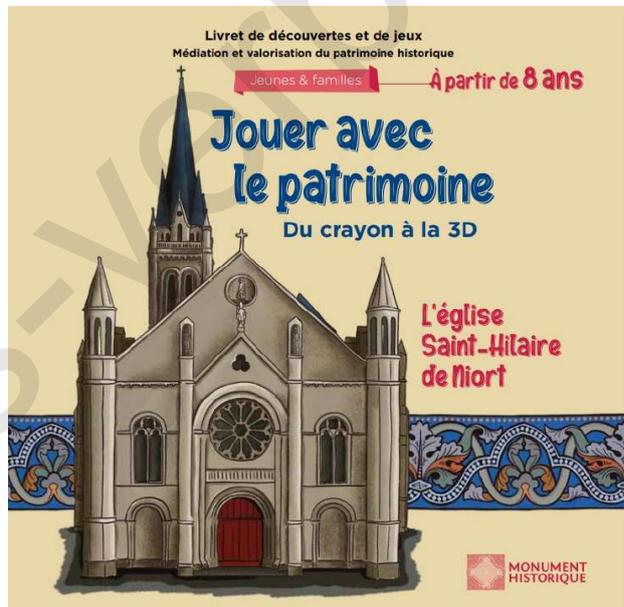


- 1h contes et légendes animée par une médiatrice du patrimoine
- 1h d'atelier art-thérapie par un art-thérapeute, diplômé en arts plastiques.

Pour une réalisation des ateliers en 2021.

- Mallette pédagogique numérique : Jouer avec le patrimoine. Du crayon à la 3 D.

Les expérimentations liées au caractère inclusif des lieux patrimoniaux demeurent encore peu explorées sur le territoire de la Ville de Niort. Le service de médiation et valorisation du patrimoine de la Ville de Niort souhaite créer une mallette pédagogique autour de l'inclusion numérique.



Elle comprend : 1 casque de Réalité Virtuelle, 1 visite virtuelle en 360°, 1 modélisation en 3D, 1 maquette imprimée en 3D, 1 livret d'activités.

La mallette numérique devrait être en phase de test en 2022.

Applications de la Réalité virtuelle

La Réalité virtuelle permet, grâce à un casque, d'immerger l'utilisateur à 360° dans des images animées et sonores. Il réagit physiquement, physiologiquement et émotionnellement comme si les événements et objets virtuels étaient réels. L'immersion en Réalité virtuelle permet de mieux retenir et de mieux mémoriser (Etude de 2018, Université du Maryland. La mémoire serait boostée de 8,8 % par rapport à un apprentissage sur ordinateur ou sur tablette (écran plat)).



3-3 Axe 3 de la charte : Pour une ville accueillante et coopérante

En développant les soutiens et les partenariats entre les services municipaux et les acteurs associatifs, économiques ou institutionnels ayant des pratiques inclusives.

3-3-1 Faire connaître les situations de handicap

Animation de la mallette pédagogique de l'accessibilité

Rappel du contexte:

La mallette pédagogique de sensibilisation aux situations de handicap destinée au jeune public, est le résultat d'un travail collaboratif entre la mission accessibilité-inclusion, le service animation de la Direction de l'enseignement et les étudiants en Master 2 IPHD. Elle a pour objectif de faire évoluer les regards en réduisant les préjugés, les appréhensions, les peurs et faciliter l'inclusion des élèves en situation de handicap au sein de l'école. Elle permet de partager des activités, des moments agréables ensemble entre personnes valides et personnes en difficultés au-delà des différences.

Bilan 2020

- Les jeunes volontaires ont préparé des 9 « fiches séances » 1. Sensibilisation au handicap, 2. Déficience visuelle, 3. Handicap moteur, 4. Déficiences auditive et visuel, 5. Handicap moteur et visuel, 6. Handicap moteur (Paralysie, paraplégie, tétraplégie, etc.), 7. Déficience mentale, 8. Troubles DYS, 9. Réalisations de fresques « La différence c'est normale ». Ils sont intervenus dans 4 groupes scolaires 1 fois par semaine entre janvier et mi-mars.



3-3-2 Développer les partenariats

A) Avec les acteurs de la santé sur le territoire

1) La semaine des petits déjeuners

1 370 petits déjeuners servis du 17 au 21 février 2020 aux enfants des écoles élémentaires des quartiers prioritaires.

Afin de promouvoir l'accès pour tous à une alimentation saine et équilibrée, et dans le cadre des enjeux de santé publique la Ville de Niort propose **la semaine des petits déjeuners**.

Cette action s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le Ministère de l'Education nationale s'associe à cette démarche en participant à l'acquisition des denrées alimentaires.

2) Le contrat local de santé (CLS)

Présenté lors de la CCA du 14 février par Céline Airaud Mougard, Cordinatrice du CLS (Annexe 5)

Le CLS est un outil de contractualisation permettant de repérer et de répondre aux enjeux de santé présents sur un territoire. Il a pour objectif global la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Il porte sur différents aspects tels que la prévention et la promotion de la santé, les soins ambulatoires et hospitaliers ou encore l'accompagnement médico-social.

La mise en place d'un CLS nécessite l'implication des acteurs du territoire (professionnels, élus, population.) Ce projet s'inscrit dans une démarche participative. C'est à ce titre que la mission accessibilité-inclusion a été associée à ce projet.

Niort Agglo et ses partenaires : l'État, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine (ARS), le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et le Centre Hospitalier de Niort, ont signé, lundi 3 décembre 2018, un **CLS pour la période 2019-2023**.

Les signataires se sont engagés à **garantir un accès à la santé pour tous** et à renforcer le maillage d'une offre de services cohérente sur le territoire du Niortais. Le programme d'action sur cinq ans, ambitionne de mettre sur pied des actions concrètes pour tendre vers davantage d'égalité face à la prévention et aux soins.

Huit préoccupations majeures :

- Optimiser l'aménagement territorial en matière de santé concernant l'accès aux soins de premier recours (maisons de santé pluri-professionnelles, etc.) ;
- Renforcer les dispositifs d'accès aux droits en matière de santé (Couverture santé solidaire, complémentaire santé, ...) ;
- Mieux faire connaître les dispositifs existants pour les personnes en perte d'autonomie et leurs aidants (ex : CLIC) ;
- Développer des comportements favorables à la santé chez les enfants, leurs parents, les professionnels qui travaillent à leur contact ;

- Créer et animer un groupe de travail thématique sur la promotion de la santé des jeunes, pour proposer des projets de prévention complémentaires à ce qui existe aujourd'hui ;
- Mettre en place et animer un Conseil local de Santé mentale (CLSM) pour permettre la concertation entre les élus locaux, la psychiatrie, les professionnels de santé libéraux, les acteurs sociaux et médico-sociaux, les usagers, les aidants et tous les acteurs locaux concernés (bailleurs, éducation, justice, police...)
- Favoriser la préservation de l'état de bonne santé de la population, en tenant compte de la santé dans les politiques locales et intercommunales d'aménagement du territoire (ex : préserver la qualité de l'air, la qualité de l'eau, favoriser les mobilités actives, etc.)
- Développer la prévention et l'accès aux soins auprès des personnes en situation de handicap.

Ce contrat, piloté par Niort Agglo, a été élaboré sur la base d'un diagnostic-santé qui a identifié les principales zones de fragilité sur notre territoire dont la démographie (120 000 habitants) progresse au rythme moyen de 0,6 % par an, soit une croissance supérieure à la moyenne nationale.

3) La démarche d'évaluation d'impact sur la santé (EIS)

Les objectifs de cette étude, en cohérence avec le cadre de la fiche santé environnement du CLS, permet d'agir concrètement sur les déterminants de la santé des habitants (logement, cadre de vie, aménagement urbain, transports,...).

Le projet de requalification des espaces publics dans le quartier du Pontreau - Colline St André, en périmètre politique de la ville, permet la 1ère EIS sur le niortais. Il est réalisé entre septembre 2019 et janvier 2020.

Plus de 150 personnes sont associées à cette démarche (Elus, habitants, techniciens, acteurs associatifs et professionnels du quartier, le lycée de la Venise Verte...).

Le rapport complet de l'étude est finalisé en juin 2020.

Il est ensuite transmis à l'équipe de coordination de l'EIS, en juin 2020 ainsi qu'au comité technique EIS, septembre 2020.

Il s'agit désormais de :

- S'assurer que les 23 recommandations figurant dans le rapport final soient suivies et que celles qui ont été validées par le groupe décisionnel soient intégrées dans la mise en œuvre de l'opération ;
- Rendre compte aux habitants et aux acteurs locaux ayant participé à la démarche de la prise en considération de ces recommandations ;
- Essayer cette démarche de concertation et de prise en compte des déterminants de la santé dans de nouveaux projets de la Ville de Niort ou de l'agglomération.

Le suivi de l'EIS du Pontreau est intégré dans la conduite de l'opération, et notamment dans le cahier des charges de la consultation de maîtrise d'œuvre.

https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/archives/VAN/2020/novembre/VAN_novembre_2020.pdf

4) Projets avec le Centre Hospitalier de Niort (CH)

- Le 18 novembre, dans le cadre de la SEEPH (**S**emaine **e**uropéenne de l'**e**mloi des **p**ersonnes **h**andicapées) le CH a organisé, avec ses partenaires, pour ses agents un escape game sur le thème du diabète. Les Chargées de mission handicap de la DRH et de la mission accessibilité-inclusion ont participé à cet exercice.
- Contact en cours pour le prêt de l'exposition « Différent comme tout le monde ».

B) Avec les acteurs du développement durable

NIORT DURABLE 2030 : Une Feuille de route niortaise vers les ODD (objectifs de développement durable), qui ambitionne une ville solidaire aux pratiques inclusives. Après un diagnostic de territoire, ces 17 ODD ont été traduits en 8 défis niortais et déclinés en 140 actions. Cette feuille de route a été co-construite avec 150 acteurs, dont une large participation des partenaires de l'inclusion. Lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2019, la Feuille de route niortaise vers les ODD a été adoptée à l'unanimité.

L'année 2020 a marqué le lancement de la mise en œuvre opérationnelle de NIORT DURABLE 2030 avec les forces vives. La crise sanitaire n'a pas permis de former les groupes de travail de l'ensemble des actions. Pour autant, certaines avancées ont eu lieu, notamment en matière de pratiques inclusives, pour répondre au Défi 7 « Une ville solidaire aux pratiques inclusives qui donne les mêmes chances à tous et renforce les liens pour ne laisser personne de côté » qui contribue notamment à l'ODD 10 relatif à la réduction des inégalités.

Objectifs stratégiques

- Permettre l'inclusion de tous.
Sous-objectif 7.1.1 - Changer le regard sur les différences.
Sous-objectif 7.1.2 - Rendre la Ville plus accessible.
Sous-objectif 7.1.3 - Favoriser la réussite scolaire et l'accueil pour tous.
- Tendre vers l'égalité femmes- hommes et mettre fin à toutes les formes de discrimination.
- Permettre l'accès aux ressources et services essentiels pour tous, pour ne pas laisser de côté les plus vulnérables et les plus isolés.
- Renforcer le lien social pour lutter contre l'individualisme et promouvoir les valeurs de respect et de solidarité.

Cibles chiffrées :

- Rendre la Ville 100% accessible en 2030 pour tous.
- Faire progresser 100 % des indicateurs d'égalité femmes-hommes.
- Zéro inégalité de revenus femmes-hommes.

La mission accessibilité-inclusion est sollicitée pour participer, notamment à la réalisation de 3 défis de la feuille de route ODD ; EIS, éducation inclusive et accessibilité numérique.

C) Pour l'organisation d'évènements de sensibilisation

1) Journée mondiale de l'autisme : le 2 avril

L'association départementale **Autisme Deux-Sèvres** a souhaité renouveler sa participation à l'opération nationale de sensibilisation

"La France en bleu" qui se déroule, chaque 2 avril, dans le cadre de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

La façade de l'Hôtel de Ville a été illuminée en bleu dans la nuit du 2 avril en témoignage de soutien et solidarité aux personnes autistes.



2) 3 au 10 octobre: Rencontres Accès Libre et Fête de la nature

Pour la 5ème année consécutive, le **Centre de ressources handicap** du Pôle universitaire niortais et la Ville de Niort sont co-organisateurs des Rencontres Accès Libre. Voir programme complet en annexe 6.

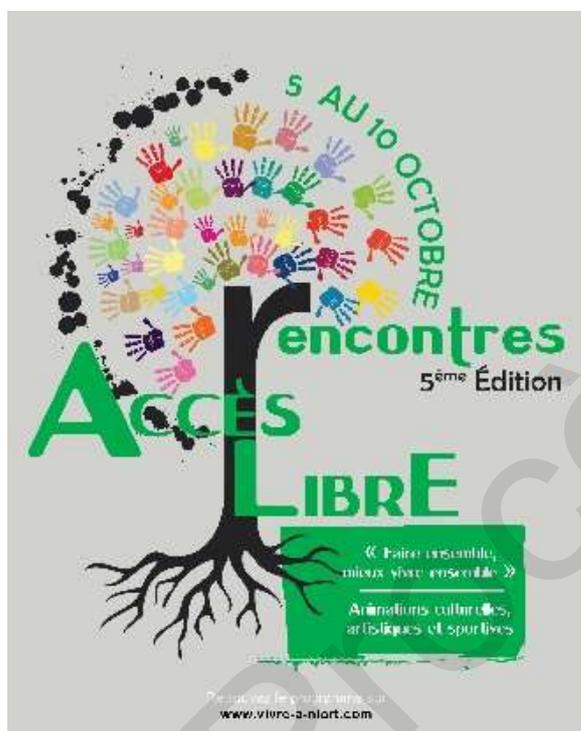
Vu le contexte sanitaire la manifestation programmée en mai est reportée en octobre.

La Ville a réuni en un même évènement les Rencontres Accès Libre et la Fête de la nature à laquelle elle participait pour la première fois. Ces deux rendez-vous répondent au même objectif du bien vivre à Niort, de trouver sa place et s'épanouir dans un environnement préservé.

Le 10 octobre, journée grand public avec une ambiance conviviale assurée par l'**association EM'BEKELE** et ses artistes associés.

Une douzaine de partenaires présents ont proposé des animations et des services pour tous. Un flot régulier de public tout au long de la journée, un millier de personnes ont été accueillis dans les différentes activités proposées.

Les participants ont apprécié l'ambiance et sont satisfaits des contacts et rencontres réalisés malgré une communication estimée trop tardive.



B) Avec les associations

- La mission accessibilité-inclusion poursuit le partenariat avec **l'Association Sourds 79** en vue d'une meilleure participation des Sourds et déficients auditifs à la vie de la cité. Avant le 1^{er} confinement le centre socioculturel de Ste Pezenne organise 2 fois par mois des cafés signés. Ils sont animés par des bénévoles de l'association à l'attention des personnes sourdes, déficientes auditives ou entendants. En moyenne une trentaine de participants à chaque atelier.
- La Ville développe son partenariat avec l'association **France Alzheimer 79** en vue de la ratification de la Charte Ville Aidante Alzheimer. Initiée par France Alzheimer et soutenue par l'Association des maires de France (AMF), la charte "Ville aidante Alzheimer" encourage les villes à favoriser l'inclusion des personnes concernées pour les aider maintenir une vie sociale, à profiter pleinement des attraits et des services de la ville.
(Annexe 7)
- o La Ville maintient son partenariat avec **Unis Cités**, association ayant pour objet d'animer et de développer des programmes de Service Civique pour les jeunes de 16 à 25 ans. La mission principale du programme Famille en harmonie est d'agir pour l'inclusion des PSH. Les jeunes volontaires offrent un temps de répit aux aidants en accompagnant les PSH dans des activités de loisirs ; galette des rois et jeux de société, sortie bowling. Par semaine, 2 à 3 bénéficiaires sont accompagnés. 46 visites entre

octobre 2019 et mars 2020. 55 visites à distance pendant le confinement. 34 visites de mai à juin soit un total de 135 visites. Bilan complet de la mission en annexe 8.



- Le 8 octobre, remise de 4 télécommandes gratuites d'activation des feux sonores aux personnes aveugles et déficientes visuelles membres de **l'AVH** ou de **l'ACGA 79**.



C) Avec les instituts médico-sociaux

La Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité et à l'inclusion est Présidente du Conseil d'administration de l'EPCNPH.

La Chargée de mission participe aux travaux du conseil d'administration.

D) Avec l'office de tourisme Niort –Marais Poitevin

Dans le guide pratique 2020, le pictogramme « Accès handicapés » valorise les ERP déclarés accessibles dans les publications de l'Office de tourisme.

3-3-3 Soutien des services municipaux et des acteurs associatifs, ou institutionnels ayant des pratiques inclusives.

- **Un numéro vert gratuit et une cellule de crise activés** dès le 13 mars pour répondre aux questions suscitées par la situation inédite du confinement. Les appels vers le CCAS ou l'accueil de la mairie ont été basculés automatiquement vers ce standard. Au bout du fil, 45 agents volontaires de la Ville et du CCAS se relaient pour répondre aux différentes interrogations ou pour orienter leurs interlocuteurs vers d'autres services. Des liens ont ainsi pu être tissés avec des associations niortaises, des institutions ou bien encore avec le CH.

- **Un dispositif d'accompagnement des victimes vulnérables** (victimes de violences intra ou extrafamiliales, victimes de sinistres) est coordonné par le CCAS en partenariat avec le Commissariat et la Police Municipale. Le CCAS appuie ce dispositif avec 11 professionnels (travailleurs sociaux et médiateurs sociaux) qui assurent la prise en charge et l'orientation relatives au traitement social, médical et juridique des situations. Afin de poursuivre cette dynamique de travail, le CCAS organise chaque année une nouvelle session de formation aux violences faites aux femmes en direction des acteurs sociaux et de la Police Municipale.
- **Instauration d'un « permis de louer »** ; dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et en application de la loi ALUR, Niort Agglo instaure le régime de l'autorisation préalable de mise en location, dit « permis de louer », sur une partie du territoire de Niort. Ce régime, entré en vigueur en mai 2019, se développe. Chaque propriétaire d'un logement locatif situé dans le périmètre concerné effectue une demande d'autorisation en cas de première mise en location ou de changement de locataire.

À réception de la demande d'autorisation, Niort Agglo dispose d'un mois pour émettre un avis. Un agent du Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de la Ville de Niort réalise les visites. L'instruction de la demande porte notamment sur les caractéristiques du logement concernant: électricité, gaz, ventilation, sécurité, habitabilité, équipements. Depuis le 15

septembre 2020, les visites « permis de louer » réalisées par le SCHS sont systématiques. En cas d'absence d'autorisation et de mise en location en dépit d'une décision de rejet de la demande, le propriétaire encourt une sanction, prise par le Préfet des Deux-Sèvres, de 5 000 € en cas d'absence de demande d'autorisation, à 15 000 € pour une mise en location en dépit d'une décision de rejet. 229 logements locatifs concernés sur le périmètre. 73 demandes instruites sur une année ;

- **« Le cabas Solidaire »** épicerie solidaire de quartier, située au n°52 rue Sainte-Catherine ouvre ses portes le 22 septembre. Depuis 2016, le CCAS accompagne la réflexion sur la faisabilité d'un projet d'épicerie sociale mutualisée. Cette réflexion aboutit en 2018 à la création de Soli'Niort portée par les associations l'Escale et le Secours Catholique. Le projet a évolué vers une épicerie solidaire de quartier à Champclairot. Le principe est simple : les consommateurs viennent faire leurs courses, et les bénévoles permettent de proposer des tarifs plus avantageux aux personnes ayant des bas revenus.

- Mise en place **d'ateliers collectifs conviviaux en direction des personnes âgées sur le thème de la prévention de la perte d'autonomie**. Le service de maintien à domicile du CCAS participe à cette mise en place. Autour de 3 thématiques :
 - Atelier cuisine : préparation de gâteaux partagés collectivement.

- Ateliers loisirs : jeux de société, lotos.
- Activité physique.

Ces actions s'appuient sur la dynamique partenariale territorial Pays niortais et Haut Val de Sèvres qui regroupent des services d'aides à domicile, des EPHAD et les CSC des zones prioritaires. 101 participants entre novembre 2019 et mars 2020.

- **L'accompagnement aux usages du numérique** ; depuis septembre 2019, le CCAS propose un nouveau service aux usagers de plus de 60 ans. Les outils numériques sont entrés dans notre quotidien et deviennent de plus en plus incontournables dans l'accès aux droits.

La transition des services publics vers le « tout numérique » constitue un facteur supplémentaire d'exclusion, non seulement pour les publics pauvres ou précaires, mais aussi pour les personnes qui n'ont pas une pratique courante d'internet. Ainsi, le facteur d'âge influence encore fortement l'autonomie numérique.

Face à ce risque d'exclusion numérique et en complémentarité des actions menées par les Centres Sociaux ou les associations niortaises, le CCAS propose un accompagnement « rassurant », au domicile des personnes, à leur rythme et sur les sujets qui les préoccupent. C'est aussi l'occasion de leur montrer des usages numériques qu'elles ne connaissent pas : communiquer avec ses enfants ou petits-enfants, commander ses courses, exercer sa mémoire en jouant... Si la personne ne possède pas d'équipement personnel, la médiatrice numérique vient au domicile avec une tablette connectée. 31 accompagnements à domicile pour 15 personnes depuis le démarrage.

- **La cellule « canicule » réactivée :**

- Du 24 mars au 20 mai plus de 6500 échanges téléphoniques pour soutenir les aînés isolés. Environ 1 200 personnes âgées de 65 ans et plus ; de plus de 60 ans reconnus inaptes au travail étaient inscrites dans le fichier du Plan canicule. Afin d'aider ces Niortais à traverser la crise sanitaire, 13 agents municipaux volontaires, ont appelé chacun, de chez eux ou de leur poste de travail, une centaine de personnes, au moins une fois par semaine. Au-delà du maintien du lien social, ils ont aussi pu identifier d'éventuels besoins : courses... et effectué des signalements pour relais à la cellule de soutien psychologique mise en place par le Centre hospitalier.
- A partir du 1^{er} juin veille saisonnière et du 7 août pour l'épisode canicule. Les personnes inscrites sur le registre canicule de la Ville, peuvent bénéficier du dispositif de télé alerte de la Ville (message vocal ou un SMS) en cas de vigilance orange ou rouge. Elles seront appelées par la cellule de crise de la Ville et du CCAS qui vérifiera leur état de santé. Si la situation l'exige, une équipe de la Protection civile sera envoyée à leur domicile. L'inscription sur le registre canicule est volontaire et gratuite.

<https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/archives/VAN/2020/juillet/accessible/actualites/le-plan-canicule-est-active.html>

- Pour maintenir le lien pendant la période de confinement **Unis-Cité** a adapté ses missions;
 - Les volontaires niortais ont proposés 46 **ateliers en visioconférence**: quizz handicap, ciné-débats, recette zéro déchet, découverte du métier de psychologue, le sexisme dans la pub, réussir son entretien d'embauche, partage ta lecture.
 - 55 **visites à distance** via appels, sms, mails avec photos auprès des bénéficiaires en situation de handicap, isolés, sans proches pouvant les aider à proximité.
 - 13 **opérations courses** dont 3 en partenariat avec le CCAS auprès de personnes âgées ou à risques.

4 L'activité de la SCDA (sous-commission départementale à l'accessibilité)

4-1 Composition et rôle

La Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité est présidée par le Préfet qui nomme ses membres

Elle a pour rôle:

- Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
- Accessibilité aux PSH

Sa composition et les modalités de fonctionnement des sous-commissions spécialisées et des commissions communales de sécurité et d'accessibilité sont précisées dans des arrêtés spécifiques. (Annexe 9 arrêté du 14 octobre 2020)

Dans chaque commune, une commission communale d'accessibilité est créée dont les avis ont valeur d'avis de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité.

Cette commission a compétence pour donner son avis sur les questions relatives à l'ouverture au public des établissements recevant du public (ERP) ou installations ouvertes au public pour lesquelles les travaux préalables à l'ouverture n'ont pas fait l'objet d'un permis de construire.

Les membres nommés par le Préfet, représentant les associations de personnes handicapées sont en outre les représentants de l'APF, de la FNATH, de l'AVH, et de la FMH et en suppléant l'ADAPEI.

Elle est présidée par le maire ou par l'adjoint désigné par lui.

4-2 Activités 2020

Pas de visite entre le 10 mars et 24 juillet, et entre le 30 septembre et le 12 novembre.

Au total sur l'année 23 dossiers autorisation de travaux + permis de construire (AT + PC) ont obtenu des avis favorables par les membres de la SCDA.

- **Commissions communales de sécurité et commissions communales d'accessibilité** : les établissements ci-dessous ont obtenu un avis favorable à la réception des travaux :
 - o Groupe scolaire Jean Jaurès (maternelle + élémentaire + restaurant) sis rue Georges Clémenceau; visite périodique +

réception des AT: création d'un bloc sanitaire PMR à l'école élémentaire et mise en conformité dans le cadre de l'Ad'AP à l'école élémentaire.

- o Restaurant « M. Gourmand » sis 28 rue Robert Turgot ; visite d'ouverture et AT: aménagement d'un restaurant.
- o Bâtiment 20a + bâtiment 20b « Institut de formation de soins infirmiers » (IFSI) du Centre Hospitalier sis 40 avenue Charles de Gaulle ; visite périodique + réception de l'AT: création d'une rampe accessible aux PMR dans la galerie intérieure de liaison du bâtiment 20b.
- o Bâtiments péristyle et triangle de l'hôtel administratif sis place Martin Bastard ; visite périodique + réception de l'AT: réaménagement des bâtiments.
- o Groupe scolaire Jules Ferry (maternelle + élémentaire + restaurant) sis rue Jules Ferry; visite périodique + réception des AT: mise en conformité accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP des écoles élémentaire et maternelle.
- o Groupement d'établissements comprenant le restaurant « Buffet royal » + magasin « le comptoir – seigneurie Gauthier » sis 326 avenue de paris ; visite périodique + réception de l'AT: régularisation administrative – aménagement intérieur du restaurant.
- o Groupe scolaire Jean Mermoz (élémentaire + maternelle + restaurant) sis rue de l'aérodrome ; visite de contrôle + AT :

création d'une porte d'issue de secours dans le dortoir de la maternelle et réaménagement des sanitaires de la maternelle pour les rendre accessibles aux PMR.

- o Hôtel « 1ère classe » sis 26 rue Condorcet; visite périodique + réception des AT: remplacement du ssi et mise en conformité aux règles de l'accessibilité.
- o Magasin « Klo » sis 9 rue Jean Couzinet (ex. Gifi); visite d'ouverture.
- o Salle de diffusion du Camji sis espace Michelet-3 rue du musée ; visite périodique + réception de l'AT : travaux de mise en accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP – dérogation.
- o Hôtel « Le central » sis 38 rue du 24 février ; visite périodique + réception de l'AT: amélioration des conditions d'accessibilité « *signalétique des marches + contraste interrupteurs et portes des chambres* ».
- o Bâtiment « Le hangar » sis site du port Boinot ; PC + AT: aménagement du rez de chaussée par l'association « ilot sauvage ».
- o Hôpital sis 40 avenue Charles de Gaulle – bat 15 – 16 – 17 : psychiatrie ; visite périodique + réception d'AT.
- o Centre équestre régional sis rue des sources/route d'Aiffres ; visite périodique + réception de l'AT: mise en accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP.

- o Magasin Easy cash (lors de la dernière visite en 2015 : groupement d'établissements qui comprenait les magasins Easy cash + Mobléa fermé à ce jour) sis 4 rue Gutenberg ; visite périodique + réception de l'AT: réaménagement du magasin Easy cash.
- o Lycée Paul Guérin sis 19 rue des fiefs ; visite périodique + réception de l'AT: ouverture d'une porte pour ouvrir un accès au bureau au 1^{er} étage du bâtiment « administration-externat-cdi ».
- o Collège Philippe de Commines sis 10 rue Massujat ; visite périodique + réception des AT: création d'une porte extérieure dans le bureau cpe + création d'une ouverture entre le bureau surveillant et l'éducation + création d'une rampe d'accès entre la cour et le bureau des surveillants et remplacement et déplacement du ssi.
- **Réception des travaux (permis de construire) par la Commission communale de sécurité + attestation « Handicapés »** (pas de Commission Communale d'Accessibilité car il s'agit de travaux dans le cadre d'un permis de construire modificatif) :
 - o Groupement d'établissements comprenant les magasins « Vib's : Bonobo/Cache-Cache/Bréal) + Vert Baudet + Devred + Société Générale sis 37 rue Jean Couzinet. PC et AT.

- Maison de retraite du centre hospitalier « le Cèdre bleu » sise 83 rue de Goise ; visite périodique + réception AT: création de locaux en sous-sol non ouverts au public.
- **Sous-Commissions Départementale d'Accessibilité** : les établissements ci-dessous ont obtenu des avis favorables à la réception des travaux :
 - Bâtiment 1 – blocs opératoires du centre hospitalier sis 40 avenue Charles de Gaulle ; visite de réception de travaux AT– 1ère phase.
 - Centre hospitalier sis 40 avenue Charles de Gaulle ; visite de réception de travaux de l'AT : rénovation de la cafétéria-boutique presse aux niveaux 1 et 2 du bâtiment principal.
 - Centre commercial Leclerc sis 580 avenue de Paris ; visite intermédiaire de réception de travaux du PC et AT : extension du centre commercial.
 - Pharmacie du centre commercial Leclerc sis 580 avenue de Paris ; visite de réception de travaux et AT0 : aménagement intérieur de la pharmacie.

5- L'activité de la CCA

5-1 Composition et rôle

Article L2143-3 du code général des Collectivités territoriales.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039784305/

Les membres de la CCA sont nommés par M. le Maire.

Cette commission présidée par le Maire dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics.

Elle établit un rapport annuel.

Elle tient à jour la liste des ERP situés sur le territoire communal ayant élaboré un Ad'AP et ceux ayant transmis une attestation d'accessibilité

Elle est composée de représentants :

- de la commune, des acteurs économiques et d'autres usagers de la ville,
- d'associations ou organismes de personnes en situation de handicap; tous types de handicaps - notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique – et les personnes âgées (*annexe 10 - arrêté du 17 juin 2020*).

5-2 Activités 2020

Deux réunions plénières en présentiel de la Commission communale pour l'accessibilité ont été programmées au cours de l'année (Voir les comptes rendus en annexes).

- Le 14 février (*annexe 5*)
- Le 3 décembre (*annexe 11*)

Les échanges sont riches au cours de ces réunions.

6- Autres activités de la mission

6-1 « Secrétaire particulier le temps d'un examen » : une action de solidarité :

Entre le 8 décembre et le 5 janvier, un bureau du rez de chaussée de l'Hôtel de Ville est transformé en centre d'examen pour 1 niortais aveugle étudiant en Master 1 de droit public à l'Université d'Orléans.

Un appel aux agents via Intra Niort a été réalisé : 1 élue et 9 agents se sont portés volontaires comme secrétaires d'examen transcripteurs de l'étudiant et garant du bon déroulement de l'examen.

6-2 Action de maintien du lien social

Pendant les confinements, la mission accessibilité – inclusion a fait de son mieux pour conserver le lien avec ses partenaires : transmission des informations concernant les consignes sanitaires en vigueur et leurs modalités d'application spécifique, près de 700 messages envoyés, 200 entretiens téléphoniques.

7- Perspectives 2021

- Participation aux évènements organisés par les partenaires.
- Participation au projet de certification Qualiville.

8- Glossaire

SIGLES	SIGNIFICATION
ACGA	Association chiens guides d'aveugles
Ad'AP	Agenda d'accessibilité programmé
ADAPEI	Association départementale des parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap
AFNOR	Association française de normalisation
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
AT	Autorisation de travaux
AVH	Association Valentin Haüy
AVS	Auxiliaire de vie scolaire
CAN	Communauté d'Agglomération du Niortais
CCA	Commission communale pour l'accessibilité
CCAS	Centre communal d'action sociale
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination
CMI	Carte mobilité inclusion
CMP	Centre médico psychologique
DDT	Direction départementale des territoires
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Education Nationale
EA	Entreprise adaptée
EHPAD	Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ERP	Etablissement recevant du public
ESAT	Etablissement et service d'aide par le travail

ESH	Elève en situation de handicap
FIPHFP	Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FEH	Famille en harmonie
GEM	Groupe d' entraide mutuelle
GPA	Groupement pluri associatif
IME	Institut médico éducatif
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
IOP	Installation ouverte au public
IPHD	Inclusion et participation handicap, difficultés, dépendance
MDPH	Maison départementale pour les personnes handicapées
PC	Permis de construire
PCH	Prestation de compensation du handicap
PMR	Personne à mobilité réduite
PSH	Personne en situation de handicap
SARAH	Service d'appui régional pour l'apprentissage des personnes handicapées
SAVS	Service d'aide à la vie sociale
SESSAD	Services d'éducation spéciale et de soins à domicile
SSI	Systemes de sécurité incendie
UEM	Unité d'enseignement en maternelle
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UNAFAM	Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
UNAPEI	Union nationale des associations des parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis – les Papillons blancs

9- Annexes

- 1 – Relevé de conclusion du 27 juillet
- 2 – Guide de l'exercice du droit de vote – élection municipale
- 3 – Affiche élections municipales
- 4 – Synthèse de Parcours Accueil Accessibilité par Master IPHD
- 5 – Compte-rendu de la CCA du 14 février
 - 5-1 Visite de l'hôtel de ville
 - 5-2 CMI stationnement
 - 5-3 CLS
 - 5-4 Guichet informations santé
- 6 - Programme 5^{ème} Rencontre Accès Libre
- 7 - Charte Ville aidante Alzheimer
- 8 – Bilan FEH 2019-2020
- 9 - Arrêté n°26 du 14 octobre 2020 portant modification de l'organisation de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, des sous-commissions spécialisées, des commissions d'arrondissement et des commissions communale.
- 10 – Arrêté du 17 juin 2020
- 11 - Compte-rendu de la CCA du 3 décembre 2020



